

# SOMMAIRE

- 02 Principales données financières
- 03 Présentation du Groupe Capgemini
- 37 Rapport de gestion présenté  
par le Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale du 11 mai 2006
- 52 Rapport du Président du  
Conseil d'Administration
- 63 Comptes consolidés du Groupe
- 130 Comptes sociaux simplifiés  
de la société Cap Gemini S.A.
- 137 Texte des projets de Résolutions  
présentées par le Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale du 11 mai 2006
- 144 Informations spécifiques
- 160 Table de concordance

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Serge KAMPF  
**PRÉSIDENT**

Ernest-Antoine SEILLIÈRE  
**VICE-PRÉSIDENT**

Daniel BERNARD

Christian BLANC

Yann DELABRIÈRE

Jean-René FOURTOU

Paul HERMELIN  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Michel JALABERT

Phil LASKAWY

Thierry de MONTBRIAL

Ruud van OMMEREN

Terry OZAN

Bruno ROGER

## LES CENSEURS

Pierre HESSLER  
Marcel ROULET  
Geoff UNWIN

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**PricewaterhouseCoopers AUDIT**  
représenté par Bernard RASCLE

**KPMG S.A.**  
représenté par Jean-Luc DECORNOY  
et Frédéric QUÉLIN

# PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

en millions d'euros

## COMPTES CONSOLIDÉS

	2004	2005
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6 235</b>	<b>6 954</b>
CHARGES OPÉRATIONNELLES	6 259	6 729
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE</b>		
Montant	(24)	225
%	(0,4%)	3,2%
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		
Montant	(281)	214
%	(4,5%)	3,1%
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>(534)</b>	<b>141</b>
RENTABILITÉ NETTE (%)	(8,6%)	2%
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>		
<i>Nombre d'actions au 31 décembre</i>	131 383 178	131 581 978
<i>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)</i>	132 789 755	138 472 266
Résultat dilué par action (en euros)	(4,02)	1,06
<b>TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>285</b>	<b>904</b>
<b>NOMBRE MOYEN DE COLLABORATEURS</b>	<b>57 387</b>	<b>59 734</b>
<b>NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>59 324</b>	<b>61 036</b>

# PRÉSENTATION DU GROUPE

## I – HISTORIQUE

Fondé par Serge Kampf à Grenoble en 1967, Capgemini est devenu l'un des leaders mondiaux de l'industrie du conseil et des services informatiques, en conduisant une stratégie de développement et de diversification qui a combiné croissance interne et externe.

Ainsi, le Groupe a-t-il progressivement étendu ses activités en Europe avec notamment l'acquisition de Programator en Scandinavie, de Hoskyns au Royaume-Uni (1990), et de Volmac aux Pays-Bas (1992).

Parallèlement, Capgemini s'est développé dans le domaine du conseil en management grâce à l'acquisition au début des années 1990 de deux sociétés américaines (United Research et Mac Group), complétées par celles de Gruber Titze & Partners en Allemagne (1993) puis de Bossard en France (1997).

Plus récemment, l'acquisition d'Ernst & Young Consulting (2000) a renforcé le profil international du Groupe en accroissant très sensiblement sa présence en Amérique du Nord et dans un certain nombre de pays d'Europe.

Les années 2001, 2002, 2003 et 2004 se sont révélées particulièrement difficiles pour le secteur des services informatiques et il est apparu nécessaire de rééquilibrer le portefeuille d'activités de Capgemini en faveur de deux de ses métiers – les services informatiques de proximité et l'infogérance – et autour d'un concept, le *Rightshore*<sup>TM</sup>.

L'acquisition de Transiciel, fin 2003, a permis à Capgemini de doubler la taille de Sogeti, l'entité créée en 2001 dans le domaine des services informatiques de proximité qui représente, en 2005, 16% du chiffre d'affaires du Groupe. Dans le domaine de l'infogérance, le Groupe a recueilli dès 2004 et 2005 les fruits des efforts menés pour asseoir sa présence aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord grâce à des grands contrats (HMRC, TXU, Schneider Electric).

De plus, Capgemini est devenu la première entreprise européenne à avoir pris le virage de l'offshore. Capgemini a choisi de se distinguer de ses grands rivaux en proposant à ses clients un système de production de ses prestations "à la carte", en fonction de leurs besoins, du projet envisagé et aussi de leurs cultures. C'est le concept *Rightshore*<sup>TM</sup>.

Le profil du Groupe s'est donc profondément modifié en quelques années, démontrant sa capacité à relever les nouveaux défis de l'industrie des services informatiques et du conseil.

Les résultats de 2005 témoignent d'un redressement confirmé :

un résultat net de 141 millions d'euros, une marge opérationnelle égale à 3,2% d'un chiffre d'affaires proche des 7 milliards d'euros, lui-même en progrès de 15% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2004.

## II – LES MÉTIERS DE CAPGEMINI

### Quatre métiers, une mission

La mission de Capgemini est d'aider ses clients à se transformer pour améliorer leurs performances. Présent dans une trentaine de pays, fort de 61 000 collaborateurs, le Groupe, qui a réalisé un chiffre d'affaires de près de sept milliards d'euros, propose une offre de services intégrés autour de ses quatre métiers et de ses expertises sectorielles. Des services qui vont de l'élaboration d'une stratégie jusqu'à la maintenance des systèmes d'information.

Quatre grandes disciplines constituent l'offre de services du Groupe. Chacune d'entre elles agit comme un spécialiste. De plus, par l'association de leurs compétences, elles proposent à nos clients une offre de services de transformation intégrée. Là réside une grande force du Groupe : il sait associer ses multiples savoir-faire pour répondre aux projets impliquant des expertises croisées afin de satisfaire des clients qui demandent un engagement sur des résultats tangibles et mesurés.

Ces quatre grands domaines d'activités sont organisés en unités autonomes avec pour chacune ses objectifs, ses modèles économiques, ses processus de recrutement. Ces quatre grandes disciplines ou métiers de Capgemini sont :

- Le conseil (ou *Consulting Services* ou CS) : aider nos clients à identifier, structurer et exécuter les chantiers de transformation qui impacteront durablement leur croissance et leur compétitivité ;
- L'intégration de systèmes et le développement d'applications informatiques (ou *Technology services* ou TS) : concevoir, développer et mettre en oeuvre tous projets techniques, du plus petit au plus grand ;
- L'infogérance (ou *Outsourcing Services* ou OS) : accompagner nos clients dans l'externalisation totale ou partielle de leurs systèmes d'information et de leurs autres activités s'y prêtant ;
- Les services informatiques de proximité (ou *Local Professional Services* ou LPS) : proposer une offre de services informatiques adaptée à des besoins locaux en matières d'infrastructures, d'applications et d'ingénierie.

Capgemini est un acteur indépendant des éditeurs de logiciels et des fabricants de matériels informatiques. Pour accéder aux meilleurs savoir-faire et produits, le Groupe conclut avec eux un tissu d'alliances stratégiques et de partenariats : il est ainsi capable de choisir et d'offrir à ses clients,

en toute objectivité et en connaissance de cause, des solutions à l'exacte mesure de leurs besoins.

Présent dans une trentaine de pays, Cap Gemini est également capable de systématiquement proposer la production des services à l'endroit qui sert au mieux les intérêts de ses clients – en termes de qualité, de coût et d'accès aux meilleures compétences. Baptisée *Rightshore™*, cette approche révolutionne l'économie et la valeur ajoutée des services.

Enfin, Capgemini c'est aussi un style, fondé sur la collaboration – la CBE (*Collaborative Business Experience*). C'est la marque de fabrique d'un partenaire pour lequel la manière dont les résultats sont obtenus compte autant que les résultats eux-mêmes. Et ce, pour la satisfaction de nos clients, qui constitue notre premier critère de réussite.

## 2.1 Le métier du conseil (ou *Consulting Services* ou CS) : accélérer la transformation des entreprises

Positionné sur le marché du conseil en stratégie, en management et en systèmes d'information, doté d'expertises sectorielles et fonctionnelles, Capgemini a pour ambition d'aider ses clients à identifier, structurer et exécuter les projets de transformation qui impactent durablement leur productivité, leur croissance et leur compétitivité.

Fortes de 5 000 consultants dans le monde, les activités de conseil – représentant 13% du chiffre d'affaires du Groupe – se focalisent sur les facteurs clés d'une transformation réussie : définir la trajectoire la plus adéquate au regard des objectifs ; s'appuyer, dans la mise en œuvre, sur les leviers les plus pertinents pour tirer le meilleur parti du potentiel d'innovation des hommes et des technologies ; s'attacher à obtenir des résultats rapides, mesurables et durables.

Ces activités apportent aux clients un ensemble d'expertises :

- Transformation d'entreprise (*Business Transformation*) pour accompagner les directions générales dans leurs projets de transformation en leur garantissant des résultats opérationnels rapides et significatifs ;
- Stratégie et management des systèmes d'information (*Business Information Strategy*) pour développer la capacité d'adaptation des entreprises au travers de la transformation de la fonction informatique ;
- Pilotage économique et financier (*Finance Transformation*) pour aider les directions financières à mieux diriger leur activité et renforcer leur contrôle ;
- Performance des ressources humaines (*HR Performance & Transformation*) dont l'activité est centrée sur l'accompagnement du changement ;
- Performance marketing et vente (*Marketing & Sales*) pour

aider les dirigeants et leurs équipes à élaborer et déployer des stratégies marketing innovantes, et maximiser les performances des réseaux et des canaux commerciaux ;

- Gestion de la chaîne logistique (*Supply Chain Management*) dont l'objectif est d'améliorer durablement la compétitivité des opérations, d'accroître l'efficacité des services achats et d'accélérer le renouvellement des offres.

Ce qui distingue les activités conseil de Capgemini sur le marché, ce sont leur envergure mondiale, le spectre très large des services proposés aux clients et l'expérience acquise dans l'élaboration et la conduite de projets de transformation complexes. L'intégration de l'activité Conseil avec les autres métiers du Groupe est également un atout apprécié des clients lorsque – et c'est le cas le plus fréquent – la technologie se révèle être le pivot de la transformation à opérer ou lorsque celle-ci comprend une démarche d'infogérance. Mais au-delà de ces différences, Capgemini revendique, face à ses concurrents, une approche de son métier propre qui réside dans le mode de collaboration que Capgemini établit avec ses clients.

En 2005, l'activité CS a renoué avec la croissance et retrouvé une bonne dynamique en Europe. Portée par une conjoncture favorable, le conseil entre dans une nouvelle période d'expansion. Il a acquis des positions de leader dans certains secteurs d'activité – les télécommunications et les médias, par exemple et dans certains pays, notamment en France et aux Pays-Bas où le Groupe compte plus de 700 consultants dans chaque pays.

## 2.2 Le métier de l'intégration de systèmes et du développement d'applications informatiques (ou *Technology Services* ou TS) : des clients satisfaits par plus d'innovation et de productivité

Capgemini accompagne ses clients dans leurs projets d'évolution et de transformation de leurs systèmes d'information. Tout à la fois maître d'œuvre et architecte de projets d'intégration de systèmes, conseil indépendant en technologies de l'information, développeur d'applications et créateur de solutions technologiques innovantes, Capgemini apporte à ses clients une véritable offre de services globale et intégrée.

Depuis plusieurs années, et avec un rythme qui s'accélère, ce secteur connaît de profondes mutations. L'irruption sur le marché mondial de nouveaux acteurs – principalement indiens – et de nouveaux modèles de production fortement industrialisés a considérablement modifié l'environnement et a contraint les acteurs traditionnels à se réorganiser pour s'adapter à cette nouvelle concurrence. L'action menée par les concurrents indiens pousse à la concentration du secteur et maintient une pression forte sur les prix. L'exercice 2005 a également été marqué par le retour des investissements dans de nouveaux projets dont la motivation n'est plus seulement la réduction de coûts. Deux tendances coexistent sur ce marché : l'industrialisation au

niveau mondial de la production informatique et une demande nouvelle pour l'innovation, notamment grâce aux architectures orientées services (SOA, *Service Oriented Architecture*), qui répondent aux nouveaux besoins des utilisateurs.

Pour apporter une réponse à ces demandes, les équipes de *Technology Services* – dont l'activité représente 33% du chiffre d'affaires du Groupe – proposent l'offre *Rightshore*<sup>TM</sup>. Cette dernière s'appuie sur un réseau mondial de centres de services spécialisés par métier et ligne de produits (SAP, Oracle, ...) localisés à proximité immédiate du client ou dans des pays combinant ressources de qualité et coûts plus bas, notamment en Pologne, en Inde ou encore en Chine. Ce processus d'industrialisation permet de répondre aux objectifs de réduction de coûts de nos clients et connaît un vif succès : en Inde, les effectifs ont augmenté de 80% et le Groupe y compte plus de 4000 collaborateurs et en prévoit 6 000 à la fin de l'année 2006.

La deuxième tendance clé est l'innovation. En effet, le marché (notamment aux Etats-Unis) demande à nouveau des projets à forte valeur ajoutée qui font la part belle à l'innovation et aux technologies de pointe. Capgemini a ainsi réalisé de vastes projets d'optimisation de la chaîne logistique et de la gestion de la relation client dans le secteur de la distribution aux États-Unis. De même, grâce à ses compétences en architecture logicielle, le Groupe a percé sur le marché des applications Internet complexes qui doivent supporter des millions de connexions simultanées ou relier l'entreprise à des milliers de partenaires.

Profitable sur l'ensemble du continent européen en 2005 et ayant retrouvé le chemin de la croissance sur le sol américain, ce métier d'intégration de systèmes et de développement d'applications informatiques affiche une santé qui lui permet de repartir de l'avant. Cette discipline ambitionne de gagner des parts de marché tant sur les projets de mise en œuvre de logiciels de gestion intégrée (PGI, en anglais : ERP) que sur ceux à forte valeur ajoutée tels les SOA. Cet objectif repose principalement sur la qualité de ses collaborateurs. À la fin de l'année 2005, TS comptait 23 206 personnes et avait recruté 5 410 nouveaux collaborateurs.

### **2.3 Le métier de l'infogérance (ou *Outsourcing Services* ou OS) : profitabilité, développement et industrialisation**

L'infogérance consiste à gérer tout ou partie de l'informatique d'une entreprise ou de ses processus. Historiquement, l'objectif de ce métier était de réduire les coûts. Mais les clients utilisent de plus en plus l'infogérance comme vecteur de transformation des systèmes d'information et des processus de l'entreprise afin d'améliorer leurs performances.

Cette discipline, forte de 17 000 collaborateurs, a développé et commercialise une gamme complète de services d'externa-

lisation déclinée en trois offres :

- *Applications Management* : ces services recouvrent le support fonctionnel aux utilisateurs, la maintenance corrective, la maintenance préventive, la mise en œuvre ou les évolutions de versions logicielles. Des centres industriels de maintenance applicative, interconnectés au sein d'un réseau mondial, ont été construits sur la base d'une organisation standard et d'un modèle commun de production. Ces centres de services permettent aux clients de réduire leurs coûts par le biais des solutions *Rightshore*<sup>TM</sup> et de réaliser des gains de productivité liés à l'automatisation et à la mutualisation des ressources.
- *Infrastructure Management* : ces services permettent aux clients d'externaliser l'exploitation de leurs systèmes informatiques auprès d'un partenaire capable de gérer la complexité croissante de ces systèmes, de les rationaliser et de s'engager sur un haut niveau de satisfaction des utilisateurs. L'*Infrastructure Management* est décomposé en DCS (*Data Center Services*), DDS (*Desktop and Distributed Services*) et NIS (*Network Integration Services*).
- *Business Process Outsourcing* (BPO) : c'est la délégation auprès d'un fournisseur d'une ou de plusieurs fonctions du client, fonctions qui présentent normalement une forte composante informatique. La croissance de la demande du BPO a conduit Capgemini à fortement développer son offre. Cette activité fait appel à trois disciplines du Groupe (conseil ; intégration de systèmes et développement d'applications informatiques ; infogérance), et représente un axe majeur de croissance pour les années à venir. Les fonctions candidates au BPO sont actuellement surtout les achats, la comptabilité, la gestion de la relation client et les processus administratifs de la gestion des ressources humaines. Les centres BPO les plus importants se trouvent en Pologne, en Chine, en Inde et en Australie.

Avec une croissance de son chiffre d'affaires de 33% en 2005 à taux de change et périmètre constants et une contribution au chiffre d'affaires total du Groupe de 38 %, l'infogérance représente aujourd'hui l'activité la plus importante de Capgemini. C'est aussi celle qui a crû le plus vite ces deux dernières années. De fait, OS a remporté de très beaux contrats comme celui signé avec la police londonienne (*Metropolitan Police* : 503 millions d'euros) en décembre 2005 et avec la collectivité locale de Swansea pour 91 millions d'euros. Ces succès sont venus conforter la place de tout premier plan désormais occupée par Capgemini en Grande-Bretagne, premier marché européen de l'infogérance. Le contrat signé avec General Motors, en février 2006, pour un montant avoisinant les 500 millions d'euros a également permis de mieux asseoir l'activité aux États-Unis.

Ce métier doit son succès, en particulier, à la maîtrise de l'exécution d'une des phases clés d'un projet d'infogérance, la transition. Au cours des deux dernières années, Capgemini s'est

distingué en parvenant à mener à bien deux transitions : la plus importante du marché (*HM Revenues & Customs* : 2 800 personnes à transférer) et la plus rapidement exécutée (TXU : 2 400 personnes à transférer en six semaines, une réduction des coûts s'élevant à 200 millions de dollars au bout de neuf mois). Fort de l'expérience acquise au cours de l'exécution de ces grands contrats, Capgemini est devenu la référence sur le marché en matière de transition entre prestataires.

Aujourd'hui, l'infogérance possède un portefeuille de clients équilibré entre taille et variété. En dehors de très gros contrats (de plus de 250 millions d'euros) ce métier a gagné en 2005 plus de dix-neuf contrats compris entre 10 et 50 millions d'euros, et effectué des incursions dans des secteurs comme celui de la finance (contrat avec Zurich Financial Services). La relation nouée avec Bombardier a permis à cette discipline d'élargir son catalogue de services et de bâtir, avec l'industriel canadien, une offre spécifique : un service de réalisation de documents techniques qui s'adresse aux industries de haute technologie telles que l'aéronautique, l'automobile, le nucléaire ou encore la défense.

Après deux années de croissance qui lui ont permis de se hisser dans le peloton de tête des grands prestataires d'infogérance mondiaux, Capgemini s'est fixé comme mots d'ordre pour 2006 : efficacité, rationalisation, amélioration de ses processus de production.

#### **2.4 Le métier des services informatiques de proximité (ou *Local Professional Services* ou LPS) : la force d'une relation de proximité avec le client**

Ce métier est porté dans le Groupe par Sogeti, nom historique de Capgemini. Cette entité incarne le modèle sur lequel l'entreprise a bâti son succès initial. Ce modèle repose sur des valeurs humaines fortement partagées par l'ensemble des collaborateurs et sur une organisation éprouvée : Sogeti est une constellation de 250 petites entreprises - appelées agences - réparties dans dix pays. Chaque agence, gérée selon un mode "entrepreneurial", avec des objectifs clairs de rentabilité, dispose d'une forte autonomie pour mener ses projets. Grâce à cette organisation, Sogeti jouit de l'agilité et de la réactivité nécessaires pour progresser sur un marché où la concurrence est vive.

Ce pôle *Local Professional Services*, représentant 16% du chiffre d'affaires du Groupe, propose une offre de services informatiques de proximité pour tous types d'entreprises autour de trois activités :

- le conseil en haute technologie : c'est-à-dire l'ingénierie scientifique, l'informatique technique industrielle, la mécanique et l'électronique dans la recherche et le dévelop-

pement industriels ;

- la conception, la maintenance et l'évolution du patrimoine applicatif de ses clients ;
- la gérance et l'administration de systèmes : les services aux infrastructures techniques et réseaux ainsi que la gérance de la production informatique.

Les résultats de Sogeti en 2005 sont notables : une croissance de 8% avec une rentabilité qui dépasse 9% – la meilleure de Capgemini -. Quant aux effectifs, Sogeti comptait à la fin de l'année 2005 15 147 personnes et avait attiré 4 120 nouveaux talents au cours de l'exercice.

Apportée par l'acquisition en 2003 de Transiciel, l'activité d'ingénierie et de recherche & développement scientifique et technique est en pleine expansion. Présente en France avec 2500 personnes, Sogeti ambitionne de lui faire atteindre en 2006 une taille suffisante pour la hisser au rang des meilleurs européens dans ce domaine. Un autre domaine dans lequel Sogeti veut se renforcer est celui du test applicatif. Cette activité, phare aux Pays-Bas, sera progressivement déployée sur l'ensemble des pays en 2006. Sogeti prévoit également de se renforcer sur le continent nord-américain.

### III – LES MARCHÉS DE CAPGEMINI

#### **Les secteurs garants de notre valeur ajoutée "métiers"**

Décideur public, dirigeant d'un grand acteur du marché de l'énergie, d'un opérateur de télécommunications, directeur des systèmes d'information d'un constructeur automobile ou d'une grande banque, leurs agendas sont chargés des mêmes mots : transformation des organisations et des systèmes. Cependant, si les objectifs de mutation et de compétitivité sont communs, les besoins de chacun restent spécifiques et exigent une parfaite compréhension des mouvements de marché, des enjeux sectoriels, des clients de nos clients, de leurs concurrents, des innovations marketing, des tendances... Au-delà de notre professionnalisme, nos clients attendent de Capgemini une véritable valeur ajoutée "métiers". C'est, au quotidien, le rôle des équipes "secteurs" du Groupe.

#### **3.1 Secteur public : moderniser les services de l'État et des administrations**

Les gouvernements des États de l'Union européenne font aujourd'hui face à des problématiques similaires : comment peuvent-ils rendre leurs administrations plus efficaces et moins coûteuses ? Face à la menace terroriste, comment peuvent-ils sécuriser les frontières et assurer la sécurité de la population ? Face au vieillissement général, comment peuvent-ils rendre un meilleur service de santé tout en maîtrisant les dépenses ?

Encouragés par Bruxelles, pour qui Capgemini publie depuis cinq ans un observatoire européen de *l'e-gouvernement*, comment peuvent-ils rendre les services publics plus accessibles et faciliter la vie quotidienne des citoyens ?

Dans ce contexte de profonde transformation des administrations centrales et locales, Capgemini intervient sur les quatre grands sujets actuels du secteur public : les impôts pour simplifier leur collecte et leur gestion ; la sécurité publique sur des sujets tels que l'identité des personnes et les systèmes de contrôles électroniques aux frontières ; les collectivités locales et régionales, segments en pleine expansion, très intéressées notamment par les centres de services partagés ; et enfin la santé, avec le dossier médical électronique du patient, marché sur lequel Capgemini a l'ambition d'être le partenaire de tous les grands pays d'Europe.

Cette activité du secteur public connaît une forte croissance au sein du Groupe puisque sa part dans le chiffre d'affaires en excluant les effets de change et de périmètre passe de 20% en 2004 à 27% en 2005.

Des projets aussi complexes que Copernic au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en France mobilisent 200 personnes de Capgemini qui mettent en œuvre dans cette administration de nouveaux savoir-faire technologiques (SOA). D'autres projets aux Pays-Bas, au Danemark, en Norvège sont menés, là encore, autour de la gestion des impôts ou le développement de nouveaux systèmes pour en simplifier la collecte. La dimension européenne de Capgemini lui permet de réutiliser les solutions d'un pays à un autre car les problématiques sont très souvent communes.

Le contrat d'infogérance avec HMRC, l'administration fiscale et douanière britannique, remporté en 2003, illustre un nouveau phénomène : l'*up-selling*, c'est-à-dire dans ce cadre plusieurs dizaines de millions d'euros de prestations complémentaires par rapport au contrat initial. Ce contrat a propulsé Capgemini au tout premier plan des prestataires du secteur public en Grande-Bretagne, le pays le plus dynamique au monde en terme d'investissement dans ce domaine. Cette position a été consolidée en 2005 avec le contrat d'infogérance signé avec la Police métropolitaine de Londres et avec la collectivité de Swansea (Pays de Galles), après celle de Westminster et celle de Croydon.

Ces vastes chantiers de transformation développés chacun à l'échelle nationale vont donc certainement s'europaniser puisque les administrations des différents pays ont beaucoup d'initiatives à partager. Le Groupe est d'ailleurs présent dans 19 pays sur les 25 qui constituent à ce jour l'Union européenne. La stratégie de proximité a tout son sens dans le cadre de développements de projets sensibles de ce type.

Enfin, en termes de nouveaux marchés pour ce secteur, le Canada s'avère prometteur, ainsi que l'Australie et la Chine.

### **3.2 Le secteur *Energy and Utilities* : en pleine effervescence**

Ce secteur représente aujourd'hui 15% du chiffre d'affaires du Groupe. Il a connu une année 2005 particulièrement intéressante, marquée avant tout par la hausse du prix de l'énergie. Celle-ci est due à la forte croissance de la demande dans certains pays tels que l'Inde et la Chine, aux catastrophes naturelles en Amérique du Nord, aux tensions politiques avec les pays producteurs, aux divers problèmes d'approvisionnement en électricité, aux difficultés pour respecter le protocole de Kyoto, ... A ce contexte général, que Capgemini scrute et analyse en publiant depuis 2001 une étude mondiale consacrée au marché de l'énergie, viennent s'ajouter des particularismes régionaux.

En Europe, la libéralisation des marchés de l'énergie - mouvement auquel le Groupe consacre depuis 2002 un observatoire qui fait référence dans la profession - et la nécessité de définir de nouvelles stratégies d'investissement dans la production sont les grands sujets du moment. Aux États-Unis, le marché est surtout orienté sur la modernisation des infrastructures et des réseaux. En Asie et tout particulièrement en Chine, c'est l'adéquation des capacités énergétiques face au boom économique qui focalise toutes les attentions.

Ce contexte général est favorable à l'activité *Energy and Utilities* de Capgemini, qui fort de sa connaissance pointue de ces marchés, est particulièrement bien placé pour aider les acteurs du secteur à faire face à ces sujets complexes. Capgemini occupe désormais une place de premier plan tant en Europe, où le groupe travaille notamment pour EDF, E.ON, Centrica, Endesa, Gaz de France, Gas Natural, Suez, Veolia Environnement... qu'en Amérique du Nord où le Groupe a mis en œuvre en 2005 le grand contrat d'infogérance signé avec TXU et gagné de nouvelles affaires au Canada avec Hydro One et Ontario Power Generation.

Les grands défis évoqués conduisent en effet les entreprises du secteur à mener des transformations profondes de leurs organisations et donc de leurs systèmes d'information. Elles ont aussi de plus en plus recours à l'externalisation de certaines fonctions comme l'informatique, ou de certains processus comme ceux liés à la relation avec leurs clients. Dans le même temps, de nouveaux segments de marchés se développent tels que le conseil autour des certificats d'émission de CO2 ou encore le déploiement et la gestion des systèmes d'information liés aux nouveaux compteurs intelligents installés chez les utilisateurs (pour lequel une alliance, baptisée Smart Energy, a été conclue

par Capgemini avec HP et Intel). Et les perspectives sont séduisantes. En 2006, nous devrions assister à une vague d'acquisitions sur le segment des *Utilities* en Europe et aux États-Unis, générant ainsi de l'activité pour des prestataires tels que Capgemini.

### **3.3 Le secteur industrie, commerce et distribution : des enjeux planétaires**

Mondialisation, compétitivité, consolidation : tel est le triptyque global de ce secteur pour 2005 et certainement aussi pour l'exercice 2006. Ce secteur représente 28% du chiffre d'affaires de Capgemini en 2005.

Avec l'arrivée de nouveaux acteurs issus des pays émergents (Inde, Chine...), la mondialisation n'obéit plus tout à fait aux mêmes règles. L'année 2005 a eu aussi son lot de "surprises" en provenance de Chine avec le rachat par le constructeur chinois Lenovo des activités PC d'IBM. A l'inverse, les groupes occidentaux tels que Siemens, Alstom ou encore Schneider Electric, client de Capgemini dans le cadre d'un vaste contrat d'infogérance de transformation, misent beaucoup sur l'Asie pour leur développement. Quant à General Electric, le conglomérat américain estime que dans les dix prochaines années, 60% de sa croissance proviendra des pays industriels émergents.

Ce phénomène de globalisation pousse les acteurs traditionnels à accélérer leurs transformations pour rester compétitifs. C'est grâce aux compétences sectorielles pointues de Capgemini, comme le démontrent par exemple les études mondiales sur la logistique ou l'automobile qui font référence, que le Groupe apporte de la valeur ajoutée à ses clients. Ces compétences associées aux expertises technologiques en matière de RFID (*Radio Frequency Identification*) et de mobilité ont ainsi permis dans le secteur Commerce et Distribution, très demandeur de technologie pour les points de vente et les systèmes de back-office, de présenter au marché des solutions qui ont aidé les clients à réduire leurs coûts ou mieux, à accélérer leur croissance.

De leur côté, les constructeurs automobiles, qui ont connu une année 2005 exigeante, poursuivent leurs programmes de réduction des coûts, de réorganisation, d'amélioration de la logistique et de collaboration avec les fournisseurs. En remportant au début de l'année un contrat d'infogérance de transformation auprès de General Motors, Capgemini, choisi comme partenaire stratégique, est au cœur de ce mouvement.

Ce secteur, et plus généralement le monde industriel, sont d'ailleurs les plus avancés dans l'utilisation de l'infogérance, des centres de services partagés et du BPO (*Business Process Outsourcing*). Dans ce contexte, l'industriel canadien Bombardier a

confié à Capgemini le BPO de ses publications et documentations techniques, une première dans le monde de l'aéronautique.

### **3.4 Secteur banque, finance, assurance : l'activité redémarre**

Dans le monde bancaire, l'année 2005 a été marquée par plusieurs annonces de fusion. Elles représentent un véritable événement en Europe où la banque de détail reste un marché très réglementé à caractère national, dominé dans chaque pays par des acteurs locaux, comme l'a montré le *World Retail Banking Report*.

Les capacités financières de certaines banques permettent d'envisager des acquisitions. Cette consolidation du marché à venir est extrêmement importante pour le Groupe qui suit de très près tous les mouvements, puisque, pour chaque fusion, se profilent de grands projets de transformation et de refonte des systèmes d'information. Par ailleurs, c'est pour répondre aux besoins croissants de variabilité des coûts des institutions financières que Capgemini a investi dans le BPO (*Business Process Outsourcing*). Le Groupe vient de signer avec Zurich Financial Services, l'une des plus grandes compagnies d'assurances au monde, un contrat pluriannuel de BPO pour prendre en charge une partie des fonctions financières et comptables. Et de nouveaux développements apparaissent pour un BPO dit "cœur de métier", dans le domaine du crédit hypothécaire en particulier.

Plus largement, les établissements bancaires et financiers retrouvent le chemin de l'investissement informatique après les années de gel qui ont suivi le passage à l'an 2000 et la transformation liée à l'euro. Selon le cabinet d'analyses Forrester Research, les établissements financiers vont investir environ 50 milliards d'euros sur les sept prochaines années dans leurs plates-formes informatiques.

En effet, la nécessité pour les banques d'augmenter le revenu par client conduit à refondre les systèmes liés au marketing et à optimiser les réseaux d'agences.

En outre, la mise en conformité avec les contraintes réglementaires telles que Bâle-II, Sarbanes-Oxley pour les entreprises américaines et leurs filiales, ainsi que les normes IAS-IFRS représentent entre 30 et 40% des investissements informatiques nouveaux du secteur. Enfin, la perspective venue de Bruxelles, d'une homogénéisation des systèmes de paiement dans l'Union Européenne conduit les banques à mener des réflexions stratégiques pour ne pas subir trop fortement le choc des baisses de revenus qui pourraient aller jusqu'à 30 ou 60% selon les scénarios (comme le démontre l'étude *World Payment Report* réalisée par Capgemini). Cette activité banque/finance/assurance chez



Capgemini compte pour 12% des revenus du Groupe.

### **3.5 Secteur télécommunications, médias et entertainment : consolidation et haut débit tirent le marché**

Des deux côtés de l'Atlantique, le mouvement de fusions entre opérateurs téléphoniques se poursuit. Aux États-Unis, deux opérations phares sont venues en 2005 accélérer la concentration d'un marché qui avait pourtant vu l'éclatement d'un système monopolistique vingt et un ans plus tôt : SBC Communications a repris AT&T Corp (pour devenir AT&T Inc.) et Verizon a racheté MCI. Et pour 2006, AT&T a annoncé qu'il allait acquérir BellSouth, l'un des deux derniers opérateurs régionaux encore indépendants.

En Europe, France Télécom a signé l'an dernier une grande opération de rachat en Espagne avec la reprise de l'espagnol Amena, lui apportant ainsi une taille significative avec un ensemble de services voix/données/images cohérents. En 2006, Telefonica s'est emparé de l'opérateur mobile O<sub>2</sub>. Et d'autres opérations pourraient suivre, motivées par la course à la taille, la nécessité d'investir dans des réseaux en fibre optique, l'intégration toujours plus grande des offres de services haut débit, voix et mobile.

Capgemini est présent chez la plupart des grands opérateurs téléphoniques mondiaux et ce, depuis plusieurs décennies. Capgemini les a accompagnés au cours de leurs diverses transformations. Le Groupe est donc un partenaire naturel tant dans le domaine des fusions, de leurs conséquences en termes d'organisation et de changements des systèmes que dans celui des innovations technologiques et de leurs lots de nou-

veaux services à déployer. Ce secteur représente 11% du chiffre d'affaires du Groupe, dont 80% pour le seul segment télécommunications.

L'année 2005 a été marquée par la reprise des projets et des investissements, les opérateurs ayant assaini leur situation financière après les trois années de crise qui ont suivi la "bulle télécommunications" de 2001.

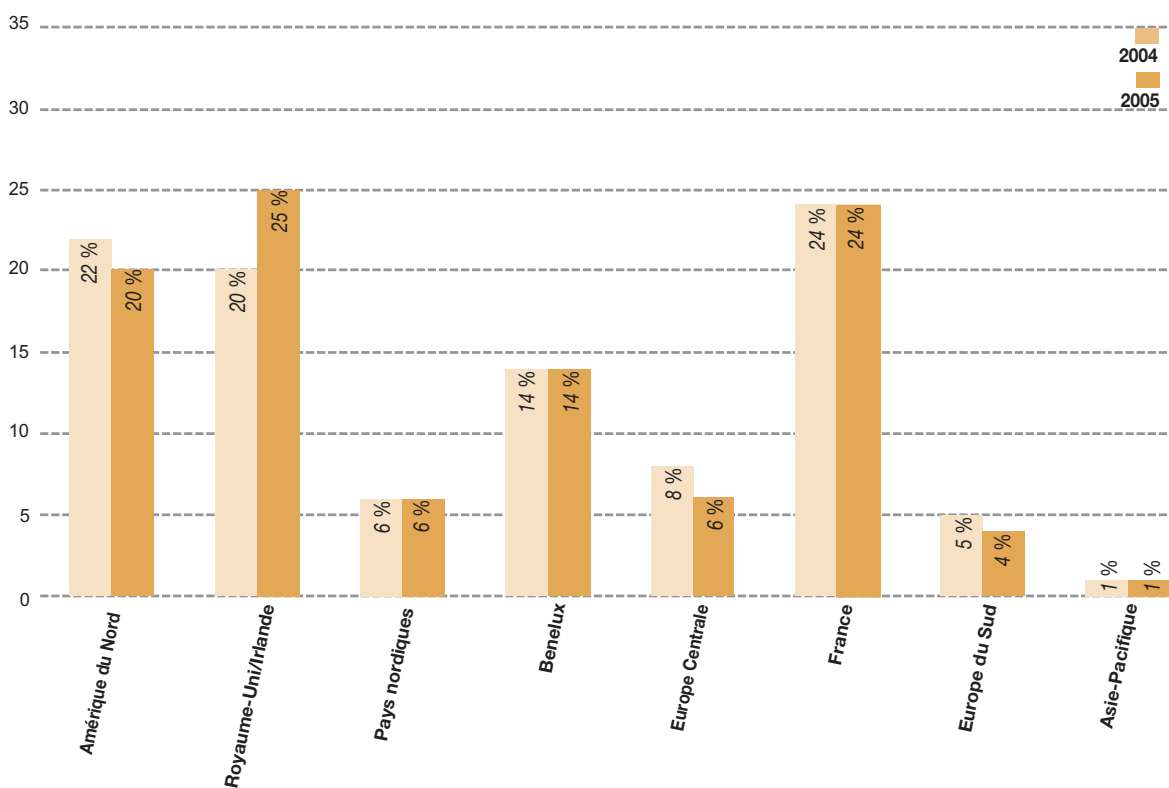
Les défis ne manquent pas : dans la téléphonie fixe, c'est la croissance de la téléphonie sur Internet et l'émergence de la télévision sur ADSL qui viennent modifier profondément le modèle économique traditionnel des opérateurs ; pour les mobiles, c'est l'arrivée des opérateurs virtuels et la diminution des taux de croissance du nombre d'abonnés qui entraînent des bouleversements pour les acteurs du segment. Les opérateurs vont avoir besoin de systèmes d'information, mais aussi d'organisations très flexibles qui leur permettront de faire face rapidement aux nombreux bouleversements que connaît et connaîtra le marché. L'expertise sectorielle du Groupe et ses capacités technologiques, notamment en termes de design d'architecture type SOA permettent d'apporter dès maintenant la valeur ajoutée que ses clients attendent.

Enfin, outre l'activité télécommunications, Capgemini a signé en 2005 d'importants contrats dans les segments médias & entertainment – ces domaines étant d'ailleurs de plus en plus convergents avec les télécommunications – avec des opérateurs européens et nord-américains pour la gestion des contenus, la gestion des droits d'auteur, l'externalisation de la mesure d'audience ou encore la distribution de contenus numériques.

## IV – ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE ET PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

Le Groupe est présent dans une trentaine de pays, avec une forte implantation au Royaume-Uni qui réalise 25% du chiffre d'affaires 2005, en France (marché historique du Groupe avec 24 %), en Amérique du Nord (20%) et au Benelux (14%). Ces régions réalisent au total à elles seules plus de 80 % du chiffre d'affaires de l'ensemble.

Le Groupe exerce son activité au travers de 108 filiales consolidées dont la liste est donnée à la note 30 "Liste par pays des sociétés consolidées" des états financiers consolidés au 31 décembre 2005. Ces filiales sont implantées dans 8 régions géographiques dont le poids relatif en 2004 et 2005 dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est illustré par le schéma ci-dessous.



Outre ces filiales opérationnelles, Cap Gemini S.A. détient 100% du capital de trois autres sociétés :

- deux sociétés civiles immobilières, l'une propriétaire des locaux abritant le siège social de la Place de l'Etoile à Paris, l'autre détenant les bureaux de Grenoble ;
- une SARL abritant au moyen d'un contrat de crédit-bail immobilier la nouvelle Université du Groupe, centre de formation international situé à Gouvieux, à 40 km au nord de Paris, et mise en exploitation début 2003.

En ce qui concerne la filiale Sogeti-Transiciel, il convient de noter qu'en date du 7 avril 2005 et en accord avec la direction du Groupe Capgemini, Monsieur Georges Cohen, fondateur du Groupe Transiciel, a cessé d'exercer les fonctions qu'il occupait à la tête de la société Sogeti-Transiciel. Il est remplacé

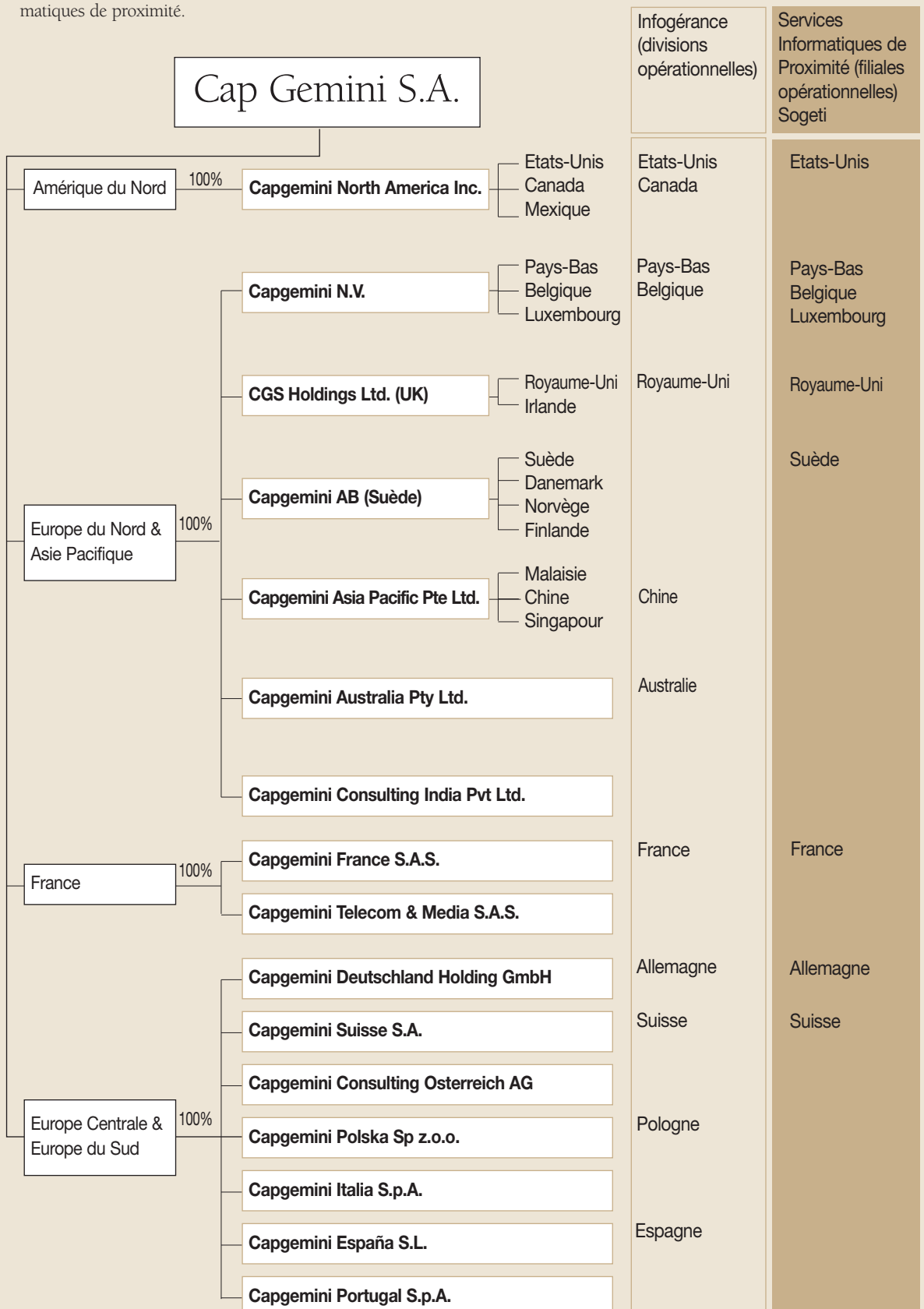
par Monsieur Luc-François Salvador. Ce départ est intervenu à l'issue de la période d'intégration des deux entités, intégration menée avec succès. Tous les engagements pris lors de l'opération d'acquisition, y compris ceux relatifs à la seconde branche de l'offre, demeurent inchangés.

La société mère Cap Gemini S.A., via son Conseil d'Administration, détermine les orientations stratégiques du Groupe et veille à leur mise en oeuvre. Dans son rôle d'actionnaire, elle contribue notamment au financement de ses filiales, soit en fonds propres, soit sous forme de prêts, soit par la mise en place de cautionnements. Enfin, elle met à la disposition de ses filiales l'usage de marques et de méthodologies qui lui appartiennent notamment "Deliver" et perçoit à ce titre des redevances.

## Organigramme simplifié du Groupe

Le Groupe est constitué de 6 grandes unités opérationnelles (Strategic Business Units ou "SBU") :

- 4 unités géographiques : Amérique du Nord - Europe du Nord et Asie-Pacifique - France - Europe Centrale et Europe du Sud
- 2 unités métiers : d'une part la SBU Infogérance qui exerce son activité au niveau mondial et d'autre part, le pôle services informatiques de proximité.



## V - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Groupe dispose de la masse critique requise pour opérer efficacement sur les métiers, les zones géographiques et les segments de marché qui sont les siens.

Le rétablissement de la profitabilité du Groupe et l'amélioration constante de sa structure financière lui permettent d'envisager d'accélérer sa croissance par des investissements en compétence et en capacité.

Des acquisitions ciblées pourront avoir lieu en 2006 permettant au Groupe de satisfaire les objectifs suivants :

- appuyer la stratégie *Rightshore*<sup>TM</sup> du Groupe par des acquisitions de capacité de production dans des zones à qualité technique élevée et base de coûts compétitive,
- compléter la couverture territoriale du Groupe notamment dans les pays européens où sa part de marché n'est pas représentative de sa taille globale,
- accroître au service de ses clients ses compétences techniques et sa capacité d'innovation dans des domaines précis à haute valeur ajoutée.

Le Groupe veillera, d'une part, à ce que la réalisation de ces éventuelles opérations ne compromettent pas sa structure financière et ses perspectives de notation financière et, d'autre part, à ce que toutes contribuent à la réalisation de ses objectifs en termes de croissance et de rentabilité.

Dans l'intégration de systèmes, l'industrialisation croissante de la production conduira le Groupe à produire une part toujours plus importante des services qu'il rend dans des centres de développement applicatif, à les spécialiser en termes d'offres ou de technologies, et à définir leur localisation en tenant compte de facteurs tels que le niveau de qualification et le coût des informaticiens et techniciens employés. À cet égard, le Groupe pourrait être amené à augmenter ses capacités de productions en Asie ou en Europe de l'Est au cours des prochaines années.

Parallèlement à cette politique de développement des capacités, le Groupe, dans le cadre d'une politique systématique de revue de la performance de son portefeuille d'activités, pourrait être amené à procéder à la cession d'activités non stratégiques ou incohérentes avec ses exigences de rentabilité.

## VI – RESPONSABILITE D'ENTREPRISE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENGAGEMENT SOCIAL

### 6.1 La responsabilité d'entreprise et l'engagement social, deux fondements du Groupe

La responsabilité d'entreprise et l'engagement social font partie intégrante de Capgemini depuis sa création en 1967. Les sept valeurs du groupe, qui sont au cœur de l'entreprise, constituent le cadre de l'engagement social de Capgemini. Ces valeurs

dictent des règles de comportement que chaque membre du Groupe doit respecter.

- La première valeur est celle de l'**Honnêteté**, qui implique loyauté, intégrité, droiture et refus total de toute pratique déloyale en vue d'obtenir un contrat ou un avantage particulier. La croissance, la rentabilité et l'indépendance n'ont de réelle valeur que si elles s'obtiennent dans un contexte d'honnêteté et de probité absolues. Chaque collaborateur du Groupe sait que tout défaut de transparence ou d'intégrité dans les affaires sera sanctionné dès que révélé.
- L'**Audace** implique l'esprit d'entreprise, l'envie de prendre des risques mesurés, de s'engager et bien sûr, une forte détermination à tenir ses engagements. Cette valeur est l'essence de la compétitivité : une capacité à prendre des décisions et à les mettre en œuvre, une capacité à remettre en cause périodiquement ses propres orientations et ses acquis. L'audace doit s'associer à une certaine notion de prudence et de lucidité, sans lesquelles un manager audacieux peut se révéler dangereux.
- La **Confiance** implique la volonté de responsabiliser les hommes et les équipes, et de prendre les décisions au plus proche de l'endroit où elles seront mises en œuvre par la suite. La confiance implique également de privilégier l'ouverture d'esprit et le partage généreux des idées et des informations.
- La **Liberté** est synonyme d'indépendance en matière d'opinion, de jugement et d'actes, ainsi que de volonté d'entreprendre et de créativité. Cette valeur implique également la tolérance et le respect des autres, de leur culture et de leurs coutumes : c'est là une qualité primordiale pour un groupe international.
- La **Solidarité** et l'**Esprit d'équipe** qui couvrent les concepts d'amitié, de fidélité, de générosité et d'équité dans le partage des fruits de la collaboration. Cette valeur incite à la prise de responsabilité et à la participation spontanée aux efforts communs, même dans les circonstances les plus difficiles.
- La **Modestie**, c'est-à-dire la simplicité, à l'opposé de l'ostentation, de la prétention, du pompeux, de l'arrogance et de la vanité. Mais simplicité ne veut pas dire naïveté. Elle renvoie davantage à une attitude de discrétion, d'humilité naturelle, de bon sens, d'attention envers les autres et de souci de se faire comprendre d'eux. Elle implique également de se conduire de manière franche dans le travail, de savoir se détendre et de faire preuve d'un certain sens de l'humour.
- Enfin le **Plaisir**, ou la satisfaction de faire partie du Groupe ou d'une équipe donnée, la fierté de ses réalisations, le sentiment d'accomplissement lorsqu'on renforce ses qualités ou qu'on améliore son efficacité, le sentiment de faire partie d'un projet motivant.

### 6.2 Les objectifs fondamentaux du Groupe

Dans sa position de référence sur le marché des services informatiques, le Groupe a pour engagement fondamental d'apporter à ses clients des résultats mesurables et durables. Il le réalise en associant des compétences sur les métiers de ses clients,

le conseil, les technologies et l'infogérance au sein de services réellement intégrés.

Les partenaires du Groupe ont toujours su accompagner et encourager son développement au cours de son évolution. L'objectif principal du Groupe est de permettre à ses clients et à ses collaborateurs de bénéficier de son expertise et d'assurer aux actionnaires une rentabilité convenable pour leur investissement.

La **rentabilité** des activités est le principal facteur permettant d'optimiser le **retour sur investissement**. Cette rentabilité, seul indicateur vraiment objectif de la performance des entités opérationnelles, doit en retour préparer les développements à venir. La rentabilité doit s'accompagner d'une **croissance** maîtrisée du chiffre d'affaires. Ainsi le Groupe peut durablement s'ancre en tête d'un marché mondial en consolidation croissante, attirer les meilleurs talents et servir du mieux possible ses clients et ses partenaires.

Cette croissance est également essentielle pour permettre à chaque **collaborateur** d'évoluer, de voir progresser ses responsabilités, d'enrichir ses compétences et son savoir-faire et de bénéficier du dynamisme du Groupe au plan professionnel.

Le Groupe est fondamentalement engagé dans la recherche de l'**excellence**. C'est la haute qualité de ses prestations, à tous niveaux et à tout moment, qui permet à Capgemini de s'engager auprès de ses clients pour leur apporter un degré de satisfaction en phase avec leurs attentes. Cette même satisfaction client entraîne la croissance et la rentabilité, lesquelles assurent au Groupe indépendance, leadership et pérennité.

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe doit agir de manière **socialement responsable**, comme une entreprise engagée dans un **développement durable** des **communautés** et des écosystèmes au sein desquels il opère.

### 6.2.1 Capitaliser des pratiques bien établies

Toute entreprise qui se veut socialement responsable doit respecter un référentiel de valeurs, de normes et d'engagements, en interne comme en externe. Ces engagements ont toujours marqué l'histoire du Groupe et ils évoluent au rythme des mutations du marché. Ils couvrent :

- **Le respect des autres, qui se traduit dans :**
  - les valeurs et le code éthique du Groupe,
  - les principes fondamentaux qui gouvernent les relations du Groupe avec ses collaborateurs : développement de compétences, égalité des chances, communication, prise en compte de l'avis et des obligations des collaborateurs, souci de la santé et de la sécurité dans l'espace de travail ;
- **Les évolutions professionnelles, qui intègrent :**
  - la gestion des carrières,
  - le développement personnel ;
- **Une politique de la diversité et sa mise en œuvre**
- **Les relations avec les partenaires du Groupe**, notamment les clients, les actionnaires, les fournisseurs, les partenaires au sein d'alliances et les communautés dans lesquelles le Groupe est un employeur important.

Le Groupe vise à défendre ces normes dans des démarches

essentielles telles que :

- Répondre aux exigences des clients et intégrer en permanence les technologies les plus récentes dans l'offre de services, tout en se pliant à l'évolution de la législation et des principes de gouvernance d'entreprise ;
- Pérenniser l'attrait des métiers du conseil en management et de l'informatique, ce qui passe par le renforcement des compétences des collaborateurs et leur développement personnel grâce à une approche collaborative en phase avec les orientations stratégiques du Groupe ;
- Respecter les valeurs, l'éthique, et promouvoir les bonnes pratiques au sein du Groupe, tout en respectant le cadre réglementaire de chaque pays dans lequel Capgemini est présent.

### 6.2.2 Mener une action concrète

En 2003, le Groupe a formalisé sa démarche de développement durable et d'engagement social au travers de sa stratégie de "Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)". Cette stratégie est placée sous la responsabilité de la Direction Générale et est coordonnée par le Secrétaire Général du Groupe.

Les réalisations et les priorités du Groupe en la matière incluent :

- L'évaluation précise et régulière de la conformité aux règles fondamentales du Groupe en matière de relations humaines ;
- Un Code Ethique clairement défini, ouvertement diffusé dans l'entreprise et au dehors ;
- La publication de la **Charte des Ressources Humaines (People Charter)**, qui détaille les attentes en matière de relations entre le Groupe et ses collaborateurs ;
- Un développement plus marqué du leadership à tous les niveaux de l'entreprise, qui incite notamment à une meilleure prise de conscience du rôle d'entreprise citoyenne responsable qu'a le Groupe au sein des communautés locales ;
- Un programme de formation et de renforcement des compétences en phase avec les nouvelles technologies et la demande du marché ;
- Une promotion de la diversité à tous les niveaux de l'entreprise ;
- Une sensibilisation à l'éthique de la fonction Achats du Groupe ;
- La définition d'une politique d'environnement avec les indicateurs correspondants, et l'amélioration des processus de suivi et de reporting dans tout le Groupe ;
- Une présence plus ancrée de Capgemini au sein des communautés dans lesquelles l'entreprise opère.

### Droits de l'homme et normes de travail

Le Groupe a adhéré à l'initiative du "Pacte Mondial des Entreprises", lancée en 1999 par le Secrétaire Général des Nations Unies. Les entreprises signataires s'engagent à soutenir et à respecter dix principes de base relatifs aux droits de l'homme, au respect de l'environnement, au droit du travail et à la lutte contre la corruption.

Entreprise mondiale, Capgemini comprend la diversité des cultures et traditions locales. L'entreprise s'engage à respecter la législation et les coutumes de chaque pays ainsi que la réglementation internationale, et plus particulièrement les conven-

## LE GROUPE Capgemini

tions fondamentales sur les normes du travail éditées par le Bureau international du travail.

### Les réalisations du Groupe en 2005

Les principes de responsabilité d'entreprise, de développement durable et d'engagement social ont amené le Groupe à mettre un accent tout particulier sur la diversité en 2005. Ainsi, Capgemini a défini un référentiel d'indicateurs qui doivent être suivis et mesurés au niveau de chaque pays. Le Groupe témoigne également de ses engagements dans plusieurs domaines : les approvisionnements, les initiatives en faveur de l'environnement, et l'intégration systématique des critères de responsabilité et de développement durable dans nos prestations auprès de nos clients. Les plans d'actions sont diffusés auprès des différents intervenants internes au Groupe (achats, gestion des voyages, etc.), et cette tendance s'accéléra en 2006.

Les règles fondamentales du Groupe s'adaptent et son recueil de "règles et procédures" (appelé *Blue Book*) a été mis à jour pour intégrer les attentes exprimées et témoigner de la plus grande attention portée sur ce sujet. Elles sont désormais reprises dans nos procédures d'audit interne.

L'atteinte des objectifs du Groupe en matière de RSE est devenue une responsabilité formalisée, confiée à un réseau interne de spécialistes et d'experts. Des responsables de l'engagement RSE ont été nommés dans plusieurs pays pour mener les initiatives locales en adéquation avec les objectifs du Groupe. Pour faire passer les messages et sensibiliser l'ensemble des entités, Capgemini dispose d'un portail *knowledge* pour rassembler les bonnes pratiques et favoriser les initiatives, d'un site intranet et d'outils de communication locaux. Vers l'extérieur, le site institutionnel du Groupe comporte désormais un espace dédié à son engagement social et Capgemini répond toujours de la manière la plus ouverte aux agences de notation spécialisées en RSE et aux analystes spécialisés sur le comportement éthique des groupes. Au cours de l'année 2005, le Groupe s'est consacré à plusieurs priorités spécifiques aux ressources humaines. Ces actions ont visé à dynamiser les recrutements, fidéliser les collaborateurs, favoriser leur développement et leur engagement, renforcer le leadership, le vivier de managers et de talents de Capgemini, et à renforcer l'importance de la communication interne.

En ce domaine, le credo du Groupe est repris en un ensemble de principes de RH, qui doivent être appliqués dans toutes les unités. Pour s'assurer de leur application les audits RH sont désormais inscrits au menu de la procédure d'audit interne du Groupe. Une attention particulière est portée sur l'adoption des bonnes pratiques de RH du Groupe dans les régions en forte croissance telles que la Chine, l'Inde ou la Pologne, afin que tous les collaborateurs de ces pays bénéficient eux aussi de ces valeurs et de ces principes.

Ces priorités pour 2005 ont donné lieu à différentes réalisations concrètes dans les entités opérationnelles :

### Un recrutement redynamisé

- Capgemini a publié, en interne comme en externe, sa **Charte des RH (People Charter)**, qui réaffirme les valeurs du Groupe,

son engagement envers ses professionnels et l'approche collaborative qu'il privilégie avec ses clients et collaborateurs. Ce recueil rassemble tous les engagements du Groupe envers ses collaborateurs, actuels ou futurs.

- De nombreux pays ont dynamisé leur **recrutement** tout en renforçant la diversité. Ainsi, par exemple, cet engagement de Capgemini a été rappelé aux cabinets de recrutement et nos managers femmes s'impliquent activement dans le recrutement de femmes. Lorsque les conditions s'y prêtent, certaines régions privilégient le recrutement de proximité permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

### Fidélisation et engagement

- Les initiatives favorisant le **bien-être** des collaborateurs ont été nombreuses dans plusieurs pays. Elles participent à l'équilibre entre activité professionnelle et vie privée, permettent une meilleure gestion du stress, améliorent les relations entre les managers et leurs équipes, impactent les initiatives de fidélisation et de reconnaissance et assurent des conditions de travail plus adaptées pour les métiers nécessitant un fort engagement en temps, en intensité de travail et en déplacements.
- Le Groupe collabore sur les politiques et pratiques RH avec les instances représentatives des salariés, à l'échelle nationale et internationale, avec les forums de salariés ou de représentants des salariés quand ils existent. **L'engagement des collaborateurs** est vivement encouragé.
- Tous les pays affichent un indice de **satisfaction des collaborateurs** en net progrès, mesuré par les enquêtes annuelles internes. Cette satisfaction apparaît aussi bien dans le *Employer of Choices Index*, un indice Groupe qui synthétise la satisfaction et l'engagement des collaborateurs, que dans les réponses à la majorité des questions.
- L'Université Capgemini reste le fer de lance de notre culture de développement avec :
  - une attention plus marquée sur le **Développement du leadership** ;
  - un renforcement de l'action et de la portée de l'Université à l'égard des collaborateurs, pour mieux les sensibiliser aux **priorités** du Groupe. Des semaines autour d'une priorité Groupe (*Business Priority Week*) ont été organisées, associant différents profils et modules pédagogiques ;
  - une sensibilisation à la **Responsabilité Sociale et à la Diversité** ;
  - l'encouragement des nouveaux collaborateurs de la discipline Conseil à participer à des séminaires visant à renforcer leurs compétences de consultant. La cohérence des compétences, la coopération et la dimension internationale sont ainsi assurées dès leur intégration dans le Groupe.
- La solution de formation en ligne "MyLearning" a été revue et améliorée en 2005. 1 500 modules d'e-learning, mis à disposition grâce au contrat cadre du Groupe, couvrent

les métiers, l'informatique et le développement personnel. Les collaborateurs accèdent également à une bibliothèque de plus de 10 000 ouvrages sur leurs métiers et les secteurs d'activité de leurs clients.

- Capgemini poursuit sa politique d'évolution de carrière à l'international pour répondre aux besoins des clients et aux demandes des collaborateurs qui souhaitent ouvrir leur carrière vers l'étranger. Les **initiatives de mobilité à l'international** ont notamment porté, en 2005, sur un programme d'échanges entre la France et l'Inde pour les managers et les chefs de projet. Elles ont aussi comporté un projet en Europe du Nord et en région Asie Pacifique (NEA : Northern Europe – Asia-Pacific) pour encourager les salariés des divisions Conseil et Intégration de Systèmes à travailler à l'étranger. Les ressources étant dès lors accessibles sans frontières, un portail d'annonces gère toutes les offres de postes dans le monde et les managers sont incités à ouvrir leur recrutement à l'international. Le Projet NEA comporte également un volet mobilité dédié aux jeunes diplômés qui peuvent ainsi changer de pays tous les six mois.
- Les relations avec les communautés locales sont particulièrement encouragées, sous forme de financement et de compétences, en reconnaissance de l'importance de notre rôle d'employeur au sein de ces communautés.

### Leadership et Management

Toutes les SBU (Strategic Business Units) ont déployé des **programmes de gestion** des talents visant à assurer le développement et la fidélisation des collaborateurs pour accéder aux postes de responsabilité du Groupe. Les personnes concernées ont par exemple participé à des sessions de développement du leadership de l'Université Capgemini, ont été mobilisées sur des missions stratégiques ou ont bénéficié de l'accompagnement d'un dirigeant comme parrain ou comme coach.

### Communication

L'année 2005 a permis de dynamiser la **communication interne** afin de tenir les collaborateurs informés de l'évolution du Groupe, de créer un sentiment d'appartenance et de privilégier l'efficacité et la "réutilisabilité" des processus pour mieux vendre et assurer la bonne réalisation des contrats. Tout un pan de la communication a été consacré à la Diversité pour donner à ce thème la visibilité souhaitée.

### Les réalisations 2005 dans les différents pays

Les entités de Capgemini dans les différents pays ont été incitées à :

- améliorer ou accélérer leur implication au sein de leur communauté ;
- fidéliser et stimuler la fidélisation de leurs collaborateurs au travers d'initiatives dédiées ;
- promouvoir la diversité au sein des équipes ;
- mettre en œuvre des programmes de formation, de développement et d'actualisation des compétences appropriées.

Parmi ces actions, quelques exemples méritent d'être cités, et plus particulièrement :

### Royaume-Uni et Irlande

#### *Au sein de la communauté*

En 2005, l'entité s'est montrée très active en matière de soutien envers les communautés. Elle a renforcé ses liens avec les différentes communautés et les clients et s'est impliquée au quotidien, s'intéressant à des projets sociaux et éducatifs, participant à des programmes de développement pour jeunes diplômés par exemple, en synergie avec plusieurs clients en infogérance.

Ainsi la ville de Telford, dans la région des Midlands, accueille l'un des projets clients les plus importants de Capgemini : le projet ASPIRE. Avec plus de 2 500 collaborateurs basés à Telford (affectés aux contrats ASPIRE et Schneider Electric), Capgemini est le plus gros employeur privé de la région. Capgemini s'est impliqué dans la vie locale, sponsorisant dès le début l'équipe de football locale AFC Telford United qui rencontrait quelques difficultés financières. Depuis juillet 2004, l'entreprise a permis le renflouement du club et a facilité l'entraînement des jeunes en participant au développement d'un nouveau centre de formation.

Capgemini a également noué un partenariat fort avec l'université régionale pour mettre sur pied de nouveaux programmes d'expérience professionnelle ainsi que la première formation professionnelle diplômante (Foundation Degree) en informatique sur la région.

Le pouvoir d'attractivité de l'employeur local Capgemini s'est tout particulièrement révélé en décembre 2005, lors de sessions de recrutement qui ont attiré trois fois plus de candidats que prévu.

L'entité a participé à une collecte de fonds du Prince's Trust, la plus grande œuvre de bienfaisance dédiée aux jeunes, et 40 collaborateurs ont recueilli 115 000 livres sterling (166 000 euros). D'autre part, l'entreprise s'engage dans l'accompagnement scolaire en assurant la promotion de la lecture (projet *Time to Read*) et le tutorat (projet *Head Teacher*). Par ailleurs, une somme de 117 000 Livres sterling a également été recueillie après le Tsunami, pour permettre la reconstruction d'une école primaire en Indonésie.

### Fidélisation et engagement

L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée s'est vu favorisé par une nouvelle politique de gestion du stress et de plus grande flexibilité inclus dans le programme *Work Life Balance*. Le programme "Renaissance" de la division Conseil a redynamisé l'activité grâce à des mesures d'amélioration des conditions de travail et de développement personnel des collaborateurs. Le niveau de satisfaction des collaborateurs, qui reste élevé, constitue un objectif prioritaire.

### Diversité

En 2005, le réseau des promoteurs de la Diversité a poursuivi son soutien de la diversité au sein de l'entreprise et

## LE GROUPE Capgemini

parmi les collaborateurs pour en diffuser les bonnes pratiques. La division Conseil s'est particulièrement engagée envers la diversité à travers le recrutement et la fidélisation des collaboratrices. Les plans de recrutement des nouveaux diplômés pour les divisions Conseil et Technologie ont abouti à un recrutement très varié et équilibré. Un réseau de collaboratrices expérimentées a été constitué pour favoriser l'adaptation aux fonctions et accompagner les plus jeunes talents. Enfin, l'engagement de l'entreprise a été reconnu par "Race for Opportunity", un organisme à but non lucratif qui cherche à promouvoir la diversité.

### *Formation et développement*

L'équipe britannique de Formation et Développement s'est rendue sur le terrain pour assurer près de 400 sessions de formation en interne à l'occasion de déjeuners, attirant plus de 3 300 personnes sur 15 sites différents. Cette initiative, qui dépasse de beaucoup les formations classiques, visait à multiplier les opportunités de formation sur la région. Soucieuse du développement de ses équipes, l'entreprise a mis en œuvre un programme interne de certification en management, tandis que le projet ASPIRE bénéficiait d'un programme d'apprentissage moderne dédié. L'enrichissement des compétences reste à l'ordre du jour, notamment dans l'activité Infogérance, dont 330 collaborateurs ont bénéficié d'un programme intense de remise à niveau des compétences.

### **France**

Les résultats de l'enquête auprès des collaborateurs soulignent un net progrès pour 2005, se rapprochant des niveaux de confiance et de satisfaction très élevés enregistrés en 1999. Plus particulièrement, la confiance dans l'entreprise, dans son marché et dans son management, ainsi que la satisfaction personnelle globale se sont accrues.

Capgemini, présent sur l'ensemble de l'Hexagone, s'attache à développer et à préserver des équilibres de travail très attendus pour ses équipes. L'implantation des centres de production et administratifs en dehors de Paris a permis de répartir les postes de manière plus équilibrée entre la capitale et la province.

Les modules de formation et de développement, ayant pour but de rechercher un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, se sont intéressés à des thèmes comme "stress et vitalité", "prévention des conflits" ou la santé.

Sogeti a ouvert en France sa propre école proposant une formation sur le long terme. Les jeunes diplômés nouvellement recrutés suivent un programme complet de formation couvrant des compétences en phase avec les principales offres de services, qu'il s'agisse de tests et de maintenance logicielle ou de gestion des infrastructures. L'école propose également des remises à niveau pour les personnes qui doivent actualiser leurs compétences et suivre les mutations majeures du marché : les développeurs spécialisés dans les environ-

nements mainframe ou les technologies client/serveur sont orientés vers les développements en Java et l'environnement .NET, tandis que les administrateurs systèmes migrent des systèmes classiques vers les architectures ouvertes. Ces programmes s'étendent sur des durées supérieures à quatre mois afin de repositionner les professionnels sur les nouvelles tendances où leur expérience et leur savoir-faire pourront être mis à profit pour répondre aux nouvelles exigences du marché. Cette formation comporte plusieurs modules orientés vers le développement personnel et le comportement, les méthodes, le savoir-faire, les bonnes pratiques et les compétences technologiques. Les modules sont agencés de manière pédagogique et logique, en fonction des futurs métiers de ces spécialistes. A l'issue de leur formation théorique, ces derniers doivent mettre leurs acquis en pratique, au travers d'une simulation très pointue. Ils finalisent leur formation en présentant leurs nouvelles compétences à leurs pairs, afin de prouver qu'ils ont parfaitement assimilé ces connaissances et qu'ils sont désormais prêts à assumer un nouveau poste.

Plus de 200 jeunes diplômés ont rejoint les équipes Sogeti, tandis que 200 collaborateurs ont bénéficié de ces programmes de formation.

### *Diversité*

Capgemini France s'est impliqué auprès des personnes handicapées pour leur permettre de réaliser des études supérieures et d'obtenir les qualifications nécessaires à leur accession au marché du travail.

L'entreprise a également mis en œuvre un programme de formation et de sensibilisation dédié aux recruteurs, pour les inciter à développer la diversité dans le recrutement. Tous les intervenants dans le processus de recrutement doivent observer scrupuleusement la législation française qui fait de la compétence du candidat le seul critère de recrutement.

### *Formation et développement*

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) compte parmi les nouveautés 2005. Cette approche permet d'anticiper les besoins à venir en compétences, fonctions et savoir-faire à l'horizon de trois ans, en partant d'une série d'hypothèses d'évolution de marché et de la stratégie à moyen terme de l'entreprise. L'objectif est de construire un programme de remise à niveau, de formation, de promotion et de recrutement. Cette initiative doit déboucher sur un investissement majeur en formation et en développement, en moyenne de cinq fois supérieur aux dispositions légales.

L'espace Carrière Mobilité permet à chaque collaborateur de consulter un conseiller sur des projets personnels, le choix d'orientation et la résolution de difficultés.

### **Amérique du Nord**

#### *Au sein de la communauté*

En Amérique du Nord, de nombreux collaborateurs du Groupe s'impliquent dans des équipes locales "SCENE" qui se



consacrent à des œuvres éducatives, professionnelles ou d'action sociale. En 2005, l'entreprise a contribué financièrement dans les mêmes proportions que ses équipes, sur trois programmes majeurs : le Tsunami, les ouragans et les tremblements de terre.

#### *Fidélisation et engagement*

La réorganisation des activités nord-américaines a privilégié un modèle économique plus proche des régions, avec des postes de proximité et un management local. Cette évolution se traduit par un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le programme de Certification en Management des Hommes a été mis en place pour stimuler le leadership et les compétences en gestion d'équipes.

La redynamisation du recrutement en Amérique du Nord s'est concrétisée au travers du projet ReConnect, dédié aux anciens de Capgemini. Ce projet a conduit à la création d'un site Web complet sur les anciens collaborateurs avec :

- un annuaire des anciens collaborateurs,
- des portraits,
- des rubriques sur l'actualité et les événements,
- plusieurs documents dédiés aux anciens,
- du contenu sur nos métiers.

#### *Diversité*

Un nouveau groupe dédié aux Afro-Américains est venu compléter les nombreuses initiatives entreprises en faveur de la diversité. Lors des recrutements, cette diversité a d'ailleurs fait l'objet d'une attention particulière.

#### *Formation et développement*

L'entité nord-américaine a été la première, au sein du groupe, à réactualiser son système de gestion des formations. Le système propose aux collaborateurs des feuilles de route pour leur formation et le développement de leurs compétences, tout en répertoriant les modules de formation obligatoires pour chaque collaborateur.

#### **Chine**

##### *Fidélisation et engagement*

C'est une équipe RH presque totalement nouvelle et constituée essentiellement de personnes d'origine chinoise qui a été formée en réponse à la croissance de nos activités en Chine. Cette équipe met en œuvre les normes du Groupe pour le management des hommes et propose ainsi un accompagnement conforme aux engagements du Groupe envers ses collaborateurs. La politique de rémunération a quant à elle été étudiée, comparée et revue.

Côté communication interne, de nombreuses nouveautés sont en cours : elles couvrent une nouvelle version de l'intranet, la diffusion d'informations sur une base hebdomadaire, une plus grande sensibilisation aux principes de Capgemini, et la promotion de "Talent", l'intranet mondial du Groupe, dans l'idée de favoriser la compréhension mutuelle et de renforcer le sentiment d'appartenance au Groupe.

#### *Formation et développement*

Le développement des compétences et celui du mentorat ont été les priorités de 2005. Au-delà des formations au conseil et à l'informatique, des sessions de développement des compétences ont été organisées pour développer les qualités de management et de leadership. Des formations linguistiques ont également figuré au programme, tandis que l'éventail de compétences se renforçait.

#### **Inde**

C'est un membre de la DRH de Capgemini Inde qui a été la lauréate 2005 du prix "Jeune Professionnel RH de l'année". Décernée lors de l'Asia Pacific Human Resources Outsourcing Conference, cette distinction récompense l'excellence en matière de ressources humaines. Ce prix témoigne de la capacité de notre collaboratrice à repousser les frontières de ses fonctions dans une entreprise qui évolue sur un marché mondial. Ses remarquables réalisations ont été recon nues par un panel de professionnels des ressources humaines et de dirigeants. Elles confirment que pour Capgemini, l'accompagnement et le développement des individus sont des notions essentielles.

#### *Au sein de la communauté*

Les collaborateurs de Capgemini Inde se sont mobilisés pendant les trois jours qui ont suivi les inondations de Mumbai. Ils ont apporté leur contribution aux camps médicalisés et offert du matériel aux écoliers sinistrés. Environ 750 collaborateurs se sont rendus aux collectes de sang organisées sur site.

L'entreprise a mis sur pied un fonds d'entraide interne pour soutenir financièrement les collaborateurs et leurs familles en détresse et notamment leur fournir les traitements médicaux nécessaires.

#### *Fidélisation et engagement*

Toutes les nouvelles recrues participent à un programme d'intégration de 90 jours. Il débute par deux journées d'intégration et se termine sur une session "d'épanouissement" pour mesurer l'intégration des collaborateurs et recueillir leurs commentaires. Chaque nouveau collaborateur se voit attribuer un parrain pour faciliter son arrivée dans l'entreprise. Capgemini Inde est également engagé dans l'amélioration du bien-être et de la satisfaction de ses collaborateurs. Le niveau de performance des projets, les actions hors normes et la qualité des réalisations font l'objet de récompenses et de prix. En 2005, les collaborateurs et leurs familles ont été invités à deux grandes réceptions sur site, dont une à l'occasion de la fête du Diwali. Des activités sociales sont organisées chaque trimestre et l'entreprise y contribue à hauteur de 50% de leur budget. Des réunions de rencontre se tiennent le dernier vendredi de chaque mois. En 2005, un total de 48 équipes a participé au tournoi de cricket de l'entreprise.

Les sites de Mumbai et de Bangalore se connectent le premier vendredi de chaque mois à l'occasion du *Focus Friday*,

## LE GROUPE Capgemini

un événement qui célèbre les réussites en matière de signatures de contrats, de réalisations, de performances et de croissance.

### *Diversité*

Il a été décidé de renforcer le recrutement de jeunes diplômées, dans le but d'augmenter la proportion de femmes au sein des équipes. En 2005, les candidates ont représenté 29% des nouvelles embauches. L'organisation du travail et les rémunérations ont été revues pour accorder de nouveaux avantages. Une politique de lutte contre le harcèlement sexuel est désormais en vigueur.

### *Formation et développement*

Dans le domaine de la formation et du développement, les actions ont porté sur les formations informatiques et des certifications pour les collaborateurs de l'infogérance, mais aussi sur une formation modulaire transversale permettant d'acquérir de nouvelles compétences et la certification en gestion de projets. Les jeunes diplômés fraîchement recrutés ont de leur côté pu suivre une formation de six semaines.

### **Pays-Bas**

#### *Fidélisation et engagement*

Dans l'étude de satisfaction des salariés aux Pays-Bas, réalisée de manière indépendante par Incompany 200 en 2005 auprès de 113 entreprises, Capgemini Pays-Bas apparaît en troisième place, avec un écart de seulement un millième de point avec les deux premiers.

Capgemini a été particulièrement bien noté dans les domaines de la motivation, de l'autonomie, de l'environnement de travail, des opportunités de carrières, de la formation et de la collégialité.

L'élection du "Collaborateur de l'année" met à l'honneur les collaborateurs les plus performants. Chaque trimestre, chaque département nomme un collaborateur pour tenter de figurer parmi les trois lauréats qui seront publiquement félicités et financièrement récompensés en fin d'année.

Plusieurs séminaires consacrés à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ont été organisés à l'intention des couples dont les deux membres travaillent et des personnes seules en activité ayant des enfants à charge.

### *Diversité*

La promotion de la diversité a donné lieu à un programme de sensibilisation à la diversité et à une participation active au Comité des femmes professionnelles (*Platform for professional women*). Le taux d'absentéisme des femmes pour cause de maladie a pu être réduit et un programme de développement dédié aux femmes a été initié dans le cadre du projet général de développement des talents.

### *Prix de l'environnement*

En 2005, l'entreprise de recyclage Stichting Disposables Benu lux a décerné le prix Retour Award 2004 à Capgemini Pays-

Bas pour avoir assuré le recyclage de 90% de ses gobelets et tasses en plastique. Stichting recycle ces gobelets et les transforme notamment en boîtiers pour CD et DVD, ou en coques pour téléphones mobiles. Un prix de 1 000 euros a été attribué à Capgemini, qui a rajouté la même somme et versé l'ensemble des fonds à un projet humanitaire visant à réparer de l'outillage d'occasion pour l'envoyer aux pays émergents.

### **Europe Centrale et du Sud (Allemagne, Autriche, Europe de l'Est, Espagne, Italie et Portugal)**

#### *Fidélisation et développement*

Globalement, en Europe centrale, la souplesse et la variété des méthodes de travail ont favorisé un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cette flexibilité séduit tant les collaborateurs que les candidats. Ils peuvent opter pour un temps partiel, prendre des congés pour motif personnel ou encore effectuer une partie de leur travail à leur domicile.

Un programme a été développé spécialement pour les collaborateurs à fort potentiel visant à créer un sentiment particulier d'appartenance par l'attribution de bonus et de primes exceptionnelles, ainsi que par l'organisation d'événements sociaux auxquels participent les collaborateurs et leurs conjoints.

L'enquête de satisfaction interne affiche pour l'Europe centrale des résultats positifs et en croissance depuis 2002, dans les domaines de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de la culture, des valeurs et de la fierté qu'engendre l'appartenance au Groupe, de la diversité, du soutien de l'encadrement et du développement personnel.

L'entité espagnole propose depuis le début de l'année 2006 des aides à la garde d'enfants, cette initiative s'inscrivant dans l'orientation familiale de la politique de l'entreprise.

### *Diversité*

L'amélioration de l'équilibre hommes/femmes figure dans les priorités de l'entité Europe Centrale. Lors des recrutements, à compétences équivalentes, la préférence est donc donnée au recrutement de femmes. Des événements dédiés au recrutement de femmes sont à l'étude et les femmes managers s'impliquent de manière active dans les processus de recrutement, notamment lors des salons de recrutement.

La diversité a été l'une des priorités de 2005 en Espagne pour le recrutement. Une rubrique dédiée de l'intranet est désormais mise en avant pour faire comprendre l'importance que revêt la diversité pour l'entreprise. Le recrutement et les formations se sont également ouverts aux personnes souffrant d'un handicap. La signature d'un accord avec la principale association de personnes handicapées prévue en 2006 prolongera cette politique.

L'équipe espagnole va poursuivre son engagement envers la diversité en 2006 avec :

- l'adhésion à un réseau qui privilégie l'égalité des chances en matière d'emploi,
- le lancement d'un espace dédié à la diversité sur le site Web public.

## Suède

### Diversité

En 2005, la Suède a confirmé ses engagements déjà solides en matière de diversité, avec un effectif qui compte désormais 32% de femmes.

Ce résultat découle de nombreuses initiatives. Dans la plupart de nos divisions en Suède, les candidats issus d'un groupe minoritaire (principalement mais pas seulement les femmes) sont toujours pris en compte lors de projets de réorganisation ou en cas de promotion de nouveaux managers. Les femmes cadres dirigeants sont incitées à participer à des programmes d'accompagnement en parallèle avec des coachs masculins pour mieux cerner les défis rencontrés par les femmes sur des postes à responsabilités.

La diversité figure également dans les programmes de leadership pour cadres de premier niveau.

### Fidélisation et engagement

En Suède, des séminaires sont organisés sur les thèmes de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, avec un accent placé sur la gestion du stress. L'entreprise étudie des solutions qui permettent à ses collaborateurs de travailler selon des horaires à la carte ou à domicile, en accord avec le client. L'entreprise participe à hauteur de 25% aux frais de connexion Internet haut débit personnelle.

Capgemini rémunère les congés parentaux, pour les hommes comme pour les femmes, à hauteur de 80 % du salaire (et jusqu'à un certain plafond) et pendant une période pouvant durer six mois. Les collaborateurs ont également le choix du temps partiel (3/4 de temps) lorsqu'ils ont des enfants âgés de 0 à 8 ans.

### Au sein de la communauté

En 2005, les collaborateurs suédois ont offert une somme de 11 000 euros à l'ONG humanitaire Médecins sans frontières. Cette initiative a remplacé la traditionnelle remise de cadeaux.

## 6.3 Les relations humaines

### 6.3.1 Un effectif en croissance constante

L'évolution de l'effectif du Groupe sur la dernière décennie est le reflet des cycles d'investissement en conseil et services informatiques. En particulier, l'effectif a fortement progressé à la fin des années 1990 pour culminer lors du rachat des activités d'Ernst & Young Consulting en 2000, à la faveur d'une croissance de l'activité alimentée par les besoins que faisaient naître l'adoption grandissante d'Internet et les passages à l'an 2000 et à l'euro.

Au cours des trois années suivantes, l'industrie du conseil et des services informatiques s'est ressentie de l'explosion de la bulle Internet et de la dégradation de l'environnement économique générée par des crises internationales majeures avec en point d'orgue l'attentat du 11 septembre 2001 et le déclenchement de la guerre en Irak.

Après une année 2004 marquée par le retour de la croissance de l'effectif grâce en particulier aux deux gros contrats d'infogérance (TXU et Aspire) qui se sont traduits par un transfert de personnel de plus de 5 300 personnes, l'année 2005 se caractérise comme une année de consolidation. De même, comme l'année précédente, la reprise de l'embauche se confirme en 2005 de façon significative.

Année	Effectif moyen		Effectif en fin d'année	
	Nombre	Évolution	Nombre	Évolution
1995	20 477		22 079	
1996	23 934	16,9%	25 950	17,5%
1997	28 059	17,2%	31 094	19,8%
1998	34 606	23,3%	38 341	23,3%
1999	39 210	13,3%	39 626	3,4%
2000	50 249	28,2%	59 549	50,3%
2001	59 906	19,2%	57 760	-3,0%
2002	54 882	-8,4%	52 683	-8,8%
2003	49 805	-9,3%	55 576*	5,5%
2004	57 387	15,2%	59 324	6,7%
2005	59 734	4,1%	61 036	2,9%

\* 48 304 en excluant l'apport de Transiciel qui n'a été incorporé qu'au 31 décembre

## LE GROUPE Capgemini

L'impact des transferts de personnel et la reprise de l'embauche modifient de façon sensible la répartition géographique des effectifs dont l'évolution au cours des dernières années est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Fin d'année	Effectif		Effectif		Effectif	
	2003	%	2004	%	2005	%
Amérique du Nord	7 914	14,2%	8 893	15,0%	6 351	10,4%
Royaume Uni/Irlande	6 496	11,7%	8 534	14,4%	8 826	14,5%
Pays Nordiques	3 672	6,6%	3 485	5,9%	3 429	5,6%
Benelux	8 540	15,4%	8 306	14,0%	8 613	14,1%
Europe Centrale	3 055	5,5%	3 390	5,7%	3 732	6,1%
France	18 442	33,2%	18 664	31,5%	19 866	32,5%
Europe du Sud	5 404	9,7%	5 151	8,7%	5 591	9,2%
Asie-Pacifique	2 053	3,7%	2 901	4,9%	4 628	7,6%
<b>Total</b>	<b>55 576</b>	<b>100%</b>	<b>59 324</b>	<b>100%</b>	<b>61 036</b>	<b>100%</b>

Cette évolution traduit trois tendances principales sur la période :

- L'utilisation accrue des capacités *Rightshore*<sup>TM</sup> qui combinent des ressources locales proches du client et celles qui sont situées dans des centres de production spécialisés en fonction d'une technologie ou d'une offre.
- Le développement de l'activité services informatiques de proximité avec une présence forte en France et au Benelux.
- Le redressement de l'activité aux Etats-Unis, qui a conduit à une réorganisation régionale.

Dans la continuité de l'année 2004, l'année 2005 a été également marquée par une très forte reprise du recrutement avec près de 14 500 embauches. Cette année, la reprise de l'activité a permis la mise en place de programmes de "revitalisation" et les recrutements ont donc porté majoritairement sur des profils de jeunes diplômés notamment en France, en Inde, aux Etats Unis, au Royaume-Uni, en Espagne ou aux Pays-Bas. Tous les pays ont ainsi participé à la reprise de l'embauche, mais celle-ci est plus spécialement marquée en Inde, avec une hausse de près de 83% de l'effectif et chez Sogeti où plus de 4 100 personnes ont été recrutées.

Le taux de rotation du personnel, c'est-à-dire le pourcentage de départs volontaires, a légèrement poursuivi sa croissance en 2005 à 15,4% (contre 14,1% en 2004), soit près de 9 300 départs volontaires dans l'année, traduisant ainsi la reprise du marché des services informatique et son corollaire : la mobilité des employés. Ce taux fait l'objet d'une attention permanente et de programmes spécifiques afin de le maintenir dans les normes du secteur. Ce taux est par ailleurs différencié selon les métiers et les zones géographiques : l'Inde, qui est aujourd'hui un marché très porteur dans les services informatiques, a vu ainsi son taux de rotation chuter en un an de 11% pour s'établir sous 20%.

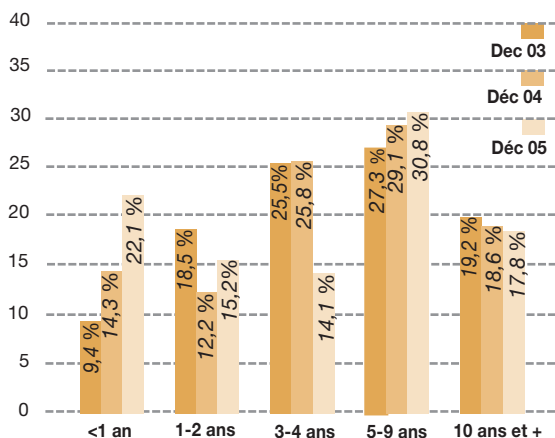
Le taux d'utilisation des ressources, mesurant la part du temps de travail (hors congés légaux) des personnels salariés productifs directement imputée à des prestations facturables, est globalement en amélioration sur l'exercice 2005 dans les activités de Projets et Conseil (Conseil, Développement d'applications informatiques et Intégrations de Système et Services informatiques de proximité) et s'analyse par trimestre comme suit :

Taux d'utilisation trimestriels	2004				2005			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Conseil	64,2	64,5	62,4	64,7	64,6	68,6	68,0	68,2
Intégration de systèmes et développement d'applications informatiques	74,0	74,8	76,0	76,4	77,8	79,2	79,2	79,1
Services informatiques de proximité	82,7	84,4	85,6	85,6	85,4	86,3	85,9	85,9

Il convient de noter que le taux d'utilisation n'est pas suivi pour l'activité Infogérance, pour laquelle il n'est pas représentatif de l'évolution de la performance.

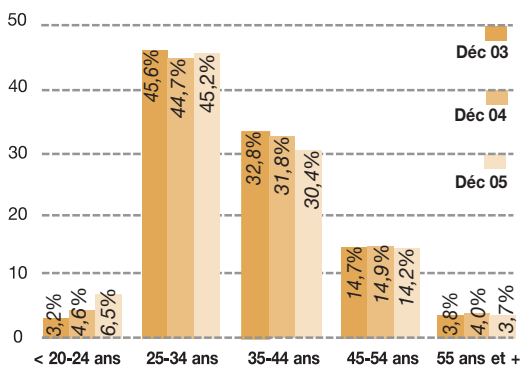
Pour affiner sa connaissance de la composition de ses effectifs, le Groupe suit depuis 2003 des indicateurs mesurant l'ancienneté moyenne, l'âge moyen et la répartition hommes/ femmes.

#### EFFECTIF - ANCIENNETÉ : ÉVOLUTION 2003-2005



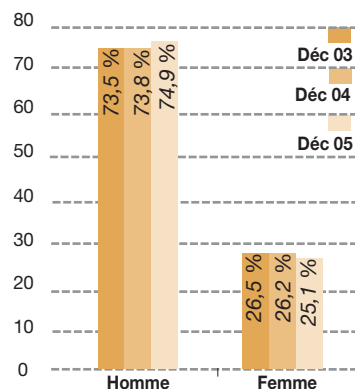
L'évolution de l'ancienneté moyenne reflète la politique d'embauche du Groupe sur les dernières années : après deux années d'embauche sélective voyant ainsi la part des personnes ayant entre 1 et 2 ans d'ancienneté fortement baisser, la reprise de l'embauche en 2004 puis en 2005 s'est traduite par une forte croissance des personnes ayant moins d'un an d'ancienneté. Par ailleurs, le transfert de personnel consécutifs au gain des projets TXU et Aspire (personnes ayant une longue ancienneté dans leur société d'origine reprise lors du transfert) doublé du gel relatif des embauches dans les années 2000 à 2003 ont ainsi contribué à augmenter la proportion de personnes présentes depuis plus de cinq années dans le Groupe.

#### EFFECTIF - RÉPARTITION EN FONCTION DE L'ÂGE : ÉVOLUTION 2003-2005



La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe n'a, comme l'année passée, que très légèrement diminué et s'établit à 36,3 ans. La reprise des embauches de jeunes diplômés au cours des deux dernières années a permis de voir la part des personnes de moins de 25 ans doubler en trois ans.

#### EFFECTIF - RÉPARTITION HOMME/FEMME : ÉVOLUTION 2003-2005



Le pourcentage de femmes dans l'effectif de la société a légèrement diminué en 2005 : d'une part, les femmes ont proportionnellement plus quitté la société qu'elles ne l'ont intégré et d'autre part, le développement se fait dans des métiers (l'assistance technique de proximité ou l'outsourcing) et de pays (Inde) où les femmes sont moins présentes.

#### 6.3.2 Le capital humain – l'actif le plus précieux du Groupe

Pour Capgemini, prestataire de services intellectuels, la principale richesse est constituée de ses équipes hautement qualifiées. Le succès du groupe dépend de la motivation des collaborateurs et de la bonne gestion de leurs ressources intellectuelles. Pour le Groupe, l'un des axes fondamentaux de sa démarche de responsabilité d'entreprise et de son engagement social consiste à assurer le développement de toute la palette des compétences et des talents et à diffuser la culture collaborative auprès de ses différents partenaires. Cette politique est un élément central de la stratégie de Capgemini en matière de ressources humaines.

La **Charte des Ressources Humaines (People Charter)**, diffusée dans son intégralité sur l'intranet et les divers sites Internet du Groupe et résumée ci-après, établit les bases de la relation qui unit Capgemini et ses collaborateurs.

Pour Capgemini, chaque collaborateur est essentiel pour la réussite et pour la pérennité du Groupe. L'entreprise offre un environnement où chacun peut progresser, développer ses compétences, collaborer avec des spécialistes d'horizons divers, participer à la réalisation des objectifs du Groupe avec des missions variées en partageant les connaissances et en jouissant d'une carrière épanouissante.

Pour Capgemini, la réussite de l'entreprise est liée à l'ensemble des différentes expériences professionnelles et personnelles de ses collaborateurs. Elle découle de la contribution de chacun de ces individus, travaillant en équipe pour matérialiser la **Collaborative Business Experience** dans les relations clients et produire des résultats remarquables.

## LE GROUPE Capgemini

**Les principes de la collaboration Capgemini sont les suivants :**

- des équipes projet mixtes client – Capgemini : la réussite du client conditionne celle de Capgemini ;
- des échanges ouverts : une écoute active et un environnement favorisant l'expression des idées et des opinions ;
- un engagement envers le client sur le transfert de connaissances et l'assistance à l'obtention de son autonomie ;
- des relations client basées sur la confiance et le respect mutuel : favoriser l'honnêteté dans les relations et rechercher des commentaires constructifs ;
- une attitude coopérative et réactive : comprendre l'activité et les besoins des clients, garantir l'excellence des prestations et s'assurer que les promesses sont tenues.

Capgemini s'efforce d'offrir une carrière professionnelle et une vie personnelle gratifiantes à tous ses collaborateurs à travers des missions intéressantes et des postes motivants. L'entreprise insiste également sur le partage des connaissances, les possibilités de formation et de développement du leadership. Cet effort se retrouve dans l'environnement technologique et les offres leaders, les méthodes de gestion de projets, les programmes de certification et l'atmosphère de travail propice à la collaboration. L'entreprise croit au dialogue et à la prise en compte des priorités des salariés dans un processus collaboratif de définition des objectifs, de management, d'évaluation des performances et de rétribution.

**L'engagement de Capgemini vis-à-vis de ses collaborateurs**  
Partout dans le monde, Capgemini cherche à attirer les meilleurs, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel, en leur faisant partager une culture commune sur des points déterminés :

- l'application des principes de collaboration aux relations entre les collaborateurs et l'entreprise ;
- le respect des engagements de Capgemini envers la responsabilité sociale d'entreprise et le développement durable, sur la diversité, la cohésion sociale et la charte éthique ;
- un processus de gestion des performances qui prend en compte les réalisations des collaborateurs et leur manière d'y parvenir ;
- Un développement personnel et professionnel qui s'appuie sur des modèles de compétences ;
- des possibilités de formation et de développement pour favoriser l'excellence ;
- un recrutement et une intégration qui privilégient la collaboration ;
- un environnement de travail basé sur l'équipe et non sur l'esprit de clocher ou les clans, dans lequel les collaborateurs peuvent développer leurs compétences, participer à l'échange des connaissances et mener une carrière épanouissante ;
- l'amélioration permanente et la capacité à se détacher du passé si nécessaire ;
- la valorisation de la fierté individuelle lors de l'atteinte d'objectifs communs ; la reconnaissance que chaque discipline représente pour le Groupe une richesse comparable.

### 6.3.3 Principes fondamentaux

Le Groupe est fortement attaché à un référentiel de principes

fondamentaux qui sous-tendent les relations avec ses collaborateurs. Ces principes assurent à chacun des salariés :

- une évaluation annuelle de ses performances et la possibilité d'en aborder les résultats lors d'un entretien individuel ;
- le droit à un plan de développement personnalisé ;
- l'accompagnement par un parrain, à la demande du collaborateur, pour pouvoir discuter des orientations de carrière ;
- la possibilité de faire connaître son opinion à intervalles réguliers, lors d'une enquête sur l'évolution générale du Groupe et sur le développement personnel ;
- une information régulière par ses managers et la possibilité d'engager le dialogue sur les missions et l'environnement de travail.

Ces principes sont des maillons essentiels du processus de gestion des performances chez Capgemini.

### 6.3.4 Gestion personnalisée des carrières

**Le modèle de compétences**

Le développement professionnel de chaque collaborateur tient compte d'un modèle de compétences pour évaluer les performances et décider des évolutions de carrières. Trouvant son origine dans des valeurs partagées, ce modèle est conçu pour prendre en compte les besoins de chacun des métiers du Groupe, en matière de compétences ou d'expertise par exemple.

**Développement personnel et évaluation**

Pour une entreprise de services, il est nécessaire de garantir une évaluation transparente des performances individuelles, selon des critères clairs et stables. L'évaluation des compétences étant la meilleure garantie de l'égalité des chances, il est essentiel de disposer d'un tel outil pour permettre le développement professionnel et la promotion des collaborateurs.

Dans ce but, le Groupe applique un système d'évaluations régulières basées en général sur des évaluations portant sur des projets clients et sur des entretiens personnels avec les collaborateurs. Certaines unités ont opté pour un accompagnement des collaborateurs (mentoring/parrainage), lesquels bénéficient ainsi d'un regard extérieur et de conseils sur la gestion de leur carrière de la part de collègues plus expérimentés.

**Mobilité**

Le Groupe encourage la mobilité géographique, au sein d'un pays ou à l'international, et répond ainsi bien souvent à une demande de ses collaborateurs. Les sites intranet publient les postes disponibles pour faciliter la mobilité au sein de chaque pays et donner la préférence aux collaborateurs avant qu'un poste ne soit ouvert au recrutement externe. Ceux qui évoluent à l'étranger ou qui souhaitent s'orienter vers l'international disposent de toutes les informations, conditions et procédures nécessaires sur l'intranet des entités concernées.

Dans un souci de sécurité des collaborateurs, tout déplacement dans un pays à risque est soumis à des règles strictes et doit être validé en amont. Des procédures de rapatriement et des assurances spécifiques permettent de maîtriser les risques encourus par les collaborateurs en cas de tensions dans le pays où ils se trouvent.

### 6.3.5 La formation continue, une priorité majeure

#### Politique générale en matière de formation

La valeur d'une société de conseil et de services informatiques est fonction de la qualité de son capital intellectuel. Ce secteur se distingue par de brutales mutations technologiques qui imposent régulièrement de nouveaux schémas de travail et il est donc vital que les collaborateurs maintiennent leurs compétences à jour, en adéquation avec les besoins du marché et des clients. Ils peuvent ainsi mettre leurs connaissances en application, les développer et se construire une expérience professionnelle enrichissante. Les plans de développement personnalisés sont élaborés à l'occasion des entretiens annuels d'évaluation et passés en revue au moins une fois dans l'année. Les unités opérationnelles mènent une analyse systématique des compétences requises et de leur offre de formations, afin de rester en phase avec les besoins actuels et futurs du marché.

Plusieurs approches participent à la stratégie de développement des compétences :

- des programmes de formation standard,
- un système de parrainage/mentoring,
- l'e-learning,
- des ouvrages en ligne,
- une formation sur le terrain,
- des bases de données faciles d'accès favorisant le partage des connaissances,
- la gestion de communautés professionnelles,
- les forums et séminaires d'équipe.

Il est primordial d'entretenir une culture de partage et de réseau afin de favoriser l'échange de connaissances et promouvoir l'innovation et la collaboration.

La formation des dirigeants, des responsables de comptes et des chefs de projet fait l'objet d'une attention toute particulière, car ce sont eux qui appliquent la stratégie du Groupe.

#### Une formation dotée de ressources importantes

Les moyens nécessaires aux actions de formations sont disponibles au niveau du Groupe ainsi qu'à l'échelle locale. Le Groupe dispose du portail *MyLearning* dédié à la gestion des formations et accessible à l'ensemble des collaborateurs. Il héberge tous les programmes du Groupe et, pour plusieurs régions, l'offre de formation locale. La plate-forme de *MyLearning* a été refondue en 2005 pour rendre les prestations plus vivantes et améliorer les outils d'apprentissage. Le catalogue de sessions propose plusieurs méthodes d'enseignement adaptées aux différents besoins, sous forme d'e-learning, d'accompagnement en ligne, de préparation de tests, d'ouvrages, d'examen en ligne, de cours de langues, de formations et de séminaires virtuels en direct, ou encore d'enseignement en salle. Les formations en salle de cours sont effectuées soit localement dans des centres dédiés, soit à l'Université du Groupe.

#### L'Université du Groupe

Le Groupe a investi 96 millions d'euros dans un lieu dédié à la formation et aux séminaires : le site "Les Fontaines" a ouvert ses portes début 2003 et témoigne de l'importance stratégique

que revêt la formation pour le Groupe. Ce site accueille l'Université Caggemini et constitue un terrain idéal pour intégrer les nouveaux collaborateurs ou pour développer son réseau.

Les formations dispensées par l'Université ont enregistré une fréquentation record en 2005, avec 20 191 journées de formation dispensées à 4 900 participants, dont plus d'un millier ont pu suivre les sessions depuis leur pays de résidence. Ces chiffres sont en hausse marquée par rapport à 2004 (2 470 participants). Le taux de satisfaction global est ressorti à 4,3 sur une échelle de 5.

L'Université est organisée en plusieurs écoles ou *schools* positionnées sur les différents métiers. La *Leadership Development School* et la *Business Development School* abordent des sujets transversaux et accueillent des participants de toutes les disciplines. La *Consulting School* et la *Technology School* répondent aux besoins de leurs disciplines respectives. La *Technology School* est le fer de lance de nos programmes internes de certification pour les chefs de projet, les architectes et les ingénieurs logiciels et réseaux.

#### La procédure de certification

##### Certification Interne

L'évaluation en interne par les pairs permet de mesurer les compétences sur des critères précis et clairement définis : expérience acquise, partage des connaissances, application des méthodes et des outils internes, rôle de conseil et leadership. Ce processus vise trois objectifs :

- susciter la formation de communautés professionnelles soudées et reconnues, grâce à des échanges d'information, de savoir-faire et de compétences ;
- assurer une diffusion diversifiée et un renforcement progressif des compétences, qui seront utilisées tant pour des besoins internes que lors des missions clients ;
- nourrir une relation gagnant-gagnant, gage d'un avantage concurrentiel tant pour le Groupe que pour les collaborateurs, qui peuvent améliorer leur potentiel.

Le Groupe propose six certifications principales pour les chefs de projet, les architectes, les ingénieurs logiciels, les ingénieurs réseaux, les spécialistes des applications d'entreprise et les managers d'équipes.

En 2005, le nombre de personnes faisant l'objet d'une certification interne au niveau du Groupe s'élevait à 3 631 contre 3 456 fin 2004, ce qui représente près de 6% de l'effectif global du Groupe.

##### Certification externe

Le Groupe applique depuis longtemps une politique de certification externe, qu'il a récemment renforcée : des formations en ligne permettent de se préparer pour des certifications externes, avec notamment des préparations aux tests et un accompagnement en ligne.

En 2005, 3 collaborateurs du Groupe ont obtenu la certification Microsoft MVP (*Most Valuable Professional*) qui reconnaît leur apport exceptionnel aux communautés d'experts Microsoft. Le titre de MVP est décerné aux experts les plus actifs des

## LE GROUPE Capgemini

communautés en ligne, pour leur expertise technique, leur volonté de partager leur savoir-faire et leur assistance envers les autres membres des communautés Microsoft.

D'autre part, un manager de Capgemini s'est vu attribuer le *Emeritus Member Award* par BMC Remedy Products, l'éditeur de la solution de gestion de services utilisée par la discipline Infogérance. Cette récompense témoigne de son rôle central dans la gestion des relations avec ce partenaire clé, rôle grâce auquel la solution répond désormais précisément aux besoins de Capgemini et à ceux des acteurs de l'infogérance en général.

### *Certification des centres Capgemini*

Trente-trois centres Capgemini sont certifiés, parmi lesquels des *Accelerated Delivery Centers*, *Application Management Services Centers* et *Technical Excellence Centers*. Sont ainsi certifiés ISO, y compris la certification ISO 9001/ISO 9001-2000, les centres situés en France, au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, au Canada, dans les pays nordiques et en Inde. Plusieurs centres sont également engagés dans le programme de certification CMM/CMMI® (Capability Maturity Model Integration) qui concerne le développement logiciel. Les centres indiens de Mumbai et de Bangalore ont obtenu le niveau le plus élevé de certification CMM et CMMI® (niveau 5). Neuf autres centres, en France, aux Pays-Bas, en Espagne, au Canada et aux Etats-Unis, sont certifiés niveau 3 CMM/CMMI®.

### **6.3.6 Un engagement fort envers le dialogue et la communication**

Mobiliser une équipe de 60 000 collaborateurs dans le monde et promouvoir la collaboration dans un contexte d'évolution perpétuelle et de forte concurrence nécessite une communication interne complète et fréquente.

Pour Capgemini, une communication efficace est un préalable pour instaurer une culture d'ouverture et de transparence. Elle est également indispensable pour motiver les collaborateurs. Elle permet enfin de diffuser les connaissances, de partager les réussites et de créer un sentiment d'appartenance, tant localement à l'échelle des équipes que globalement à celle du Groupe. En 2005, Capgemini s'est consacré à développer la communication au niveau du Groupe, avec par exemple les initiatives suivantes :

- "Talent", le site intranet du Groupe, propose en temps réel une actualité et une information à ses 15 000 utilisateurs mensuels. Talent regroupe un condensé de renseignements, de méthodes et d'outils relatifs au Groupe, et comporte des liens vers les sites locaux, les sites dédiés à la formation et les communautés. La newsletter News Alert compte 5 000 abonnés, tandis que sa version e-mail hebdomadaire est diffusée chaque vendredi vers l'ensemble des collaborateurs.
- Depuis 2005, la communication bénéficie de vecteurs supplémentaires avec notamment le "podcasting" hebdomadaire d'information au format audio.
- Via "Talent" est organisé un événement annuel de communication et de récompense, conçu pour mettre à l'honneur des collaborateurs de toutes les disciplines. Pour 2005, le

thème de ce challenge était *On the Move* : les collaborateurs devaient citer un projet qui, selon eux, avait permis à Capgemini de progresser.

- Des journaux, édités par la Direction de la communication, sont associés aux efforts de communication entourant des événements marquants (*Business Priority Weeks*, *Kick Offs*).
- Un canal de communication dédié favorise l'esprit d'équipe et le dialogue entre les principaux leaders opérationnels du Groupe. Le projet *The Executive* comprend une newsletter mensuelle, un agenda événementiel, un *Who's Who* des participants et une actualité directe et régulière par e-mail.
- En 2005, Capgemini a inauguré sa première séance de discussion en ligne ouverte à l'ensemble des équipes. Le projet *Let's Talk On-line* a permis aux 60 000 collaborateurs du Groupe de s'entretenir pendant 90 minutes et en cinq langues avec les quatre membres de l'équipe de Direction Générale. Les personnes indisponibles pouvaient envoyer leurs questions à l'avance et des réponses ont été fournies par écrit à toutes questions.
- Des outils électroniques de communication tels que les *Community Home Spaces*, les *Team Rooms* et autres forums évoluent continuellement pour permettre aux communautés internes d'échanger sur des sujets techniques, de partager sans délai les bonnes pratiques et d'accéder aux outils et méthodologies du Groupe.
- L'Université Capgemini est plus que jamais le carrefour incontournable des échanges internationaux et un vecteur de la communication du Groupe.

Cette richesse de projets de communication facilite la cohésion et une compréhension mutuelle au sein du Groupe. Au niveau local, les équipes de communication, assistées de la DRH, tiennent un rôle essentiel dans la diffusion de la culture de l'entreprise. La communication est une activité de tous les jours qui se traduit par des initiatives locales associant newsletters, sites intranet, réunions d'information et échanges formalisés ou spontanés entre individus.

### **La communication au cœur des transferts de collaborateurs**

La motivation et la satisfaction des collaborateurs constituent une priorité de la communication. Mais pour réussir les missions, il est tout aussi essentiel de séduire sur les plans personnels et professionnels les nouveaux collaborateurs qui rejoignent chaque année le Groupe dans le cadre de contrats d'infogérance. En 2005, Capgemini a ainsi intégré 600 nouveaux collaborateurs de Schneider Electric sur 26 pays. La communication s'est révélée essentielle à tous les échelons. Les déplacements sur le terrain dans les différents pays, les réunions communes et le support de la direction du Groupe ont été les atouts majeurs pour réussir cette intégration. Plusieurs portails Internet multilingues ont été créés pour assurer une communication précise à chaque étape du projet et informer sur les conséquences de cette intégration. Chaque fois qu'un transfert devenait effectif dans un pays donné, des événements dédiés étaient organisés et la rapidité de sa mise en œuvre était appuyée par différents outils dont un livret d'accueil et des sessions de présentation.



### **Communication bilatérale et implication des collaborateurs**

La communication bilatérale est un pilier de la philosophie de communication de Capgemini. Si les échanges spontanés entre individus sont encouragés, le Groupe cherche également à évaluer la satisfaction de ses salariés de manière formalisée au travers d'une enquête. Celle-ci est réalisée localement selon un cadre commun dans tout le Groupe. Elle comporte un certain nombre de questions, identiques au fil des années, qui permettent de suivre l'évolution de cette satisfaction et de mesurer les effets des mesures mises en œuvre. Chaque collaborateur est ensuite informé des résultats de cette enquête.

### **La représentation, porte-parole officiel des collaborateurs**

Capgemini privilégie le dialogue dans ses relations avec les instances représentatives des salariés. Respectueux de la réglementation en matière de représentation, le Groupe est également conscient qu'un dialogue constructif entre les collaborateurs et la Direction prend une importance particulière dans les décisions qui vont façonner son avenir. L'*International Works Council* (IWC), qui a été établi au niveau Groupe en 2001, se réunit quatre fois par an. Les représentants des salariés exposent l'ensemble de leurs préoccupations à la direction du Groupe qui, de son côté, leur détaille les projets de l'entreprise et les conséquences envisagées pour les collaborateurs.

Depuis 2004, Capgemini va au-delà des dispositions de la législation européenne en ouvrant les réunions de l'IWC aux membres issus de pays non européens (Etats-Unis et Inde notamment). Cette instance de représentation a ainsi pris une dimension réellement mondiale.

Une réunion de travail a été organisée avec l'IWC en 2005 sur le thème de la Responsabilité Sociale d'Entreprise. Elle a connu un accueil très favorable et favorisé de nombreuses suggestions. L'IWC a également lancé son site intranet dédié sur lequel il met ses informations à la disposition de l'ensemble des collaborateurs.

Le Groupe entretient également un dialogue avec les syndicats et les autres représentants de salariés, dans le cadre des organes et des procédures de représentation dictés par les législations, réglementations et conventions locales.

En France, un protocole d'accord sur la diffusion d'information a été conclu en 2002. Il définit les conditions qui régissent la publication d'informations sur l'intranet du Groupe par les syndicats, le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et les autres représentants du personnel. L'Espagne et le Royaume-Uni ont adopté une approche similaire.

La qualité du dialogue avec les représentants revêt une importance particulière lors des transferts de personnel au sein du Groupe. Le contrat Schneider Electric a ainsi donné lieu à une prise de contact avec les syndicats bien en amont, ce qui a permis de trouver une solution adaptée aux disparités entre les deux systèmes de retraite. Au Royaume-Uni, le projet ASPIRE a révélé 80 questions complexes dans le domaine social, qui devaient être traitées avant de lancer un quelconque transfert. Toutes ont été résolues lors de réunions hebdomadaires entre les représentants de salariés et la direction.

### **6.3.7 La politique de rémunération**

La politique de rémunération du Groupe est basée sur des principes communs, appliqués de manière décentralisée et adaptés aux spécificités locales du marché du travail de la législation sociale. Cette politique vise à :

- attirer et fidéliser les meilleurs talents,
- récompenser les performances grâce à un modèle de rémunération motivant et souple,
- respecter les objectifs financiers et opérationnels du Groupe.

Les collaborateurs peuvent également définir les composantes de leur rémunération à partir d'une liste prédéfinie, à la condition expresse que la législation locale le permette. La grande souplesse de cette formule permet aux collaborateurs de concilier du mieux possible impératifs financiers et situation personnelle.

Les collaborateurs bénéficient d'un système de participation aux bénéfices, selon les dispositions propres à chaque pays.

La rémunération des Vice-Présidents et des cadres dirigeants, ainsi que ses composantes fixe et variable, sont supervisées et validées au niveau du Groupe. La rémunération des autres collaborateurs est déterminée et gérée à l'échelon du pays mais les principes de rémunération restent soumis à validation par le Groupe

### **6.3.8 Les attributions d'options**

Des options de souscription d'actions Cap Gemini sont attribuées à intervalles réguliers en cohérence avec les recommandations du gouvernement d'entreprise. Ces distributions, bien que sélectives, sont réalisées dans une optique de fidélisation des collaborateurs qui ont contribué de manière exceptionnelle aux ventes, à la production, à l'innovation ou au management, ou encore pour récompenser des initiatives reconnues. Elles constituent donc une récompense exceptionnelle et ne font pas partie de la politique de rémunération. Le Conseil d'Administration a consenti un certain nombre d'options au titre du cinquième plan, (initié en mai 2000 et clos en mai 2005) à 6 193 attributaires et au titre du sixième plan (initié en mai 2005 et qui sera clos en juillet 2008) à 650 attributaires. Le détail de ces attributions a été donné, année par année, dans le Rapport de Gestion présenté à chacune des Assemblées Générales de Cap Gemini SA. Dans le même temps, les options attribuées aux dirigeants-mandataires sociaux ne représentent qu'un pourcentage très limité (moins de 1,2%) du nombre total d'options attribuées.

Les informations détaillées concernant les options de souscription d'actions consenties par Cap Gemini SA aux dix principaux bénéficiaires non mandataires sociaux, les levées par ces derniers et plus généralement les détails de ces plans sont données aux pages 82 et 148 du présent Document de Référence.

### **6.3.9 Diversité, égalité des chances et conditions de travail**

Le Groupe respecte scrupuleusement les législations nationales des pays où il opère, ainsi que la réglementation internationale en matière sociale.

## LE GROUPE Capgemini

Capgemini garantit l'égalité des chances à tous ses collaborateurs et proscrit toute discrimination sur des critères prohibés. Les principes et les valeurs du Groupe sont appliqués de manière à favoriser la diversité, l'intégrité physique des salariés et l'équilibre entre activité professionnelle et vie privée. Capgemini s'engage à témoigner du respect aux personnes et à bannir tout harcèlement ou abus de l'environnement de travail.

Un projet formalisé de promotion de la diversité a été initié en 2004 puis poursuivi en 2005, dans le respect du Pacte Mondial des Nations unies et de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise du Groupe.

De nombreuses initiatives ont vu le jour sur ce thème, et parmi elles :

- un projet de **Charte de la Diversité** précise les engagements du Groupe dans ce domaine, tandis qu'un espace consacré à la diversité a été créé sur le site institutionnel de l'entreprise ;
- **l'intranet mondial** s'enrichit également d'une section sur la diversité qui définit un cadre pour l'application de la diversité à l'échelle locale ; le Groupe explique ainsi les atouts d'une telle politique et précise les facteurs susceptibles de favoriser ou de freiner la diversité ;
- un **programme de communication interne** a été initié en 2004 pour sensibiliser les équipes au sujet de la diversité ; en raison du succès rencontré (taux de réponse et marques d'intérêt), cette campagne a été reconduite en 2005 pour intégrer des articles accessibles en ligne, dressant un état des lieux dans les différents pays. Certaines régions disposent de leur propre site dédié. La diversité figure également à l'ordre du jour des réunions de dirigeants ;
- un suivi est organisé au niveau Groupe, dans le respect de la réglementation, pour mieux évaluer et comprendre la **situation de la femme** dans l'ensemble de l'entreprise : proportion de femmes dans les embauches, départs, promotions. Il est fait de même au niveau de chaque structure concernée. Dans les pays où la réglementation le permet, le suivi est également affiné selon des critères comme les groupes culturels, les classes d'âge, les handicaps, etc. ;
- un audit des RH, mené chaque année, mesure les **indicateurs de performances** en matière de diversité ;
- les plans d'actions et les initiatives sont nombreux au niveau local et coordonnés pour favoriser le partage des connaissances et l'adoption des bonnes pratiques ;
- la diversité est prise en compte dans les **processus des RH**, qu'il s'agisse de recrutement, de promotion, de gestion des performances ou de rémunération ; ainsi, l'équilibre entre hommes et femmes est désormais satisfaisant au stade du recrutement pour le premier niveau de la hiérarchie, mais des efforts restent nécessaires pour les niveaux supérieurs ; dans de nombreux pays, des mesures sont en place pour assurer un recrutement élargi dans tous les domaines ;
- les Pays-Bas et la Norvège font partie des pays qui encouragent le **leadership au féminin** au travers de démarches comme un coaching des femmes pour les aider à évoluer et à conquérir des postes de direction ;
- on externes et incite à la création de réseaux internes qui œuvrent à faire évoluer le rôle des femmes en entreprise et à abaisser les barrières qui freinent leur évolution de carrière ;
- des réseaux de **promoteurs de la diversité** sont déjà actifs dans plusieurs régions ; pour affirmer leur engagement, les filiales anglaise et indienne ont ainsi nommé dans ces rôles des personnes qui ne sont pas liées à la DRH.

### Quelques exemples de réalisations locales :

- le plan pour la diversité en Suède intègre des mesures de recrutement adaptées, des options de congé parental, des horaires de travail assouplis pour les parents d'enfants de moins de 8 ans et une possibilité de télétravail ;
- un accord a été signé avec le gouvernement néerlandais sur les droits des minorités, afin de garantir que toute plainte pour discrimination ou harcèlement sera considérée et étudiée par un comité indépendant. Capgemini Pays-Bas a également mis en œuvre trois projets pilotes pour appliquer rapidement des mesures sur la diversité des sexes ; ainsi, tout recrutement devra présenter au moins une femme parmi les personnes sélectionnées, certaines collaboratrices seront mises en avant pour leurs réalisations et un programme de développement au féminin est prévu ;
- la filiale indienne pratique une politique de diversité volontariste, qui est également non discriminatoire par rapport aux critères de religion, de caste, de handicap ou d'origine géographique. Des responsables de la diversité ont été nommés pour assurer le relais sur le terrain. Le recrutement de jeunes diplômés privilégie les femmes afin d'améliorer l'équilibre entre hommes et femmes ;
- en 2003, Capgemini Royaume-Uni avait été cité par l'organisation *Race for Opportunity* parmi les 10 entreprises les plus soucieuses des minorités. Pour 2005, Capgemini est de nouveau distingué pour ses bonnes pratiques en matière de diversité. La filiale britannique a spécifiquement recruté des femmes aux postes de Vice-Présidentes et de responsabilité, étudié les freins perçus ou réels à la diversité des équipes et incité au partage d'expérience et au développement de réseaux ;
- au Royaume-Uni, les collaborateurs ont pu compléter en ligne les données de leur profil personnel en y indiquant leur origine ethnique ou un éventuel handicap. Cette possibilité a permis d'affiner les analyses statistiques sur l'ensemble des collaborateurs et d'élaborer en commun avec les salariés handicapés des conditions de travail mieux adaptées à leur situation ;
- Capgemini Amérique du Nord a mis en place une bibliothèque de prêts de supports d'apprentissage de langues, d'outils de formation et de documents de sensibilisation à la diversité. Certains réseaux traitant de sujets particuliers au niveau de la région ou des bureaux locaux permettent l'échange d'idées et les débats entre leurs membres. Déjà bien établis ou encore en cours de constitution, ces réseaux comptent le *African-American Affinity Group*, le *Gay/Lesbian/Bisexual/Transgender Affinity Group*, le *Hispanic Employee Network*, et le *Professional Women's Network*. Capgemini Amérique du Nord a également noué des partenariats

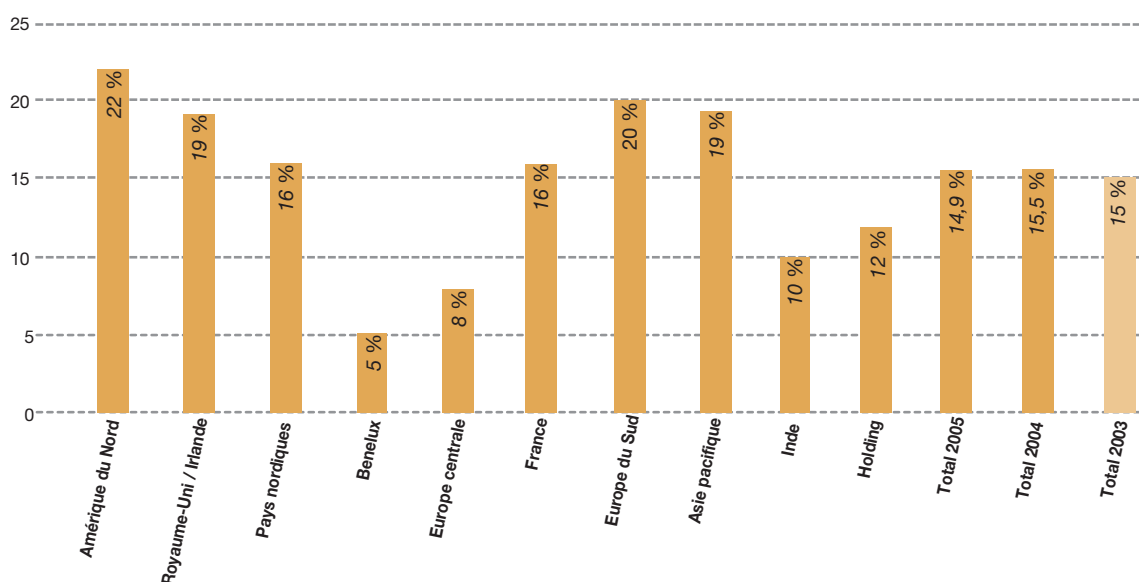
riats avec des fournisseurs issus de groupes minoritaires et participe au développement de programmes en faveur de la diversité chez ses fournisseurs, à leur application et à

leur renforcement ;

- plusieurs réseaux féminins ont vu le jour, notamment en Belgique, en Australie et aux Pays-Bas.

La représentativité des femmes aux plus hauts niveaux de responsabilité se présentait de la manière suivante au 31 décembre 2005 :

## REPRÉSENTATIVITÉ FÉMININE DANS LES FONCTIONS LES PLUS ÉLEVÉES PAR ENTITÉ OPÉRATIONNELLE



Pour les **collaborateurs handicapés**, il n'existe pas de programme dédié au niveau du Groupe. Les législations nationales sur ce sujet sont souvent différentes, voire contradictoires d'un pays à l'autre, ce qui rend difficile l'établissement d'une politique commune à tout le Groupe. Plusieurs réalisations locales, soutenues par le Groupe, méritent néanmoins d'être mentionnées :

- en Amérique du Nord, les entités Capgemini appliquent une politique de non-discrimination qui couvre le processus de recrutement et toute la carrière des collaborateurs handicapés. La loi américaine du *Disabilities Act* est ainsi scrupuleusement respectée, notamment en matière d'environnement de travail et de confidentialité des données personnelles ;
- l'entité française a négocié avec les syndicats un accord pour favoriser l'emploi des personnes handicapées. Deux régions ont expérimenté la future campagne nationale pour le recrutement des personnes handicapées. Les entreprises françaises bénéficient d'un remboursement sur leur taxe d'apprentissage lorsqu'elles financent des institutions spécialisées et des sommes sont affectées à des formations spécifiques pour les étudiants handicapés ;
- au Royaume-Uni, la politique de diversité concerne égale-

ment les personnes handicapées. Capgemini s'y est impliqué lors du forum "Employeurs et Handicap" (*Employers' Forum on Disability*) pour définir un ensemble de bonnes pratiques dans le suivi et l'accompagnement du handicap. Capgemini a été ainsi invité à parrainer le guide pratique édité par le Forum sur le thème du handicap au travail *Monitoring for Change: a practical guide to monitoring disability in the workforce* ;

- En Inde, Espagne et Italie, les données concernant les collaborateurs handicapés ont été recueillies dans le but de leur proposer un accompagnement spécifique.

### La santé et la sécurité au travail

La santé et la sécurité dans le cadre de travail sont des priorités pour les équipes de DRH et de gestion des infrastructures. L'activité du Groupe ne comporte pas d'activités à haut risque ; mais la santé et la sécurité sont des sujets graves, pour lesquels l'entreprise a mis en place des processus et des mesures spécifiques. Bien souvent, Capgemini étudie conjointement avec ses clients les différents bâtiments et sites susceptibles d'accueillir ses équipes. Ensuite, les situations spécifiques sont évaluées de façon régulière pour, le cas échéant, déclencher des mesures préventives.

## 6.4 Le Groupe et ses clients

### Le référentiel OTACE de la satisfaction client

Le Groupe a établi un processus interne de gestion de la relation client. Les relations clients sont évaluées selon un référentiel dénommé OTACE : *On Time and Above Client Expectations* (respect des délais et atteinte ou dépassement des attentes clients). Les clients sont invités à préciser ce qu'ils attendent principalement des services du Groupe. Ils sélectionnent des indicateurs relatifs au type de service fourni, à la nature de la relation, au transfert de connaissances et à des critères qualitatifs. Ces indicateurs sont renseignés et validés par le client, puis utilisés lors d'évaluation à intervalles réguliers (au minimum annuels). Les équipes responsables de ce programme sont rattachées au Directeur de la Production Groupe.

### Responsabilité sociale envers les clients

La politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise devant une priorité, Capgemini souhaite intégrer les concepts de RSE et de développement durable dans tous ses projets client. Ces éléments sont étudiés lors de la phase d'évaluation du projet.

## 6.5 Les relations fournisseurs

L'activité de Capgemini consiste en la prestation de services intellectuels. Les charges de personnel représentent ainsi presque les deux tiers de ses coûts, alors que les charges externes recouvrent essentiellement des loyers, des coûts informatiques et de télécommunications, et des achats de services externes (formation, conseils juridiques et audits, recrutement et services informatiques).

Après avoir mis en place son nouveau logiciel intégré de gestion des achats, le Groupe a défini de nouvelles procédures d'achat. Elles prennent en compte la dimension éthique, sous la forme de règles spécifiques. L'engagement du Groupe envers l'éthique dans les approvisionnements a également été réaffirmé dans sa politique et dans le "Blue Book", son manuel de procédures.

Capgemini collabore de façon croissante avec les services achats de ses clients et partenaires, afin de définir des approches communes. En 2005, Capgemini a ainsi collaboré avec un grand client anglais et plusieurs de ses principaux fournisseurs pour déterminer des méthodes de travail communes et mettre en œuvre la responsabilité d'entreprise au sein des chaînes logistiques.

Le Groupe a nommé en 2005 un Directeur des achats qui est notamment chargé d'enraciner les principes d'éthique dans la chaîne d'approvisionnement et d'intensifier le suivi de leur application.

### Les principes de l'achat éthique

En adhérant au Pacte Mondial des Nations unies, le Groupe s'est engagé à respecter dix principes essentiels relatifs aux droits de l'homme, à l'environnement, aux conditions de travail et à la lutte contre la corruption. Capgemini applique ces principes dans sa fonction achat en ne collaborant qu'avec des fournisseurs qui ont adopté des politiques éthiques et se sont engagés

envers le respect des droits de l'homme. Les fournisseurs du Groupe doivent, a minima, se conformer aux principes suivants :

- non-recours au travail forcé, au travail d'enfants ou à des pratiques discriminatoires ;
- liberté d'association et plus généralement respect de la législation en vigueur sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité, etc.

En matière d'achat, la politique de Capgemini implique également :

- de traiter les fournisseurs de façon équitable, en fournissant à tous les mêmes informations sur les besoins de l'entreprise ;
- de choisir les fournisseurs en fonction de la valeur de l'offre, des performances et du prix ; le processus de sélection doit être clair et susceptible d'être audité, justifié aux yeux de la direction et expliqué aux fournisseurs ;
- de garantir la confidentialité des informations fournisseurs ;
- d'entretenir une relation d'égal à égal avec les fournisseurs ;
- de ne pas chercher à tirer avantage des erreurs commises par les fournisseurs.

Dès 2006, lors de la sélection de ses fournisseurs, Capgemini insistera davantage sur les critères suivants :

- le principe de Responsabilité Sociale d'Entreprise sera intégré dans toute la mesure du possible aux appels d'offres et aux contrats avec les fournisseurs ;
- les équipes achats devront adopter des méthodes appropriées pour vérifier que les fournisseurs locaux appliquent les principes repris ci-dessus et un certain degré de Responsabilité Sociale d'Entreprise ;
- l'impact sur les communautés locales devra être pris en compte lors du choix des fournisseurs (recrutement de personnel féminin ou issu de minorités ethniques, de handicapés, etc.).

Autant que possible, Capgemini s'emploie à appliquer sa politique de respect de l'environnement à l'ensemble de ses achats (immobilier, équipement, déplacements).

## 6.6 Le Groupe et l'environnement

### Politique environnementale

Etant donnée la nature de ses métiers, les activités de Capgemini n'ont que peu d'impact sur l'environnement. Pour autant, le Groupe veille à ce que ses prestations de services soient effectuées de manière non préjudiciable à l'environnement, à la santé, à la sécurité ou au bien-être, que ce soit de ses collaborateurs, de ses clients, de ses partenaires ou du public. La protection de l'environnement est un processus permanent et le Groupe attend de ses collaborateurs, fournisseurs et cocontractants qu'ils tiennent compte de l'impact de leurs activités, infrastructures et équipements sur l'environnement.

Fin 2005, le Groupe a réalisé une enquête auprès de ses filiales locales pour en évaluer les politiques, programmes et indicateurs environnementaux. Les actions menées en ce sens, la formation et la sensibilisation des équipes ont également été recensées. Les données recueillies vont être consolidées pour définir une série d'axes d'amélioration communs pour tous les pays.

La politique environnementale en place dans le Groupe com-

porte quelques règles de base :

- le respect des réglementations locales et internationales sur l'environnement ;
- la prise en compte de l'environnement dans les formations sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise et la sensibilisation des collaborateurs à ces questions ;
- l'application des meilleures pratiques environnementales dans le périmètre d'influence de Capgemini ;
- la mise en place d'indicateurs pour mesurer les progrès réalisés.

Le Groupe porte une attention particulière à trois domaines :

- les locaux et les sites, ainsi que l'énergie et les équipements,
- la gestion des déchets (diminution, réutilisation et recyclage),
- les déplacements professionnels.

### Locaux

Pour mesurer l'impact environnemental de son parc immobilier, Capgemini suit en permanence la consommation d'électricité, la surface utilisée et la nature des équipements afin de rationaliser ces éléments dans toute la mesure du possible.

Toutes les divisions du Groupe sont incitées à appliquer les mesures suivantes, en tenant compte des réglementations locales et des spécificités des locaux :

- redimensionner les surfaces de bureaux sur la base des seuils minimums correspondant au nombre de salariés ;
- surveiller la consommation énergétique et la réduire ou l'optimiser chaque fois que possible (avec une maintenance efficace, des contrôles des températures adaptés, des dispositifs qui économisent l'eau, des écrans à faible consommation, etc.) ;
- installer des systèmes peu gourmands en énergie dans les nouveaux locaux, en privilégiant :
  - des installations modernes de chauffage et de climatisation dotées de systèmes de pilotage sophistiqués,
  - des sources d'énergie renouvelables, des matériaux non toxiques et des produits recyclables,
  - l'installation de dispositifs antibruit,
  - les mesures favorisant les économies d'énergie et d'eau ;
- s'assurer de la mise en conformité des bâtiments avec les réglementations locales et internationales en matière d'hygiène et de sécurité ;
- vérifier qu'aucun matériau dangereux ou toxique n'est introduit sur le lieu de travail sans que des mesures de protection ne soient appliquées ;
- former les responsables de sites au respect de l'environnement. À ce jour, plusieurs mesures ont été prises au niveau de différents pays :
  - au Royaume-Uni, le passage à une "énergie verte" sera chose faite en 2006 : les fournisseurs d'électricité délivreront une énergie produite par cogénération. En comparaison des méthodes traditionnelles de production séparée de chaleur et d'énergie, la cogénération améliore sensiblement le rendement énergétique et réduit les émissions de polluants et de dioxyde de carbone qui participent au réchauffement du climat. Le gain en rendement global peut atteindre 50%, ce qui induit pour le producteur d'électricité une économie de 35% de sa consommation d'énergie primaire. Une étude sur

l'efficacité énergétique est également en cours ;

- aux Pays-Bas, de nouveaux dispositifs sophistiqués d'économie d'énergie ont été installés dans les bâtiments de bureaux ;
- de nombreuses filiales ont adopté un système d'extinction automatique de l'éclairage ainsi que des capteurs de luminosité dans les salles de réunion.

### Équipements

Toute filiale est censée respecter les principes suivants en matière d'achats et de gestion des équipements, dans la mesure du possible et en conformité avec la législation locale :

- prise en compte de la dimension environnementale des équipements achetés,
- utilisation d'équipements à faible consommation énergétique,
- maintenance et nettoyage régulier des équipements,
- maîtrise des nuisances générées par les équipements : bruit, poussière, fumée ou dangers pour les collaborateurs,
- application d'un plan de test adapté aux différents équipements électriques.

### Gestion des déchets

Autant que faire se peut, Capgemini s'efforce de recycler ses déchets, et notamment en :

- mettant à disposition des équipements de recyclage du papier, de l'aluminium, des cartouches d'encre, etc. ;
- assurant le respect de l'environnement et des lois locales pour la mise au rebut et/ou le recyclage de ses équipements informatiques et électroniques ;
- confiant l'enlèvement des déchets spéciaux (moniteurs défectueux ou tubes au néon par exemple) à des entreprises certifiées ou agréées pour cette activité.

Dans nombre de pays, des initiatives locales ont été initiées, dont notamment :

- en France, le paramétrage par défaut des copieurs a été programmé pour une impression recto-verso afin d'économiser le papier ;
- l'Australie a investi dans les derniers modèles d'imprimantes, qui permettent un archivage électronique des documents ;
- la filiale néerlandaise a renouvelé son parc d'imprimantes pour l'ensemble de ses bureaux afin de limiter le nombre d'impressions superflues ;
- aux Etats-Unis, le recyclage des équipements informatiques fait l'objet de processus précis et est assuré par des professionnels qui s'engagent à les retraiter en conformité avec les normes EPA ;
- en Europe centrale, les équipements informatiques sont loués, puis recyclés de façon à respecter l'environnement ;
- les nouveaux systèmes d'impression déployés au Royaume-Uni ont permis de réduire notablement le parc d'équipements et de poursuivre cette optimisation ; la consommation d'électricité et de toner s'en est trouvée diminuée ; le système contribue enfin à recycler les machines arrivant en fin de vie et les cartouches d'encre ;
- les Pays-Bas ont obtenu la distinction *Retour Award 2004* qui

## LE GROUPE Capgemini

récompense le recyclage à 90% des gobelets en plastique.

### **Déplacements professionnels**

Le Groupe vise à maîtriser les conséquences environnementales des déplacements de ses collaborateurs et incite à limiter autant que possible les voyages pour se rendre à des réunions. Cette politique est soutenue par la mise à disposition et par la généralisation de moyens comme :

- les outils de visioconférence, de téléconférence et autres moyens collaboratifs,
- la collaboration en mode virtuel.

Le cas échéant, les collaborateurs sont invités à utiliser les transports en commun et les bus d'entreprise plutôt que les moyens personnels de transport.

Le coût moyen des déplacements par salarié a baissé de plus de 6 % en 2005.

### *Au rang des réalisations locales :*

- les collaborateurs néerlandais bénéficient d'une carte de transport ferroviaire pour les inciter à utiliser les transports en commun plutôt que les voitures de fonction ;
- plusieurs sites au Royaume-Uni proposent une formule de covoiturage, des bus d'entreprise et des parkings pour bicyclettes ; la politique de défraiement et de déplacements prévoit des indemnités kilométriques pour l'utilisation de motos ou de vélos ;
- les collaborateurs indiens disposent de bus de ramassage, de manière à limiter la pollution automobile ;
- en Europe centrale, les salariés sont incités à choisir le covoiturage, à opter pour des voitures de fonction diesel ou en location ;
- en Suède, le train est privilégié par rapport à l'avion chaque fois que c'est possible.

### **Indicateurs environnementaux**

En 2004, le Groupe a défini un premier référentiel d'indicateurs pour mieux évaluer les impacts environnementaux de sa consommation d'énergie, de l'occupation de ses locaux et de l'utilisation des équipements.

Fin 2005, Capgemini comptait un total de 383 sites représentant globalement près de 800 000 m<sup>2</sup>. Ces chiffres dénotent une diminution de 8% par rapport à 2004, alors que dans le même temps, l'effectif a augmenté de 3%. Cette réduction de la surface moyenne par salarié devrait permettre d'alléger la consommation d'électricité (climatisation, chauffage, etc.). Les locaux sont loués pour la plupart, nombre d'entre eux ayant été récemment rénovés et climatisés.

Les sites de Capgemini ont fait l'objet d'un audit de leur consommation énergétique. Dans de nombreux cas, ces chiffres sont inclus dans les charges générales, ce qui fait que le propriétaire ou le gestionnaire ne les indique pas de manière séparée. Les données recueillies n'ont donc qu'une valeur indicative. Les résultats de l'audit, qui portent sur 56% de la surface totale, concluent à une consommation moyenne de 248,5 kWh/m<sup>2</sup>.

Dans de nombreux pays, la consommation de papier fait désormais l'objet d'un suivi régulier. Cet indicateur affiche une moyenne de 16 kg de papier par salarié et par an (chiffres portant sur 62 % de la surface totale de locaux). Le papier est recyclé dans la majorité des cas.

### **6.7 L'offre externe en matière de responsabilité sociale d'entreprise**

En 2005, le Groupe a régulièrement renforcé ses capacités à conseiller et guider ses clients sur le thème complexe de la Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Capgemini se différencie de ses concurrents depuis 2001 au travers de son offre "Devenir Durable". L'entreprise vise à la fois à développer des stratégies durables en matière de RSE et à accompagner ses clients tout au long de leur mise en œuvre.

*Le savoir-faire de Capgemini porte sur :*

- la conception de stratégies de développement durable et l'accompagnement lors de leur mise en œuvre ;
- la conception et le lancement de produits durables ;
- l'évaluation des évolutions nécessaires au respect des réglementations actuelles et futures ;
- le développement des outils de reporting pour mesurer les enjeux et suivre les améliorations ;
- l'établissement de politiques personnalisées de gestion des risques ;
- la sensibilisation au développement durable au travers de diagnostics et de formations.

*Le Groupe assure ces services en s'appuyant sur :*

- sa parfaite maîtrise des métiers, à l'échelle locale comme internationale, qui permet une parfaite compréhension des problématiques et des évolutions touchant les modèles de création de valeur ;
- une approche globale des questions de développement durable, avec prise en compte des contraintes économiques et financières ;
- la "communauté Capgemini pour le développement durable", un réseau mondial d'experts en la matière ;
- sa participation active aux travaux des institutions indépendantes, dont, en France, le Collège des Hautes Études de l'Environnement et du Développement Durable et le centre de recherche sur le développement durable du Groupe Reims Management School ;
- son expérience dans l'organisation d'événements (séminaires, conférences, etc.).

En 2005, Capgemini a mené pour ses clients des missions très concrètes visant à apporter des améliorations pratiques à leurs principes de RSE. Plus particulièrement :

- la direction achats de Renault-Nissan a fait appel à Capgemini pour définir une stratégie de développement durable et appliquer ses principes de responsabilité environnementale et sociale dans sa chaîne logistique ;
- un outil de reporting en matière de développement durable, ainsi que d'hygiène, de sécurité et d'environnement a été

conçu et déployé dans toutes les divisions d'une multinationale du verre et des matériaux de construction.

L'année 2006 va voir se multiplier les initiatives internes et les projets clients en matière de RSE et de développement durable. En réponse à cette tendance, l'offre de services de Capgemini viendra s'enrichir dans ce domaine.

## VII – FACTEURS DE RISQUES

### 7.1 Risques de marché

#### 7.1.1 Risque de contrepartie

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de contrepartie correspondent essentiellement aux placements financiers. Ceux-ci sont principalement effectués sur des supports de nature monétaire gérés par des institutions financières de premier plan et, dans une moindre mesure, de titres de créances négociables émis par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit accordée par des agences de notation reconnues. Ces placements à court terme n'exposent donc pas le Groupe à un risque de contrepartie significatif.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux (cf. ci-dessous), Capgemini est amené à conclure des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan et le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable à ce titre.

#### 7.1.2 Risque de liquidité

Les passifs financiers dont l'exigibilité anticipée pourrait exposer le Groupe à un risque de liquidité correspondent principalement aux deux emprunts convertibles (OCEANE 2003 et OCEANE 2005), d'une part, et à la ligne de crédit syndiquée multidevises de 500 millions d'euros renouvelée le 14 novembre 2005 pour une durée de 5 ans, d'autre part. La documentation des OCEANES contient des dispositions habituelles concernant l'exigibilité anticipée à l'initiative des porteurs d'obligations en cas de survenance d'événements pré-définis. La documentation de la ligne de crédit syndiquée stipule, en sus des conditions d'exigibilité anticipée habituelles dans ce type de contrat, l'obligation pour Capgemini de respecter certains ratios financiers, lesquels étaient respectés au 31 décembre 2005.

Il est par ailleurs précisé qu'une modification de la notation de crédit attribuée par *Standard & Poor's* à Capgemini serait sans incidence sur la disponibilité de ces sources de financement et n'exposerait donc pas le Groupe à un risque de liquidité. Toutefois, le coût de financement de la ligne de crédit syndiquée pourrait s'en trouver impacté à la hausse comme à la baisse.

#### 7.1.3 Risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt s'analyse à la lumière de (i) la situation de trésorerie : au 31 décembre 2005, Capgemini disposait de liquidités pour 2.136 millions d'euros – placées aux taux du marché – contre un endettement financier brut de 1.232 millions d'euros et (ii) la politique prudente du Groupe en terme de gestion de risque de taux : la

part à taux variable non plafonné de l'endettement financier brut était limitée à 7% (41% en incluant la dette à taux variable plafonné). De ce fait, une hausse des taux d'intérêt aurait un effet négligeable (voire positif) sur le coût de l'endettement financier net de Capgemini. À l'inverse, un environnement de faibles taux d'intérêt (inférieurs à 2%) exposerait le Groupe à une augmentation du coût de son endettement financier net.

#### 7.1.4 Risque de change

Capgemini est exposé de façon limitée au risque de change à raison de son activité : l'essentiel de son chiffre d'affaires est généré dans les pays où sont également encourues les charges d'exploitation. En revanche, le recours de plus en plus systématique à la production délocalisée dans les centres de production situés en Pologne, en Inde ou en Chine, expose Capgemini à un risque de change sur une partie de ses coûts de production. Les enjeux étant aujourd'hui peu significatifs en termes de montants, mais ayant vocation à augmenter à l'avenir, Capgemini a d'ores et déjà défini et déployé une politique globale visant à minimiser l'exposition de change et à gérer le risque qui en résulte, notamment par le biais de la mise en place de couvertures systématiques des flux intra-groupe correspondants. Ces couvertures prennent essentiellement la forme d'achats et de ventes à terme de devises.

#### 7.1.5 Instruments financiers

Des instruments financiers sont utilisés en couverture notamment des risques de taux et de change. Ces opérations sont toujours basées sur des actifs ou passifs existants et/ou des transactions opérationnelles ou financières. Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. La juste valeur des instruments financiers est estimée sur la base des cours de marchés ou des valeurs données par les banques.

#### 7.1.6 Risques juridiques

L'activité du Groupe n'est pas une activité réglementée et, à ce titre, ne requiert pas pour son exercice d'autorisation légale, administrative ou réglementaire particulière.

Certaines prestations, telles que des prestations d'infogérance ou des développements spécifiques, rendus à des clients eux-mêmes soumis à une réglementation particulière, peuvent conduire le Groupe à devoir respecter à son tour cette réglementation.

Le Groupe n'a pas connaissance de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit en suspens ou dont il soit menacé, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité autres que celles qui sont reflétées dans les comptes ou mentionnées dans les notes aux états financiers.

### 7.2 Risques liés à l'activité

Le Groupe exerce une activité de prestataire de services. Son principal risque réside dans (i) l'incapacité de fournir des prestations sur lesquelles il s'est engagé ou (ii) le fait de ne pas

## LE GROUPE Capgemini

être en mesure -notamment dans les projets dits "au forfait"- de réaliser les prestations dans les délais contractuels, avec le niveau de qualité requis et dans le budget initialement fixé. Des procédures de prévention et de contrôle sont mises en oeuvre, depuis l'engagement commercial jusqu'à l'acceptation définitive du service par le client. Les autres risques, non directement liés à l'exécution des projets, ont un caractère plus aléatoire.

### Exécution des Projets

La signature des contrats est soumise à une procédure formelle d'approbation, comportant une revue juridique et une évaluation des risques liés au projet et à ses conditions d'exécution. Le niveau d'approbation dépend de la taille, de la complexité et de la nature des risques du projet. Le Comité des Engagements du Groupe, réuni chaque semaine si nécessaire, examine les négociations commerciales les plus importantes, les propositions de partenariat stratégiques et les contrats présentant des risques particuliers.

Le Groupe a développé un ensemble de méthodes, regroupées et formalisées dans la méthodologie DELIVER. Les responsables de projets bénéficient de formations spécifiques leur permettant de développer leurs compétences et d'acquiescer des niveaux de certification en rapport avec la complexité des projets qui peuvent leur être confiés. Le Groupe poursuit une politique active de certification externe (CMM, ISO, etc.) de ses unités de productions.

Des modalités de suivi de l'exécution des contrats, définies par le Groupe, sont mises en oeuvre pendant toute la vie du projet. Une organisation spécifique suit les projets complexes. Des équipes spécialisées interviennent sur ces projets complexes et, à l'initiative de la Direction Production et Qualité du Groupe, sur certains projets rencontrant des difficultés. Chaque projet fait l'objet d'un contrôle financier mensuel. L'audit interne vérifie l'application des procédures de gestion et de contrôle des projets.

Le Groupe a développé pour son propre usage un processus de mesure de la satisfaction client dénommé OTACE ("On Time and Above Client Expectation"). La coopération avec les clients, encouragée par le concept de *Collaborative Business Experience* facilite la résolution en amont des problèmes.

Ces dispositifs contribuent à l'identification des risques le plus tôt possible, permettant la mise en place des mesures de prévention nécessaires pour en limiter l'impact éventuel pour les clients et pour Capgemini.

### Collaborateurs

L'outil de production de Capgemini est constitué essentiellement de ses collaborateurs. Le Groupe attache beaucoup d'importance au développement et au maintien de son capital humain. La gestion en est confiée aux départements des ressources humaines chargés de la mise en place de la politique d'évaluation des performances et de la fidélisation des collaborateurs.

### Systèmes d'information

L'activité opérationnelle du Groupe est peu dépendante

de ses propres systèmes d'information, dont la gestion est largement décentralisée. Le Groupe est attentif à la sécurité de ses réseaux de communication internes, protégés par des règles de sécurité et des "firewalls". Une politique de sécurité a été définie. Les systèmes et réseaux utilisés pour certains projets ou dédiés à certains clients peuvent faire l'objet de mesures de protection renforcées, contractuellement définies.

### Clients

Le Groupe sert un grand nombre de client, répartis dans plusieurs secteurs d'activités et plusieurs pays. Les plus importants sont de grands groupes internationaux et des organismes publics. Le premier client du Groupe représente un peu moins de 12% du chiffre d'affaires du Groupe – et appartient au secteur public-, le second seulement 3%. Les 10 premiers clients représentent ensemble un peu moins de 28 % du chiffre d'affaires du Groupe et les 30 premiers environ 40 %. Le Groupe porte, en outre, beaucoup d'attention aux conditions de facturation et de règlement de chaque contrat, dont l'application est suivie de près par la Direction Financière.

### Fournisseurs

Le Groupe est dépendant de certains fournisseurs, notamment pour ses activités d'intégration de systèmes. Bien qu'il existe des solutions alternatives pour la plupart des logiciels, le Groupe a noué des alliances avec un nombre limité de fournisseurs stratégiques. Les accords comportant des commissions ou rétrocessions sont strictement encadrés et généralement portés à la connaissance des clients. Les accords conclus au niveau du Groupe sont soumis à l'approbation du Comité des risques et engagements du Groupe.

### Pays

Capgemini est implanté de manière stable dans environ 30 Pays. L'essentiel de son chiffre d'affaires est réalisé en Europe et en Amérique du Nord, qui sont des zones stables au plan économique et politique. L'envoi de collaborateurs dans des pays où le Groupe n'est pas implanté et, a fortiori, l'implantation dans un nouveau pays, font l'objet de procédures d'approbation strictes.

## 7.3 Assurances

Le Directeur des Assurances du Groupe, rapportant à la Direction Financière, est en charge de toutes les assurances "non-vie". Les assurances dites "vie", étroitement liées aux conditions de rémunération, sont sous la responsabilité des départements des ressources humaines de chaque pays.

La politique du Groupe est d'ajuster ses limites de couvertures à la valeur de remplacement des biens assurés ou, en matière de responsabilité, à l'estimation de ses risques propres et des risques raisonnablement escomptables dans son secteur d'activité. Le niveau des franchises est fixé de façon à inciter les dirigeants des unités opérationnelles à s'impliquer dans la prévention



et la résolution amiable des litiges, sans faire courir de risque financier significatif à l'ensemble du Groupe.

#### ***Responsabilité civile générale et professionnelle***

Cette couverture, importante pour les clients de Capgemini, est mise en place et gérée globalement au niveau du Groupe. Cap Gemini S.A. et l'ensemble de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à plus de 50% sont assurées pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant leur incomber en raison de leurs activités au sein d'un programme mondial intégré organisé en plusieurs lignes placées auprès de plusieurs compagnies d'assurance notoirement solvables. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus.

La première ligne de ce programme, d'un montant de 30 M€, est réassurée auprès d'une filiale de réassurance captive consolidée, en place depuis plusieurs années.

#### ***Domages directs et pertes d'exploitation***

Les locaux dans lesquels le Groupe exerce son activité sont répartis dans plusieurs pays et, dans la plupart des pays, sur plusieurs sites. Ils totalisent un peu moins de 400 sites d'une surface moyenne d'environ 2.000 m<sup>2</sup>. Une partie des consultants travaille dans les locaux des clients. Cette dispersion géographique limite les risques, notam-

ment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre. Le plus important centre d'infogérance du Groupe, qui dispose de plans de secours visant à maintenir la continuité d'exploitation, représente moins de 3% du chiffre d'affaires du Groupe.

En raison de cette dispersion, les assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation sont souscrites et gérées au niveau local.

#### ***Autres risques***

Les risques concernant la responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux, l'assistance et le rapatriement des collaborateurs en déplacement, les actes de fraude et de malveillance, en matière informatique notamment, sont couverts par des polices d'assurances mondiales gérées au niveau du Groupe. Tous les autres risques, notamment l'automobile, les transports et les responsabilités de l'employeur envers ses salariés, sont assurés localement en fonction de la réglementation de chaque pays.

Le Groupe a décidé de ne pas assurer les risques liés aux rapports sociaux, domaine dans lequel il applique une politique active de prévention. Les risques de pollution, faibles dans une activité de prestation de services intellectuels, ne sont pas assurés dans tous les pays. Le Groupe n'a pas jugé utile, hormis les cas où cette couverture est obligatoire et accessible, d'assurer systématiquement les risques liés au terrorisme. Certains risques font l'objet d'exclusions générales imposées par le marché de l'assurance.

## VIII – CAP GEMINI S.A. ET LA BOURSE

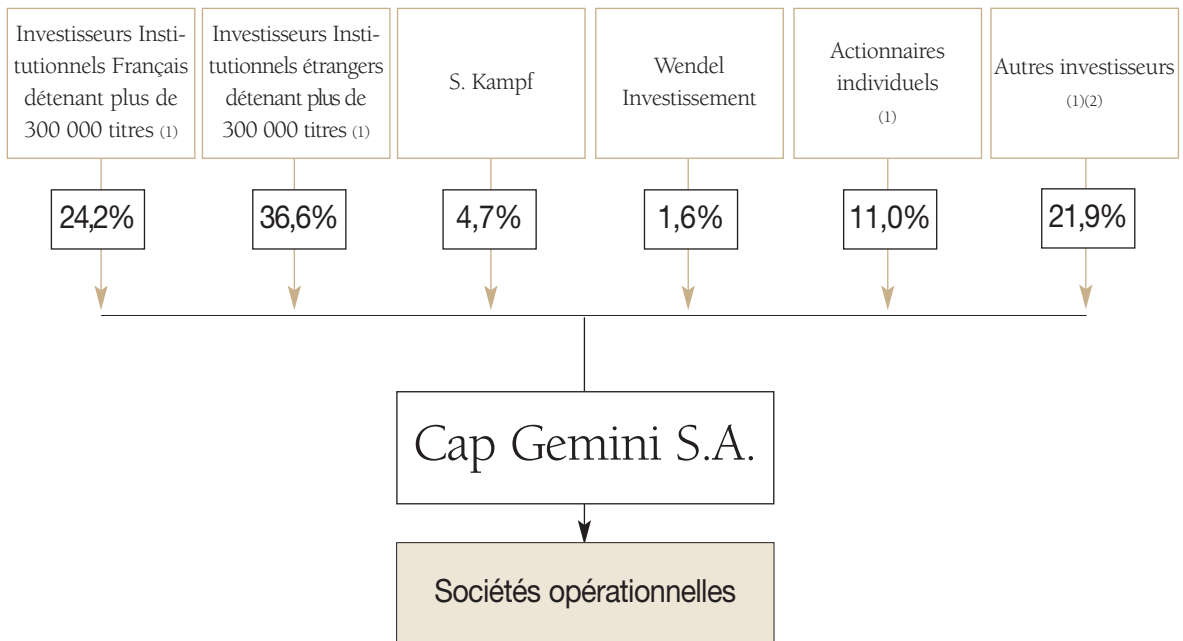
Au 31 décembre 2005, le capital de la Société Cap Gemini S.A. était composé de 131 581 978 actions (code ISIN : FR0000125338) en augmentation d'une année sur l'autre de 198 800 actions émises à l'occasion de l'exercice par des collaborateurs du Groupe d'options de souscription d'actions. L'action Cap Gemini est cotée sur l'Eurolist compartiment A et est éligible au Service de Règlement Différé (SRD) de la Bourse de Paris. L'action Cap Gemini

fait partie de l'indice CAC40, de l'indice Euronext 100 et des indices européens Dow Jones STOXX et Dow Jones Euro STOXX. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2005, son cours sur l'Eurolist est passé de 24,09 euros à 33,91 euros.

Le volume moyen des transactions quotidiennes constatées sur les actions Cap Gemini s'est établi en 2005 à environ 1,10% du volume total des capitaux échangés sur le marché de Paris.

### Dernière répartition du Capital connue

au 31 décembre 2005



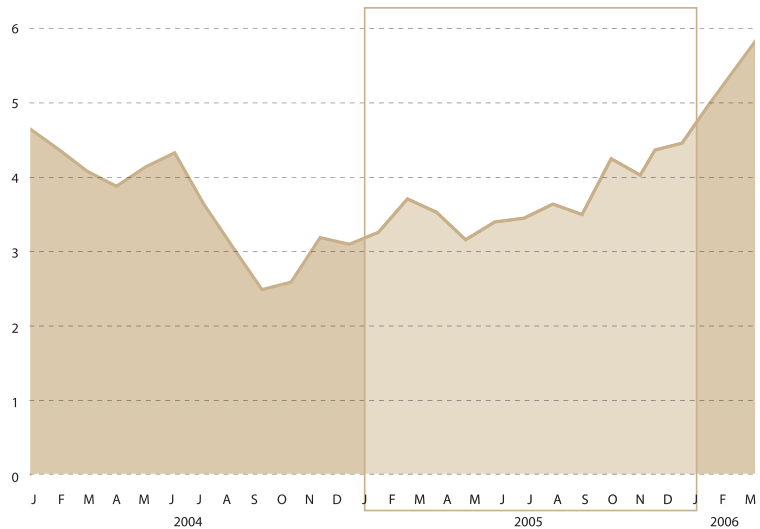
(1) Sur la base d'une enquête d'actionariat au 30 septembre 2005

(2) Y compris la part de capital détenue par les managers du Groupe, notamment ceux détenant des actions à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions, ainsi que les anciens associés d'Ernst & Young Consulting ayant reçu des actions en mai 2000 suite à cette acquisition et étant devenus depuis lors salariés du Groupe.

## CAPITALISATION BOURSIERE

De janvier 2004 à mars 2006

En milliards d'euros

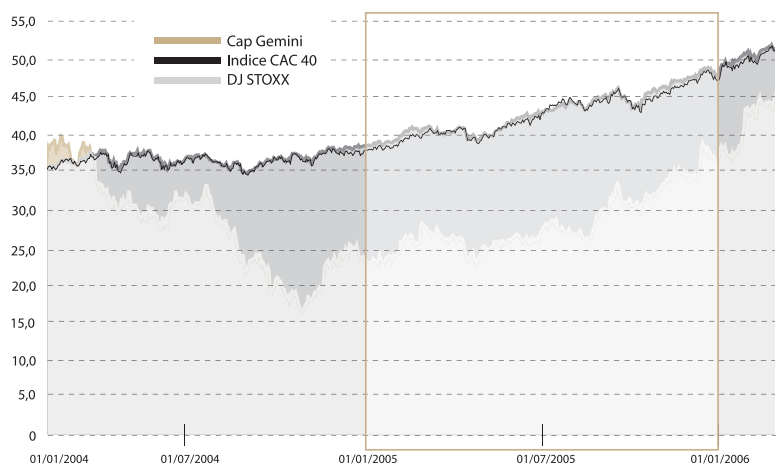


source : Euronext

## COURS DE L'ACTION

Du 31 décembre 2003 au 31 mars 2006

En euros

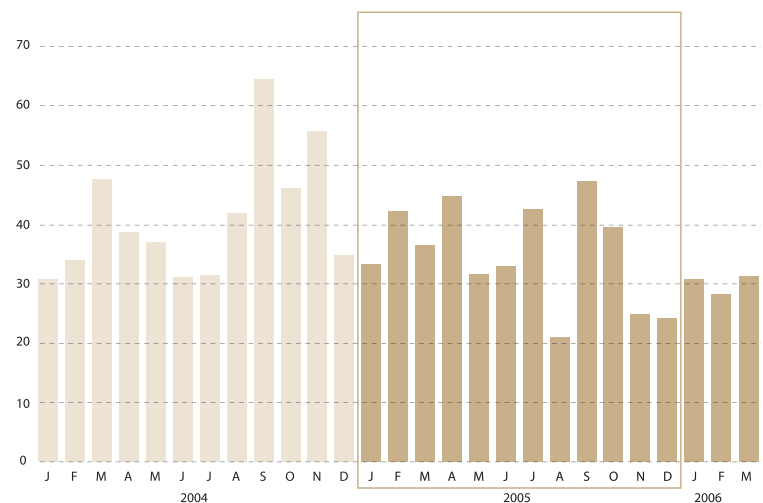


source : Reuters

## NOMBRE DE TRANSACTIONS PAR MOIS

De janvier 2004 à mars 2006

En millions de titres



source : Euronext

## MARCHÉ DE L'ACTION

L'analyse des transactions sur les 24 derniers mois est reprise ci-après :

Mois	Nombre de Séances	Cours			Volume des Transactions		
		côtés en euros			Nombre de Titres		Capitaux (millions d'euros)
		+ haut	moyen	+ bas	total	moyen (quotidien)	
Avril 04	20	32,76	30,06	28,40	38 648 631	1 932 432	1 167,4
Mai 04	21	32,61	29,77	26,98	36 949 265	1 759 489	1 099,2
Juin 04	22	33,85	31,31	30,00	31 086 128	1 413 006	979,9
Juillet 04	22	33,80	28,90	26,54	31 340 171	1 424 553	914,8
Août 04	22	27,49	24,12	21,50	41 820 263	1 900 921	1 008,4
Septembre 04	22	23,68	21,14	18,80	64 414 638	2 927 938	1 358,3
Octobre 04	21	20,60	19,05	17,40	46 076 642	2 194 126	880,4
Novembre 04	22	25,53	22,88	19,63	55 569 130	2 525 870	1 283,1
Décembre 04	23	26,31	24,59	23,26	34 707 411	1 509 018	855,1
Janvier 05	21	24,95	24,13	22,13	33 176 891	1 579 852	793,1
Février 05	20	28,57	26,54	24,67	42 221 975	2 111 099	1 126,7
Mars 05	21	28,42	27,13	25,83	36 411 491	1 733 881	981,1
Avril 05	21	27,37	25,31	23,11	44 743 799	2 130 657	1 122,8
Mai 05	22	26,53	25,59	23,90	31 636 386	1 438 018	803,6
Juin 05	22	27,28	26,49	25,80	32 958 407	1 498 109	871,2
Juillet 05	21	29,50	27,78	25,67	42 437 888	2 020 852	1 181,3
Août 05	23	28,14	27,20	26,31	20 904 698	908 900	570,9
Septembre 05	22	32,75	29,56	26,42	47 188 345	2 144 925	1 406,1
Octobre 05	21	33,55	31,17	29,25	39 399 725	1 876 177	1 232,0
Novembre 05	22	34,20	32,31	30,25	24 787 634	1 126 711	799,5
Décembre 05	21	35,34	34,48	33,67	24 092 654	1 147 269	821,6
Janvier 06	22	38,97	36,76	33,71	30 799 276	1 399 967	1 137,4
Février 06	20	43,22	38,41	35,82	28 173 136	1 408 657	1 106,8
Mars 06	23	45,16	43,05	40,31	30 925 749	1 344 598	1 299,4

Source : Euronext

## DIVIDENDES VERSÉS PAR CAP GEMINI

Exercice clos le 31 décembre	Distribution		Nombre d'actions	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu global
	En millions	En % du net				
2000	149 M€	35%	124 305 544	1,20 euro	0,60 euro	1,80 euro
2001	50 M€	33%	125 244 256	0,40 euro	(a) 0,20 euro	(b) 0,60 euro
2002			La société n'a pas versé de dividendes			
2003			La société n'a pas versé de dividendes			
2004			La société n'a pas versé de dividendes			
2005	66 M€*	47%	131 581 978	0,50 euro*		

(\*) proposition soumise à l'Assemblée Générale du 11 mai 2006

(a) et (b) : l'avoir fiscal représente 50% du montant distribué dans le cas d'un crédit d'impôt utilisé par une personne physique ou par une société bénéficiant du régime mère-fille visé à l'article 145 du Code Général des Impôts, mais de 10% pour les autres personnes morales utilisant leur avoir fiscal à partir du 1er janvier 2003. La Loi des Finances pour 2004 a supprimé l'avoir fiscal à compter du 1er janvier 2005.

# RAPPORT DE GESTION

## PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 MAI 2006

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous sommes réunis ici en Assemblée Générale Mixte, c'est-à-dire une assemblée au cours de laquelle les actionnaires présents ou représentés auront à débattre et à décider de propositions relevant, soit d'une assemblée ordinaire, soit d'une assemblée extraordinaire. La difficulté supplémentaire cette année est que, pour des raisons techniques et néanmoins logiques, nous allons devoir alterner à plusieurs reprises parties ordinaires et parties extraordinaires. Aussi, pour essayer de faciliter la lecture de ce rapport de gestion, avons-nous décidé de le rédiger en suivant le même plan que celui qui a permis d'enchaîner de façon logique dans l'ordre du jour de cette AGM les différents points soumis à votre appréciation.

La première partie de ce rapport a donc pour sujet :

- de vous informer de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé,
- de commenter les comptes consolidés du Groupe Capgemini,
- de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation du résultat de la Société Cap Gemini SA,
- de vous fournir des informations sur le capital social, les options de souscription d'actions, la rémunération des mandataires sociaux, les risques encourus par l'entreprise ou encore les conséquences sociales et environnementales de l'activité du Groupe,
- enfin, de vous dire quelques mots sur les perspectives d'avenir proches.

Il s'agira ensuite de soumettre à votre approbation une révision des statuts portant sur :

- la réduction de 6 à 4 ans de la durée des mandats des administrateurs,
- et la réduction de 6 à 2 ans de la durée des mandats des censeurs,

révision qui nécessite de réunir les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire.

Revenant à la partie ordinaire de cette assemblée, il vous sera demandé ensuite de statuer sur :

- le renouvellement du mandat de 9 des 13 administrateurs actuels,
- le renouvellement du mandat des 2 censeurs sortants,
- une demande de révision du montant total des jetons de présence alloués annuellement aux membres du Conseil d'Administration (total qui n'a pas été augmenté depuis 6 ans),
- le renouvellement des autorisations déjà données à la Société de racheter ses propres actions et d'annuler tout ou partie des actions ainsi acquises.

Enfin, la dernière partie consistera à soumettre à votre approbation aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire :

- des délégations de compétence à consentir au Conseil d'Administration pour lui permettre, d'une part de faire éventuellement appel au marché financier, d'autre part de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise du Groupe à créer le cas échéant.
- une modification technique des Statuts permettant la tenue de réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication,

## I – COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Après plusieurs années de nette récession, 2005 a vu se confirmer le retour à une croissance modérée de la demande de prestations de conseil et de services informatiques. La baisse des prix observée ces dernières années a ainsi pu être enrayée. Le bénéfice de cette reprise, qui avait démarré plus tôt en Amérique du Nord, s'étend désormais à l'Europe.

### a) Evolution de l'activité par région :

En ce contexte favorable, la croissance du Groupe Capgemini a été sensiblement supérieure à celle du marché grâce à la montée en puissance de plusieurs grands contrats d'infogérance. En hausse de 11,5% sur celui affiché au terme de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé en 2005 représente une croissance de 15,0% à taux de change et périmètre constants. Cette progression, particulièrement marquée au premier semestre de l'exercice (21,6%) est encore de 9,7% au deuxième semestre.

Au **Royaume Uni** et en **Irlande** le Groupe voit son activité progresser de 36,1% à taux de change et périmètre constants : cette région devient la première du Groupe par la taille et représente 25% du chiffre d'affaires total. Cette forte progression est due en particulier au contrat d'infogérance signé avec *H.M. Revenue and Customs* (HMRC, précédemment *Inland Revenue*), contrat qui illustre le fait qu'au delà de leur contribution à la stabilité du Groupe par leur caractère récurrent, ces grands contrats d'infogérance offrent des opportunités de développement aux autres métiers du Groupe par la réalisation de travaux complémentaires dans le domaine du conseil, de l'intégration de système et du développement d'applications informatiques. Ces autres métiers ont eux-mêmes connu une croissance significative qui a entraîné à

la fois un meilleur taux d'utilisation des ressources et une amélioration du prix de vente de ces prestations.

**La France**, avec 24 % du chiffre d'affaires total du Groupe, est la deuxième des grandes "régions" du groupe et a enregistré en 2005, grâce au démarrage du contrat Schneider, une croissance de son chiffre d'affaires de 12,6 %, ceci dans un contexte de stabilité globale des prix et malgré un ralentissement des activités d'infogérance hors grands contrats. L'amélioration des conditions générales de marché a permis là aussi une meilleure utilisation des ressources disponibles, notamment dans les services informatiques de proximité. À noter que l'effectif a augmenté d'une année sur l'autre de plus de 1 200 personnes.

**Le Bénélux** qui représente près de 14% du chiffre d'affaires total du Groupe a enregistré en 2005 une croissance de 11,5 %, avec une bonne progression des indicateurs de gestion pour les activités de conseil, d'intégration de systèmes, de développement d'applications informatiques et de services informatiques de proximité et inversement une légère décroissance de l'activité infogérance due à l'arrivée à échéance de plusieurs contrats.

**La région nordique** (6% du chiffre d'affaires total du Groupe) a elle aussi connu une croissance élevée : celle-ci est de 15,7 % à taux de change et périmètre constants mais seulement de 6,2% à taux de change et périmètre courants, la différence s'expliquant par la vente, fin 2004, des activités de gestion d'infrastructures en Suède et en Norvège. La reprise de l'activité a permis là aussi une amélioration significative du taux d'utilisation, assortie d'une légère augmentation des prix de vente de nos prestations.

La région **Europe Centrale** (Allemagne, Suisse, Autriche et pays de l'Est) représente elle aussi 6 % du chiffre d'affaires et a enregistré une bonne progression de son chiffre d'affaires à + 9,2 % à taux de change et périmètre constants alors même que la cession de la participation du Groupe dans la société IS Energy a pour conséquence une diminution de 7,1 % du chiffre d'affaires publié. Comme dans les unités précédentes, la bonne dynamique des activités de conseil, d'intégration de systèmes et de développement d'applications informatiques a entraîné à la fois un accroissement des effectifs et une amélioration du taux d'utilisation.

**L'Europe du Sud** (Italie, Espagne et Portugal) totalise 4,5 % du chiffre d'affaires total du Groupe et a connu en 2005 une année difficile avec une croissance modérée (+ 5,5%) en Ibérie et une stagnation en Italie.

La région **Asie Pacifique** ne représente plus que 1 % du

chiffre d'affaires total du Groupe après une baisse de son activité de 13,1% à taux de change et périmètre constants (réduction due à l'achèvement d'un projet important) et de 21,5 % à taux de change et périmètre courants suite à la cession de ses activités à Singapour, en Malaisie et au Japon. Inversement, il convient de souligner que le Groupe se développe fortement en Inde où ses effectifs sont passés en un an de moins de 2 000 personnes à plus de 3 500, mais s'agissant d'un centre de production, le chiffre d'affaires est enregistré dans le pays donneur d'ordre et n'apparaît donc pas dans la région Asie Pacifique (à noter plus généralement que le Groupe a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de *Rightshore*<sup>TM</sup> en développant aussi d'autres centres de production, en particulier en Pologne et en Chine où ses effectifs ont plus que doublé en 2005).

**L'Amérique du Nord** enfin, avec près de 20% du chiffre d'affaires total du Groupe, a connu elle aussi une croissance significative (5,2% à taux de change et périmètre constants) qui a exactement compensé la réduction du périmètre courant consécutive à la vente en juin 2005 de l'activité *healthcare*. La montée en puissance du contrat TXU et la solide performance de Sogeti aux Etats-Unis équilibrent la décroissance encore significative (-7,2%) des activités de conseil, d'intégration de systèmes et de développement d'applications informatiques. Concernant ces activités, il faut rappeler que le Groupe avait lancé en début d'année 2005 un plan de transformation dénommé "Booster" qui comportait trois volets essentiels :

- le passage à un modèle opérationnel simplifié autour de 5 entités régionales ;
- la réduction drastique des coûts afin d'abaisser sensiblement le point mort tout en maintenant la capacité de répondre à un retour de la croissance ;
- un changement de la culture managériale autour de valeurs clés : pragmatisme, responsabilisation, rigueur opérationnelle...

La mise en œuvre de ce plan n'a évidemment pas eu d'effet instantané et le premier semestre 2005 a encore enregistré une baisse de ses effectifs de production, qu'il s'agisse de licenciements ou de départs volontaires. Mais le nouveau modèle opérationnel et l'énergie déployée pour le redressement de cette partie du Groupe ont d'abord permis une forte reprise des ventes, puis une amélioration du taux d'utilisation et une réduction des dépassements sur contrats, en conséquence de quoi le deuxième semestre – et plus encore le dernier trimestre – ont enregistré une croissance significative du chiffre d'affaires et des prises de commande.

#### **b) Evolution de l'activité par métier :**

le métier de l'infogérance a enregistré une croissance appa-

rente de 32,9% alors que les autres métiers du groupe n'ont progressé globalement que de 6,4%, pourcentage ventilé comme suit :

- Conseil	+	2,1%
- Intégration de systèmes et développement d'applications informatiques	+	7,4%
- Services informatiques de proximité	+	7,9%

Mais la réalité est un peu différente : en effet, comme cela a déjà été rappelé plus haut, les grands contrats d'infogérance génèrent très souvent des travaux complémentaires dont la nature relève des activités de conseil, d'intégration de systèmes ou de développement d'applications informatiques. Lorsque l'on reclasse la part de ces autres activités précédemment incluses dans l'infogérance, la croissance réelle est la suivante :

- Conseil	+	2,6%
- Intégration de systèmes et développement d'applications informatiques	+	20,8%
- Services informatiques de proximité	+	7,9%
<b>Total "autres activités" Infogérance</b>	<b>+</b>	<b>13,6%</b>
	<b>+</b>	<b>18,0%</b>

### c) Évolution des effectifs :

l'effectif moyen du Groupe progresse de 2 347 personnes (4,1%) et au 31 décembre 2005, l'effectif est pour la première fois dans l'histoire du Groupe, supérieur à 61 000 personnes. L'augmentation nette par rapport au 31 décembre 2004 est de 1 712 qui est un solde entre :

- 15 165 entrées composées elles-mêmes de :
  - 14 453 recrutements
  - 712 personnes intégrées aux effectifs du Groupe dans le cadre de contrats d'infogérance signés avec ses clients.
- et 13 453 sorties ventilées en :
  - 9 237 départs volontaires
  - 1 415 transferts hors Groupe du fait de cession d'activités
  - 2 801 licenciements.

Hors acquisitions et cessions, l'effectif du Groupe a donc augmenté de 200 personnes par mois en 2005.

### d) Évolution des prises de commandes :

en 2004, le Groupe avait enregistré un total de prises de commandes de 10,4 milliards d'euros, total dans lequel les deux contrats TXU et Schneider Electric comptaient à eux seuls pour 4 milliards d'euros. Aucun contrat de cette envergure n'a été signé en 2005 et au 31 décembre, les prises de commandes enregistrées dans l'exercice totalisent 6.831 millions d'euros, c'est-à-dire à peu près le même montant hors méga-contrats qu'un an auparavant.

Parmi les contrats marquants de l'exercice, on relèvera la signature d'un contrat d'infogérance avec "Metropolitan Police" de Londres, l'attribution par Airbus à Sogeti de la gestion de son parc Unix, un contrat combinant les activités infogérance et projets avec la collectivité locale de Swansea (Royaume Uni), ou encore un contrat cadre avec l'opérateur de télécommunications TDC (Danemark). L'exercice aura aussi enregistré une accélération de la croissance de notre activité BPO. (*Business Process Outsourcing*) avec plusieurs signatures de contrats importants notamment avec Danfoss au Danemark, Telekurs en Suisse et Bombardier au Canada.

### e) Évolution de la rentabilité :

au cours de l'exercice 2005, des progrès sensibles ont été réalisés en terme de marge opérationnelle : retraitée dans le référentiel comptable IFRS, la marge opérationnelle de l'exercice 2004 était négative de 24 millions d'euros (-0,4% du chiffre d'affaires), celle de l'exercice 2005 s'élève à 225 millions d'euros, soit 3,2% du chiffre d'affaires. Cette amélioration a été particulièrement forte au deuxième semestre pour lequel le taux de marge opérationnelle a atteint 4,7%.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette amélioration, et principalement une gestion rigoureuse des coûts commerciaux et des coûts administratifs : en baisse de près de 200 millions d'euros d'une année sur l'autre, ces coûts représentent encore 19,5% du chiffre d'affaires mais ils en représentaient 24,8% en 2004.

Le redressement des activités de conseil, d'intégration de systèmes et de développement d'applications informatiques en Amérique du Nord a bien entendu participé à l'amélioration enregistrée au cours de l'exercice. En effet, si ces activités dégageaient encore des pertes significatives au premier semestre, elles frôlaient l'équilibre opérationnel au deuxième semestre, résultat d'autant plus encourageant qu'il s'accompagnait, comme évoqué précédemment, d'un retour à la croissance tant des revenus que des prises de commande.

Le coût des restructurations, notamment de celles engagées dans le cadre du programme "Booster" en Amérique du Nord, a pesé sur le résultat opérationnel : réduit d'un tiers par rapport à l'an dernier (164 millions d'euros contre 240 en 2004), ce coût a de plus été exactement compensé par les plus-values réalisées à l'occasion des cessions de l'activité "Healthcare" en Amérique du Nord, de la filiale conseil au Japon et des intérêts du Groupe dans la société IS Energy en Allemagne (166 millions d'euros).

Au total, le Groupe a dégagé un résultat net comptable positif de 141 millions d'euros. Cette amélioration de la rentabilité s'est accompagnée d'une forte génération de trésorerie : on verra tout à l'heure que la trésorerie nette du Groupe, qui était de 285 millions d'euros à fin 2004, s'élève à 904 millions d'euros, soit une augmentation de 619 millions d'euros dont il convient de préciser qu'un tiers (194 millions d'euros) provient des cessions mentionnées ci-dessus.

## II – COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CAPGEMINI

Les comptes consolidés de l'exercice 2005 ayant été arrêtés selon les normes comptables internationales telles qu'énoncées dans la note 1 "Règles et méthodes comptables", les données comparatives pour l'exercice 2004 ont été retraitées selon les mêmes normes. Pour revoir les comptes consolidés des exercices 2004 et 2003 établis selon les principes comptables français, il suffit de se reporter aux pages 46 et suivantes du document de référence publié l'an dernier.

### 2.1 Le compte de résultat consolidé

Comme on l'a vu précédemment, le **chiffre d'affaires** consolidé s'élève à 6 954 millions d'euros, en progression de 11,5% à taux de change et périmètre courants et de 15% à taux de change et périmètre constants.

**Les charges opérationnelles** se sont élevées à 6 729 millions d'euros, en hausse de 8% par rapport aux 6 233 millions constatés en 2004 et de 7,5% après retraitement de ces charges 2004 selon les normes IFRS.

L'analyse des coûts **par nature** fait ressortir :

- Une augmentation des coûts de personnel (total des salaires, des charges sociales et des frais de déplacement) strictement égale à l'augmentation de l'effectif moyen (4,1%) : à 4.484 millions d'euros, ils représentent 64,5% du chiffre d'affaires contre 69,1% l'an dernier et ceci, bien que la part variable des rémunérations comptabilisée au titre de 2005 soit plus élevée qu'elle ne l'avait été au titre de l'exercice 2004. L'explication tient au fait que les réductions d'effectif ont été particulièrement fortes là où les salaires sont les plus élevés (Amérique du Nord), alors que les recrutements les plus importants ont été faits en Inde où les salaires sont les plus faibles. A noter aussi que les frais de déplacement, restés stables en valeur absolue, représentent un pourcentage du chiffre d'affaires en diminution constante depuis 5 ans (il était de 7,1% en 2001 et il n'est plus que de 4,4% en 2005).
- Une forte augmentation du poste achats et autres charges (+25,8%) qui tient principalement au fait que dans les grands contrats d'infogérance, le recours à des partenaires nous permet d'offrir une prestation plus complète à nos clients ; notre position de contractant principal nous conduit à reconnaître l'intégralité du chiffre d'affaires (alors même que nous n'en réalisons qu'une partie) et symétriquement à prendre en charge la totalité des coûts liés à ces prestations.
- Une réduction de 16,3% des charges de location de nos différents bureaux dans le monde, réduction rendue pos-

sible grâce aux efforts importants entrepris depuis plusieurs années pour rationaliser le parc immobilier du Groupe.

L'analyse **par destination** confirme ce que nous avons déjà dit plus haut, à savoir que l'amélioration de la marge opérationnelle provient essentiellement de la baisse importante des coûts commerciaux et administratifs, lesquels représentent encore 19,5% du chiffre d'affaires mais en représentaient 24,8% l'année précédente (et 31,1% en 2002 !).

Le coût des services rendus, c'est-à-dire le montant des dépenses nécessaires à la réalisation des prestations que le Groupe s'est engagé à fournir au titre des contrats signés avec ses clients, a crû plus vite que le chiffre d'affaires pour représenter 77,3% du chiffre d'affaires en 2005 contre 75,6% en 2004. Cette évolution est la conséquence directe du recours à des partenaires ou à des sous-traitants pour aider à l'exécution des grands contrats d'infogérance. Ceci est particulièrement vrai dans le cas d'HMRC (ou *Inland Revenue*) où la part de nos partenaires Fujitsu et BT s'élève au total en 2005 à un tiers du chiffre d'affaires réalisé avec le client. Si on analyse ce poste en excluant les grands contrats d'infogérance (HMRC, TXU, Schneider), on constate alors une très légère détérioration d'un exercice sur l'autre (73,4% à 73,6%) mais celle-ci est largement expliquée par le fait que les coûts 2004 avaient été minorés par le niveau très modéré des rémunérations variables réellement payées, l'écart à la normale représentant environ 1% du chiffre d'affaires. On peut donc en conclure que, s'agissant des contrats courants, le Groupe a plutôt enregistré un progrès, certes modéré, mais réel, sur la maîtrise des coûts de production.

La marge opérationnelle s'élève à 225 millions d'euros alors qu'elle était négative de 24 millions d'euros en 2004 (soit un taux de marge de 3,2% contre -0,4%), avec une accélération de la rentabilité durant l'exercice puisque le taux de 1,8% au premier semestre atteint 4,7% au second. La performance par grande région est toujours très contrastée, puisque malgré la belle performance que Sogeti y a réalisée, l'Amérique du Nord affiche encore une légère perte sur l'exercice alors que de ce côté de l'Atlantique, le Bénélux réalise la meilleure performance du Groupe pour 2005 avec une marge de 10,6%. Concernant la région Amérique du Nord, il convient de noter qu'au deuxième semestre, la marge y est redevenue positive (2,8%), et cette amélioration de près de cinq points de marge d'un semestre sur l'autre – qui est à porter au crédit de la nouvelle équipe mise en place à l'automne – permet de croire à un retour durable à une solide rentabilité.

Le solde des **autres produits et charges opérationnels** est



encore négatif de 11 millions d'euros en 2005 mais il l'avait été de 257 millions d'euros en 2004. Cette forte amélioration s'explique principalement comme suit :

- les coûts de restructuration s'élèvent encore à 164 millions d'euros, mais ils étaient de 240 millions d'euros en 2004 : la moitié de ces coûts concernent des réductions d'effectifs opérées principalement en Amérique du Nord, en France et dans les pays nordiques, l'autre moitié représente le coût des rationalisations du parc immobilier en Amérique du Nord,
- le Groupe a réalisé en 2005 un total de 166 millions d'euros de plus-value à l'occasion de la cession à Accenture de son activité santé en Amérique du Nord (123 millions d'euros), de celle de 95% de sa participation dans sa filiale Capgemini Japan cédée à NTT Data Corporation (28 millions d'euros) et de celle des 25,22% d'intérêts détenus dans la société IS Energy en Allemagne (15 millions d'euros), participation cédée à E.ON,
- 5 millions d'euros de gains sur la cession par le Groupe de son contrat de location-financement sur le bien immobilier de Béhoust qui abritait l'Université Cap Gemini jusqu'à l'ouverture en 2003 d'un nouveau site à Gouvieux, près de Chantilly,
- inversement, 12 millions d'euros de charges liées aux attributions d'actions et d'options de souscription d'actions et 6 autres millions liés aux dépréciations d'écarts d'acquisition aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

**Le résultat opérationnel** est donc un bénéfice de  $225 - 11 = 214$  millions d'euros en 2005 contre une perte de 281 millions d'euros en 2004, soit un "switch" total de près de 500 millions d'euros.

**Le résultat financier** est encore négatif (-38 millions d'euros en 2005 contre -27 l'an dernier) malgré l'amélioration spectaculaire de la trésorerie nette, dont les effets ne sont visibles que dans le coût de l'endettement financier net. Celui-ci ressort en légère amélioration (-24 millions d'euros en 2005 contre -28 l'an dernier), le coût de portage de l'ordre de -5 millions d'euros afférent à l'emprunt convertible émis en juin 2005 (c'est-à-dire l'écart entre la charge d'intérêts comptable et les produits de placement des fonds ainsi levés) étant largement compensé par les produits de placement de la trésorerie générée au cours de l'exercice. La dégradation du résultat financier d'une année sur l'autre est donc imputable aux "autres produits et charges financiers", principalement du fait qu'ils ne bénéficient pas, contrairement à l'an dernier, de plus-values de cessions de participations financières (en 2004 la plus-value de cession sur la participation dans la société Vertex était de 18 millions d'euros).

**La charge d'impôt** (35 millions d'euros contre 226 l'an dernier) est principalement constituée d'impôts sur résultats bénéficiaires, notamment aux Pays-Bas, en Allemagne, en Europe Centrale et en Inde (pour 21 millions d'euros) et des impôts forfaitaires payés pour l'essentiel en Amérique du Nord et en Italie (pour 11 millions d'euros). Quant à la charge d'impôt différé (1 million d'euros), elle s'analyse de la manière suivante :

- en France, la charge résultant de l'imputation de déficits fiscaux reportables sur les résultats fiscaux bénéficiaires s'élève à 33 millions d'euros, et elle est plus que compensée par la réévaluation des impôts différés actifs à hauteur de 36 millions d'euros,
- dans le reste du monde, l'imputation de déficits fiscaux reportables sur les résultats fiscaux bénéficiaires est compensée par la reconnaissance d'un complément d'impôts différés actifs nets sur différences temporelles, notamment au Canada.

**Le résultat net part du Groupe** est donc un bénéfice de  $214 - 38 - 35 = 141$  millions d'euros contre une perte de 534 millions d'euros en 2004, soit là un "switch" de 675 millions d'euros d'une année sur l'autre. Quant au résultat net dilué par action (qui était de -4,02 euros en 2004 sur la base de 132 789 755 actions), il s'élève pour 2005 à 1,06 euro pour un total de 138 472 266 actions incluant notamment l'effet des actions potentielles liées à l'OCEANE 2005.

## 2.2 Le bilan consolidé

**La situation nette de l'ensemble consolidé** est de 2 992 millions d'euros, soit une augmentation de 204 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004, augmentation qui résulte principalement de :

- la prise en compte du résultat bénéficiaire de l'exercice (141 millions d'euros),
- la valeur nette de la composante "capitaux propres" de l'emprunt obligataire OCEANE 2005 (+26 millions d'euros),
- l'acquisition d'une option d'achat visant à neutraliser intégralement la dilution potentielle liée à l'emprunt obligataire convertible émis le 24 juin 2003 (OCEANE 2003) (-10 millions d'euros, net d'impôts),
- la contrepartie de la charge liée aux attributions des actions et options de souscription d'actions pour 12 millions d'euros,
- une variation positive des réserves de conversion pour 29 millions d'euros,
- les diverses augmentations de capital résultant de levées d'options pour un total de 5 millions d'euros.

Les **immobilisations** totalisent 2 398 millions d'euros au 31 décembre 2005, en diminution de 78 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004 consécutivement à :

- une diminution des immobilisations incorporelles pour 12 millions d'euros qui s'explique principalement par les dépréciations d'écarts d'acquisition pour 6 millions d'euros et de logiciels pour 3 millions d'euros (l'augmentation de la valeur brute des immobilisations incorporelles étant compensée par les amortissements de la période),
- une réduction des immobilisations corporelles de 50 millions d'euros résultant de la rationalisation de nos implantations en Amérique du Nord, de la déconsolidation de la société IS Energy cédée en janvier 2005, et de la cession du contrat de location-financement relatif au bien immobilier de Béhoust qui abritait l'ancienne l'université du Groupe,
- une diminution des immobilisations financières pour 16 millions d'euros, essentiellement liée aux mouvements des actifs de couverture sur régimes de retraites à prestations définies.

Les **autres actifs non courants** sont en augmentation de 39 millions d'euros dont 36 millions d'euros pour les impôts différés actifs (principalement dus aux effets de conversion).

Les **créances opérationnelles nettes**, composées des comptes clients et comptes rattachés, s'élèvent à 1 868 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 1 814 millions d'euros au 31 décembre 2004. Les comptes clients en particulier sont stables en valeur absolue d'une année sur l'autre malgré la forte croissance du chiffre d'affaires, ceci grâce à une réduction sensible des délais de paiement : le poste clients (net) représente 62 jours de chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 contre 72 jours de chiffre d'affaires au 31 décembre 2004. Le ratio de 62 jours est le meilleur de ceux enregistrés par le Groupe depuis les années 70.

Les **dettes opérationnelles nettes**, composées des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus des clients, des provisions relatives aux bonus 2005 et des comptes "personnel" et "impôts et taxes", ressortent à 2 490 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 2 082 millions d'euros au 31 décembre 2004. Leur augmentation est le résultat direct de la montée en puissance des grands contrats d'infogérance.

La **trésorerie disponible** (placements à court terme plus disponible en banque diminués des découverts bancaires) s'élève à 2 136 millions d'euros au 31 décembre 2005 (contre 1 232 millions d'euros au 31 décembre 2004), cette amélioration de plus de 900 millions d'euros s'expliquant pour moitié par l'encaissement du produit d'émission de l'OCEANE 2005 (437 millions d'euros) et pour le reste, par une amélioration de la génération de trésorerie au cours de l'exercice.

L'**endettement brut consolidé** du Groupe au 31 décembre 2005 a augmenté de 283 millions d'euros (à 1 231 millions d'euros contre 948 au 31 décembre 2004), l'augmentation due à l'OCEANE 2005 (environ 400 millions d'euros) n'étant que partiellement compensée par des remboursements de dettes financières.

Ainsi qu'il a déjà été mentionné plus haut, la **trésorerie nette consolidée** au 31 décembre 2005 s'élève à 904 millions d'euros contre 285 millions d'euros au 31 décembre 2004, cette amélioration de 619 millions d'euros résultant de flux de trésorerie positifs :

- un flux de trésorerie lié aux opérations de 542 millions d'euros, résultant lui-même :
  - d'une marge brute d'autofinancement de 280 millions d'euros avant coût de l'endettement financier net et avant impôt,
  - d'une réduction du besoin en fonds de roulement à hauteur de 298 millions d'euros, imputable à une augmentation

des dettes d'exploitation (fournisseurs et personnel),  
- et en sens inverse du paiement d'impôts pour 36 millions.

- un flux de trésorerie d'investissement de 78 millions d'euros provenant :
  - des encaissements sur cessions d'actifs pour un total de 215 millions d'euros dont principalement l'activité santé en Amérique du Nord (143 millions d'euros) et les participations du Groupe dans Capgemini Japan (30 millions d'euros) et dans IS Energy, en Allemagne (21 millions d'euros),
  - de l'acquisition d'immobilisations (i) incorporelles et corporelles pour un total de 106 millions d'euros et (ii) financières à hauteur de 39 millions d'euros.

### III. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE CAP GEMINI SA

#### 3.1 Le compte de résultat de la société mère

Les produits d'exploitation s'élèvent à 162 millions d'euros (dont 160 millions d'euros de redevances reçues des filiales) contre 130 millions d'euros l'an dernier (dont 126 millions d'euros de redevances). Cette augmentation des produits d'exploitation s'explique en partie par la facturation en 2005 de redevances d'utilisation de la méthodologie Groupe au nouveau sous-groupe Sogeti Transiciel et pour le reste par l'effet de l'augmentation du chiffre d'affaires du Groupe.

Le résultat d'exploitation est de 133 millions d'euros contre 88 l'an dernier, cette augmentation résultant de l'effet cumulé de l'augmentation des redevances et d'une diminution d'environ 13 millions d'euros des dépenses et notamment des dépenses de publicité.

Le résultat financier est positif de 28 millions d'euros alors qu'il était fortement négatif l'an dernier à la suite de provisions constituées sur la valeur des titres de participation détenus dans plusieurs filiales. Ce résultat est un solde entre :

- un produit de 263 millions d'euros correspondant à des dividendes reçus (dont la quasi totalité - 258 millions d'euros - correspond à un dividende exceptionnel versé par notre filiale hollandaise Capgemini N.V. suite à la réorganisation des activités Sogeti au Bénélux),
- une charge de 322 millions d'euros principalement relative à de nouvelles provisions sur la valeur des titres de certaines filiales (hollandaise, anglaise, italienne) partiellement compensés par 76 millions d'euros de reprise de provisions suite à la liquidation de notre filiale en Nouvelle-Zélande et d'opérations de réorganisation de nos activités Télécom en Espagne et en Angleterre,

- des produits financiers sur placements de trésorerie nets de charges financières pour 11 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est encore négatif de 9 millions d'euros (contre - 324 millions d'euros en 2004) et s'explique essentiellement par les résultats négatifs enregistrés à l'occasion d'opérations de réorganisation interne intervenues durant l'exercice.

Après un produit d'impôt de 21 millions d'euros (contre 43 en 2004), la Société comptabilise un bénéfice de 173 millions d'euros contre une perte de 949 millions d'euros en 2004.

### 3.2 Le bilan de la société mère

Les immobilisations financières passent d'un montant net de 6 245 millions d'euros l'an dernier à 6 009 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette diminution de 236 millions d'euros provient principalement :

- des provisions complémentaires constituées sur les titres de participations de certaines filiales pour un total de 306 millions d'euros ;
- de 385 millions d'euros d'augmentations de capital de plusieurs filiales dont 336 millions d'euros pour Sogeti Transiciel SAS ;
- de 282 millions d'euros de diminution nette des prêts accordés à certaines filiales, ce solde incluant un prêt de 162 millions d'euros consenti à Sogeti-Transiciel SAS ;
- de 35 millions d'euros de diminution de valeur nette comptable des titres de sociétés cédées ou liquidées dans le cadre des opérations de réorganisation interne.

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 6 611 millions d'euros, marquant une augmentation de 178 millions d'euros par rapport à l'an dernier qui correspond en quasi-totalité au résultat de l'exercice.

À 1 148 millions d'euros, les dettes financières augmentent de 666 millions d'euros, ceci correspondant principalement à la comptabilisation de l'OCEANE 2005 pour un montant de 437 millions d'euros (auquel s'ajoutent 58 millions d'euros de prime de remboursement) et à l'accroissement des dettes rattachées à des participations (pour 140 millions d'euros). La situation de trésorerie nette de l'endettement financier ressort à 271 millions d'euros contre 249 millions l'an dernier.

### 3.3 Réaffectation à la réserve légale d'une partie des sommes provenant de l'ancienne réserve des plus-values à long terme

Votre Conseil d'Administration vous rappelle que l'Assemblée Générale Mixte de l'an dernier avait voté une résolution à caractère ordinaire décidant le transfert de la réserve spéciale des plus-values à long terme au compte "autres réserves". Il vous propose aujourd'hui de prélever sur ce compte "autres réserves" et de retransférer à la réserve légale une somme de 19 564 446,76 euros (correspondant à la fraction de la réserve légale dotée au cours d'exercices précédents au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme) permettant de porter celle-ci à 99 444 435,20 euros.

### 3.4 Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration vous propose, afin de mar-

quer à la fois le retour de Cap Gemini à un résultat bénéficiaire et la confiance que nous avons en l'avenir du Groupe, de déroger à la tradition qui voulait qu'on redistribue aux actionnaires 1/3 du résultat net consolidé et d'en distribuer environ la moitié : ce résultat net consolidé étant de 141 millions d'euros, cette proposition conduirait, si vous l'acceptiez, à verser à chacune des 131 581 978 actions composant le capital social au 31 décembre 2005 un dividende de 0,5 euro soit un montant total de 65 790 989 euros représentant près de 47% du résultat net consolidé du Groupe.

Le bénéfice distribuable par la Société-mère étant de 173 440 186,21 euros, le solde serait affecté :

- à la réserve légale pour un montant de 5 821 147,20 euros (en complément des 19 564 446,76 euros précédemment réaffectés), réserve légale qui sera portée à 105 265 582,40 euros et ainsi entièrement dotée ;
- au report à nouveau pour le reste, soit 101 828 050,01 euros.

La mise en paiement de ce dividende interviendrait à compter d'une date que le Conseil d'Administration vous propose de fixer au 16 mai 2006. Il est précisé ici que ce dividende sera éligible à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Par ailleurs, et en application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé à l'Assemblée Générale qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents (2004, 2003 et 2002).

### 3.5 Information sur le capital social et sa répartition

La levée au cours de l'exercice 2005 d'un certain nombre d'options de souscription consenties antérieurement à des collaborateurs du Groupe a conduit à la création de 198 800 actions nouvelles augmentant le capital social de  $198\ 800 \times 8 = 1\ 590\ 400$  euros et portant celui-ci de 1 051 065 424 euros à 1 052 655 824 euros.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration vous informe ou vous confirme qu'au cours de l'exercice Monsieur Serge Kampf a franchi à la baisse le seuil de 5% et qu'à la date de clôture de l'exercice, aucun actionnaire identifié ne détenait plus de 5% du capital et des droits de vote aux assemblées générales.

### 3.6 Options de souscription d'actions

Nous vous rappelons tout d'abord que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2000 avait autorisé votre Conseil d'Administration à consentir aux collaborateurs du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères - et ce pendant un délai de 5 ans commençant à courir le 23 mai 2000 - des options donnant droit à la souscription d'un total de 12 millions d'actions de la Société. Cette autorisation était constitutive du cinquième plan de "Stock Options" mis en oeuvre par la Société. Le Conseil d'Administration a, pour la dernière fois dans le cadre de cette autorisation, alloué le 1er avril 2005 à un total de 351 collaborateurs du Groupe des options de souscription correspondant à un total de 1 623

000 actions de la Société, au prix de souscription de 27 euros par action (soit la moyenne des cours cotés pendant les 20 jours de bourse précédant le jour où ces options ont été consenties).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux collaborateurs du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères – et ce pendant un délai de 38 mois commençant à courir le 12 mai 2005 – des options donnant droit à la souscription d'un total de 6 millions d'actions de la Société. Dans le cadre de cette nouvelle autorisation, constitutive du sixième plan de "Stock Options" mis en œuvre par la Société, le Conseil d'Administration a alloué le 1er octobre 2005 à 650 collaborateurs du Groupe des options de souscription correspondant à un total de 1 915 500 actions de la Société, au prix de souscription de 30 euros par action (soit la moyenne des cours cotés pendant les 20 jours de bourse précédant le jour où ces options ont été consenties).

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par Euronext d'un avis de recevabilité d'une offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourraient, s'ils le souhaitent, lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)) sans attendre la fin des périodes de blocage imposées au moment de l'attribution.

Au cours de l'exercice écoulé, 198 800 actions ont été souscrites au titre du cinquième plan (équivalant à 0,15% du capital au 31 décembre 2005) étant rappelé qu'aucune action ne pouvait plus être souscrite au titre du premier, du deuxième et du troisième plan dont les périodes de souscription ont expiré respectivement le 1er novembre 1995, le 1er avril 1999 et le 1er avril 2002.

### 3.7 Actions restituées

Dans les accords conclus le 23 mai 2000 avec Ernst & Young lors de l'apport à Cap Gemini de son activité conseil, il était prévu qu'au cas où l'un de ses anciens associés devenus salariés du Groupe déciderait de quitter celui-ci avant un certain délai, il serait tenu de restituer tout ou partie des actions qu'il

avait reçues au titre de l'apport, le nombre d'actions devant être restituées étant fonction de la raison et de la date de ce départ. En exécution de ces accords, un total de 5 042 actions Cap Gemini ont été restituées à la Société entre le 23 février 2005 et le 22 février 2006 : votre Conseil vous propose, comme il l'avait fait l'année dernière, de vendre ces actions sur le marché plutôt que de procéder à leur annulation.

### 3.8 Exercice des bons d'attributions d'actions émis dans le cadre de l'Offre Publique Alternative d'Echange visant les actions de la société Transiciel

L'Offre Publique d'Echange lancée le 20 octobre 2003 visant les actions de la société Transiciel prévoyait les deux options suivantes :

- 1<sup>re</sup> branche : une parité d'échange d'une action Cap Gemini à émettre pour 3 Transiciel,
- 2<sup>ème</sup> branche : une parité de 5 actions Cap Gemini à émettre et 16 bons d'attribution d'actions nouvelles Cap Gemini pour 16 actions Transiciel.

Cette seconde option comporte un mécanisme de complément de prix se traduisant par l'attribution d'actions Cap Gemini supplémentaires conditionnée à l'atteinte par le nouvel ensemble Sogeti/Transiciel d'objectifs de résultat en 2004 et 2005. Ce mécanisme de complément de prix est détaillé dans la note d'information ayant reçu le visa de la COB n°03-935 en date du 29 octobre 2003. Au 31 décembre 2005, l'application des modalités de calcul du complément de prix conduirait à attribuer 315 790 actions nouvelles Cap Gemini aux porteurs de bons d'attributions d'actions par rapport à un total de 508 600 actions. Le montant d'actions nouvelles à attribuer sera soumis à la validation du tiers-arbitre dans les 30 jours suivant l'Assemblée Générale du 11 mai 2006 conformément à l'article 1.4.13.10.de de la note d'information.

### 3.9 Rémunérations des mandataires sociaux

#### • Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération totale brute (fixe + variable) versée durant l'exercice 2005 à chacun des deux dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

(euros)	Montant versé en 2005 et 2006 au titre de 2005	Montant versé en 2005 (fixe 2005 et variable 2004)
Serge KAMPF		
Fixe	720 000	720 000
Variable	467 712	386 593
<b>Total</b>	<b>1 187 712</b>	<b>1 106 593</b>
Paul HERMELIN		
Fixe	900 000	900 000
Variable	738 000	537 788
<b>Total</b>	<b>1 638 000</b>	<b>1 437 788</b>
<b>TOTAL DES DEUX</b>	<b>2 825 712</b>	<b>2 544 381</b>

Comme pour l'ensemble des managers du Groupe – et selon une formule appliquée dans Cap Gemini depuis plus de 30 ans –, la partie variable de la rémunération des deux dirigeants mandataires sociaux est composée de deux moitiés égales, une V1 basée sur les résultats consolidés du Groupe et une V2 basée sur la réalisation d'un certain nombre d'objectifs personnels qui leur ont été fixés pour l'exercice considéré.

**Au titre de 2004 (partie variable versée en avril 2005) :**

1) pour Monsieur Serge Kampf, ces deux parties V1 et V2 étaient chacune d'un montant théorique (c'est-à-dire à objectifs exactement atteints) de 252 000 euros.

- pour la partie V1, le calcul du pourcentage de réalisation des principaux objectifs financiers consolidés du Groupe (chiffre d'affaires, marge d'exploitation, coûts centraux) a donné un résultat combiné de 33,41%, ce qui a conduit pour Monsieur Kampf à une V1 de 252 000 euros x 0.3341 = 84 193 euros.
- pour la partie V2, le calcul du degré de réalisation de chacun des 7 objectifs personnels qui lui avaient été fixés pour l'exercice a donné un total de 120/100, correspondant donc pour sa V2 à un montant de 252 000 euros x 1.2 = 302 400 euros. Sa rémunération variable réelle totale a donc été de 386 593 euros soit 76,7% de sa rémunération variable théorique (504 000 euros).

2) pour Monsieur Paul Hermelin, ces deux parties V1 et V2 étaient chacune d'un montant théorique (c'est-à-dire à objectifs exactement atteints) de 375 000 euros.

- pour la partie V1, le calcul du pourcentage de réalisation des principaux objectifs financiers consolidés du Groupe (chiffre d'affaires, marge d'exploitation, coûts centraux) a donné un résultat combiné de 33,41%, ce qui a conduit pour Monsieur Hermelin à une V1 de 375 000 euros x 0.3341 = 125 288 euros
- pour la partie V2, le calcul du degré de réalisation de chacun des 6 objectifs personnels qui lui avaient été fixés pour l'exercice a donné un total de 110/100, correspondant donc pour sa V2 à un montant de 375 000 euros x 1.1 = 412 500 euros

Sa rémunération variable réelle totale a donc été de 537 788 euros soit 71,7% de sa rémunération variable théorique (750 000 euros).

**Au titre de 2005 (partie variable versée en mars 2006) :**

1) pour Monsieur Serge Kampf, ces deux parties V1 et V2 étaient chacune d'un montant théorique (c'est-à-dire à objectifs exactement atteints) de 201 600 euros.

- pour la partie V1, le calcul du pourcentage de réalisation des principaux objectifs financiers consolidés du Groupe

(chiffre d'affaires, marge d'exploitation, coûts centraux) a donné un résultat combiné de 115%, ce qui a conduit pour Monsieur Kampf à une V1 de 201 600 euros x 1.15 = 231 840 euros

- pour la partie V2, le calcul du degré de réalisation de chacun des 3 objectifs personnels qui lui avaient été fixés pour l'exercice a donné un total de 117/100, correspondant donc pour sa V2 à un montant de 201 600 euros x 1.17 = 235 872 euros. Sa rémunération variable réelle totale a donc été de 467.712 euros soit 116% de sa rémunération variable théorique (403 200 euros).

2) pour Monsieur Paul Hermelin, ces deux parties V1 et V2 étaient chacune d'un montant théorique (c'est-à-dire à objectifs exactement atteints) de 300 000 euros.

- pour la partie V1, le calcul du pourcentage de réalisation des principaux objectifs financiers consolidés du Groupe (chiffre d'affaires, marge d'exploitation, coûts centraux) a donné un résultat combiné de 115%, ce qui a conduit pour Monsieur Hermelin à une V1 de 300 000 euros x 1.15 = 345 000 euros
- pour la partie V2, le calcul du degré de réalisation de chacun des 6 objectifs personnels qui lui avaient été fixés pour l'exercice a donné un total de 131/100, correspondant donc pour sa V2 à un montant de 300.000 euros x 1.31 = 393 000 euros. Sa rémunération variable réelle totale a donc été de 738.000 euros soit 123% de sa rémunération variable théorique (600 000 euros).

Il convient en outre de souligner :

- que l'évaluation de la performance de M. Serge Kampf et de celle de M. Paul Hermelin a fait pour chacun des exercices 2004 et 2005 l'objet de discussions au sein du Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance, lequel a transmis au Conseil d'Administration des recommandations que celui-ci, après en avoir débattu, a approuvées et adoptées.
- que MM. Serge Kampf et Paul Hermelin n'ont bénéficié durant l'exercice 2005 - comme c'était déjà le cas pour les exercices précédents - d'aucun avantage en nature (assistance médicale, logement, voiture de fonction, téléphone portable, biens ou services gratuits, ...), ni d'aucun régime de retraite spécifique, ni d'aucune disposition relative à d'éventuelles indemnités de départ quelle que soit la cause de celui-ci (révocation, départ à la retraite, ...).
- que pour la 17<sup>ème</sup> année consécutive, M. Serge Kampf a décidé de ne pas demander à la Société le remboursement des frais qu'il a engagés dans l'exercice de ses fonctions (déplacements, invitations, etc.) à l'exception des aller-retour TGV entre Paris et Grenoble, siège historique de Cap Gemini où il a gardé son bureau principal et où se trouve toujours une partie de la gestion "corporate".

### Jetons de présence versés aux administrateurs en 2005 au titre de l'exercice 2004

(euros)	Montant versé en 2005	Montant 2004 (rappel)
Serge KAMPF	56 500	58 000
Ernest-Antoine SEILLIERE	52 500	64 333
Christian BLANC	27 500	26 000
Yann DELABRIERE	29 000	-
Jean-René FOURTOU	39 000	36 167
Paul HERMELIN	31 500	33 000
Michel JALABERT	34 500	34 500
Phil LASKAWY*	42 000	39 000
Ruud van OMMEREN*	44 500	39 500
Terry OZAN*	34 500	30 000
Bruno ROGER	29 000	33 000
<b>Sous-total</b>	<b>420 500</b>	<b>393 500</b>
+ (jusqu'au 25 février 2004)		
Jean-Bernard LAFONTA	-	29 500
<b>TOTAL</b>	<b>420 500</b>	<b>423 000</b>

\* les montants réellement versés à ces trois non résidents français ont fait l'objet de la retenue à la source prévue par la loi

### Jetons de présence versés aux censeurs en 2005 au titre de l'exercice 2004

(euros)	Montant versé en 2005	Montant 2004 (rappel)
Pierre HESSLER	32 000	34 500
Geoff UNWIN*	33 000	27 500
<b>TOTAL</b>	<b>65 000</b>	<b>62 000</b>

\*le montant réellement versé à ce non résident français a fait l'objet de la retenue à la source prévue par la loi

Le montant total des jetons de présence versés en 2005 au titre de l'exercice 2004 aux administrateurs et aux censeurs s'élève donc à 420 500 + 65 000 = 485 500 euros (et à 447 000 euros après déduction des retenues à la source pour les bénéficiaires non résidents français).

#### Options de souscription d'actions

Par décision du Conseil d'Administration, il a été attribué le 1er octobre 2005 à Monsieur Paul Hermelin 50 000 options de souscription d'actions exerçables en 4 annuités au prix de 30 euros. Pour la bonne règle, il est précisé ici :

- que Monsieur Serge Kampf n'a jamais reçu (et n'a jamais demandé à recevoir) de stock options,
- qu'aucun des mandataires sociaux titulaires d'options précédemment attribuées n'en a levé au cours de cet exercice.

#### 3.10 Mandats des mandataires sociaux

Votre Conseil d'Administration vous indique que vous trouverez dans le "Document de Référence" joint au Rapport Annuel remis à chacun d'entre vous à l'entrée en séance la liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

## IV. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Un chapitre spécifique du Document de Référence (Responsabilité d'entreprise, développement durable et engagement social) en page 12 et suivantes explique ce qu'est la politique du Groupe en matière de relations humaines (évo-

lution de l'effectif, développement professionnel, rôle de l'Université Capgemini) et de relations avec les partenaires du Groupe : les clients, les fournisseurs, la société civile.

## V. POLITIQUE DE FINANCEMENT ET RISQUES DE MARCHÉ

Des informations détaillées relatives, d'une part, à la trésorerie disponible et aux dettes financières de Capgemini et, d'autre part, à l'utilisation d'instruments financiers dérivés par le Groupe dans le cadre de la gestion de son risque de taux et de change sont respectivement fournies dans les notes 18 et 19 aux comptes consolidés de Capgemini au 31 décembre 2005.

### 5.1. Politique de financement

La politique de financement de Cap Gemini vise à assurer au Groupe une bonne flexibilité financière, et répond principalement aux critères suivants :

- Un recours mesuré à l'effet de levier de la dette : au cours des dix dernières années, la Société Cap Gemini s'est attachée à maintenir à tout moment un niveau limité d'endettement net (voire une trésorerie nette positive), y compris dans le financement de sa croissance externe. En payant en actions, Cap Gemini a fait en sorte d'associer, dans la mesure du possible, les collaborateurs qui le rejoignaient à la réussite de ces rapprochements industriels. Cette politique de financement, qui peut être qualifiée de prudente, visait également à préserver une structure financière solide : elle lui a permis de traverser la crise que le secteur a connue entre 2001 et 2004 plus sereinement qu'elle n'avait vécue la précédente au début des années 90.
- Un objectif de grande flexibilité financière : Cap Gemini souhaite s'assurer un bon niveau de liquidités ainsi que des ressources financières pérennes, ce qui se traduit par le maintien :
  - d'un niveau élevé de disponibilités (2 136 millions d'euros au 31 décembre 2005) auquel s'ajoutent une ligne de crédit syndiquée multidevises de 500 millions d'euros (renouvelée le 14 novembre 2005 pour une durée de 5 ans et non utilisée depuis lors) et un programme de billets de trésorerie de 550 millions d'euros ;
  - des ressources financières pérennes : au 31 décembre 2005, la maturité de 90% des dettes financières était à moyen et long terme (plus de 2 ans).
- Des sources de financement diversifiées et adaptées au profil financier du Groupe : en réalisant deux émissions d'Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes : en 2003 (pour 460 millions d'euros à échéance du 1er janvier 2010), puis au cours de l'année 2005 (pour 437 millions d'euros à échéance du 1er janvier 2012), Cap Gemini a fait le choix d'un équilibre entre les financements de marché et de source "bancaire" (comprenant également l'utilisation du "leasing" pour le financement d'actifs immobiliers ou mobilier). Enfin, l'adéquation entre le coût (cash) de financement et le rendement tiré des placements de la trésorerie, y compris le traitement fiscal correspondant, d'une part, et l'éventuel impact en terme de dilution pour les actionnaires de Cap

Gemini, d'autre part, sont des critères déterminants de décision pour le Groupe dans le choix de ses sources de financement. A cet égard, et simultanément à l'émission de l'OCEANE 2005, Cap Gemini a décidé de neutraliser la dilution potentielle liée à l'OCEANE émise en juin 2003 au moyen de l'acquisition, d'options d'achat portant sur 9 019 607 de ses propres actions (voir paragraphe XII ci-dessous).

### 5.2. Risques de marché

- **Risque de contrepartie** : les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de contrepartie correspondent essentiellement aux placements financiers. Ceux-ci sont principalement effectués sur des supports de nature monétaire gérés par des institutions financières de premier plan, et dans une moindre mesure, de titres de créances négociables émis par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit accordée par des agences de notation reconnues. Ces placements à court terme n'exposent donc pas le Groupe à un risque de contrepartie significatif. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux (cf ci-dessous), Cap Gemini est amené à conclure des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan et le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable à ce titre.
- **Risque de liquidité** : les passifs financiers dont l'exigibilité anticipée pourrait exposer le Groupe à un risque de liquidité correspondent principalement aux deux emprunts convertibles précités (OCEANE 2003 et OCEANE 2005), d'une part, et à la ligne de crédit syndiquée multidevises de 500 millions d'euros renouvelée le 14 novembre 2005 pour une durée de 5 ans, d'autre part. La documentation des OCEANES contient des dispositions habituelles concernant l'exigibilité anticipée à l'initiative des porteurs d'obligations en cas de survenance d'événements pré-définis. La documentation de la ligne de crédit syndiquée stipule, en sus des conditions d'exigibilité anticipée habituelles dans ce type de contrat, l'obligation pour Cap Gemini de respecter certains ratios financiers, lesquels étaient respectés au 31 décembre 2005. Il est par ailleurs précisé qu'une modification de la notation de crédit attribuée par Standard & Poor's à Cap Gemini serait sans incidence sur la disponibilité de ces sources de financement et n'exposerait donc pas le Groupe à un risque de liquidité. Toutefois, le coût de financement de la ligne de crédit syndiquée pourrait s'en trouver impacté à la hausse comme à la baisse.
- **Risque de taux** : L'exposition de Cap Gemini au risque de taux d'intérêt s'analyse à la lumière de (i) la situation de trésorerie : au 31 décembre 2005, Cap Gemini disposait de liquidités pour 2.136 millions d'euros – placées aux taux du marché – contre un endettement financier brut de 1 232 millions d'euros et (ii) la politique prudente du Groupe en terme de gestion de risque de taux : la part à taux variable non plafonné de l'endettement financier brut était limitée à 7% (41% en incluant la dette à taux variable plafonné). De ce fait, une hausse des taux d'intérêt aurait

un effet négligeable (voire positif) sur le coût de l'endettement financier net de Cap Gemini. A l'inverse, un environnement de faibles taux d'intérêt (inférieurs à 2%) exposerait le Groupe à une augmentation du coût de son endettement financier net.

- **Risque de change** : Cap Gemini est exposé de façon limitée au risque de change à raison de son activité : l'essentiel de son chiffre d'affaires est généré dans les pays où sont également encourues les charges d'exploitation. En revanche, le recours de plus en plus systématique à la production délocalisée dans les centres de production situés en Pologne, en Inde ou en Chine, expose Cap Gemini à un risque de change sur une partie de ses coûts de production. Les enjeux étant aujourd'hui peu significatifs en termes de montants, mais ayant vocation à augmenter à l'avenir, Cap Gemini a d'ores et déjà défini et déployé une politique globale visant à minimiser l'exposition de change et à gérer le risque qui en résulte, notamment par le biais de la mise en place de couvertures systématiques des flux intra-groupe correspondants. Ces couvertures prennent essentiellement la forme d'achats et de vente à terme de devises.
- **Instruments financiers** : Des instruments financiers sont utilisés en couverture notamment des risques de taux et de change. Ces opérations sont toujours basées sur des actifs ou passifs existants et/ou des transactions opérationnelles ou financières. Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. La juste valeur des instruments financiers est estimée sur la base des cours de marchés ou des valeurs données par les banques.

## VI. PERSPECTIVES 2006

Ayant basé la construction de son budget sur des hypothèses combinant croissance soutenue de la demande et stabilité des prix, le Groupe Capgemini s'est fixé comme priorités pour 2006 de :

- conforter sa position de leader en Europe grâce notamment au repositionnement de son offre vers des services à plus forte valeur ajoutée (comme les architectures orientées services) et à l'utilisation accrue des capacités *Rightshore*<sup>TM</sup> du Groupe,
  - continuer à améliorer la rentabilité de ses activités américaines,
  - obtenir une meilleure rentabilité de l'activité infogérance.
- La bonne dynamique constatée au deuxième semestre 2005 devrait permettre au Groupe d'enregistrer en 2006 une croissance de son chiffre d'affaires de l'ordre de 6 à 7% (à taux de change et périmètre constants) et de réaliser une marge opérationnelle sensiblement supérieure à celle obtenue cette année.

## VII. RÉDUCTION DE 6 À 4 ANS DE LA DURÉE DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Votre Conseil d'Administration vous rappelle tout d'abord que la loi stipule que la durée des fonctions des administrateurs d'une société est fixée par ses statuts mais que cette durée ne peut excéder 6 ans. L'article 11 des statuts de votre Société tels qu'ils ont été adoptés le 23 mai 2000 confirme que "la durée des fonctions des administrateurs est de six années". Aujourd'hui, prenant en considération l'évolution des esprits et des règles en matière de gouvernance des entreprises, votre Conseil vous propose de réduire de 6 ans à 4 ans la durée du mandat des administrateurs de la Société, ceci dans le but de donner plus souvent aux actionnaires l'occasion de confirmer (ou de refuser) leur confiance aux administrateurs en fonction, et au Conseil lui-même davantage d'occasions de s'interroger sur sa composition et de préparer les changements qui seront apparus nécessaires ou souhaitables.

Si vous décidiez de retenir cette proposition, votre Conseil suggère qu'elle s'applique immédiatement à tous les mandats en cours, ce qui signifie :

- que le mandat des administrateurs qui seront renouvelés aujourd'hui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui au printemps 2010 aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2009,
- que les mandats des deux administrateurs nommés l'an dernier pour une durée de 6 ans prendront fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui au printemps 2009 aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

## VIII. RÉDUCTION DE 6 À 2 ANS DE LA DURÉE DU MANDAT DES CENSEURS

Dans le même esprit et pour une plus grande fluidité dans la composition du collège des censeurs, votre Conseil vous propose de réduire de 6 ans à 2 ans la durée du mandat des censeurs, cette mesure s'appliquant immédiatement aux mandats en cours. Si vous approuvez cette mesure, le mandat des censeurs qui seront renouvelés aujourd'hui prendront fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui au printemps 2008 aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2007 et le mandat du censeur nommé l'an dernier pour une durée de 6 ans prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui au printemps 2007 aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

## IX. ADMINISTRATEURS

Le mandat de 11 des 13 administrateurs composant le Conseil



actuel – qu'ils aient été nommés par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 ou qu'ils aient remplacé en cours de mandat un des administrateurs nommé par cette même assemblée – vient à expiration aujourd'hui.

Parmi ces 11 administrateurs sortants, deux ont décidé pour des raisons personnelles de ne pas demander le renouvellement de leur mandat :

- M. Christian Blanc parce qu'il considère que l'exercice de son mandat de député peut l'amener à prendre des positions ou faire des déclarations qui pourraient dans certains cas gêner les démarches commerciales de l'entreprise ;
- M. Ernest-Antoine Seillière parce qu'il estime qu'après avoir été administrateur de Cap Gemini pendant 24 ans d'affilée, il est temps pour lui de "tourner la page" et ce d'autant que la Société dont il représentait les intérêts dans ce Conseil pourrait avoir cédé les dernières tranches de sa participation dans les semaines qui suivent cette assemblée.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de renouveler pour une durée de 4 ans les mandats des 9 autres administrateurs en adoptant successivement les 9 résolutions distinctes qui vous seront soumises tout à l'heure par ordre alphabétique.

## X. CENSEURS

L'Assemblée Générale du 7 mai 2003 avait ratifié la nomination, faite à titre provisoire le 24 juillet 2002 par le Conseil d'Administration, de MM. Pierre Hessler et Geoff Unwin (précédemment administrateurs de la Société) en qualité de censeurs pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs (M. Phil Laskawy lui-même coopté comme administrateur et M. Chris van Breugel, démissionnaire), c'est-à-dire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Votre Conseil d'Administration souhaitant conserver 3 censeurs afin de pouvoir en affecter un à chacun de ses 3 comités spécialisés, il vous est proposé aujourd'hui de renouveler pour une durée de 2 ans les mandats de MM. Pierre Hessler et Geoff Unwin.

Si vous acceptiez cette proposition, l'affectation des 3 censeurs serait la suivante :

- M. Marcel Roulet : Comité d'Audit,
- M. Pierre Hessler : Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance,
- M. Geoff Unwin : Comité Stratégie et Investissements.

## XI. RÉVISION DU MONTANT GLOBAL DES JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2000 avait fixé à 500 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Depuis cette date (c'est-à-dire depuis six ans) votre Conseil n'a jamais demandé une révision de ce plafond alors qu'entre-temps :

- le nombre des administrateurs est passé de 11 à 13,
- le nombre de censeurs (que votre Conseil avait décidé de rémunérer de la même façon qu'un administrateur) est passé de 2 à 3,
- le nombre annuel de réunions/hommes du Conseil d'Admi-

nistration et de ses trois comités spécialisés a augmenté de 81%,

- au total, le temps pendant lequel le collège des administrateurs et censeurs est mobilisé par une réunion du Conseil ou de l'un des Comités a plus que doublé par rapport à ce qu'il était il y a 6 ans !

A cela s'ajoute le fait que le travail demandé aux administrateurs et aux censeurs entre chaque réunion du Conseil ou des comités spécialisés est beaucoup plus important qu'il ne l'était il y a 6 ans. Enfin, il faut rappeler que la législation a significativement accru la responsabilité des administrateurs, que les candidats à ces fonctions sont donc beaucoup moins nombreux qu'avant et qu'en conséquence, le montant moyen des jetons de présence versés par les sociétés cotées européennes a notablement augmenté ces dernières années (non pas que ces jetons aient une commune mesure avec les responsabilités encourues, mais parce que leur montant n'est pas indifférent à ces candidats lorsqu'ils ont le choix entre plusieurs propositions).

Il vous est donc proposé aujourd'hui de bien vouloir accepter que le plafond en vigueur depuis 6 ans dans notre Société soit porté à 700 000 euros par an.

## XII. AUTORISATION DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an dernier avait renouvelé l'autorisation plusieurs fois accordée à notre Société de racheter sous certaines conditions ses propres actions. Cette autorisation a été utilisée par deux fois au cours de l'exercice 2005 :

- le 27 juin 2005, Cap Gemini SA a procédé à l'acquisition d'options d'achat portant sur 9 019 607 de ses propres actions auprès de Société Générale dans le but de neutraliser la dilution potentielle liée aux Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelle ou Existantes émises le 24 juin 2003 et devant venir à échéance le 1er janvier 2010. Ces options peuvent être exercées à tout moment à un prix de 51 euros, et au plus tard entre le 10 décembre 2009 et le 4 janvier 2010. L'acquisition de ces options, dont le coût s'est élevé à environ 16 millions d'euros, a permis à Cap Gemini SA de transformer "synthétiquement" l'OCEANE 2003 en une dette obligataire à des conditions financières plus attractives que celles dont elle aurait pu bénéficier si elle avait procédé directement à l'émission en juin 2003 d'une obligation d'une maturité de six ans et demi. Au 31 décembre 2005, Cap Gemini SA n'a exercé aucune de ces options d'achat d'actions Cap Gemini ;
- le 15 septembre 2005, Cap Gemini a confié au Crédit Agricole Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité dans le but de favoriser la liquidité du titre Cap Gemini et une plus grande régularité de ses cotations (de manière à éviter notamment des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché). Le contrat a été mis en œuvre à partir du 30 septembre 2005 et court jusqu'au 15 septembre 2006. Il est conforme à la Charte de déon-

tologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005. Pour la mise en œuvre du contrat, Cap Gemini SA a décidé d'affecter 10 millions d'euros au compte de liquidité. Entre le 30 septembre et le 31 décembre 2005, CA Cheuvreux a procédé à l'acquisition, pour le compte de Cap Gemini SA, de 545 252 actions Cap Gemini, représentant 0,41% du capital de Cap Gemini SA au 31 décembre 2005, à un cours moyen de 31,95 euros. Par ailleurs, CA Cheuvreux a procédé, sur la même période, à la cession de 460 252 actions Cap Gemini à un cours moyen de 31,95 euros. Le montant des frais de négociation relatifs aux achats et ventes d'actions Cap Gemini réalisés au cours de la période s'élèvent à 34 265 euros (hors rémunération de CA Cheuvreux). Au 31 décembre 2005, Cap Gemini SA détenait 85 000 actions propres au titre du contrat de liquidité, représentant 0,06% de son capital. La valeur de ces actions ressortait à 2 874 916 euros sur la base de leur coût d'achat et à 2 882 350 euros sur la base du cours de clôture de l'action Cap Gemini au 30 décembre 2005.

La durée de validité de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an dernier n'étant que de dix-huit mois, nous vous proposons aujourd'hui de substituer à l'autorisation consentie l'an dernier une nouvelle autorisation de même nature permettant à la Société de procéder par ordre de priorité décroissant à :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Cap Gemini dans le cadre du contrat de liquidité ;
- la couverture de titres de créance convertibles en actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur (y compris l'exercice éventuel des options d'achat acquises le 27 juin 2005 – cf supra) ;
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'attribution d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre du régime des options d'achat d'actions ou de celui du plan d'épargne d'entreprise ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la vingt-et-unième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2006.

Il vous est donc proposé d'autoriser, pour une durée maximum de 18 mois, le Conseil d'Administration à faire acheter par la Société un nombre d'actions représentant au maximum 10% de son capital à un prix d'achat maximum de 60 euros par action, ces achats intervenant dans le cadre :

- des articles L.225-209 et suivants du Code du Commerce qui permettent également d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions ainsi acquises dans la limite de 10% du capital, par périodes de 24 mois,
- et du règlement européen n° 2273 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004.

### XIII. AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Les délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2005 l'avaient autorisé, au cours des 26 mois suivant cette Assemblée :

- à augmenter le capital par incorporation de réserves,
- à émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance, avec ou sans droit préférentiel de souscription,
- à augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale au même prix que celui retenu pour l'émission initiale (option de surallocation)
- enfin à émettre des titres, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance servant à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société ou des apports en nature à la Société de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Les limites globales des montants des émissions qui pouvaient être décidées en vertu des délégations de compétence conférées au Conseil étaient fixées à :

- 1,5 milliard d'euros de montant nominal maximum d'augmentations de capital par incorporation de réserves,
- 450 millions d'euros de montant nominal maximum d'augmentations de capital, permettant de porter le capital social à un montant nominal maximum d'environ 1,5 milliard d'euros,
- 3 milliards d'euros de montant global maximum d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance.

Il avait été précisé qu'en cas de suppression du droit préférentiel, ces montants seraient réduits d'un tiers : ainsi le montant nominal total des augmentations de capital ne pouvait être supérieur à 300 millions d'euros (au lieu de 450) et le montant d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pouvait être supérieur à 2 milliards d'euros (au lieu de 3).

Au cours de l'exercice 2005, votre Conseil a, dans le cadre de la délégation de compétence sans droit préférentiel de

souscription, décidé de procéder à une émission d'obligations à option de conversion et/ou échange en actions Cap Gemini nouvelles ou existantes (OCEANE) ayant pour date de jouissance le 24 juin 2005 et pour échéance le 1er janvier 2012. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 437 millions d'euros et il est représenté par 11 810 810 obligations d'une valeur nominale unitaire de 37 euros. Les obligations portent intérêt au taux nominal annuel de 1% et les obligataires peuvent demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions Cap Gemini à raison d'une action pour une obligation. Les obligations non converties seront amorties en totalité le 1er janvier 2012 ou le premier jour ouvré suivant cette date) par remboursement au prix de 41,90 euros par obligation, soit environ 113,24% de leur valeur nominale.

Ainsi le Conseil d'Administration n'a utilisé qu'à un peu moins du tiers (soit 11 810 810 actions x 8 euros de nominal = 95 millions d'euros de nominal) le montant nominal maximum d'augmentation de capital de 300 millions d'euros fixé en cas de suppression du droit préférentiel de souscription.

Dans un souci de cohérence et d'unicité de date de validité des autorisations – et afin que votre Conseil d'Administration soit toujours en mesure de lancer, le cas échéant et au moment qui lui paraîtra opportun, celle de ces opérations financières qui sera la mieux adaptée aux besoins de la Société et aux conditions de marché – nous vous proposons de substituer aux délégations de compétence existantes de nouvelles délégations de compétence de même nature mais avec des dates de validité actualisées.

Les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des nouvelles délégations de compétence conférées au Conseil seraient inchangées et chacun des montants serait identique à l'exception de l'autorisation supprimant le droit préférentiel de souscription : dans ce cas, le montant nominal total des augmentations de capital ne pourrait être supérieur à 200 millions d'euros (au lieu de 300 lors de la précédente délégation) et le montant d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourrait être supérieur à 1,5 milliard d'euros (au lieu de 2 lors de la précédente délégation). Autrement dit, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le montant nominal total des augmentations de capital serait plafonné à 19% du capital social (au 31 décembre 2005). L'option de surallocation serait bien entendu maintenue.

En cas d'utilisation par le Conseil d'Administration de l'une ou l'autre de ces différentes délégations de compétence, MM. les Commissaires aux Comptes établiraient un rapport spécial à l'attention de l'Assemblée Générale des actionnaires. Il est précisé que dans le cas où ces augmentations et ces émissions seraient réalisées sans que soit réservé aux actionnaires l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, le prix des actions ordinaires émises, directement ou à travers des valeurs mobilières donnant accès au capital devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Par ailleurs, votre Conseil d'Administration garde la possibilité d'ins-

tituer au profit des actionnaires un droit de priorité non négociable.

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital figure aux pages 146 et 147 du Document de Référence.

## XIV. ÉPARGNE SALARIALE

Pour satisfaire aux exigences de la législation sur l'épargne salariale, il vous est demandé de déléguer au Conseil d'Administration, dans l'hypothèse où il ferait usage d'une des autorisations lui permettant d'augmenter le capital social, le soin de décider s'il y a lieu de réserver une partie d'une telle augmentation de capital aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) mis en place à cette occasion, étant précisé que ceci ne pourrait porter que sur un maximum de 3 500 000 actions nouvelles.

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration vous informe qu'au 31 décembre 2005, le Fonds Commun de Placement Transiciel détenait 0,07% du capital social de la Société suite à l'apport de la totalité de ses actions à l'offre publique d'échange lancée par Cap Gemini sur les actions de la société Transiciel en décembre 2003.

## XV. AUTORISATION D'ANNULATION D' ACTIONS RACHETÉES

Ainsi qu'il est mentionné plus haut, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre des articles L225-209 et suivants du Code de Commerce (autorisation d'acquisition qui a fait l'objet du paragraphe 12 du présent rapport) et ce dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois.

## XVI. MISE À JOUR DES STATUTS CONCERNANT LA TENUE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION

Il vous est proposé - conformément à la possibilité offerte par la loi du 26 juillet 2006 - de mettre à jour les statuts de la Société afin de permettre la tenue de réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Il est précisé que la liste des cas dans lesquels ces procédés ne peuvent pas être utilisés (nomination, rémunération ou révocation du Président ou du Directeur Général, mode d'exercice de la direction générale, arrêté des comptes ou rédaction des rapports et résolutions présentés aux assemblées d'actionnaires) n'est pas modifiée.

**Pour le Conseil d'Administration**

Le Président **SERGE KAMPF**

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SUR LA PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
- SUR LES LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

## I – PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cap Gemini est une société anonyme de droit français dans laquelle, à l'initiative de son Président Directeur Général, la décision a été prise par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2002 de dissocier les fonctions de Président et celles de Directeur Général suite à l'autorisation qui lui en avait été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2002.

### 1.1. le Conseil d'Administration

Ce Conseil comprend aujourd'hui 13 administrateurs :

- 8 de ces administrateurs ont été nommés pour une durée de 6 ans par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2000 et leur mandat vient donc à expiration à la date de l'Assemblée Générale du 11 mai 2006. Il s'agit de :

**MM. - Christian Blanc**

- Paul Hermelin

- Michel Jalabert

- Serge Kampf

- Ruud van Ommeren

- Terry Ozan

- Bruno Roger

- Ernest-Antoine Seillière

- 3 sont entrés ultérieurement en remplacement d'administrateurs devenus censeurs (voir § 1.2 ci-dessous) ou ayant abandonné leurs fonctions en cours de mandature. Il s'agit de :

- **MM. Jean-René Fourtou et Phil Laskawy**, qui, le 24 juillet 2002, ont remplacé respectivement M. Geoff Unwin et M. Pierre Hessler, nommés le même jour membres du Collège de Censeurs,

- **M. Yann Delabrière** qui, le 25 février 2004, a remplacé M. Jean-Bernard Lafonta, démissionnaire, qui lui-même avait remplacé M. Guy de Wouters.

Ces 3 administrateurs étant entrés en remplacement d'administrateurs nommés pour une durée de 6 ans par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000, leur mandat vient à expiration à la date à laquelle se serait terminé le mandat de ceux-là, donc à la date de l'Assemblée Générale du 11 mai 2006.

- Les 2 derniers ont été nommés pour une durée de 6 ans par l'Assemblée Générale de l'an dernier et leur mandat

prendra fin (sous réserve de l'adoption par les actionnaires d'une proposition faite par le Conseil d'Administration de réduire de 6 ans à 4 ans la durée du mandat des administrateurs) à la date de l'Assemblée Générale de mai 2011.

Il s'agit de : **MM. Daniel Bernard et Thierry de Montbrial**

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les grandes orientations de l'activité de la Société et du Groupe qu'elle contrôle et de veiller à leur mise en œuvre. S'agissant d'un métier de service, il attache une importance particulière à la gestion des hommes et notamment des managers.

Il se réunit six fois par an sur convocation de son Président selon un calendrier établi en commun à la fin de l'exercice précédent, mais qui peut-être modifié en cours d'année si plusieurs administrateurs le demandent ou si des événements imprévus le justifient. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 2005 il s'est réuni deux fois dans sa configuration à 11 administrateurs et 6 fois avec 13 administrateurs (après l'élection de MM. Daniel Bernard et Thierry de Montbrial), soit un total théorique de 100 réunions/ hommes avec un taux de participation de 85% (15 absences/100).

Ces réunions sont précédées, dans un délai raisonnable, de l'envoi à chaque administrateur :

- d'un ordre du jour détaillé, arrêté par le Président en concertation avec ceux des administrateurs qui lui ont proposé des points à y faire figurer et avec les membres de la Direction Générale qui auront à instruire les différentes questions abordées,
- d'un document de synthèse comparant le cours de l'action Cap Gemini à celui de différents indices généraux ou sectoriels et à celui de ses principaux concurrents,
- d'un tableau donnant le détail du dernier "consensus" connu,
- enfin, si cet ordre du jour comporte un point nécessitant une réflexion préalable ou une analyse particulière, d'un dossier préparé par la Direction Générale pour apporter aux administrateurs des informations détaillées qui leur sont nécessaires, sous condition toutefois que la diffusion d'un tel dossier ne fasse pas courir à la Société le risque que des informations sensibles ou qui doivent rester confidentielles au moins jusqu'au jour de la réunion du Conseil soient prématurément portées à la connaissance d'autres personnes que les administrateurs eux-mêmes.

Le Conseil d'Administration de la Société a mis en œuvre depuis déjà plusieurs années les principales règles de "bonne gouvernance" aujourd'hui recommandées, notamment :

- en élaborant, adoptant et appliquant un Règlement Intérieur très détaillé (voir § 1.3),
- en constituant en son sein trois Comités spécialisés – le Comité d'Audit, le Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance et le Comité Stratégie et Investissements – et en donnant à chacun d'eux une mission précise (voir § 1.4),
- en faisant dépendre la majeure partie de la rémunération des administrateurs (jetons de présence) de leur présence effective aux réunions du Conseil et aux réunions de ces Comités (voir § 1.5).

De même, le Conseil a déjà par trois fois examiné la situation personnelle de chacun de ses membres au regard de la définition de l'indépendance retenue par le "code de place" sur le gouvernement d'entreprise ("un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement") et des nombreux critères utilisés dans les différents pays où le Groupe opère. C'est au terme de ces examens qu'il a estimé que 8 administrateurs sur les 13 qui composent le Conseil actuel (61%) devaient être considérés comme "indépendants". Il s'agit de : MM. Christian Blanc, Daniel Bernard, Yann Delabrière, Jean-René Fourtou, Michel Jalabert, Phil Laskawy, Thierry de Montbrial et Ruud van Ommeren.

Le Conseil a également mis en œuvre une procédure d'auto-évaluation de son propre fonctionnement. Il a pour cela donné mission à l'un des censeurs d'élaborer et d'envoyer à chaque administrateur un questionnaire détaillé portant sur la composition, le fonctionnement et l'efficacité du Conseil et de ses Comités, de recueillir les réponses par écrit, d'en faire une synthèse et de la présenter aux administrateurs pour discussion. Les questions avaient été regroupées en trois grands chapitres :

- une appréciation globale sur les administrateurs eux-mêmes : compétence, complémentarité, solidarité, indépendance, prestige, degré d'intérêt, disponibilité, ...
- les réunions et leur efficacité : nombre de réunions, durée, délai d'envoi des invitations, ordre du jour, qualité de l'information, qualité du dialogue avec le management, qualité du débat entre les administrateurs, qualité des décisions/orientations prises, qualité du procès-verbal, évaluation du degré d'influence du Conseil sur les décisions prises par le management, impact sur les décisions du Conseil des recommandations exprimées par les Comités, etc.
- enfin un certain nombre de questions diverses portant par exemple sur les conditions d'une possible évolution de la composition du Conseil et/ou de ses Comités.

La synthèse des réponses reçues des administrateurs a été largement discutée par le Conseil au cours de l'une de ses réunions et les améliorations souhaitées ont déjà été réalisées ou le seront dès la mise en place du nouveau Conseil

élu par la prochaine Assemblée Générale.

## 1.2. le Collège de Censeurs

Le Conseil d'Administration est assisté d'un collège de 3 censeurs :

- 2 de ces censeurs étaient précédemment administrateurs et sont devenus censeurs le 24 juillet 2002 en remplacement de ceux qui avaient été nommés pour une durée de 6 ans par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000. Il s'agit de :
  - **M. Pierre Hessler** qui a remplacé Monsieur Phil Laskawy devenu administrateur,
  - **M. Geoff Unwin** qui a remplacé Monsieur Chris van Breugel, démissionnaire.

Le mandat de ces deux censeurs vient à expiration à la date à laquelle se serait terminé le mandat de ceux qu'ils ont remplacés, donc à la date de l'Assemblée Générale du 11 mai 2006 ;

- **Le troisième, M. Marcel Roulet**, a été nommé pour une durée de 6 ans par l'Assemblée Générale de l'an dernier et son mandat prendra fin (sous réserve de l'adoption par les actionnaires d'une proposition faite par le Conseil d'Administration de réduire de 6 ans à 2 ans la durée du mandat des censeurs) à la date de l'Assemblée Générale de mai 2011.

## 1.3. le Règlement Intérieur

Ainsi qu'il était prévu à l'article 16 des statuts de la Société, un règlement intérieur a été élaboré, discuté et finalement adopté le 24 juillet 2002 par le Conseil d'Administration suite à la décision que l'Assemblée Générale du 25 avril 2002 avait prise d'autoriser la dissociation des fonctions de Président et de celles de Directeur Général. Ce règlement intérieur :

- rappelle ou précise le contenu et les modalités d'exercice des prérogatives respectives :
  - du Conseil d'Administration lui-même,
  - des Comités spécialisés qu'il a créés en son sein,
  - du Président,
  - du Directeur Général,
- définit l'articulation de ces différents organes et souligne en particulier que l'approbation **préalable** du Conseil d'Administration est requise pour toute décision à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière ou les engagements de la Société ou de l'une de ses principales filiales,
- rappelle les principales obligations du "code d'éthique" que les administrateurs et les censeurs de Cap Gemini S.A. s'engagent à respecter tout au long de leur mandat. Ainsi souligne-t-il par exemple qu'en vertu des dispositions légales en vigueur, les membres d'un Conseil d'Administration doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés sur lesquelles ils disposent, de par leurs fonctions, d'informations non encore rendues publiques et recommande-t-il aux administrateurs et aux censeurs :
  - de n'acheter ou de ne vendre des actions de la Société que pendant les deux mois qui suivent l'annonce des résultats semestriels ou des résultats annuels,

- et de s'interdire formellement de le faire pendant le mois qui précède ces annonces.

#### 1.4. les Comités spécialisés

Sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration a décidé il y a six ans (le 23 mai 2000) la création en son sein de trois comités spécialisés (un Comité d'Audit, un Comité Nominations et Rémunérations et un Comité Stratégie et Investissements) ayant pour mission d'étudier ou de préparer certaines délibérations relevant de leur domaine de compétence, de faire des propositions et de soumettre au Conseil d'Administration des avis ou des recommandations sur les décisions à prendre.

La première répartition des administrateurs et censeurs entre ces trois comités a été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 septembre 2000. Chacun de ces comités a élu son président et s'est doté d'un Règlement Intérieur particulier précisant le contenu et les limites de sa mission et définissant les modalités de son fonctionnement.

À la suite de la nomination, le 12 mai 2005, de deux nouveaux administrateurs (MM. Daniel Bernard et Thierry de Montbrial) et d'un nouveau censeur (M. Marcel Roulet), le Conseil d'Administration a décidé le 27 juillet 2005, sur proposition de son Président, d'effectuer une nouvelle répartition des administrateurs et censeurs entre les trois comités en affectant un censeur et quatre administrateurs à chacun des trois comités, le Président du Conseil ayant souhaité n'être lui-même membre titulaire d'aucun comité et laissant à chaque Président de comité l'initiative de l'inviter à sa convenance à chacune ou à telle ou telle réunions de son comité. Le Conseil d'Administration a également décidé d'ajouter aux missions du Comité Nominations et Rémunérations celles ayant trait à la gouvernance du Groupe et donc de changer sa dénomination en "Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance".

##### 1.4.1. le Comité d'Audit

Ce Comité a pour mission d'apprécier la pertinence et la permanence des principes et des méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes annuels et semestriels, de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle garantissant la fiabilité des informations, enfin de donner son appréciation sur les missions conduites par les Commissaires aux Comptes et son avis sur le renouvellement de leur mandat.

La composition de ce Comité est aujourd'hui la suivante :

- Président : **Phil Laskawy**
- Membres : **Daniel Bernard, Yann Delabrière, Michel Jalabert**
- Censeur : **Marcel Roulet.**

Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2005 et le taux de parti-

cipation a été de 91 % (20/22). Au début de cet exercice 2005, il a examiné les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2004 ainsi que le traitement comptable des événements significatifs ayant marqué cet exercice. En milieu d'exercice, il a examiné les comptes du Groupe au 30 juin 2005 et a porté une attention particulière au traitement comptable des grands contrats d'infogérance dans le cadre des nouvelles normes IFRS. En fin d'exercice, il a examiné les points significatifs de la pré-clôture 2005. Enfin, il a étudié divers projets de recapitalisation de certaines filiales et donné son avis sur l'intérêt et les modalités de ceux-ci.

##### 1.4.2. le Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance

Ce Comité a pour mission de veiller à ce que la politique suivie par les sociétés du Groupe en matière de gestion des *managers* (nominations, plans de progression et de succession, évolution des rémunérations théoriques et réelles, définition des objectifs qui serviront à la détermination de la part variable de ces rémunérations, critères retenus pour l'attribution de stock-options, etc.) soit cohérente – même si elle doit parfois respecter les particularismes locaux – et traduire au mieux tant les performances individuelles que les résultats collectifs de l'unité à laquelle chaque manager appartient. Il doit être consulté préalablement à la décision sur la nomination ou le remplacement des membres du Comité Exécutif et des directeurs des grandes unités opérationnelles. Il prépare et présente au Conseil des propositions concernant la rémunération (fixe et variable) de ces mêmes *managers* y compris celles du Président et du Directeur Général. Il a aussi pour mission permanente de tenir à jour une liste d'un ou plusieurs noms de candidats à proposer au Conseil d'Administration en cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs existants ou dans le cas où le Conseil souhaiterait proposer à une Assemblée Générale d'augmenter le nombre d'administrateurs (sachant que le nombre maximum autorisé par la loi est de 18 administrateurs).

La composition de ce Comité est aujourd'hui la suivante :

- Président : **Ruud van Ommeren**
- Membres : **Christian Blanc, Thierry de Montbrial, Terry Ozan**
- Censeur : **Pierre Hessler.**

Ce Comité s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2005 et le taux de participation a été de 85 % (22/26). Il a notamment examiné à la lumière d'une étude effectuée par un cabinet extérieur la pertinence de la politique générale de rémunération suivie par le Groupe au cours des années précédentes et notamment de détermination des parts variables (choix des objectifs en début d'année, mesure de leur

degré de réalisation en fin d'année) et a mis en évidence la corrélation – imparfaite mais réelle – entre la situation générale du Groupe et la rigueur appliquée tant en matière de calcul des rémunérations variables que d'augmentation des salaires fixes. Il a examiné, parfois modifié ou complété, et transmis pour accord au Conseil d'Administration la liste des attributaires de 3 538 500 stock options finalement consenties le 1er avril et le 1er octobre 2005 à un total de 1 001 managers du Groupe.

Il a suggéré au Conseil en début d'exercice 2005 que deux nouveaux administrateurs soient nommés par l'Assemblée Générale après avoir demandé à celle-ci de porter de 11 à 13 le nombre d'administrateurs, et il a proposé les candidatures de MM. Daniel Bernard et Thierry de Montbrial. Le Conseil a repris cette proposition à son compte et ces deux candidats ont été nommés administrateurs par ladite Assemblée du 12 mai 2005. Ledit Comité avait préalablement examiné leur situation personnelle au regard de la notion d'indépendance telle que définie par le "code de place" adopté par l'Afep et le Medef et vérifié que l'un et l'autre répondaient bien aux critères permettant de qualifier un administrateur indépendant et ainsi de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre lui et la société.

Se préoccupant dès les derniers mois de l'exercice de ce qui allait être proposé à la prochaine Assemblée Générale pour le renouvellement (ou le remplacement) de 11 des 13 administrateurs en place, le Comité a suggéré de confier cette mission à un Comité "Ad hoc" composé de 4 personnes (le Président de chacun des 3 Comités et le Président du Conseil lui-même), ce que le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité. Enfin, le Comité avait engagé avec l'aide de Tower Perrin une étude sur la possibilité de consentir une indemnité de départ à des dirigeants "senior" ayant notoirement et pendant de très nombreuses années contribué au développement du Groupe, mais les données de cette étude ont été brouillées par la publicité récente faite à certains abus commis dans ce domaine en France et dans d'autres pays, et le Comité n'a pas prévu de remettre ses conclusions au Conseil d'Administration avant plusieurs mois.

#### 1.4.3. le Comité Stratégie et Investissements

Ce Comité a pour mission d'étudier les différentes stratégies que le Groupe pourrait adopter, de calibrer les investissements nécessaires au déroulement de l'une ou l'autre de ces stratégies, d'émettre des recommandations quant au choix de celle que le management devra mettre en œuvre, d'analyser les alliances possibles ou nécessaires et plus généralement de débattre de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du Groupe et garantissant à la fois son bon fonctionnement opérationnel et le maintien de ses grands équilibres financiers.

La composition de ce comité est aujourd'hui la suivante :

- Président : **Jean-René Fourtou**
- Membres : **Paul Hermelin, Bruno Roger, Ernest-Antoine Seillière**
- Censeur : **Geoff Unwin.**

Ce Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2005 et le taux de participation a été de 87 % (13/15). Il a procédé au suivi du plan stratégique global du Groupe couvrant à la fois les géographies, les disciplines et les secteurs et il s'est tout spécialement attaché à connaître les modalités de mise en place du plan de redressement aux Etats-Unis. Il a préparé la journée entière que le Conseil d'Administration a consacré le 19 octobre 2005 à dégager les priorités stratégiques que le Groupe devrait se donner pour les trois ans à venir compte tenu en particulier des informations disponibles sur l'évolution du marché, des besoins exprimés par ses clients, des intentions affichées par ses concurrents, compte tenu aussi de ses impératifs propres : sauvegarder sa flexibilité financière, améliorer fortement sa performance globale en matière de croissance et surtout de rentabilité, optimiser l'utilisation de ses nouvelles capacités de production en Inde, etc. Le Comité a également procédé à l'examen détaillé de plusieurs opportunités d'acquisitions ou de cessions et a défini les limites dans lesquelles devraient s'inscrire d'éventuelles négociations.

#### 1.5. Rémunération des administrateurs

En rétribution des responsabilités assumées et du temps passé dans les réunions elles-mêmes (Conseil et Comités) et dans la préparation de celles-ci, la Société a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2000 à verser aux administrateurs un total de jetons de présence d'un montant maximum fixé à 500 000 euros par an.

Pour 2005, le Comité a constaté que les règles appliquées jusqu'à présent pour la répartition de ces jetons de présence conduisaient mécaniquement à un total de 598 000 euros, montant largement supérieur au plafond fixé il y a 6 ans et qui n'a jamais été révisé depuis. L'explication de cette augmentation découle de l'accroissement du nombre d'administrateurs et de censeurs (qui cette année est passé de 13 à 16) et aussi du plus grand nombre de réunions du Conseil (passé de 6 à 8) et des Comités (passé de 10 à 14).

Le Comité a donc examiné plusieurs formules permettant de respecter tout de même ce plafond pour 2005 et a suggéré que pour les exercices suivants, il soit demandé à la prochaine Assemblée Générale de relever ce plafond à 700 000 euros par an. Le Conseil a suivi ces recommandations et a fixé ainsi les montants unitaires versés aux administrateurs et censeurs pour l'exercice écoulé :

(euros)		montant 2005	rappel du montant 2004	différence
Conseil	Membre	8 000	10 000	-2 000
	Président / Vice Président	18 000	25 000	-7 000
	Par séance	2 000	2 500	-500
Comités	Membre	3 000	3 500	-500
	Président	9 000	10 000	-1 000
	Par séance	1 500	1 500	inchangé
<b>Soit un montant total versé de</b>		<b>497 500</b>	<b>485 500</b>	<b>NS</b>

## II – LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur proposition de M. Serge Kampf, alors Président Directeur Général de la Société, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 24 juillet 2002 que les fonctions de Président et celles de Directeur Général seraient dorénavant dissociées, ces dernières étant confiées à M. Paul Hermelin. Ainsi qu'il a été rappelé ci-dessus, le "Règlement Intérieur" adopté le même jour a précisé le contenu et les modalités d'exercice des fonctions et attributions du Conseil lui-même, de son Président et du Directeur Général, et a fixé les règles de fonctionnement des Comités spécialisés ainsi que l'articulation de ces différents organes.

Concernant le rôle et les pouvoirs du Directeur Général, ce Règlement Intérieur précise qu'il doit demander et recevoir l'approbation préalable du Conseil d'Administration – ou de son Président quand celui-ci en a reçu délégation – pour toute décision à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière ou les engagements de la Société ou de l'une ou l'autre de ses principales filiales.

Il en est ainsi en particulier :

- de l'approbation et la mise à jour du Plan à 3 ans découlant de la stratégie arrêtée par le Conseil,
- de la conclusion d'une alliance considérée comme stratégique,
- des modifications significatives apportées au périmètre ou à la gamme d'activités,
- des opérations significatives de restructuration interne,
- des opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes sociaux ou sur les comptes consolidés du Groupe (et notamment l'émission de valeurs mobilières donnant accès directement ou à terme au capital social),
- des acquisitions ou cessions d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros,
- de l'augmentation ou la réduction de capital d'une filiale importante,
- des autorisations spécifiques en matière de cautions, avals et garanties.

## III – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Les principales procédures de contrôle interne de la Société ont déjà été largement décrites dans le Rapport Annuel de l'an dernier, mais différentes modifications ou compléments y ont été apportés dans le cadre de la démarche entre-

prise sous la responsabilité du Directeur Financier visant à mettre en œuvre un plan de transformation connu en interne sous le nom de "projet Green" et concernant particulièrement les règles et procédures, l'organisation et les systèmes d'information du Groupe :

- la mise à jour des "règles et procédures comptables" du Groupe a porté principalement sur l'intégration des nouvelles normes internationales (IFRS) et donné lieu à l'édition d'une nouvelle version d'un document baptisé "TransFORM", accessible à l'ensemble des 61 000 collaborateurs du Groupe et qui recense non seulement les principes et méthodes comptables mais également les principales obligations en matière de contrôle interne. Cette mise à jour est également diffusée via un processus de formation des équipes financières et comptables mais aussi des équipes opérationnelles. Afin de garantir une interprétation unique des règles comptables, elle est régulièrement complétée par des réponses apportées aux questions posées ainsi que par des notes de procédure sur des points spécifiques comme par exemple la gestion du risque de change dans le cadre de projets mettant en œuvre des ressources localisées dans plusieurs pays ;
- en matière d'organisation, le mode de préparation des états financiers des filiales, la répartition des tâches au sein de la fonction financière ou encore le contrôle du coût des fonctions de support ont été clarifiés ou renforcés. La centralisation de la gestion de la trésorerie est en cours et un premier pas significatif a été franchi avec la mise en place d'une procédure de compensation ("netting") des opérations intra-groupe. Le transfert à des centres de services partagés des fonctions administratives et comptables, déjà réalisé dans la plupart des filiales du Groupe (Etats-Unis, Royaume-Uni, Hollande, pays nordiques), est maintenant chose faite en France. Il convient de noter que les bénéfices attendus de ces centralisations – productivité, homogénéité et par conséquent meilleure qualité – le sont au prix d'efforts importants des équipes concernées et que la mise en œuvre en France du centre de services partagés y a généré quelques retards dans la clôture des comptes. A noter aussi que le transfert de certaines tâches dans nos centres délocalisés en Pologne et en Inde s'est révélé être un succès et que ces transferts, s'ils sont soigneusement préparés et exécutés, apportent une réelle professionnalisation des fonctions ;
- en matière de systèmes, il faut signaler le déploiement dans la majorité de nos filiales d'un système d'information financier unique partant d'un système utilisé depuis de nombreuses années en France, en Italie, en Espagne et au



Portugal, et intégrant – ou au contraire renonçant à intégrer – certains particularismes locaux. Ce système, connu en interne sous le nom de “NOP”, et déjà déployé en Belgique, le sera au cours du premier semestre 2006 aux Pays-Bas et aux Etats-Unis ainsi qu’en France pour les activités issues de l’ex-Transiciel. Ceci s’accompagne de la mise en place d’autres systèmes périphériques comme l’application de gestion des achats.

Pour préparer le Groupe à satisfaire aux nouvelles obligations légales et réglementaires en matière d’information financière, un programme de réduction des délais de clôture a été lancé fin 2005 et certaines procédures en vigueur pour l’arrêté des comptes semestriels et annuels seront désormais étendues aux arrêtés des comptes trimestriels.

Ces ajouts ont pour but d’améliorer encore les dispositifs de contrôle interne mis en place souvent depuis plusieurs dizaines d’années dans le Groupe Capgemini et dont il convient de rappeler d’abord les objectifs.

### 3.1. Objectifs en matière de procédures de Contrôle Interne

Les procédures de contrôle interne du Groupe sont constituées de règles, directives et modes de fonctionnement qui visent à s’assurer que ses activités ainsi que les comportements de ses collaborateurs :

- sont conformes aux lois, règlements, normes et règles internes applicables en la matière,
- respectent les valeurs du Groupe,
- s’inscrivent dans le cadre des orientations et des objectifs définis par les organes sociaux et leurs délégataires, notamment en matière de gestion des risques.

Elles ont également pour objet de vérifier que la communication interne et externe reflète avec sincérité la situation exacte de l’ensemble constitué par la Société Cap Gemini SA et ses filiales.

Ces procédures concernent principalement deux niveaux de la structure du Groupe :

- la Direction Générale a discuté, rédigé, approuvé et diffusé un recueil de “règles et procédures” (appelé le “Blue Book”) que chacun des collaborateurs du Groupe est tenu de respecter quelle que soit l’unité opérationnelle à laquelle il appartient. Ce “Blue Book” rappelle et explique les 7 valeurs fondamentales de Capgemini (valeurs définies il y a plus de 20 ans et inchangées depuis lors), dessine le cadre de sécurité général dans lequel les activités du Groupe doivent s’inscrire, enfin détaille les méthodes permettant d’exercer les contrôles nécessaires sur les risques identifiés dans chacune des grandes fonctions de l’entreprise ;
- les unités opérationnelles complètent ce “Blue Book” en mettant en harmonie ces procédures de contrôle interne avec les lois, règlements et usages en vigueur dans le pays où elles opèrent, ceci afin de contrôler plus efficacement les risques spécifiques à ce pays et à la culture locale.

Rattachée directement au Président et au Directeur Général

du Groupe, l’Audit Interne a pour mission de vérifier que les procédures de contrôle interne mises en place au sein des unités opérationnelles sont conformes aux principes et aux règles définis par le Groupe et de contrôler l’application qui en est faite. Il évalue de manière indépendante l’efficacité de ces procédures de contrôle interne sachant qu’aussi bien conçues et rigoureusement appliquées soient-elles, celles-ci ne peuvent fournir qu’une assurance raisonnable et ne sauraient constituer une garantie absolue contre tous les risques. Chacune des unités opérationnelles est contrôlée selon un programme biannuel que le Président ou le Directeur Général se réservent le droit de modifier en fonction des urgences ou de l’apparition de retards dans la réalisation des engagements budgétaires. Avec un effectif moyen de 17 personnes en 2005, cette équipe a réalisé au cours de l’exercice écoulé 1 450 journées d’audit terrain dans les différentes unités opérationnelles du Groupe.

### 3.2. Organisation générale des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe reposent sur une structure de gouvernance resserrée, sur une organisation opérationnelle claire et sur des processus et méthodes expressément définis.

#### 3.2.1. Une structure de gouvernance resserrée

Afin de mettre en forme, expliquer, faire accepter, engager et contrôler l’exécution des dispositions et des orientations décidées par le Conseil d’Administration, une structure de gouvernance resserrée a été mise en place qui comprend :

- le Comité Exécutif de 13 membres : présidé par le Directeur Général, il est composé du Directeur Général Adjoint en charge des Finances, du Secrétaire Général, des Directeurs de chacune des 6 grandes unités opérationnelles, et des 4 “Directeurs Groupe” respectivement en charge des ventes, de la production, de la stratégie et de la communication. Ce Comité se réunit une fois par mois sur un ordre du jour décidé par le Directeur Général, sachant qu’entre deux de ces réunions des conférences téléphoniques permettent de faire le point sur la mise en œuvre de telle ou telle des mesures décidées précédemment. Le Comité Exécutif a pour mission de débattre et décider des mesures à prendre pour assurer la bonne marche du Groupe, de contrôler que les décisions prises sont appliquées, de définir les priorités, d’évaluer les risques, de s’assurer de la capacité de l’organisation à respecter à la fois les engagements pris sur les résultats de l’exercice et les objectifs stratégiques poursuivis par le Groupe, enfin de mettre en œuvre sans délai si cela s’avère nécessaire les actions permettant de corriger les dérives constatées par rapport à ces engagements ou à ces objectifs.
- La Direction Financière du Groupe dont les principales missions sont :
  - l’établissement des budgets et le suivi des performances,
  - le contrôle de gestion,
  - le reporting opérationnel,
  - la consolidation,

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# Capgemini

- la comptabilité et la normalisation comptable,
- la gestion de la trésorerie,
- la gestion fiscale,
- la communication financière.

Elle est également en charge des achats, de l'informatique interne et du *Risk Management* et instruit les dossiers de fusions/acquisitions qui lui sont confiés par le Directeur Général.

- le Comité des Risques et Engagements : présidé par le Directeur Général, il est composé du Directeur Financier et du Secrétaire Général et a pour mission d'examiner, dans le respect des limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général :
  - avec le Directeur du *Risk Management* et le Directeur Juridique International les importantes négociations commerciales en cours, les propositions de partenariats stratégiques, les contrats cadres globaux (clients ou fournisseurs) présentant un certain nombre de caractères spécifiques,
  - avec le Directeur Groupe en charge de la stratégie et le Directeur en charge de l'implémentation des opérations de fusions/acquisitions, les projets d'acquisitions ou de cessions en cours de discussion.

Ce Comité prend ses décisions sur la base d'une analyse des risques et des recommandations préparées par les Directeurs des unités opérationnelles concernées et leurs contrôleurs financiers et à la condition expresse que la Direction Juridique Internationale et la Direction du *Risk Management* aient été régulièrement informées des discussions ou négociations en cours et de la teneur des engagements qui seraient souscrits par le Groupe et/ou l'une ou plusieurs de ses filiales.

Enfin, cinq fonctions centrales sont rattachées directement au Directeur Général du Groupe :

- le Secrétariat Général auquel rapportent :
  - les affaires juridiques réparties en deux directions : l'une chargée des problèmes liés aux opérations internationales et de toute question juridique tenant à l'activité opérationnelle du Groupe, et l'autre traitant du bon fonctionnement des organes sociaux et des changements apportés à la structure générale du Groupe.
  - la Direction des Ressources Humaines dont le rôle est de coordonner les politiques menées en ce domaine au sein du groupe et de suivre plus particulièrement les managers à haut potentiel
  - l'Université Capgemini qui apporte aux collaborateurs et managers du Groupe les compléments de formation qui leur sont utiles ou nécessaires (qu'il s'agisse de formation à de nouvelles technologies, d'accès à des fonctions commerciales, d'amélioration de la capacité à gérer des projets importants, de développement des qualités de

*leadership* personnel,...) et constitue pour eux un "point de rencontre" naturel et attractif ;

- la Direction en charge de la stratégie dont le rôle principal est d'alimenter et de documenter les réflexions menées en matière stratégique tant par la Direction Générale que par le Comité Stratégie constitué au sein du Conseil d'Administration ;
- la Direction de la Communication, qui est chargée de définir les grands axes de communication du Groupe et de veiller à leur mise en œuvre dans les filiales opérationnelles ;
- la Direction des Ventes et Alliances chargée d'animer l'action commerciale du Groupe, de superviser la gestion des grands clients, de faciliter la relation avec nos partenaires,
- la Direction de la Production et de la Qualité, chargée de définir et diffuser les méthodologies de production en usage dans le Groupe, de procéder à la certification de communautés spécifiques (chefs de projet, architectes,...), d'assurer le bon fonctionnement et le développement de nos centres de production délocalisés, ou encore de conduire des missions d'intervention sur des projets à risque effectuées par des équipes spécialisées appelées *Flying Squads* (80 missions de ce type ont été réalisées en 2005).

### 3.2.2. Une organisation opérationnelle claire

L'organisation opérationnelle du Groupe repose sur un modèle décentralisé constitué de six grandes unités opérationnelles – désignées sous le sigle SBU pour *Strategic Business Units* – dotées d'une large autonomie de gestion. Deux ont pour mission de gérer au niveau mondial un des 4 métiers du Groupe : l'infogérance pour l'une, les services informatiques de proximité pour l'autre. Les deux autres activités du Groupe sont organisées par grandes régions géographiques : l'Amérique du Nord, l'Europe du Nord (à laquelle est rattachée la zone Asie-Pacifique), la France et enfin le reste de l'Europe (constitué de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche, des autres pays de l'Europe Centrale et de l'Europe de l'Est, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal).

Au sein de chacune de ces six SBU, l'unité opérationnelle élémentaire est la *business unit* (BU) : d'une taille volontairement limitée permettant à son manager d'être proche de ses collaborateurs, la *business unit* fonctionne selon un mode opératoire proche de celui d'une petite entreprise et dispose d'outils de gestion et de suivi de la performance lui permettant à la fois de rester en contact étroit avec le terrain et de participer pleinement aux résultats et au développement du Groupe. Le *manager* d'une *business unit* est responsable de la réalisation par son unité d'objectifs mesurables concernant à la fois la performance financière (croissance, rentabilité,...), le développement commercial, la qualité de la gestion et le degré de satisfaction des clients qui lui sont rattachés.

### 3.2.3. Des processus et des méthodes expressément définis

Le bon fonctionnement de la gouvernance générale du Groupe et de ses unités opérationnelles repose sur le respect de processus et de méthodes assurant l'efficacité et la traçabilité des décisions prises.

#### 3.2.3.1. Un processus formel d'autorisation des décisions

Le processus de prise de décision en vigueur dans le Groupe repose sur des règles de délégation de pouvoirs régulièrement mises à jour, respectant le principe de subsidiarité et définissant en fonction des enjeux trois niveaux de décision correspondant aux trois strates de l'organisation Capgemini :

- la "business unit" pour tout ce qui relève de son champ de responsabilité,
- la SBU pour tout ce qui concerne plusieurs des "business units" qui lui sont rattachées,
- le Groupe enfin (Directeur Général, Comité Exécutif, etc.) pour tout ce qui dépasse le champ de responsabilité d'une seule SBU, pour des décisions qui par nature relèvent du Groupe (acquisitions, cessions, ...) ou pour des opérations dont les incidences financières dépassent certains seuils.

Ce processus a été formalisé dans une "matrice d'autorisation". Il implique une consultation préalable et une information suffisante des parties prenantes. Quant aux recommandations soumises au décideur final, elles doivent rapporter l'opinion de tous les acteurs concernés et comporter une mesure équitable des avantages et des inconvénients de chacune des solutions possibles.

#### 3.2.3.2. Un référentiel de politique et de procédures générales

Le "Blue Book" rappelle les grands principes et les règles fondamentales sur lesquels reposent les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe, et détaille ce qui est spécifique à chacun des domaines suivants :

- l'organisation interne,
- les principes et les procédures de gestion concernant les ressources humaines,
- l'organisation et les procédures de la fonction financière,
- l'organisation et le contrôle des achats,
- les systèmes d'information et de communication du Groupe,
- la protection et la gestion partagée des connaissances liées au savoir-faire acquis dans le cadre de l'activité,
- la production de services dans un contexte multinational,
- la gestion commerciale, technique et financière des projets.

#### 3.2.3.3. Un processus de contrôle des risques liés aux projets

Le Groupe a défini un processus formalisé permettant de prévoir et de contrôler les risques liés à la mise en œuvre des projets informatiques vendus aux clients (ci-après les "Projets"), depuis la phase d'avant-vente jusqu'à la livraison et au règlement par le client de la dernière facture soldant le projet. Ce processus distingue :

- les contrôles propres à la phase d'avant-vente,
- les procédures de contrôle technique durant la phase de réalisation des Projets,
- et le contrôle financier de ces Projets.

#### a) Les contrôles propres à la phase d'avant-vente :

Les projets devenant de plus en plus complexes, par leur taille et par leur niveau d'exigence technique - en particulier dans le métier de l'infogérance (engagements à long terme, parfois assortis de transferts d'actifs, reprises de personnel et transfert des obligations associées) - la signature de nouveaux contrats, comme l'extension ou le renouvellement de contrats existants, nécessite d'en identifier et d'en mesurer les risques tout au long du processus de vente. Cette analyse des risques s'appuie en particulier sur :

- un outil de détection et de pilotage des opportunités permettant d'identifier le plus en amont possible dans le cycle de vente celles méritant un investissement commercial, et de consolider au plan international les données relatives à ces opportunités ;
- une méthodologie de suivi des opportunités commerciales qui consiste à découper celles-ci en étapes intermédiaires permettant de qualifier au mieux l'intérêt de soumettre une proposition, de valider les solutions techniques proposées, de mettre au point les différents volets (technique, juridique et financier) de cette proposition, etc. ;
- une forte implication du département juridique et des gestionnaires de risques de l'unité concernée dans l'élaboration de la proposition et la définition des mesures permettant de réduire ou d'éviter les risques résultant par exemple :
  - de la dimension du Projet,
  - de son caractère plurinationnel,
  - de clauses contractuelles s'écartant significativement des principes et/ou des standards du Groupe,
  - de la complexité due à des montages financiers spécifiques,
  - de la nécessité éventuelle de procéder à un investissement financier préalable ;
- l'avis de techniciens qualifiés sollicités pour valider les solutions techniques proposées afin de s'assurer qu'elles répondent tant aux besoins ou aux exigences du client qu'aux capacités de l'unité qui aura la charge de conduire le Projet ;
- un processus formel de décision par le niveau requis (en fonction de la nature et de la taille du projet).

#### b) le contrôle de réalisation de la production et de la qualité des Projets :

Des modalités de suivi de l'exécution des contrats ont été arrêtées par le Groupe et sont mises en œuvre tout au long de la vie des Projets afin de s'assurer en permanence de leur bon déroulement. Les principales sont :

- une définition claire, tout au long de l'exécution du contrat, des rôles et des responsabilités de chacun tant dans la réalisation elle-même que dans la supervision, en particulier en ce qui concerne le chef de projet, le suivi commercial, la facturation, le chiffrage des travaux restant à effectuer les mécanismes de pilotage organisés conjointement avec le client, etc. ;
- l'utilisation des méthodologies de production conçues et mises au point par le Groupe, à travers le monde ;
- le recours aux capacités des différents Centres de Développement Applicatif dont dispose Capgemini ;
- un recensement mensuel de tous les Projets dits "à risques" en cours de réalisation dans l'ensemble du Groupe et la mise en place de plans d'actions visant à contenir ces risques ;

- le recours à des “audits de qualité” indépendants des équipes en charge des Projets considérés, dans le but d'identifier les nouveaux risques encourus lorsque la réalisation du Projet apparaît s'écarter trop des prévisions émises ou des engagements pris ;
- la mesure du degré de satisfaction exprimé par le client dans le cadre des enquêtes OTACE (On Time and Above Client Expectation).

**c) Le contrôle financier des Projets :**

Chaque unité opérationnelle dispose selon sa taille d'un ou plusieurs contrôleurs financiers de Projets qui ont pour mission d'effectuer :

- le suivi financier de chaque Projet et principalement des coûts de production par rapport au budget initialement approuvé : ce suivi fait l'objet de comptes rendus d'avancement et d'indicateurs permettant une estimation périodique des travaux restant à faire pour assurer l'achèvement du Projet et l'appréciation de leur impact comptable ;
- le contrôle permanent du respect des engagements contractuels, en particulier des facturations et des échéanciers de paiements.

**3.3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable**

Ces procédures assurent la mise en œuvre et le respect des règles comptables définies par le Groupe en matière d'élaboration des budgets et des prévisions, de reporting, de consolidation, de contrôle et de communication des résultats.

**3.3.1. Organisation financière et comptable**

L'organisation financière du Groupe est calquée sur le découpage des unités opérationnelles et le contrôle des opérations est donc décentralisé ; toutefois, afin d'assurer l'indépendance d'opinion nécessaire à l'arrêt des résultats comptables, les contrôleurs financiers des grandes unités opérationnelles (SBU) sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Financier, leur responsabilité principale étant de veiller à ce qu'une information financière et comptable de qualité soit transmise à la Société mère dans les délais fixés.

Chaque *business unit* dispose d'un contrôleur financier qui lui-même rapporte au contrôleur financier de la SBU et dont le rôle est d'assurer une traduction comptable des résultats de l'activité de son unité en appliquant et respectant les règles et méthodes comptables arrêtées par le Groupe : dans ce but, il contrôle les estimations de résultats des projets en cours, en tire les conséquences comptables, s'assure de la facturation des prestations et du recouvrement des factures émises, atteste de la qualité des informations transmises dans le reporting et des liasses comptables qui serviront à l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

L'ensemble de ces contrôleurs financiers applique les procédures et règles comptables du Groupe telles que rassemblées dans un manuel, TransFORM, qui rappelle :

- les principes incontournables en matière de contrôle interne
- la nature des informations et la périodicité de leur diffusion,
- les règles et procédures de gestion,
- les principes comptables applicables,
- les indicateurs de performances.

**3.3.2. Les processus financiers**

Pour réaliser un contrôle efficace de ses opérations, le Groupe soumet ses entités opérationnelles à des obligations de reporting (hebdomadaire, mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) portant sur toutes les informations de natures budgétaire, prévisionnelle, opérationnelle et comptable nécessaires au pilotage général du Groupe :

- **budget et prévisions :** le budget est l'outil fondamental du contrôle de gestion. Arrêté entre le Groupe et chacun de ses managers en fonction des performances passées de celui-ci, des orientations stratégiques décidées par le Groupe et des anticipations faites sur l'évolution des marchés, il fixe les objectifs chiffrés que doivent atteindre les grandes unités opérationnelles et les “business units” qu'elles contrôlent. Le processus d'élaboration de ce budget constitue un temps fort de la relation entre les différents niveaux de la hiérarchie du Groupe et permet d'associer de manière significative la rémunération des managers opérationnels à la réalisation des objectifs budgétaires de l'unité qu'ils dirigent et de ceux de l'unité de niveau supérieur à laquelle ils appartiennent. Enfin, un compte de résultat opérationnel prévisionnel (portant sur le mois en cours et les 6 mois suivants et une prévision annuelle) est établi mensuellement et fait l'objet d'une analyse des écarts constatés par rapport au budget afin de décider sans délai des plans d'actions éventuellement nécessaires.
- **reporting opérationnel et consolidation comptable :** l'information est structurée par unité opérationnelle appartenant à une SBU et par métier : elle permet donc une analyse mensuelle des revenus et charges par nature et par destination, des indicateurs de performance par rapport au budget (R/B), aux dernières prévisions (R/F) et enfin aux mêmes chiffres de l'année précédente (R/R) et des postes du bilan (trimestriellement uniquement). Un rapprochement est établi pour vérifier la concordance entre les données financières fournies par le reporting opérationnel et les informations financières consolidées issues des entités juridiques du Groupe. À chaque clôture annuelle ou semestrielle, le périmètre de consolidation est redéfini par la Direction Financière et validé par la Direction Juridique du Groupe. Des instructions écrites précisent le calendrier des tâches (en par-

ticulier les modalités de rapprochement des transactions intra-groupe), les points d'actualité qui méritent une attention particulière et les procédures de contrôle qui seront mises en œuvre pour l'arrêté des états financiers consolidés du Groupe.

La consolidation financière est réalisée à partir des informations fournies au moyen de liasses comptables obligatoirement signées par la personne responsable de leur préparation. Les comptes de résultats, les bilans et autres indicateurs-clés de gestion pouvant être utiles à une analyse ultérieure sont conservés dans une base de données unique dont la maintenance est assurée par le Groupe et dont l'accès est strictement réglementé. Un rapport sur la gestion et les résultats de chaque SBU est établi conjointement par le manager qui en est responsable et par son contrôleur financier afin d'expliquer les performances chiffrées, les prévisions faites pour les 6 prochains mois et les actions entreprises en cas d'écart significatif avec le budget.

- **Les contrôles de l'information financière** : des contrôles spécifiques portant sur l'information financière et sa communication sont effectués sur les arrêtés semestriels et annuels. Il s'agit entre autres :
  - d'une revue systématique, faite avec la participation de la Direction Juridique, de toutes les opérations et transactions significatives survenues pendant la période,
  - d'une procédure d'identification, de recensement et de remontée des engagements hors bilan et de toute autre information pouvant avoir des répercussions significatives sur la situation financière du Groupe ou de l'une ou l'autre de ses filiales au terme de la période considérée,
  - d'un examen de la situation fiscale de chacune des entités juridiques du Groupe,
  - d'une revue de la valeur des actifs incorporels,
  - d'une analyse détaillée du tableau de variation des flux de trésorerie.

À ces contrôles diligentés par la Direction Financière du Groupe s'ajoutent les contrôles pratiqués par deux organes indépendants de la Direction Financière du Groupe dont les travaux permettent de vérifier l'environnement du contrôle interne et la qualité des états financiers : les auditeurs internes et les commissaires aux comptes.

- **l'audit interne** : à partir d'un programme de couverture établi en accord avec le Président et le Directeur Général du Groupe (auxquels il est directement rattaché), l'audit interne a pour mission de vérifier que les procédures visant à la protection des actifs, à l'évaluation des en-cours de production, à la réalité des créances clients et au bon enregistrement des passifs sont appliquées dans chaque unité opérationnelle conformément aux règles et méthodes arrêtées par le Groupe. Il lui est demandé de porter une attention particulière au mode de reconnaissance du chiffre d'affaires et au contrôle de l'état d'avancement des projets afin de vérifier que leur traduction comptable repose sur

des appréciations techniques rigoureuses et tenues à jour. Cette mission comprend aussi une revue des procédures et des contrôles mis en place au sein de l'unité objet de ce contrôle pour assurer la sécurité et la validité des transactions et des enregistrements comptables ;

- **les commissaires aux comptes** : il suffit de rappeler ici qu'une de leurs principales missions consiste en effet à assurer une revue permanente des procédures de contrôle interne qui concourent à l'élaboration et à la qualité des états financiers.

- **communication de l'information financière** : elle fait l'objet d'un contrôle interne rigoureux qui porte en particulier sur les trois vecteurs suivants :

- le Rapport Annuel (et le Document de Référence joint)
- les communiqués de presse à caractère financier
- les documents destinés aux réunions d'analystes et d'investisseurs.

Le Rapport Annuel constitue traditionnellement depuis l'exercice 1975 le support le plus important de la communication financière du Groupe. À ce titre sa préparation, la rédaction de ses textes, le choix de ses illustrations, sa fabrication et sa diffusion font l'objet d'une attention toute particulière de la Direction Générale du Groupe, et singulièrement de son Président. Il est important de noter que la totalité des textes figurant dans le Rapport Annuel du Groupe sont écrits en interne par des collaborateurs et des managers du Groupe : chacun, dans son domaine de compétence, est chargé de concevoir et de mettre en forme un chapitre de ce Rapport Annuel dans le cadre d'un plan général proposé par la Direction de la Communication. Encarté dans le Rapport Annuel, le Document de Référence rassemble, sous la responsabilité de la Direction Financière, toutes les informations dont la diffusion répond aux exigences légales et réglementaires.

Les communiqués de presse comportant une information financière ne sont publiés qu'après avoir reçu l'approbation formelle du Conseil d'Administration ou de son Président, à qui ils doivent donc être soumis avec un préavis suffisant. Sauf circonstances exceptionnelles, ils sont publiés en dehors des horaires d'ouverture de la Bourse de Paris.

Les documents destinés aux réunions d'analystes et d'investisseurs font l'objet d'une préparation spéciale dont le contenu est présenté d'abord au Conseil d'Administration ou à son Président et sert de cadre aux commentaires et aux explications fournies par le Directeur Général et/ou le Directeur Adjoint en charge des Finances au cours de ces réunions.

### 3.3.3. Règles régissant les opérations sur titres

Le Groupe impose à tous ses employés le respect de périodes d'interdiction pendant lesquelles ils ne peuvent réaliser aucune transaction de quelque type que ce soit sur les actions Cap Gemini. Cette interdiction est rappelée par écrit aux salariés avant le début de chacune des périodes.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CAP GEMINI S.A., POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

Aux actionnaires de CAP GEMINI S.A.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Cap Gemini S.A., et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procé-

dures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 22 février 2006

Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard Rascle

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc Decornoy – Frédéric Quélin  
Associé Associé

# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS, EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005 .....	64
COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2004 ET 2005 .....	65
BILANS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004 ET 2005 .....	66
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2004 ET 2005 ...	67
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2004 ET 2005 .....	68
NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE .....	70
Note 1 – Règles et méthodes comptables .....	70
Note 2 – Évolution du périmètre .....	77
Note 3 – Chiffre d'affaires .....	78
Note 4 – Charges opérationnelles par nature .....	78
Note 5 – Autres produits et charges opérationnels .....	79
Note 6 – Coût de l'endettement financier .....	80
Note 7 – Autres produits et charges financiers .....	80
Note 8 – Impôts .....	81
Note 9 – Capitaux propres .....	82
Note 10 – Immobilisations incorporelles .....	85
Note 11 – Immobilisations corporelles .....	87
Note 12 – Immobilisations financières .....	88
Note 13 – Impôts différés .....	88
Note 14 – Créances non courantes .....	92
Note 15 – Créances opérationnelles .....	92
Note 16 – Créances diverses .....	93
Note 17 – Actifs destinés à être cédés .....	93
Note 18 – Trésorerie nette .....	93
Note 19 – Instruments financiers dérivés .....	100
Note 20 – Provisions pour retraites et engagements assimilés .....	101
Note 21 – Provisions courantes et non courantes .....	104
Note 22 – Autres dettes non courantes .....	104
Note 23 – Dettes opérationnelles .....	105
Note 24 – Dettes diverses .....	105
Note 25 – Rémunération des membres des organes de direction .....	105
Note 26 – Engagements hors bilan .....	105
Note 27 – Information sectorielle .....	107
Note 28 – Effectifs .....	111
Note 29 – Événements postérieurs à la clôture .....	112
Note 30 – Liste par pays des sociétés consolidées .....	113
Note 31 – Effets sur les comptes 2004 de la transition aux normes IFRS .....	115

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Aux actionnaires de Cap Gemini S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Cap Gemini S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1 F) aux comptes consolidés expose les méthodes

de comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts liés aux prestations à long terme. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables du Groupe, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes retenues pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts liés aux prestations à long terme, et nous nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des estimations retenues.

- Un montant d'actif d'impôt différé de 811 millions d'euros figure au bilan consolidé dont les modalités de détermination sont décrites dans la note 13 aux comptes consolidés.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation de l'actif d'impôt différé.

- Le montant des immobilisations incorporelles nettes figurant au bilan consolidé inclut à hauteur de 1 809 millions d'euros des écarts d'acquisition non amortis. Les notes 1 i) et 10 aux comptes consolidés exposent les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par le Groupe pour l'évaluation de la valeur d'utilité des ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 22 février 2006

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN  
Associé Associé



## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2004 ET 2005

<i>en millions d'euros</i>	Notes	2004		2005	
		Montant	%	Montant	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	3	<b>6 235</b>	<b>100</b>	<b>6 954</b>	<b>100</b>
Coûts des services rendus	4	4 712	75,6	5 377	77,3
Frais commerciaux	4	611	9,8	524	7,6
Frais généraux et administratifs	4	936	15,0	828	11,9
<b>Marge opérationnelle</b>		<b>(24)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>225</b>	<b>3,2</b>
Autres produits opérationnels	5	6	0,1	175	2,5
Autres charges opérationnelles	5	(263)	(4,2)	(186)	(2,6)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(281)</b>	<b>(4,5)</b>	<b>214</b>	<b>3,1</b>
Coût de l'endettement financier net	6	(28)	(0,5)	(24)	(0,4)
Autres produits et charges financiers	7	1	-	(14)	(0,2)
<b>Résultat financier</b>		<b>(27)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(38)</b>	<b>(0,6)</b>
Charge d'impôt	8	(226)	(3,6)	(35)	(0,5)
<b>Résultat net</b>		<b>(534)</b>	<b>(8,6)</b>	<b>141</b>	<b>2,0</b>
dont :					
Part du Groupe		(534)	(8,6)	141	2,0
Part des minoritaires		-	-	-	-

	Note	2004	2005
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>		<b>131 292 801</b>	<b>131 391 243</b>
Résultat de base par action (en euros)	9	(4,07)	1,07
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)</b>		<b>132 789 755</b>	<b>138 472 266</b>
Résultat dilué par action (en euros)	9	(4,02)	1,06

## BILANS CONSOLIDÉS

AUX 31 DÉCEMBRE 2004 ET 2005

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	10	1 963	1 951
Immobilisations corporelles	11	449	399
Immobilisations financières	12	64	48
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>		<b>2 476</b>	<b>2 398</b>
Impôts différés	13	775	811
Créances non courantes	14	124	127
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>3 375</b>	<b>3 336</b>
Créances opérationnelles	15	1 814	1 868
Créances diverses	16	178	180
Actifs destinés à être cédés	17	17	-
Placements à court terme	18-19	1 001	1 805
Banques	18	251	416
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>3 261</b>	<b>4 269</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 636</b>	<b>7 605</b>

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital social		1 051	1 053
Primes d'émission et d'apport		2 226	2 229
Réserves et report à nouveau		45	(431)
Résultat		(534)	141
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		<b>2 788</b>	<b>2 992</b>
Intérêts minoritaires		-	-
<b>SITUATION NETTE DE L' ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>2 788</b>	<b>2 992</b>
Dettes financières à long terme	18-19	768	1 145
Impôts différés	13	95	121
Provisions pour retraites et engagements assimilés	20	426	448
Provisions non courantes	21	19	14
Autres dettes non courantes	22	145	138
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>1 453</b>	<b>1 866</b>
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	18-19	200	171
Dettes opérationnelles	23	2 082	2 490
Provisions courantes	21	20	20
Dette d'impôt sur le résultat		56	47
Dettes diverses	24	37	19
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>2 395</b>	<b>2 747</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 636</b>	<b>7 605</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2004 ET 2005

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(534)</b>	<b>141</b>
Dépréciation des écarts d'acquisition	5	19	6
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations	10-11	213	200
Dotations nettes aux provisions (hors actifs circulants)		24	28
Plus ou moins-values de cession	5	(14)	(166)
Charges liées aux attributions d'actions et de stocks options	5	4	12
Coût de l'endettement net	6	28	24
Charge nette d'impôt	8	226	35
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>		<b>(34)</b>	<b>280</b>
Impôt versé (B)		4	(36)
Variation liée aux créances clients et comptes rattachés (net)		(29)	(39)
Variation liée aux dettes fournisseurs et comptes rattachés (net)		295	244
Variation liée aux autres créances et dettes diverses (net)		82	93
<b>Variation du BFR lié à l'activité (C)</b>		<b>348</b>	<b>298</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L' ACTIVITÉ (D=A+B+C)</b>		<b>318</b>	<b>542</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10-11	(125)	(106)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		24	14
		<b>(101)</b>	<b>(92)</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(73)	(39)
Encaissements liés aux cessions d'activités et de sociétés consolidées	5	18	194
Encaissements liés aux cessions de sociétés non consolidées	7	70	5
Encaissements liés aux autres cessions d'immobilisations financières		8	16
		<b>23</b>	<b>176</b>
Incidence des variations de périmètre		(5)	(6)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>		<b>(83)</b>	<b>78</b>
Augmentation de capital		-	5
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		43	474
Remboursements d'emprunts		(199)	(183)
Coût de l'endettement net	6	(28)	(24)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>		<b>(184)</b>	<b>272</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (G=D+E+F)</b>		<b>51</b>	<b>892</b>
Incidence des variations des cours des devises (H)		(9)	12
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE (I)</b>	<b>18</b>	<b>1 190</b>	<b>1 232</b>
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE (G+H+I)</b>	<b>18</b>	<b>1 232</b>	<b>2 136</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2004 ET 2005

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Actions propres (1)	Réserves et résultats consolidés	Impôts différés reconnus en capitaux propres	Réévaluation des instruments financiers disponibles à la vente	Part efficace des instruments de couverture	Réserves de conversion	Situation nette de l'ensemble consolidé (2)
<i>en millions d'euros</i>										
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004</b>	<b>131 165 349</b>	<b>1 049</b>	<b>2 220</b>	<b>(5)</b>	<b>43</b>	-	-	-	-	<b>3 307</b>
Augmentations de capital par levée d'options (3)	6 700	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation nette de capital destinée à l'acquisition de la société Transiciel	211 129	2	5	-	-	-	-	-	-	7
Cession de 209 477 actions propres restituées en 2003	-	-	1	5	-	-	-	-	-	6
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)
Valorisation des options de souscription d'actions (3)	-	-	-	-	4	-	-	-	-	4
Complément du prix d'acquisition de la société Transiciel (4)	-	-	-	-	9	-	-	-	-	9
Résultat net	-	-	-	-	(534)	-	-	-	-	(534)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>131 383 178</b>	<b>1 051</b>	<b>2 226</b>	<b>-</b>	<b>(478)</b>	-	-	-	<b>(11)</b>	<b>2 788</b>
Augmentations de capital par levée d'options (3)	198 800	2	3	-	-	-	-	-	-	5
Emission d'un emprunt obligataire (OCEANE 2005 du 16 juin 2005) (5)	-	-	-	-	40	(14)	-	-	-	26
Acquisition d'une option d'achat d'actions visant à neutraliser les effets dilutifs de l'OCEANE 2003 émise le 24 juin 2003 (6)	-	-	-	-	(16)	6	-	-	-	(10)
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	29	29
Valorisation des options de souscription d'actions (3)	-	-	-	-	11	-	-	-	-	11
Consolidation et élimination de 576 438 actions attribuées ou attribuables à des salariés du Groupe Capgemini (7)	-	-	-	(16)	19	-	-	-	-	3
Élimination de 85 000 actions propres détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions (8)	-	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Effet de l'évaluation à leur juste valeur des titres non consolidés (9)	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2
Variation des réserves sur instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Complément du prix d'acquisition de la société Transiciel (4)	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2
Autres variations (10)	-	-	-	-	(2)	-	-	-	-	(2)
Résultat net	-	-	-	-	141	-	-	-	-	141
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>131 581 978</b>	<b>1 053</b>	<b>2 229</b>	<b>(18)</b>	<b>(283)</b>	<b>(8)</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	<b>18</b>	<b>2 992</b>

- (1) Voir Note 1.K.
- (2) Au 31 décembre 2005, les intérêts minoritaires s'élevaient à 0,1 million d'euros.
- (3) L'évaluation et la comptabilisation des options de souscription d'actions sont indiquées en Note 9.A. "Plans d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions", ainsi qu'en Note 31.IV.F. "Paiements en actions : options de souscription d'actions" en ce qui concerne la période de transition aux IFRS.
- (4) La seconde branche de l'Offre Publique Alternative d'Echange visant les actions de la société Transiciel lancée par la société Cap Gemini S.A. en date du 20 octobre 2003 comporte un mécanisme de complément de prix estimé au 31 décembre 2005 à 11 millions d'euros (sous réserve de la validation par le tiers arbitre telle que prévue par l'article 1.4.13.10. de l'Offre Publique Alternative d'Echange), sur la base des résultats 2004 et 2005, soit un complément de 2 millions d'euros par rapport à l'évaluation du 31 décembre 2004.
- (5) Le 16 juin 2005, Cap Gemini S.A. a procédé à l'émission d'un Emprunt Obligataire Convertible ou Echangeable en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE), d'un montant nominal de 437 millions d'euros à échéance au 1er janvier 2012 (Cf. Note 18 "Trésorerie nette"). La différence après impôts (soit 26 millions d'euros) entre la valeur nominale de l'emprunt et la juste valeur de sa composante dette à la date d'émission, est inscrite en capitaux propres.
- (6) Simultanément à l'émission de l'OCEANE précitée, le Groupe a décidé de neutraliser intégralement la dilution potentielle liée à l'OCEANE 2003 émise le 24 juin 2003, d'un montant nominal de 460 millions d'euros et devant venir à maturité le 1er janvier 2010 par l'acquisition d'une option d'achat pour 16 millions d'euros (avant impôts), portant sur un nombre d'actions égal à la totalité des actions sous-jacentes de cette OCEANE (soit environ 9 millions d'actions). Cette option est inscrite en capitaux propres nette d'impôts.
- (7) Comme indiqué en Note 9.A. "Plans d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions", et en application de l'amendement de novembre 2004 du SIC 12 (Standing Interpretation Committee), les actifs (actions Caggemini et liquidités correspondant au produit de cession d'actions Caggemini) détenus dans des entités (trusts et comptes bancaires) mises en place lors de l'acquisition de l'activité conseil d'Ernst & Young (mai 2000) en vue d'y loger, dans un premier temps, une partie des actions émises et attribuées aux propriétaires des activités de conseil Ernst & Young en rémunération de leurs apports (actions dont la propriété définitive n'était acquise que progressivement) et, dans un second temps, une partie des actions restituées par des anciens membres du conseil d'Ernst & Young devenus salariés du Groupe Caggemini et ayant quitté le Groupe (actions dont les accords prévoyaient la réattribution ultérieure à d'autres salariés du pays concerné), ont été consolidés. Au 31 décembre 2005, ces entités détenaient 576 438 actions Caggemini et 1,7 million d'euros de liquidités. La charge de l'exercice 2005 au titre des actions attribuées s'élève à 1,7 millions d'euros.
- (8) Dans le cadre du programme de rachat d'actions, qui a fait l'objet d'une note d'information ayant reçu le visa de l'AMF n° 05.238 en date du 8 avril 2005, les 85 000 actions propres détenues au 31 décembre 2005 à l'issue de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à compter du 30 septembre 2005 sont portées en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant de 2 millions d'euros.
- (9) Les 5% de participation encore détenus dans la société Zacatii Consulting Inc. (anciennement Caggemini Japan K.K.) à l'issue de la cession par le Groupe le 12 août 2005 de ses intérêts dans cette société (Cf. Note 2 "Évolution du périmètre") sont réévalués à leur juste valeur au 31 décembre 2005.
- (10) Un certain nombre d'ajustements portant sur la comptabilisation selon les normes IFRS d'opérations antérieures au 1er janvier 2005, et modifiant de façon non significative le traitement retenu dans les états financiers de transition aux IFRS présentés en note 31 "Effets sur les comptes 2004 de la transition aux normes IFRS", ont été comptabilisés en variation des capitaux propres sur l'exercice 2005.

### NOTE 1 ~ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2005 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Le Groupe a choisi d'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 les normes IAS 32 "Instruments financiers : information à fournir et présentation" et IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" ainsi que la "Révision de la norme concernant la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intragroupe futures".

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2005 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement :

- IFRIC 4 "Droits d'utilisation d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord contient une location", qui entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'impact sur les comptes de l'application d'IFRIC 4 est en cours d'analyse et d'estimation.
- la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", qui entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'impact de l'application de la norme IAS 19 révisée consisterait principalement en la présentation d'informations complémentaires dans les notes aux comptes consolidés.

Les normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement la norme IFRS 7 "Instruments financiers" et l'amendement de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" portant sur les informations à fournir.

Les états financiers de l'exercice 2005 sont les premiers états financiers complets publiés par le Groupe conformément au référentiel IFRS. Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat retraité de l'exercice 2004 et le bilan retraité au 31 décembre 2004, dont le bilan d'ouverture a été retraité et établi en application des dispositions édictées par la

norme IFRS 1 "Première application du référentiel IFRS".

La note 31 "Effets sur les comptes 2004 de la transition aux normes IFRS" détaille les principes retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et chiffre de manière détaillée les impacts sur les postes du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004, ainsi que sur le compte de résultat de l'exercice 2004.

Les comptes consolidés de l'exercice 2005 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 février 2006.

Les comptes 2004 comparés aux comptes 2003 selon les principes comptables français ainsi que les rapports des commissaires aux comptes afférents sont disponibles aux pages 46 et suivantes du document de référence 2004.

### Les principes comptables appliqués par le Groupe sont principalement les suivants :

#### A) Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est exercé lorsque Cap Gemini S.A. a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à tirer avantage de ses activités.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, le Groupe inclut sa quote-part dans les produits et charges, actifs et passifs de l'entreprise sous contrôle conjoint dans les lignes appropriées de ses états financiers.

Les sociétés sur la gestion desquelles Cap Gemini S.A. exerce une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont mises en équivalence. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans celle-ci est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation est donné en Note 30 "Liste par pays des sociétés consolidées".

Les sociétés consolidées et mises en équivalence par le Groupe ont établi leurs comptes au 31 décembre 2005, selon les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes sont éliminés.

Comme indiqué en Note 9.A. "Plans d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions", et en application de l'amendement de novembre 2004 du SIC 12 (Standing Interpretation Committee), les actifs (actions Capgemini et liquidités correspondant au produit de cession d'actions Capgemini) détenus dans des entités (trusts et comptes bancaires) mises en place lors de l'acquisition de l'activité conseil d'Ernst & Young (mai 2000) sont consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

### B) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent principalement la reconnaissance du

chiffre d'affaires sur les contrats, la reconnaissance d'impôts différés actifs, les tests de valeurs sur les actifs et les provisions courantes et non courantes.

### C) Conversion des états financiers

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport ont été établis en euros.

L'ensemble des postes de bilan exprimés en devises est converti en euros aux taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis aux taux moyens de la période. Néanmoins, pour certaines transactions significatives, il peut être jugé plus pertinent d'utiliser un taux de conversion spécifique. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserve de conversion.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserve de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères sont comptabilisés en marge opérationnelle ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des principales filiales du Groupe sont les suivants :

	Taux moyens			Taux au 31 décembre		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Dollar US	0,88582	0,80512	0,80461	0,79176	0,73416	0,84767
Livre Sterling	1,44597	1,47413	1,46235	1,41884	1,41834	1,45921
Dollar Canadien	0,63237	0,61874	0,66459	0,61599	0,60916	0,72860
Couronne Suédoise	0,10961	0,10960	0,10779	0,11013	0,11086	0,10651
Dollar Australien	0,57592	0,59241	0,61292	0,59517	0,57277	0,62077
Couronne Norvégienne	0,12519	0,11950	0,12485	0,11885	0,12141	0,12523
Roupie Indienne	0,01901	0,01777	0,01823	0,01745	0,01684	0,01867
Zloty Polonais	0,22770	0,22119	0,24873	0,21268	0,24483	0,25907
Yen (100)	0,76413	0,74426	0,73081	0,74105	0,71607	0,71994

### D) Compte de résultat

Afin de mieux appréhender les particularités de son activité, le Groupe présente un compte de résultat par fonction, faisant ressortir les éléments suivants : les coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), les frais commerciaux et les frais généraux et administratifs. Il convient de noter que ces éléments ne comprennent pas la charge résultant de l'étalement de la juste valeur des actions et options de souscription d'actions accordées au personnel.

L'ensemble de ces trois postes représente les charges opérationnelles qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir la marge opérationnelle, principal indicateur de performance de l'activité du Groupe.

Les coûts des services rendus, les frais commerciaux, et les frais généraux et administratifs présentés au titre de l'exercice 2004 ont fait l'objet de reclassements aux fins d'une mise en conformité avec les règles de classements retenues pour l'exercice 2005. Afin de fournir une information exhaus-

tive, ces charges opérationnelles sont analysées par nature dans la Note 4 “Charges opérationnelles par nature” du présent rapport.

Le résultat opérationnel est obtenu en déduisant de la marge opérationnelle les autres produits et charges opérationnels. Ceux-ci comprennent la charge résultant de l'étalement de la juste valeur des actions et options de souscription d'actions attribuées au personnel, ainsi que les charges ou produits non récurrents, comme les provisions pour dépréciations des écarts d'acquisition, les plus ou moins-value sur cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration afférentes à des plans approuvés par les organes de direction du Groupe et ayant fait l'objet d'une communication externe.

Le résultat net est alors obtenu en prenant en compte les éléments suivants :

- le coût de l'endettement financier net, qui comprend les intérêts sur dettes financières calculées sur la base du taux d'intérêt effectif, diminuées des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les autres produits et charges financiers, qui comprennent principalement les réévaluations des instruments financiers à leur juste valeur, les plus ou moins values de cession et dépréciations de titres non consolidés, les charges d'intérêts nettes sur régimes de retraite à prestations définies, les gains et pertes de change sur éléments financiers, ainsi que les autres produits et charges financiers sur divers actifs et passifs financiers calculés sur la base de taux d'intérêt effectif,
- la charge d'impôt courant et différé.

#### **E) Résultat par action**

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- résultat de base par action : le résultat net (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;
- résultat dilué par action : le résultat net (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : (i) options de souscrip-

tion d'actions (Note 9.A. “Plans d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions”), (ii) Obligations Convertibles et/ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes et (iii) bons d'attribution d'actions (voir Note 26 “Engagements hors bilan”).

#### **F) Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts sur prestations**

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations :

##### **PRESTATIONS EN RÉGIE :**

Le chiffre d'affaires et les coûts des prestations en régie sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.

##### **PRESTATIONS AU FORFAIT :**

Le chiffre d'affaires sur prestations au forfait, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode “à l'avancement”.

Les coûts liés aux prestations au forfait sont reconnus lorsqu'ils sont encourus.

Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

##### **PRESTATIONS D'INFOGÉRANCE :**

Le chiffre d'affaires lié aux prestations d'infogérance est reconnu sur la durée du contrat en fonction du niveau de services rendus. Lorsque ces services consistent en plusieurs prestations non identifiables séparément, le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les coûts relatifs aux prestations d'infogérance sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Toutefois, les coûts engagés dans la phase initiale du contrat (coûts de transition et/ou de transformation) peuvent être différés lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables. En cas de remboursement, celui-ci est enregistré en diminution des coûts encourus.

Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en factures à émettre, selon qu'elles ont été facturées ou non. Les coûts différés sur les contrats d'infogérance sont classés en travaux en cours.

Les avances et acomptes reçus des clients sont inscrits au



passif du bilan dans les "Dettes opérationnelles".

### **G) Immobilisations incorporelles**

#### **ÉCARTS D'ACQUISITION**

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'un regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de participation, généralement concomitante à la date de prise de contrôle. Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est supérieure au coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

À la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs non courants classés comme détenus en vue de leur vente, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de leur vente.

#### **AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans. Les coûts capitalisés des logiciels développés à usage interne sont ceux directement associés à leur production, c'est-à-dire les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé ces logiciels et une quote-part directement affectable de frais généraux de production.

### **H) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les immeubles détenus par le Groupe ont été valorisés selon l'approche par composants.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée de vie attendue, comme suit :

Constructions .....20 à 40 ans

Agencements et installations .....10 ans  
Matériel informatique .....3 à 5 ans  
Mobiliers et matériel de bureau .....5 à 10 ans  
Matériel de transport .....5 ans  
Matériels divers .....5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

### **I) Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leur flux propres de trésorerie. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux écarts d'acquisition et reconnue en résultat opérationnel dans le compte "Autres charges opérationnelles".

### **J) Location-financement**

Certaines immobilisations font l'objet de contrats de loyers aux termes desquels le Groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif le plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actualisée des paiements futurs et au passif la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilité pour le Groupe, la dette est amortie sur la durée du contrat de location-financement, et le cas échéant, des impôts différés sont reconnus selon les principes décrits en Note 1.L "Impôts différés".

### **K) Actions propres**

Les titres de Cap Gemini S.A. détenus par elle-même ou par des entités consolidées sont portés en diminution des

capitaux propres consolidés, pour leur coût d'acquisition. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le résultat de l'exercice.

### **L) Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

### **M) Instruments financiers**

Les instruments financiers sont constitués :

- des actifs financiers qui comprennent pour l'essentiel les immobilisations financières, les créances non courantes, les

créances opérationnelles, les créances diverses, et les placements à court terme.

- des passifs financiers qui comprennent les dettes financières à long terme, les autres dettes non courantes, les dettes financières à court terme et découverts bancaires, les dettes opérationnelles et les dettes diverses.

Les instruments financiers (actifs et passifs) entrent au bilan à leur juste valeur initiale.

L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Les actifs financiers évalués au coût amorti font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Le coût amorti correspond à la valeur comptable initiale (nette des coûts de transaction), plus/moins les intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif, moins les sorties de trésorerie (coupons et remboursements de principal). Les intérêts courus (produits et charges) ne sont pas enregistrés au taux facial de l'instrument financier, mais sur la base du taux effectif de l'instrument (taux actuariel qui inclut les frais, commissions et prime de remboursement).

Les instruments financiers actifs et passifs sont décomptabilisés dès lors que les risques et avantages liés sont cédés et que le Groupe a cessé d'exercer un contrôle sur ces instruments.

### **a) Évaluation et comptabilisation des actifs financiers**

#### *Immobilisations financières et autres créances non courantes*

Les immobilisations financières comprennent principalement les titres de sociétés non consolidées.

Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Ces prises de participations correspondent notamment à des investissements à long terme dans le cadre d'alliances avec les sociétés concernées. Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. L'appréciation ou la dépréciation générée par la variation de la juste valeur des titres non consolidés est comptabilisée comme suit :

- l'appréciation de la juste valeur des actifs au-delà de leur valeur d'entrée au bilan est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres,
- en revanche, la dépréciation des actifs, en cas d'indication

objective de diminution de la juste valeur (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), est comptabilisée en résultat,

- enfin, dans le cas où un produit correspondant à l'appréciation de la juste valeur a été comptabilisé antérieurement en capitaux propres, et s'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif ou, en cas de cession des titres, alors la dépréciation ou la sortie des titres doit être comptabilisée en résultat et, le cas échéant, compensée par une reprise totale ou partielle du montant constaté en capitaux propres.

Les immobilisations financières comprennent également les prêts "aides à la construction", les dépôts et cautionnement et les autres prêts à long terme.

Les autres créances non courantes comprennent pour l'essentiel les créances résultant de l'option de report en arrière de déficits fiscaux détenues sur le trésor public, les créances dont la réalisation est au-delà du cycle normal opérationnel de l'activité dans laquelle elles sont nées et les instruments dérivés non courants.

Les immobilisations financières et les autres créances non courantes sont comptabilisées au coût amorti, à l'exception :

- des titres de sociétés non consolidées,
- des instruments dérivés non courants, comptabilisés à leur juste valeur (Cf. ci-après).

#### *Créances opérationnelles*

Les créances opérationnelles comprennent principalement les créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. En cas de différé de paiement au-delà des délais accordés habituellement par le Groupe et dont l'effet est significatif sur la détermination de la juste valeur, les paiements futurs font l'objet d'une actualisation.

#### *Placements à court terme*

Les placements à court terme sont reconnus au bilan à leur juste valeur à la date d'établissement des comptes. Dans le cas de titres cotés, cette valeur est calculée sur la base des cours de Bourse à la date d'établissement des comptes. L'effet des variations de juste valeur est enregistré en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au compte de résultat. Les placements à court terme sont essentiellement constitués de parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

#### *Instruments dérivés*

Les instruments dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur. À l'exception des cas de couverture décrits ci-après, les variations de juste valeur des instruments dérivés, estimées sur la base des cours de marchés ou de valeurs données par les banques, sont reconnues en compte de résultat à la date d'établissement des comptes.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comptablement comme des instruments de couverture dans une opé-

ration de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie, conformément aux critères définis dans la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

La comptabilité de couverture est alors appliquée :

- pour les couvertures de juste valeur d'instruments financiers reconnus au bilan, l'incidence en compte de résultat de la variation de la juste valeur des éléments couverts est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments de couverture, à raison de leur efficacité,
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, les variations de juste valeur du dérivé sont décomposées entre (i) la part efficace, enregistrée en capitaux propres et transférée au compte de résultat quand l'élément couvert impacte lui-même le résultat, (ii) la part inefficace, immédiatement comptabilisée en résultat.

L'efficacité de la couverture est démontrée par des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs (à chaque date d'arrêt). Ils visent à valider la qualification comptable de couverture, en démontrant que la relation de couverture est efficace (la fourchette 80-125% donnée par la norme pour les tests rétrospectifs est également retenue pour les tests prospectifs).

#### **b) Évaluation et comptabilisation des passifs financiers** *Dettes financières à long terme*

Les dettes financières non courantes comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires, ainsi que les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location-financement.

Les emprunts auprès des établissements de crédit, ainsi que les emprunts obligataires sont évalués à la date de souscription à leur juste valeur, puis comptabilisés jusqu'à leur échéance selon la méthode du coût amorti.

À la date de souscription de l'emprunt, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux de marché. En outre, les frais et les éventuelles primes d'émission sont imputés sur la juste valeur de l'emprunt.

En ce qui concerne les emprunts obligataires convertibles, la différence entre la valeur nominale de l'emprunt et la juste valeur de sa composante dette telle que calculée ci-dessus est inscrite en capitaux propres.

À chaque période suivante, la charge d'intérêt comptabilisée en compte de résultat correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est calculé lors de la souscription de l'emprunt et correspond au taux permettant de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de sa composante dette.

La différence entre la charge d'intérêt telle que calculée ci-

dessus et le montant nominal des intérêts est inscrite en résultat, en contrepartie de la dette au passif du bilan.

#### *Autres passifs financiers*

À l'exception des instruments dérivés, les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon les principes décrits ci-dessus.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur selon les principes décrits ci-dessus (Cf. a) Évaluation et comptabilisation des actifs financiers).

#### **N) Trésorerie nette**

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie diminuée des dettes financières à court terme et à long terme.

La trésorerie comprend les placements à court terme, le disponible en banque diminué des découverts bancaires, et les instruments dérivés lorsqu'ils se rapportent à des éléments sous-jacents inclus dans la trésorerie nette.

#### **O) Prestations de retraite**

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Les régimes à prestations définies sont :

- soit directement supportés par le Groupe, qui à ce titre, provisionne les coûts des prestations de retraite à servir, évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant des paramètres internes et externes revus régulièrement,
- soit supportés au travers d'un fonds de pension auquel le Groupe contribue selon les règles et législations sociales propres à chaque pays d'implantation.

Les engagements de retraite dans le cadre de ces régimes sont le plus généralement évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale du Groupe.

Les engagements de retraite ainsi calculés font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Pour les régimes de retraites dont les engagements sont cou-

verts par des actifs, seul le déficit de couverture est provisionné.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés en charges opérationnelles, respectivement sur l'exercice et sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La variation sur l'exercice de l'actualisation des engagements de retraites ainsi que celle du rendement attendu des actifs sont comptabilisées dans les autres produits et charges du résultat financier.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience (i.e. écarts entre la projection actuarielle et la réalité à la date d'établissement des comptes) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat opérationnel suivant la méthode du corridor : ils sont étalés sur la durée résiduelle moyenne de vie active des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10% des engagements ou de 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

#### **P) Options de souscription d'actions accordées au personnel**

Des options de souscription d'actions peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Elles donnent droit de souscrire à des actions Capgemini pendant un délai de cinq ou six ans à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution.

Les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en "Autres charges opérationnelles" au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de "Black and Scholes", dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque. La charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de rotation de l'effectif bénéficiant de l'attribution d'options.

En application des dispositions de la norme IFRS 1 "Première application des normes d'information financière internationale", seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont la date d'acquisition des droits est postérieure

au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont évalués et comptabilisés en “Autres charges opérationnelles”. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

#### **Q) Provisions**

Une provision est reconnue au bilan lorsqu'une obligation légale ou implicite, née avant la date de clôture des comptes, risque d'entraîner une sortie de ressources représentatives d'avantage économiques pour y faire face, mesurable de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

#### **R) Tableau des flux de trésorerie consolidés**

Le tableau des flux de trésorerie consolidés analyse les flux opérationnels, d'investissement et de financement.

#### **S) Information sectorielle**

Pour ses besoins de gestion, le Groupe suit son activité selon trois axes : la géographie, le métier et le secteur d'activité de ses clients. Seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance. L'information sectorielle de premier niveau correspond aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté. L'information sectorielle de second niveau correspond aux métiers du Groupe.

Les coûts liés aux activités opérationnelles et encourus au niveau du Groupe pour le compte des secteurs géographiques et des métiers sont affectés soit directement, soit sur une base raisonnable. Les éléments non affectés correspondent aux frais de siège. Les prix de transfert inter-segments sont déterminés aux prix de marché.

#### **T) Gains et pertes de change sur transactions intra groupe**

L'incorporation des états financiers d'une entité étrangère dans les états financiers consolidés du Groupe suit les procédures de consolidation normales, telles que l'élimination des soldes et transactions intra-groupe. Toutefois, un écart de change qui apparaît sur un élément monétaire intra-groupe, à long terme ou à court terme, ne peut être éliminé avec un montant correspondant provenant d'autres soldes intra-groupe car l'élément monétaire représente un engagement de convertir une monnaie en une autre et expose l'entreprise présentant les états financiers à un profit ou une perte du fait des fluctuations monétaires. En conséquence, dans les états financiers consolidés, un tel écart de change est comptabilisé en produits ou en charges de l'exercice, ou classé en capitaux propres si le sous-jacent fait partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les entités étrangères.

#### **U) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs non courants et les activités abandonnées sont classés comme actifs (et passifs en cas d'activités abandonnées) destinés à être cédés séparément des autres actifs et passifs dès lors que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

Les actifs non courants et les activités abandonnées destinés à être cédés sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de leur vente

## **NOTE 2~ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE**

### **A) Exercice 2004**

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 2004 sont les suivants :

- Au 23 avril 2004, au terme de la réouverture de l'Offre Publique Alternative d'Echange et de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire, le pourcentage de participation du Groupe dans la société Transiciel s'élève à 100%.
- En Suisse, dans le cadre d'un contrat d'infogérance, Capgemini Schweiz AG a repris la société Logimatik le 1er janvier 2004, filiale de services informatiques du groupe Georg Fischer. Au 31 décembre 2004, la société Logimatik est détenue à 100 % et intégrée globalement.
- En Allemagne, dans le cadre d'un contrat d'infogérance, le Groupe a repris au 1<sup>er</sup> mars 2004 les filiales de services informatiques du groupe Drägerwerk AG. Au 31 décembre 2004, le Groupe intègre globalement ces sociétés détenues à 100 %.
- Aux Etats-Unis, le Groupe a créé la société Capgemini Energy LP dans le cadre d'un contrat de services de dix ans prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2004, avec la société américaine d'électricité TXU Energy Company LLC. Au 31 décembre 2004, le Groupe intègre globalement la société Capgemini Energy LP détenue à 97,1%.
- En décembre 2004, le Groupe a vendu ses activités de maintenance d'infrastructure en Suède et en Norvège au groupe EDB.

### **B) Exercice 2005**

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 2005 sont les suivants :

- Fin 2004, une réorganisation des opérations en France a conduit à créer sept nouvelles entités (Capgemini Consulting, Capgemini Finance et Services, Capgemini Industrie et Distribution, Capgemini Est, Capgemini Ouest, Capgemini Sud, Capgemini Outsourcing Services), les apports partiels successifs ayant eu lieu début 2005. D'autre part, la société Capgemini OS Electric, anciennement Cap Sogeti France S.A.S., a été utilisée dans le cadre du contrat Schneider. La société est détenue par le Groupe à 100% et consolidée par intégration globale.
- En janvier 2005, les activités du pôle Sogeti/Transiciel (dorénavant dénommé Sogeti) ont fait l'objet d'une réorganisation, conduisant pour l'essentiel à la création de nouvelles sociétés, à la suite d'opérations de fusions et d'apports partiels d'actifs.
- Le Groupe a cédé, en janvier 2005, sa participation de 25,22% dans la société IS Energy pour un montant de 21 millions d'euros, à la suite de l'exercice, à fin 2004, par la société E.ON de l'option d'achat qu'elle détenait sur ces titres.
- Le 16 juin 2005, le Groupe a vendu son activité santé en Amérique du Nord au groupe Accenture pour un montant de 143 millions d'euros.
- Le 12 août 2005, le Groupe a signé une alliance avec le groupe japonais NTT Data Corporation, cédant 95% de

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

# Capgemini

sa participation dans la société Capgemini Japan K.K., pour un montant de 30 millions d'euros.

- Le 22 décembre 2005, le Groupe a échangé en actions préférentielles la moitié des actions ordinaires qu'il détenait

dans la société Working Links (Employment) Limited, au Royaume Uni, soit 16,5%. Cette société qui était consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle est désormais inscrite en titres de sociétés non consolidées.

### NOTE 3~CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2004		2005	
	Montant	%	Montant	%
Amérique du Nord	1 351	22	1 353	20
Royaume-Uni et Irlande	1 288	20	1 738	25
Pays Nordiques	391	6	415	6
Benelux	857	14	956	14
Allemagne et Europe Centrale	477	8	443	6
France	1 479	24	1 666	24
Europe du Sud	299	5	310	4
Asie Pacifique	93	1	73	1
<b>TOTAL</b>	<b>6 235</b>	<b>100</b>	<b>6 954</b>	<b>100</b>

La croissance du chiffre d'affaires de l'exercice 2005 par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2004 est de 11,5 % et de 15,0 % à taux et périmètre constant.

### NOTE 4~CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE

L'analyse des charges par nature est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2004	2005
Charges de personnel	4 001	4 175
Frais de déplacements	309	309
	<b>4 310</b>	<b>4 484</b>
Achats et sous-traitance	1 437	1 808
Loyers et taxes locales	282	240
Dotations aux amortissements et provisions	230	197
<b>TOTAL</b>	<b>6 259</b>	<b>6 729</b>

Il convient de noter que le résultat opérationnel comprend une perte de change de 6 millions d'euros en 2004 et un gain de change de 0,3 million d'euros en 2005.

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2004	2005
Traitements et salaires	3 171	3 283
Charges sociales	747	803
Charges de retraite - régimes à prestations définies (1)	83	86
Autres avantages postérieurs à l'emploi	-	3
<b>TOTAL</b>	<b>4 001</b>	<b>4 175</b>

(1) Cf. Note 20 "Provisions pour retraites et engagements assimilés".

## NOTE 5~AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

### A) Autres produits opérationnels

<i>en millions d'euros</i>	2004	2005
Plus values de cession de sociétés consolidées ou d'activité	6	166
Autres produits	-	9
<b>AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS</b>	<b>6</b>	<b>175</b>

Les autres produits opérationnels recouvrent principalement :

- **Des plus values de cession de sociétés consolidées ou d'activité :**
  - en décembre 2004, le Groupe a vendu ses activités de maintenance d'infrastructure en Suède et en Norvège au groupe EDB pour une valeur de 18 millions d'euros, dégagant une plus-value de 6 millions d'euros,
  - le Groupe a cédé, en janvier 2005, sa participation de 25,22% dans la société IS Energy, en Allemagne, pour un montant de 21 millions d'euros à la suite de l'exercice, à fin 2004, par la société E.ON, de l'option d'achat qu'elle détenait sur ces titres, dégagant une plus-value de 15 millions d'euros,
  - le 16 juin 2005, le Groupe a vendu son activité santé en

Amérique du Nord au groupe Accenture pour une valeur de 143 millions d'euros, dégagant une plus-value de 123 millions d'euros, - le Groupe a cédé, en août 2005, 95% de sa participation dans sa filiale Capgemini Japan K.K. au groupe japonais NTT Data Corporation pour un montant de 30 millions d'euros, donnant lieu à une plus-value de 28 millions d'euros.

- **Des autres produits :**

- en avril 2005, le Groupe a cédé son contrat de location-financement sur le bien immobilier situé à Béhoust, qui abritait l'Université du Groupe jusqu'à l'ouverture en 2003 de la nouvelle université du site Les Fontaines, situé à Gouvieux. Un gain net de 5 millions d'euros a été dégagé.

### B) Autres charges opérationnelles

<i>en millions d'euros</i>	2004	2005
Coûts de restructuration	(240)	(164)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(19)	(6)
Charges liées aux attributions d'actions et d'options de souscription d'actions	(4)	(12)
Autres charges	-	(4)
<b>AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>(263)</b>	<b>(186)</b>

Les autres charges opérationnelles recouvrent pour l'essentiel :

*En 2004*

- **Des coûts de restructuration :**
  - 153 millions d'euros de coûts directement liés aux réductions d'effectifs (2 335 collaborateurs), principalement en France, au Benelux, au Royaume-Uni, en Allemagne et Europe Centrale, et en Italie.
  - 87 millions d'euros d'autres charges liées principalement aux mesures de rationalisation du parc immobilier. Ces charges concernent l'Amérique du Nord, le Royaume-Uni, les Pays Nordiques, la France, le Benelux et l'Allemagne et l'Europe Centrale.
- **Des dépréciations des écarts d'acquisition :**
  - En 2004, un écart d'acquisition résiduel en Italie a été déprécié pour 7 millions d'euros. Une dépréciation a par ailleurs été reconnue sur des écarts d'acquisition au Benelux (8 millions d'euros), au Royaume-Uni (2 millions d'euros) et en Europe Centrale (2 millions d'euros).

*En 2005*

- **Des coûts de restructuration :**
  - 83 millions d'euros de coûts directement liés aux réductions

d'effectifs, principalement en Amérique du Nord (31 millions d'euros), en France (12 millions d'euros), dans les Pays Nordiques (9 millions d'euros), au Benelux (8 millions d'euros), au Royaume-Uni (6 millions d'euros) et en Italie (2 millions d'euros),

- 66 millions d'euros d'autres charges, entièrement liées aux mesures de rationalisation du parc immobilier, principalement en Amérique du Nord (56 millions d'euros), en France (3 millions d'euros) et au Royaume Uni (2,5 millions d'euros),

- 15 millions d'euros relatifs à un amortissement accéléré de logiciel en Amérique du Nord.

- **Des charges liées aux attributions d'actions et d'options de souscription d'actions :**

- Ces charges sont déterminées selon les modalités décrites en Note 9.A. "Plan d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions".

- **Des dépréciations des écarts d'acquisition :**

- En 2005, un écart d'acquisition résiduel aux Pays-Bas a été déprécié pour 4 millions d'euros. Une dépréciation a par ailleurs été reconnue sur un écart d'acquisition au Royaume-Uni pour 2 millions d'euros.

## NOTE 6~COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

L'analyse du coût de l'endettement financier est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	2004	2005
Coût de l'endettement financier brut	(46)	(57)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	18	33
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(28)</b>	<b>(24)</b>

### • Coût de l'endettement financier brut

Le coût de l'endettement financier brut se ventile comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2004	2005
Charges d'intérêt des emprunts obligataires convertibles	(20)	(30)
Autres charges d'intérêt	(26)	(27)
<b>TOTAL</b>	<b>(46)</b>	<b>(57)</b>

L'évolution entre 2004 et 2005 du coût de l'endettement financier brut s'explique à hauteur de 10 millions d'euros par les charges d'intérêt relatives à l'OCEANE 2005 émise le 16 juin 2005 (Cf. Note 18 "Trésorerie nette").

Les autres charges d'intérêt se composent principalement :

- des charges d'intérêt notionnelles de 11 millions d'euros liées aux contrats de location-financement (principalement au Royaume-Uni, aux Pays Bas et au Canada),
- des charges d'intérêt notionnelles de 4 millions d'euros liées aux dettes financières reconnues en contrepartie de la réin-

tégration au bilan des créances de carry-back cédées en 2003 et en 2004, dont la comptabilisation au coût amorti génère un produit du même montant en résultat opérationnel (voir note 31.IVE "Impôts"),

- des charges d'intérêt notionnelles de 5 millions d'euros liées à la reconnaissance en dette financière de la valeur actuelle de l'option de vente dont bénéficie le groupe TXU (voir Note 31.IVI "Option de vente sur intérêts minoritaires").

### • Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

Ils comprennent pour l'essentiel la rémunération des placements financiers.

## NOTE 7~AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers comprennent :

<i>en millions d'euros</i>	2004	2005
Réévaluation des instruments financiers à leur juste valeur	3	2
Plus value de cession de titres non consolidés	18	3
Gains de change	2	2
Divers	4	2
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>27</b>	<b>9</b>
Réévaluation des instruments financiers à leur juste valeur	(3)	(2)
Dépréciation de titres non consolidés	-	(3)
Charge d'intérêt nette sur régimes de retraite à prestations définies	(9)	(8)
Charges liées à la comptabilisation de passifs financiers selon la méthode du coût amorti (1)	(5)	(4)
Pertes de change	(4)	(2)
Divers	(5)	(4)
<b>TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(26)</b>	<b>(23)</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>1</b>	<b>(14)</b>

(1) Concerne les passifs financiers ne constituant pas de la trésorerie nette (Cf. Note 1.N. "Trésorerie nette").

La variation des autres produits et charges financiers nets entre 2004 et 2005 résulte principalement de l'impact, en 2004, de la plus value de 18 millions d'euros dégagée lors de la ces-

sion pour 70 millions d'euros de la participation non consolidée détenue par le Groupe dans la société Vertex.



## NOTE 8-IMPÔTS

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2004	2005
Impôts courants	11	(34)
Impôts différés	(237)	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>(226)</b>	<b>(35)</b>

### La charge d'impôts courants de l'exercice 2005 recouvre principalement :

- des impôts sur résultats bénéficiaires pour un total de 21 millions d'euros notamment aux Pays-Bas, en Allemagne et Europe Centrale, et en Inde.
- des impôts forfaitaires pour 11 millions d'euros supportés essentiellement en Amérique du Nord et en Italie.

### La charge d'impôts différés de l'exercice 2005 comprend essentiellement :

- l'imputation de résultats fiscaux bénéficiaires sur déficits fiscaux reportables ayant donné lieu à reconnaissance d'un actif d'impôt au cours d'exercices antérieurs pour 38 millions d'euros (essentiellement en France pour 33 millions d'euros),

- la reconnaissance d'impôts différés actifs nets sur différences temporelles pour 4 millions d'euros principalement au Canada,
- la réévaluation des impôts différés actifs reconnus en France suite à la réorganisation des activités nord-américaines pour un montant de 36 millions d'euros (Cf. Note 13 "Impôts différés").

En 2005, le taux effectif moyen d'impôt sur les résultats ressort à 19,9% du résultat avant impôt. Le taux effectif varie d'année en année selon la provenance des résultats, le Groupe exerçant ses activités dans des pays à fiscalités différentes. Par ailleurs, ce taux effectif est fortement impacté par les variations affectant les impôts différés actifs reconnus sur les déficits fiscaux reportables dont le Groupe dispose.

Le rapprochement entre le taux d'imposition applicable en France et le taux effectif d'impôt est le suivant :

<i>en millions d'euros</i>	2004	2005
<b>TAUX D'IMPOSITION EN FRANCE (%)</b>	<b>35,4</b>	<b>34,9</b>
<b>(Charge)/Produit d'impôts théorique</b>	<b>109</b>	<b>(61)</b>
Eléments de rapprochement avec le taux effectif :		
Impôts différés actifs non reconnus ou dépréciés sur déficits reportables et différences temporelles	(117)	(16)
Effet lié à la réévaluation de l'impôt différé nord américain lié à l'acquisition d'Ernst & Young	(226)	-
Effet lié à la réévaluation de l'impôt différé généré en France par la réorganisation des activités nord américaines	36	36
Reconnaissance d'impôts différés actifs sur déficits reportables antérieurement dépréciés	-	10
Résultats imputés sur déficits reportables antérieurement dépréciés	-	4
Différences de taux d'imposition entre pays	3	1
Différences permanentes et autres éléments	(31)	(9)
<b>(Charge)/Produit d'impôts réel</b>	<b>(226)</b>	<b>(35)</b>
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (%)</b>	<b>(73,4)</b>	<b>19,9</b>

### En 2005, le taux effectif d'impôt résulte principalement de :

- la non-reconnaissance d'impôts différés actifs pour un montant de 11 millions d'euros principalement en Amérique du Nord, en Europe Centrale, en Italie et en Asie Pacifique et de la dépréciation d'impôts différés actifs en France (5 millions d'euros) résultant de l'intégration du groupe Transiciel et de la réorganisation des activités d'assistance technique de proximité,
- l'effet de la réévaluation, selon les paramètres présentés en Note 13 "Impôts différés", de l'impôt différé actif reconnu en France pour un montant de 36 millions d'euros,
- la reconnaissance d'impôts différés actifs sur déficits reportables nés antérieurement au 1er janvier 2005 concernant l'Allemagne (7 millions d'euros) et la Norvège (3 millions d'euros),
- l'imputation de déficits fiscaux reportables non reconnus sur des résultats fiscaux bénéficiaires de l'exercice en cours (pour un montant de 4 millions d'euros), essentiellement au Royaume-Uni,

- différences permanentes et autres éléments, qui comprennent en 2005 :
  - des impôts forfaitaires pour 11 millions d'euros supportés essentiellement en Amérique du Nord et en Italie (7 millions d'euros),
  - des différences permanentes et autres éléments pour 2 millions d'euros essentiellement en Europe Centrale et en France.

Il convient de noter que les impôts différés passifs relatifs à la composante "capitaux propres" de l'OCEANE 2005 émise le 16 juin 2005, déterminée selon les modalités indiquées dans le renvoi (5) au pied du tableau de variation des capitaux propres, ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres. Par ailleurs, les impôts différés actifs relatifs à l'acquisition de l'option d'achat d'actions visant à neutraliser les effets dilutifs de l'OCEANE 2003 émise le 24 juin 2003, ont été également comptabilisés en contrepartie des capitaux propres (Cf. renvoi (6) au pied du tableau de variation des capitaux propres).

**NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES**

**A) Plans d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions**

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 24 mai 1996, le 23 mai 2000 et le 12 mai 2005 le Conseil d'Administration ou le Directoire, à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et

ce, pendant un délai respectif de cinq ans pour les plans des 24 mai 1996 et 23 mai 2000 et de 38 mois pour le plan du 12 mai 2005, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont récapitulées dans le tableau ci dessous :

	Plan 1996	Plan 2000		Plan 2005	Total
Date de l'assemblée	24 mai 1996	23 mai 2000		12 mai 2005	
Nombre total d'options pouvant être consenties	6 000 000	12 000 000		6 000 000	
Date des premières attributions au titre de ce plan	1 <sup>er</sup> juillet 1996	1 <sup>er</sup> septembre 2000	1 <sup>er</sup> octobre 2001	1 <sup>er</sup> octobre 2005	
Délai d'exercice des options à compter de leur date d'attribution (sur la base de tranches progressives)	6 ans	6 ans	5 ans	5 ans	
Prix de souscription en% de la moyenne des vingt séances de bourses précédant l'octroi	80%	80%	100%	100%	
Prix de souscription (par action et en euros) des différentes attributions en vigueur :					
<i>Plus bas</i>	144,00	139,00	21,00	30,00	
<i>Plus haut</i>	161,00	161,00	60,00	30,00	
Nombre d'actions au 31 décembre 2004 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées	1 411 950	10 877 200		-	12 289 150
Nombre de nouvelles options consenties au cours de l'exercice	Plan terminé	1 623 000		1 915 500	3 538 500
Nombre d'options forcloses ou annulées au cours de l'exercice	852 950	1 674 100		-	2 527 050
Nombre d'options levées au 31 décembre 2005	-	198 800 (1)		-	198 800
Nombre d'actions au 31 décembre 2005 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées	559 000 (2)	10 627 300 (3)		1 915 500 (4)	13 101 800
Durée de vie moyenne pondérée résiduelle (en années)	0,65	2,57		4,75	

(1) Au 31 décembre 2005, 170 000 options de souscription d'actions ont été levées, au titre de l'attribution faite à 24 euros et 28 800 options de souscription levées au titre de l'attribution faite à 21 euros.

(2) Soit 293 000 actions au prix de 161 euros et 266 000 actions au prix de 144 euros.

(3) Soit 776 100 actions au prix de 161 euros et 524 500 actions au prix de 139 euros, 1 770 500 actions au prix de 60 euros, 1 447 600 actions au prix de 24 euros, 1 020 000 actions au prix de 40 euros, 371 000 au prix de 31 euros, 3 255 600 au prix de 21 euros et 1 462 000 au prix de 27 euros.

(4) Soit 1 915 500 actions au prix de 30 euros.

Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par Euronext d'un avis de recevabilité d'une Offre Publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou au droits de vote de la Société, les titulaires d'options de souscription pourront – s'ils le souhaitent – lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée (s)).

### Juste valeur des options accordées et incidence sur les états financiers

En application des dispositions de la norme IFRS 1 "Première application des normes d'information financière internationale", seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont la date d'acquisition des droits est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont évalués à leur juste valeur et comptabilisés en autres charges opérationnelles. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Synthèse	Plan n°5 d'une durée de 5 ans				Plan n°6 d'une durée de 38 mois
	1 <sup>er</sup> octobre 2003	1 <sup>er</sup> avril 2004	1 <sup>er</sup> octobre 2004	1 <sup>er</sup> avril 2005	1 <sup>er</sup> octobre 2005
Dates des attributions concernées par les retraitements IFRS 2 :	1 <sup>er</sup> octobre 2003	1 <sup>er</sup> avril 2004	1 <sup>er</sup> octobre 2004	1 <sup>er</sup> avril 2005	1 <sup>er</sup> octobre 2005
Nombres d'actions attribuées à l'origine :	1 406 000	566 000	3 634 500	1 623 000	1 915 500
Prix de souscription (par action et en euros) des différentes attributions en vigueur :	40	31	21	27	30
Prix de l'action à la date d'attribution :	35,88	31,19	19,09	27,06	32,59
Nombre d'actions souscrites au 31/12/05 :	-	-	28 800	-	-
Principales conditions de marché à la date d'attribution :					
<i>Volatilité</i>	37-38%	38,1-38,8%	37,5-38,5%	32,4-33,8%	27,4-29,4%
<i>Durée de vie moyenne d'exercice de l'option (années)</i>	3,5-4,25	3,5-4,25	3-4,25	3-4,25	3-4,25
<i>Taux d'intérêt sans risque</i>	2,7-3,1%	2,8-3%	3-3,3%	2,2-2,9%	2,3-2,7%
<i>Taux de dividendes attendu</i>	1%	1%	1%	1%	1%
Conditions hors marché :					
<i>Présence effective à la date d'exercice</i>	oui	oui	oui	oui	oui
<i>Autres</i>	non	oui (1)	non	non	non
Modèle de valorisation utilisé pour déterminer la juste valeur des options	Modèle Black & Scholes				
Fourchette des justes valeurs en euros	8,7-10,3	9,2-10,3	4,5-5,7	6,2-7,8	7,6-9,4
Nombre d'actions au 31/12/05 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées:	1 020 000	371 000	3 255 600	1 462 000	1 915 500

(1) Certaines personnes de la société Transiciel ont reçu des options de souscription d'actions soumises à des conditions d'exercice, fonction du pourcentage de réalisation par l'ensemble Sogeti-Transiciel d'un objectif de "résultat opérationnel brut ajusté", dont les détails sont présentés dans la note d'information ayant reçu le visa de la COB n° 03-935 en date du 29 octobre 2003.

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur selon la méthode de "Black & Scholes" (Cf. Note 1.P. "Options de souscriptions d'actions accordées au personnel"), le montant global restant à amortir entre 2006 et 2010 au titre des cinq attributions rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 2 s'élève à 20,3 millions d'euros. Sur l'exercice, la charge reconnue en autres charges opérationnelles s'élève à 10,5 millions d'euros.

### Accords signés lors de l'acquisition de l'activité conseil d'Ernst & Young (mai 2000)

Ces accords prévoyaient un dispositif de rétention sur une période maximum de cinq ans du personnel-clé de l'activité conseil d'Ernst & Young ayant rejoint le Groupe. Ce dispositif était fondé sur l'acquisition progressive de la propriété des actions attribuées aux apporteurs des activités conseil d'Ernst & Young et pouvait conduire,

en cas de départ du Groupe, à la restitution par la personne concernée d'une partie des actions lui ayant été attribuées en mai 2000. Les accords prévoyaient par ailleurs qu'une partie des actions ainsi restituées revenait de droit à Cap Gemini S.A. (ces actions faisant alors l'objet soit d'une annulation soit d'une vente), le solde des actions ainsi restituées étant retenu dans les entités locales auxquelles les salariés ayant quitté le Groupe étaient rattachés dans le cadre du dispositif de rétention (trusts et comptes bancaires) en vue de leur réattribution ultérieure à d'autres salariés du pays concerné. À noter que certaines actions ayant été cédées, conformément aux dispositions des accords, préalablement à l'acquisition définitive de leur propriété par les bénéficiaires concernés ayant ultérieurement quitté le Groupe, ces entités se sont également vu restituer des liquidités (correspondant donc au produit de cession d'actions restituées) qui pouvaient, le cas échéant, être attribuées aux salariés du pays concerné sous forme de rémunération exceptionnelle.

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

# Capgemini

Les réattributions d'actions Capgemini dans le cadre de ce dispositif font l'objet de règles d'acquisition progressive de la propriété des dites actions selon un calendrier similaire à celui applicable aux options de souscription d'actions accordées par Cap Gemini S.A. En 2005, ces entités ont attribué 117 987 actions Capgemini à

leurs salariés respectifs (principalement nord américains). Compte tenu des règles d'acquisition et des réattributions qui ont eu lieu depuis le 7 novembre 2002, soit en 2003 (126 299 actions) et en 2004 (207 850 actions), la charge 2005 calculée selon les règles de l'IFRS 2 s'élève à 1,7 millions d'euros.

### B) Résultat par action

#### Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, diminué des actions

propres. Le nombre moyen d'actions ordinaires est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de l'exercice.

Au 31 Décembre	2004	2005
Résultat part du Groupe (en millions d'euros)	(534)	141
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	131 292 801	131 391 243
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>(4,07)</b>	<b>1,07</b>

L'augmentation du nombre d'actions de la période résulte de l'exercice des options de souscription d'actions détenues par des membres du personnel.

#### Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la clôture de l'exercice.

Le cours moyen de l'action sur l'exercice 2005 s'élève à 28,15 euros.

Au 31 décembre 2005, les instruments dilutifs comprennent :

- les bons d'attribution d'actions liés à l'acquisition de la société Transiciel, remis aux anciens actionnaires de Transiciel ayant opté pour la seconde branche de l'offre, et donnant droit à une quotité d'actions nouvelles Capgemini, jouissance 1er janvier 2006, sous réserve de l'atteinte par le nouvel ensemble Sogeti/Transiciel d'objectifs de résultat,
- les options de souscription d'actions détenues par les membres du personnel, considérées comme potentiellement dilu-

tives lorsque le cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période excède le prix d'exercice des options de souscription d'actions augmenté de leur juste valeur,

- les obligations convertibles émises le 16 juin 2005 (OCEANE 2005) qui sont dilutives car la charge d'intérêt comptabilisée, nette d'impôts, soit 6 millions d'euros, est inférieure pour chaque obligation au résultat de base par action (Cf. Note 18 "Trésorerie nette").

Les obligations convertibles émises le 24 juin 2003 (OCEANE 2003) ne sont pas dilutives au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 dans la mesure où la charge d'intérêt comptabilisée, nette d'impôts, pour chaque obligation est supérieure au résultat de base par action. Dès lors, le résultat part du Groupe n'a pas été retraité de la charge d'intérêt sur obligations convertibles (nette d'impôts).

	2004	2005
<b>Résultat part du Groupe (en millions d'euros)</b>	<b>(534)</b>	<b>141</b>
Charge d'intérêt sur l'emprunt obligataire convertible OCEANE 2005 (nette d'impôts)	-	6
<b>Résultat part du Groupe dilué (en millions d'euros)</b>	<b>(534)</b>	<b>147</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)</b>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	131 292 801	131 391 243
Ajustements :		
- conversion des obligations convertibles OCEANE 2003	-	-
- conversion des obligations convertibles OCEANE 2005 (nombre moyen pondéré)	-	5 905 405
- exercice des bons d'attribution d'actions liés à l'acquisition du groupe Transiciel	508 600	(*)315 790
- exercice des options de souscription d'actions détenues par le personnel	988 354	859 828
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)</b>	<b>132 789 755</b>	<b>138 472 266</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)</b>	<b>(4,02)</b>	<b>1,06</b>

(\*) Sous réserve de la validation par le tiers arbitre telle que prévue par l'article 1.4.13.10. de l'Offre Publique Alternative d'Achat.

## NOTE 10~IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Actifs incorporels générés en interne</b>	<b>Autres actifs incorporels</b>	<b>Total</b>
<b>VALEUR BRUTE</b>					
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004</b>	<b>1 788</b>	<b>146</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>2 009</b>
Ecarts de conversion	(16)	(7)	-	(6)	(29)
Acquisitions/Augmentations	-	22	2	50	74
Cessions/Diminutions	(14)	(29)	-	(14)	(57)
Variations de périmètre	35	2	-	85	122
Autres mouvements	(7)	50	-	1	44
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>1 786</b>	<b>184</b>	<b>39</b>	<b>154</b>	<b>2 163</b>
Ecarts de conversion	41	10	-	13	64
Acquisitions/Augmentations	1	19	2	5	27
Cessions/Diminutions	(5)	(20)	-	(13)	(38)
Variations de périmètre	4	(16)	-	(2)	(14)
Autres mouvements	-	8	-	(16)	(8)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>1 827</b>	<b>185</b>	<b>41</b>	<b>141</b>	<b>2 194</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>					
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004</b>		<b>98</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>142</b>
Ecarts de conversion		(5)	-	1	(4)
Dotations		33	7	12	52
Sorties		(22)	-	(13)	(35)
Variations de périmètre		-	-	8	8
Autres mouvements		15	-	2	17
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2004</b>		<b>119</b>	<b>28</b>	<b>33</b>	<b>180</b>
Ecarts de conversion		7	-	2	9
Dotations		44	7	16	67
Sorties		(19)	-	(12)	(31)
Variations de périmètre		(12)	-	(1)	(13)
Autres mouvements		2	-	-	2
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>		<b>141</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>214</b>
<b>DÉPRÉCIATION</b>					
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
Dotations	19	-	-	-	19
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(7)	4	-	-	(3)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20</b>
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
Dotations	6	3	-	-	9
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29</b>
<b>VALEUR NETTE</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	1 788	44	16	15	1 863
Au 31 décembre 2004	1 774	57	11	121	1 963
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>1 809</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>103</b>	<b>1 951</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

# Capgemini

### Valeur nette des écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2005, les écarts d'acquisition sont répartis par zones géographiques et concernent essentiellement la France (480 millions d'euros dont 379 millions d'euros relatifs à l'acquisition de la société Transiciel), le Royaume Uni (471 millions d'euros), le Benelux (438 millions d'euros), l'Amérique du Nord (222 millions d'euros) et l'Allemagne et l'Europe Centrale (95 millions d'euros).

La variation de la valeur nette des écarts d'acquisition résulte principalement de :

En 2004 :

- la réévaluation des actifs et passifs identifiables de la société Transiciel au 31 décembre 2004, qui a conduit à reconnaître un complément d'écart d'acquisition pour une valeur de 26 millions d'euros,
- la cession au groupe EDB des activités de maintenance de réseau au sein des activités d'infogérance du Groupe en Suède et en Norvège (13 millions d'euros),
- la dépréciation de l'écart d'acquisition résiduel en Italie pour 7 millions d'euros ainsi que la dépréciation reconnue sur des écarts d'acquisition au Benelux (8 millions d'euros), au Royaume-Uni (2 millions d'euros) et en Europe Centrale (2 millions d'euros),
- l'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devises étrangères (-16 millions d'euros).

En 2005 :

- la dépréciation d'un écart d'acquisition résiduel au Benelux pour 4 millions d'euros ainsi que la dépréciation reconnue sur un écart d'acquisition au Royaume-Uni pour 2 millions d'euros,
- l'écart de conversion positif de 41 millions d'euros sur les écarts d'acquisition libellés en devises étrangères.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

unités génératrices de trésorerie	Amérique du Nord	Royaume-Uni	Benelux	Sogeti-Transiciel	Autres	Total
Valeur nette comptable des écarts d'acquisition (en millions d'euros)	222	471	321	458	337	1 809
Méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité					
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	5 ans					
Taux de croissance à long terme	3%					
Taux d'actualisation au 31 décembre 2005 après impôt (1)	10,5%	10,1%				
Taux d'actualisation au 31 décembre 2004 après impôt (1)	10,1%					

(1) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt a conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

### Test de valeur des logiciels et autres immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2005, la comparaison de la valeur nette comptable des logiciels et autres immobilisations incorporelles (essentiellement droits d'usage acquis) à la valeur d'utilité pour le Groupe a conduit à reconnaître sur l'exercice une dépréciation de 3 millions d'euros en Allemagne.

### Test de valeur des écarts d'acquisition

Un test de valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition au 31 décembre 2005 a été mené en application de la procédure mise en place par le Groupe dans le cadre du contrôle de la valeur de ces actifs. Cette procédure, s'appuyant principalement sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie. Ces entités correspondent soit à des filiales, soit à une zone géographique dans laquelle le Groupe est implanté. Cette évaluation est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'ensemble des évaluations des entités générant leurs flux propres de trésorerie.

La création de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Sogeti-Transiciel résulte de la réorganisation en janvier 2005 des activités du pôle Sogeti-Transiciel (Cf. Note 2 "Évolution du périmètre"). Il convient de noter qu'en 2004, le groupe Transiciel (acquis en décembre 2003) constituait une UGT, tandis que les activités de l'entité transnationale Sogeti créée par restructuration interne en 2002, étaient réintégrées aux UGT correspondant aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté.

La croissance du chiffre d'affaires et le pourcentage de marge rapportée au chiffre d'affaires ont été déterminés sur la base des performances passées et des perspectives de croissance des marchés sur lesquels le Groupe intervient. Ils sont cohérents avec les données prévisionnelles émises par le Groupe.

### Éléments de rapprochement entre les investissements au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie

Il convient de noter que le montant des acquisitions d'immobilisations incorporelles (27 millions d'euros) diffère du montant présenté en tableau de flux de trésorerie du fait de l'exclusion dans ce dernier des transactions sans effet de trésorerie (acquisitions d'actifs détenus en location-financement).

## NOTE 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles en 2005 s'analysent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Terrains, constructions et agencements	Matériels informatiques	Autres actifs corporels	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>				
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004</b>	<b>456</b>	<b>579</b>	<b>126</b>	<b>1 161</b>
Ecarts de conversion	(6)	(4)	(1)	(11)
Réévaluations	-	-	-	-
Acquisitions /Augmentations	32	98	11	141
Cessions/Diminutions	(27)	(116)	(8)	(151)
Variations de périmètre	5	10	8	23
Autres mouvements	1	(42)	(8)	(49)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>461</b>	<b>525</b>	<b>128</b>	<b>1 114</b>
Ecarts de conversion	13	17	3	33
Réévaluations	-	-	-	-
Acquisitions /Augmentations	16	89	10	115
Cessions/Diminutions	(79)	(135)	(15)	(229)
Variations de périmètre	(2)	(54)	(1)	(57)
Autres mouvements	19	(3)	(9)	7
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>428</b>	<b>439</b>	<b>116</b>	<b>983</b>
<i>Dont location-financement</i>	107	211	10	328
<b>AMORTISSEMENTS</b>				
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004</b>	<b>180</b>	<b>375</b>	<b>90</b>	<b>645</b>
Ecarts de conversion	(4)	(4)	-	(8)
Réévaluations	-	-	-	-
Dotations	43	102	16	161
Reprises	(20)	(103)	(8)	(131)
Variations de périmètre	5	7	1	13
Autres mouvements	-	(13)	(2)	(15)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>204</b>	<b>364</b>	<b>97</b>	<b>665</b>
Ecarts de conversion	9	11	1	21
Réévaluations	-	-	-	-
Dotations	40	80	10	130
Reprises	(63)	(117)	(13)	(193)
Variations de périmètre	-	(39)	(1)	(40)
Autres mouvements	5	(2)	(5)	(2)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>195</b>	<b>297</b>	<b>89</b>	<b>581</b>
<i>Dont location-financement</i>	25	142	8	175
<b>DÉPRÉCIATION</b>				
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>VALEUR NETTE</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	276	204	36	516
Au 31 décembre 2004	257	161	31	449
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>230</b>	<b>142</b>	<b>27</b>	<b>399</b>
<i>Dont location financement</i>	82	69	2	153

#### Test de valeur

Au 31 décembre 2005, la comparaison de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles à la valeur d'utilité pour le Groupe a uniquement conduit à reconnaître sur l'exercice une dépréciation de 3 millions d'euros en Allemagne.

#### Éléments de rapprochement entre les investissements au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie

Il convient de noter que le montant des acquisitions d'immobilisations corporelles (115 millions d'euros) diffère du montant présenté en tableaux de flux de trésorerie du fait de l'exclusion dans ce dernier des transactions sans effet de trésorerie (acquisitions d'actifs détenus en location financement).

#### NOTE 12~IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2005
Titres de sociétés non consolidées	5	5
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	59	43
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>48</b>

#### A) Titres de sociétés non consolidées

Les mouvements des titres de sociétés non consolidées s'analysent comme suit :

en millions d'euros	2004	2005
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>55</b>	<b>5</b>
Écarts de conversion	2	1
Acquisitions	-	3
Cessions	(52)	(1)
Dépréciations	-	(3)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Le Groupe a cédé, en novembre 2004, sa participation de 14,6% dans la société Vertex, soit 52 millions d'euros, à la société United Utilities.

Les 5% encore détenus dans la société Zacatii Consulting Inc. (anciennement Capgemini Japan K.K.) à l'issue de la cession par le Groupe le 12 août 2005 de ses intérêts dans cette société ont été réévalués à leur juste valeur au 31 décembre 2005 (Cf. Tableau de variation des capitaux propres). En 2005, aucun montant n'a été constaté en compte de résultat au titre

de l'évaluation des actifs disponibles à la vente.

#### B) Dépôts et autres immobilisations financières à long terme

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent les prêts "aides à la construction", les dépôts et cautionnement et les autres prêts à long terme.

La valeur d'utilité des dépôts et autres immobilisations financières à long terme ne présente pas d'écart significatif par rapport à leur valeur nette comptable.

#### NOTE 13~IMPÔTS DIFFÉRÉS

##### I. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS RECONNUS

#### A) Analyse par échéance

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2005
<i>Impôts différés actifs</i>		
-Impôts différés actifs recouvrables à plus d'un an	702	720
-Impôts différés actifs recouvrables à moins d'un an	73	91
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS</b>	<b>775</b>	<b>811</b>
<i>Impôts différés passifs</i>		
-Impôts différés passifs à plus d'un an	75	105
-Impôts différés passifs à moins d'un an	20	16
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b>	<b>95</b>	<b>121</b>



Les impôts différés actifs recouvrables à plus d'un an sont essentiellement constitués des déficits fiscaux reportables. Les impôts différés passifs à plus d'un an sont principalement relatifs à des écarts d'acquisition fiscalement déductibles.

Les impôts différés actifs et passifs à moins d'un an sont générés par des déficits fiscaux reportables ainsi que des différences temporelles entre la base fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur nette comptable au bilan.

## B) Variation des impôts différés actifs et passifs

<i>en millions d'euros</i>	Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables	Impôts différés actifs sur l'apport des activités conseil d'Ernst & Young	Impôts différés actifs sur différences temporelles	Total impôts différés actifs	Total impôts différés passifs (1)	Total impôts différés nets
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2005</b>	<b>586</b>	<b>123</b>	<b>66</b>	<b>775</b>	<b>(95)</b>	<b>680</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-	2	2
Ecart de conversion	(1)	19	7	25	(7)	18
Impôts différés constatés en résultat	(2)	(2)	7	3	(4)	(1)
Impôts différés constatés en capitaux propres	-	-	6	6	(14)	(8)
Autres mouvements	-	-	2	2	(3)	(1)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>583</b>	<b>140</b>	<b>88</b>	<b>811</b>	<b>(121)</b>	<b>690</b>

(1) Les impôts différés passifs portent sur des différences temporelles.

L'appréciation des dollars US et Canadien par rapport à l'Euro au cours de l'exercice 2005 entraîne une hausse des impôts différés actifs reconnus en Amérique du Nord, en particulier ceux relatifs à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young.

En 2005, la charge d'impôts différés nets (1 million d'euros) s'analyse comme suit :

- imputation de déficits fiscaux reportables sur des résultats fiscaux bénéficiaires pour un montant de 38 millions d'euros, principalement en France (33 millions d'euros),
- reconnaissance d'impôts différés nets sur différences temporelles principalement au Canada pour un montant de 4 millions d'euros,
- réévaluation des impôts différés actifs reconnus en France suite à la réorganisation des activités nord-américaines pour un montant de 36 millions d'euros.

Les impôts différés imputés en capitaux propres au cours de l'exercice concernent des éléments qui ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres lors du même exercice (Cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés). Ils recouvrent pour un montant de 14 millions d'euros l'impôt différé passif relatif à la différence entre la valeur nominale de l'emprunt obligataire convertible émis le 16 juin 2005 (OCEANE 2005) et la juste valeur de sa composante dette (Cf. Note 18 "Trésorerie nette") et, pour un montant de 6 millions d'euros, l'impôt différé actif relatif à l'option d'achat d'actions propres visant à neutraliser la dilution potentielle liée à l'OCEANE 2003 émise le 23 juin 2003 (Cf. Note 18 "Trésorerie nette").

### Impôts différés actifs sur l'apport des activités conseil d'Ernst & Young en Amérique du Nord

L'apport des activités conseil nord-américaines d'Ernst & Young permet au Groupe d'amortir fiscalement sur 15 ans

la différence entre le prix de la transaction pour ces activités et la valeur fiscale des actifs et passifs acquis (4 280 millions de dollars), ce qui représente une économie d'impôt sur les sociétés aux taux actuels d'impôt d'environ 1 669 millions de dollars. Au cours des derniers exercices, cet amortissement est venu augmenter les déficits fiscaux générés par les opérations américaines, lesquels sont reportables sur une durée de 20 ans. Dans ces conditions, le Groupe dispose, sous forme de déficits fiscaux et d'amortissements futurs fiscalement déductibles, d'une source d'économies d'impôts potentielles utilisable, en l'état actuel de la réglementation, au plus tard en 2035.

La valeur de l'actif d'impôts différés est réévaluée en retenant certaines options de planification fiscale – liées notamment au paiement différé de redevances internes au Groupe – et en tenant compte d'une estimation des résultats taxables de nos activités nord-américaines sur les 5 prochaines années, sur la base de taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables.

Au 31 décembre 2005, la valeur de l'actif d'impôt reconnu en Amérique du Nord s'élève à 140 millions d'euros.

### Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables en France suite à la réorganisation des activités nord-américaines

La réorganisation des activités nord-américaines a conduit la société Cap Gemini S.A. à reconnaître en 2002 une moins-value fiscale nette à court terme dont le montant définitif s'élève à 2,8 milliards d'euros. Depuis le 31 décembre 2003, le déficit fiscal correspondant est reportable indéfiniment sur les résultats fiscaux futurs générés en France.

À chaque clôture, cet actif d'impôt différé est réévalué en tenant compte d'une estimation du résultat fiscal en France au titre des 15 prochaines années. Cette réévaluation a

été réalisée en retenant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables et en utilisant les paramètres de visibilité:

- reconnaissance de 100% de l'utilisation sur les cinq premières années. À compter de la sixième année, les utilisations probables font l'objet d'une provision au taux forfaitaire de 35%, taux en croissance de 5 points sur les années suivantes et, le cas échéant, jusqu'à 70%. Ce taux est porté à 100% au-delà de la quinzième année.

Ce modèle de réévaluation repose sur une diminution progressive de la visibilité sur la réalisation des estimations avec le temps, de façon à ce que le montant de l'impôt différé actif ainsi reconnu soit consommé :

- à hauteur de 50% environ au cours des 5 premières années,
- à hauteur des 50% restants sur la période allant de la sixième à la quinzième année.

Au 31 décembre 2005, l'actif d'impôt différé reconnu en France correspondant s'élève à 525 millions d'euros (soit 467 millions d'euros à plus d'un an et 58 millions d'euros à moins d'un an) à comparer à 522 millions d'euros au 31 décembre 2004.

#### **Autres impôts différés actifs reconnus sur déficits fiscaux reportables**

Le montant total des déficits fiscaux reportables reconnus au niveau du Groupe, en dehors de l'impôt différé actif reconnu en France suite à la réorganisation des activités nord-américaines, comprend par ailleurs essentiellement 22 millions d'euros en Europe Centrale et plus particulièrement en Allemagne, 15 millions d'euros en Belgique et aux Pays Bas, 8 millions d'euros au Royaume-Uni, 7 millions d'euros en Norvège et Suède, 2 millions d'euros en France et enfin, 2 millions d'euros en Espagne.

### **C) Analyse par nature**

Les impôts différés actifs reconnus au 31 décembre 2005 peuvent être détaillés comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	<b>2005</b>
Déficits fiscaux reportables	525
Apport des activités conseil d'Ernst & Young	140
Avantages postérieurs à l'emploi	19
Réévaluation des encours de production	11
Restructuration	7
Autres	18
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS RECOUVRABLES À PLUS D'UN AN</b>	<b>720</b>
Déficits fiscaux reportables	58
Indemnités de départ à la retraite	8
Provisions diverses	6
Réévaluation des encours de production	5
Participation	4
Restructuration	2
Autres	8
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS RECOUVRABLES À MOINS D'UN AN</b>	<b>91</b>
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS RECONNUS</b>	<b>811</b>

Il convient de noter que les impôts différés reconnus sur l'apport des activités conseil d'Ernst & Young comprennent les déficits fis-

caux reportables générés par les amortissements fiscalement déductibles de l'écart d'acquisition ainsi que les amortissements futurs.

Les impôts différés passifs au 31 décembre 2005 peuvent être détaillés comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2005
Retraitement de l'amortissement des écarts d'acquisition fiscalement déductibles	62
Composantes capitaux propres des emprunts obligataires convertibles (OCEANE 2003 et 2005)	26
Retraitements des contrats de location-financement	8
Provisions	8
Autres	1
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS À PLUS D'UN AN</b>	<b>105</b>
Réévaluation des encours de production	9
Autres	7
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS À MOINS D'UN AN</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b>	<b>121</b>

## II. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON RECONNUS

Les impôts différés actifs non reconnus s'analysent comme suit :

<b>Au 31 décembre</b> ( <i>en millions d'euros</i> )	2004	2005
Impôts différés sur déficits fiscaux reportables	564	524
Impôts différés sur l'apport des activités conseil d'Ernst & Young	1 067	1 183
Impôts différés sur différences temporelles	204	318
<b>TOTAL</b>	<b>1 835</b>	<b>2 025</b>

Les impôts différés actifs non reconnus proviennent essentiellement de l'Amérique du Nord pour 1 485 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables non reconnus portent essentiellement sur la France pour un montant de 170 millions d'euros ainsi que sur l'Amérique du Nord pour un montant de 168 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Il convient de noter que les impôts différés non reconnus sur l'apport des activités conseil d'Ernst & Young comprennent les déficits fiscaux reportables générés par les amortissements fiscalement déductibles de l'écart d'acquisition ainsi que les amortissements futurs.

Les impôts différés actifs non reconnus sur différences temporelles au 31 décembre 2005 sont essentiellement relatifs à :

- des avantages postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni (99 millions d'euros),
- des différences entre les comptes statutaires et les comptes consolidés de méthodes de capitalisation et d'amortissement d'immobilisations (48 millions d'euros) dans divers pays,
- des reconnaissances différées de chiffre d'affaires entre les comptes statutaires et les comptes consolidés (58 millions d'euros) dans divers pays,
- des restructurations (25 millions d'euros), des provisions (32 millions d'euros) et d'autres éléments divers (56 millions d'euros) dans divers pays.

## III. ÉCHÉANCIER DES DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

L'échéancier des déficits fiscaux reportables est le suivant :

<b>Au 31 décembre</b> ( <i>en millions d'euros</i> )	2004		2005	
	Montant	%	Montant	%
n+1	4	-	3	-
n+2	3	-	69	2
n+3	52	1	48	1
n+4	37	1	43	1
n+5 et années ultérieures indéfiniment	23	1	9	-
	4 188	97	4 442	96
<b>TOTAL</b>	<b>4 307</b>	<b>100</b>	<b>4 614</b>	<b>100</b>

Il convient de noter que les déficits fiscaux reportables ne comprennent pas les amortissements futurs fiscalement déductibles relatifs à l'écart d'acquisition des activités conseil d'Ernst

& Young ayant un effet impôt s'élevant à 791 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 804 millions d'euros au 31 décembre 2004.

**NOTE 14 - CRÉANCES NON COURANTES**

Les créances non courantes s'analysent comme suit :

<b>Au 31 décembre</b> (en millions d'euros)	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Créances de carry-back	112	116
Instruments dérivés	1	-
Divers	11	11
<b>TOTAL</b>	<b>124</b>	<b>127</b>

Les 26 juin 2003 et 28 juin 2004, Cap Gemini S.A. a cédé pour respectivement 74 et 33 millions d'euros à un établissement de crédit une créance de 90 millions d'euros et un complément

de créance de 39 millions d'euros détenus sur le Trésor Public (Cf. Note 26 "Engagements hors bilan"). Ces créances sont comptabilisées au coût amorti.

**NOTE 15 - CRÉANCES OPÉRATIONNELLES**

<b>Au 31 décembre</b> (en millions d'euros)	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Clients et comptes rattachés	1 773	1 798
Créances envers les organismes sociaux	41	70
<b>TOTAL</b>	<b>1 814</b>	<b>1 868</b>

**Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<b>Au 31 décembre</b> (en millions d'euros)	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Clients	1 329	1 337
Factures à émettre	459	467
Travaux en cours	22	27
Provisions pour créances douteuses	(37)	(33)
<b>TOTAL</b>	<b>1 773</b>	<b>1 798</b>

Les avances et acomptes reçus des clients, provenant essentiellement des activités de projets, sont enregistrés au passif du bilan, dans les dettes opérationnelles, en vertu du principe comptable

de non-compensation des créances et des dettes. À noter que pour les besoins du calcul du délai moyen de règlement des clients, le Groupe déduit des créances clients le montant des avances reçues.

<b>Au 31 décembre</b> (en millions d'euros)	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Clients et comptes rattachés	1 773	1 798
Avances et acomptes reçus des clients	(538)	(609)
<b>TOTAL DES CRÉANCES CLIENTS NETTES DES AVANCES ET ACOMPTES REÇUS</b>	<b>1 235</b>	<b>1 189</b>
En nombre de jours du total du chiffre d'affaires	72	62

## NOTE 16~CRÉANCES DIVERSES

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2005
Créances d'impôt	29	21
Charges constatées d'avance	139	134
Divers	10	25
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>180</b>

## NOTE 17~ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Au 31 décembre 2004, le montant correspond à la valeur du bien immobilier situé à Béhoust, qui abritait l'Université du Groupe jusqu'à l'ouverture en 2003 de la nouvelle université

du site Les Fontaines, situé à Gouvieux.

En avril 2005, le Groupe a cédé son contrat de location-financement sur ce bien.

## NOTE 18~TRÉSORERIE NETTE

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie disponible diminuée des dettes financières à court et long terme :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2005
Trésorerie	1 232	2 136
Dettes financières	(948)	(1 231)
Instruments dérivés	1	(1)
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>285</b>	<b>904</b>

Au 31 décembre 2005, les instruments dérivés passifs sont présentés au bilan consolidé dans les autres dettes non courantes.

Ces instruments dérivés concernent deux contrats d'échange de taux décrits dans la Note 19 "Instruments

financiers dérivés".

Par ailleurs, les dettes financières à court terme (c'est-à-dire exigibles dans les douze mois) et découverts bancaires s'analysent de la façon suivante :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2005
Dettes financières à court terme	180	86
Découverts bancaires	20	85
<b>DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME ET DÉCOUVERTS BANCAIRES</b>	<b>200</b>	<b>171</b>

## I. TRÉSORERIE

Au sein du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie s'analyse comme la somme des placements à court

terme et du disponible en banque diminuée des découverts bancaires.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2005
Placements à court terme	1 001	1 805
Banques	251	416
Découverts bancaires	(20)	(85)
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>1 232</b>	<b>2 136</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

# Capgemini

La variation des placements à court terme s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2004	2005
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>929</b>	<b>1 001</b>
Écarts de conversion	(4)	17
Variations de périmètre	-	(4)
Augmentations	157	792
Diminutions	(81)	(1)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>1 001</b>	<b>1 805</b>

La variation des placements à court terme s'explique principalement par le placement du produit de l'émission de l'OCEANE 2005.

La trésorerie disponible est investie en SICAV et en fonds communs de placement monétaires classiques.

## II. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières s'analysent entre long terme et court terme, ces dernières comprenant à la fois la part à moins

d'un an des endettements à long terme ainsi que des dettes financières dont la durée est inférieure à un an.

<b>Au 31 décembre</b> ( <i>en millions d'euros</i> )		2004	2005
Emprunts obligataires convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2003 et 2005)	(A)	408	814
Dettes liées aux contrats de location-financement	(B)	164	124
Autres dettes financières	(C)	196	207
<b>DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME</b>		<b>768</b>	<b>1 145</b>
Dettes liées aux contrats de location-financement	(B)	64	50
Dettes bancaires ou assimilées	(D)	46	8
Billets de Trésorerie		-	15
Autres dettes financières	(C)	70	13
<b>DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME</b>		<b>180</b>	<b>86</b>
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>948</b>	<b>1 231</b>

### A) Emprunts Obligataires Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes de Cap Gemini S.A. (OCEANE)

#### OCEANE 2005 émise le 16 juin 2005

Le 16 juin 2005 Capgemini a procédé à une émission d'obligations à option de conversion et/ou échange en actions Capgemini nouvelles ou existantes, ayant pour date de jouissance le 24 juin 2005 et pour échéance le 1er janvier 2012 (OCEANE 2005). Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 437 millions d'euros et il est représenté par 11 810 810 obligations d'une valeur nominale unitaire de 37 euros. Les obligations portent intérêt au taux nominal

annuel de 1%. Les conditions et modalités de cet emprunt sont détaillées dans la note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°05-564 en date du 16 juin 2005.

#### CARACTERISTIQUES DE L' OCEANE 2005 EMISE LE 16 JUIN 2005

##### Conversion et/ou échange des Obligations en actions

À tout moment, à compter de la date de règlement, soit le 24 juin 2005, et jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de remboursement normal ou anticipé, les titulaires d'Obligations pourront demander l'attribution d'actions ordinaires de l'Émetteur à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve des ajustements prévus. L'émetteur

pourra à son gré remettre des actions nouvelles et/ou des actions existantes.

#### **Amortissement normal**

Les Obligations seront amorties en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au prix de 41,90 euros par Obligation, soit environ 113,2% de la valeur nominale des Obligations.

#### **Amortissement anticipé au gré de la Société**

La Société peut procéder à l'amortissement des obligations par anticipation :

- à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, pour tout ou partie des obligations, soit par des rachats en bourse ou hors bourse, soit par offres publiques de rachat ou d'échange ;
- à compter du 24 juin 2009 et jusqu'au 31 décembre 2011, sous réserve d'un préavis de 30 jours calendaires, pour la totalité des obligations restant en circulation, à un prix de remboursement anticipé déterminé de manière à ce qu'il assure un taux de rendement actuariel brut identique à celui qu'il aurait obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit un taux de 2,875%, majoré des intérêts courus, si le produit (i) du ratio d'attribution d'actions en vigueur et (ii) de la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action ordinaire de la Société sur le marché Euronext d'Euronext Paris S.A. durant une période de 20 jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action est cotée choisis par la Société parmi les 40 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de parution de l'avis annonçant l'amortissement anticipé, excède 130% de ce prix de remboursement anticipé ;
- à tout moment, pour la totalité des obligations restant en circulation, si moins de 10% des obligations émises restent en circulation.

#### **Amortissement anticipé au gré des porteurs**

En cas de changement de contrôle, tout porteur d'obligations pourra demander le remboursement anticipé de tout ou partie de ses obligations.

#### **Cas d'exigibilité anticipée**

Par ailleurs, la documentation de l'OCEANE contient des dispositions habituelles concernant l'exigibilité anticipée à l'initiative de la majorité des porteurs d'obligations, notamment en cas de non-paiement de sommes dues, de manquement à d'autres obligations contenues dans la documentation (sous réserve, le cas échéant, de périodes de "grâce"), de défauts croisés (au-delà d'un seuil minimum de manquement), de liquidation dissolution ou de cession totale des actifs de la Société, ainsi qu'en cas de cessation de la cotation des actions ordinaires de la Société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A.

À noter qu'un changement à la hausse ou à la baisse de la notation de crédit de Cap Gemini S.A. ne constituerait pas une condition d'exigibilité anticipée des obligations et serait sans incidence sur le taux d'intérêt qui leur est applicable.

## **COMPTABILISATION DE L'OCEANE 2005 À LA JUSTE VALEUR**

En application du principe de comptabilisation décrit en note 1.M.b "Dettes financières à long terme", la juste valeur de la dette correspondante au passif du bilan, ainsi que la part affectée en capitaux propres, ont été calculées à la date de l'émission de l'OCEANE 2005, le 16 juin 2005.

La juste valeur de la dette au bilan incluse dans les dettes financières à long terme, a été calculée par référence au taux d'intérêt implicite pour une émission d'obligations simples à la date d'émission de l'OCEANE 2005 (soit 4,5%). La différence entre la valeur nominale de l'OCEANE 2005 et la juste valeur de sa composante dette a été affectée en capitaux propres, nette d'impôts différés.

Au 31 décembre 2005, la composante dette de l'OCEANE 2005 s'élevait à 396 millions d'euros.

Compte tenu du taux effectif de 4,5% (4,8% après prise en compte des frais d'émission), le montant de la charge d'intérêt au second semestre s'élève à 9,6 millions d'euros, contre un coupon de 2,2 millions d'euros calculé sur la base du taux nominal de l'emprunt (1%).

## **OCEANE 2003 émise le 24 juin 2003**

Le 24 juin 2003, Cap Gemini S.A. a procédé à l'émission d'un Emprunt Obligataire Convertible ou Echangeable en Actions Nouvelles ou Existantes, ayant pour date de jouissance le 2 juillet 2003 et pour échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (OCEANE 2003).

Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 460 millions d'euros et il est représenté par 9 019 607 obligations d'une valeur nominale unitaire de 51 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 2,5% l'an. À noter que la Société a conclu le 28 octobre 2004 un contrat d'échange de taux au titre duquel la Société est désormais payeur d'un taux variable (voir Note 19 ci-dessous "Instruments financiers dérivés").

Les conditions et modalités de cet emprunt sont détaillées dans la note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°03-607 en date du 24 juin 2003.

Dans le cadre de l'émission de l'OCEANE 2005 du 16 juin 2005, Capgemini a décidé de neutraliser intégralement la dilution potentielle liée à l'OCEANE 2003 émise le 24 juin 2003 et devant venir à maturité le 1<sup>er</sup> janvier 2010, par l'acquisition auprès de la Société Générale d'une option d'achat, pour un coût de 16 millions d'euros, portant sur un nombre d'actions égal à la totalité du sous-jacent de l'OCEANE 2003 (soit environ 9 millions d'actions), à un prix d'exercice et à une maturité correspondant à ceux de l'OCEANE 2003.

## **COMPTABILISATION DE L'OCEANE 2003 À LA JUSTE VALEUR**

En application du principe de comptabilisation décrit en Note 1.M.b "Dettes financières à long terme", la juste valeur de la dette correspondante au passif du bilan, ainsi

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

# Capgemini

que la part affectée en capitaux propres, ont été calculées à la date de l'émission de l'OCEANE 2003, le 24 juin 2003.

La juste valeur de la dette au bilan incluse dans les dettes financières à long terme a été calculée par référence au taux d'intérêt implicite pour une émission d'obligations simples à la date d'émission de l'OCEANE 2003 (soit 4,8%). La différence entre la valeur nominale de l'OCEANE 2003 et la juste valeur de sa composante

dette a été affectée en capitaux propres, nette d'impôts différés.

Au 31 décembre 2005, la composante dette de l'OCEANE 2003 s'élevait à 418 millions d'euros.

Compte tenu du taux effectif de 4,8% (5,1% après prise en compte des frais d'émission), le montant de la charge d'intérêt annuelle s'élève à 20,9 millions d'euros, contre un coupon de 11,5 millions d'euros, calculé sur la base annuelle du taux nominal de l'emprunt (2,5%).

### B) Dettes liées aux contrats de location financement

Au 31 décembre 2005, le montant concerne principalement les dettes relatives aux financements de l'Université du Groupe

“Les Fontaines” située à Gouvieux, et des investissements en matériels informatiques réalisés par Capgemini UK Plc et New Horizons System Solutions LP (Canada).

en millions d'euros	Antériorité maximale	Échéance maximale des contrats	Taux	Solde au 31 décembre 2004	Solde au 31 décembre 2005
Université Capgemini					
(Béhoust) (1)	-	-	-	27	-
Université Capgemini (Les Fontaines)	Décembre 2002	Juillet 2014	Euribor 3 mois +0,75%	80	74
Capgemini UK Plc	Août 2000	Juillet 2010	Fixe (5,29% à 11,05%)	58	43
Capgemini Outsourcing B.V.	Juin 2003	Juin 2008	Fixe (2,33% à 6,31%)	19	9
New Horizons System Solutions LLP	Février 2003	Octobre 2010	Fixe (6,0% à 7,0%)	13	19
Capgemini Outsourcing Services S.A.S.	Août 2001	Mars 2009	Fixe (5,26% à 9,01%)	3	5
Capgemini Systems GmbH	Juillet 2003	Juillet 2008	Fixe (4,0%)	4	4
Sogeti-Transiciel S.A.S.	Avril 1999	Avril 2011	Eonia+0,8%	5	3
Capgemini Finland O.Y.	Octobre 2003	Octobre 2009	Fixe (0,01% à 4,56%)	2	4
Capgemini Est S.A.S.	Juillet 2003	Janvier 2008	Fixe (2,6%)	2	1
Autres	Juillet 2001	Juin 2016	Fixe (0,3% à 7%)	15	12
<b>TOTAL</b>				<b>228</b>	<b>174</b>

(1) En avril 2005, le Groupe a cédé son contrat de location-financement sur le bien immobilier situé à Béhoust, qui abritait l'Université du Groupe jusqu'à l'ouverture en 2003 de la nouvelle Université du site Les Fontaines, situé à Gouvieux.

Il convient de noter que dans le cadre du contrat d'infogérance conclu avec Schneider Electric le 28 octobre 2004, un certain nombre de contrats de location signés par Schneider Electric n'ont pas encore été transférés au Groupe. Ces contrats feront l'objet d'une analyse selon les critères de la norme IAS 17 “Contrats de location”. À l'issue de cette

analyse, le retraitement des contrats de location-financement pourrait conduire à reconnaître une dette financière additionnelle, d'un montant maximal estimé à 15 millions d'euros, correspondant à l'engagement total des contrats de loyers. Au 31 décembre 2005, ces engagements sont inclus dans les engagements hors bilan.

### C) Autres dettes financières

Au 31 décembre 2005, les 220 millions d'euros d'autres dettes financières comprennent principalement:

- pour un total de 116 millions d'euros, la réintégration au bilan de créances détenues sur le Trésor Public, résultant

de l'option de report en arrière (carry-back) du déficit fiscal français généré au titre de l'exercice 2002, qui s'élevaient respectivement à 74 et 33 millions d'euros lors de leur cession les 26 juin 2003 et 28 juin 2004. Ces créances



ont été réintégrées en dettes financières en vertu du passage aux normes IFRS selon les modalités décrites en note 31.IV "Principaux impacts liés à l'adoption des normes IAS/IFRS sur les états financiers",

- pour 66 millions d'euros, la valeur actuelle de l'option de vente dont bénéficie le groupe TXU dans le cadre du contrat d'infogérance de 10 ans signé le 17 mai 2004. La valeur de cette option de vente porte sur la participation minoritaire de 2,9% du groupe TXU dans la société Capgemini Energy LP et sur certains actifs (essentiellement la plateforme informatique dont le groupe TXU a concédé l'usage à Capgemini Energy LP pendant la durée du contrat) et peut être exercée par le groupe TXU pendant les dix ans suivant la fin du contrat. La valeur de cette obligation s'élève à 200 millions de dollars (169 millions d'euros) et a été constatée à l'origine pour sa valeur actuelle, soit 114 millions de dollars, faisant usage d'un taux d'actualisation de 5,9%. Cette valeur est partiellement compensée par les actifs précités, valorisés à 45 millions de dollars.

#### D) Dettes bancaires ou assimilées

La variation des dettes bancaires ou assimilées entre le 31 décembre 2004 (46 millions d'euros) et le 31 décembre 2005 (8 millions d'euros) s'explique principalement par la réduction des tirages par les sociétés opérationnelles du Groupe, sur des lignes bancaires. Ces lignes de crédit bénéficient dans certaines circonstances de la garantie de Cap Gemini S.A.

#### Crédit syndiqué conclu par Cap Gemini S.A.

Le 14 novembre 2005, la Société a conclu avec un groupe de banques composé de BNP Paribas, Calyon, ING Bank N.V., en qualité de "Bookrunners and Mandated Lead Arrangers", Crédit Mutuel - CIC, IXIS Corporate & Investment Bank, Natexis Banques Populaires, SG Corporate & Investment Banking, en qualité de "Mandated Lead Arrangers", et Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France, Dresdner Bank AG in Frankfurt am Main, HSBC France SA, JPMorgan Chase Bank N.A., Paris Branch, Crédit du Nord, en qualité de "Co-Arrangers", une ligne de crédit multidevises de 500 millions d'euros qui remplace la précédente ligne de crédit multidevises d'un montant de 600 millions d'euros, mise en place pour 5 ans le 31 juillet 2001 et résiliée de ce fait par anticipation.

La nouvelle ligne de crédit est remboursable au plus tard le 14 novembre 2010, sauf en cas d'exercice (sous réserve de l'acceptation des banques) d'une option d'extension d'un an exerçable à la fin de la première année, au quel cas la nouvelle ligne deviendra remboursable le 14 novembre 2011.

Les conditions de tirage de cette ligne sont les suivantes :

- une marge initiale de 0,50% (au-dessus de l'Euribor ou du Libor 1 à 12 mois), à laquelle s'ajoute, au-delà d'un certain niveau d'utilisation de la ligne, une commission d'utilisation comprise entre 0,025% et 0,050%. Cette marge peut évoluer à la hausse et à la baisse en fonction de la notation de crédit de Cap Gemini S.A.;
- une commission de non-utilisation initiale de 35% de la marge (soit 0,175% à ce jour) pouvant être réduite à 30% en cas de hausse de la notation de Cap Gemini S.A.

Conformément à la norme IAS 32 "Instruments financiers : information à fournir et présentation", une dette financière a été reconnue au bilan en contrepartie des éléments décrits en Note 31.IV.I "Options de vente sur intérêts minoritaires".

Il convient de noter que la valeur de l'option de vente reconnue au passif du bilan évolue à chaque clôture. La variation de la valeur de l'option de vente entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 s'explique par la reconnaissance d'intérêts notionnels en coût de l'endettement financier brut et par l'effet de change sur la conversion du dollar US en euro. Cette charge est constatée au compte de résultat en coût de l'endettement financier brut pour 5 millions d'euros en 2005.

- une dette de 21 millions d'euros, envers la société TXU résultant de l'application des termes du contrat ;
- le solde du prix d'acquisition des filiales de services informatiques du groupe Drägerwerk AG pour 10 millions d'euros, payable en février 2006.

À noter qu'un changement à la hausse ou à la baisse de la notation de crédit de Cap Gemini S.A. serait sans incidence sur la disponibilité de cette ligne.

Par ailleurs, au titre de cette ligne, la Société s'est engagée à respecter les ratios financiers (définis en normes IFRS) suivants :

- un ratio d'endettement net rapporté à la situation nette consolidée qui doit être inférieur à tout moment à 1;
- un ratio de couverture du coût de l'endettement financier net ajusté de certains éléments par la marge opérationnelle consolidée qui doit être supérieur ou égal à 3 au 31 décembre et au 30 juin de chaque année (sur la base des 12 derniers mois écoulés).

Il est précisé qu'au 31 décembre 2005, le Groupe respectait ces ratios financiers, le ratio d'endettement net rapporté à la situation nette consolidée et le ratio de couverture du coût de l'endettement financier net par la marge opérationnelle consolidée s'établissant respectivement à 0 et 15,7.

La ligne de crédit comporte des engagements qui limitent la capacité de la Société et de ses filiales parties au contrat, ainsi que, le cas échéant, la capacité de ses principales filiales ("principal subsidiaries", définies en fonction de leur part dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et de leurs filiales respectives, d'engager certaines opérations, y compris :

- des limites affectant la création de sûretés sur leurs actifs,
- de modifier substantiellement la nature générale de leur activité,
- des restrictions sur les opérations de cession d'actifs et les fusions ou opérations assimilées.

La société Cap Gemini S.A. s'est en outre engagée à respecter certaines clauses habituelles, y compris l'obtention et le maintien des autorisations nécessaires, le maintien d'une couverture d'assurance, le maintien de l'emprunt à son rang

(“pari passu”), la fourniture d’informations financières.

Enfin, cette ligne de crédit contient des dispositions habituelles concernant l’exigibilité anticipée, notamment en cas de non-paiement de sommes dues, de fausse déclaration ou de manquement à d’autres obligations afférentes aux contrats de crédit (sous réserve, le cas échéant, de périodes de “grâce”),

en cas de défauts croisés (au-delà d’un seuil minimum de manquement), d’insolvabilité et de procédures de dépôt de bilan, de changement de contrôle ou de survenance d’événement ayant un impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

À ce jour, cette ligne n’a fait l’objet d’aucun tirage.

### III. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES DETTES FINANCIÈRES

#### A) Taux d’intérêt

##### Taux moyen des intérêts sur dettes financières

Pour l’exercice 2005, le taux moyen des intérêts sur les dettes financières du Groupe ressort à 5,2%.

##### Taux fixe / taux variable

Au 31 décembre 2005, la part des dettes à taux variable est de 41%, dont 34% à taux variable plafonné (respectivement 60% et 43% au 31 décembre 2004), et la part des dettes à taux fixe est de 59% (40% au 31 décembre 2004). L’évolution entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 s’explique principalement par l’effet lié à l’émission de l’OCEANE 2005 le 16 juin 2005, qui augmente le poids relatif de l’endettement à taux fixe au sein de la dette financière.

#### Analyse de la sensibilité du coût de l’endettement net à une hausse des taux

L’effet sur le coût de l’endettement brut d’une augmentation théorique moyenne annuelle des taux d’intérêts de 1% rapportée à une position moyenne annuelle de dettes financières est estimé à 6 millions d’euros.

Par ailleurs l’effet sur les produits de trésorerie et d’équivalents de trésorerie d’une hausse théorique moyenne annuelle des taux d’intérêts de 1% rapportée à une position moyenne annuelle de trésorerie et d’équivalents de trésorerie est estimé à 14 millions d’euros.

Il en résulte un effet théorique positif estimé à 8 millions d’euros sur le coût de l’endettement net de l’exercice.

#### Taux d’intérêt effectif et échéancier de remboursement

##### Au 31 décembre

en millions d’euros

	2004						2005					
	Taux d’intérêt effectif	Total	À moins d’un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	À plus de 5 ans	Taux d’intérêt effectif	Total	À moins d’un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	À plus de 5 ans
Placements à court terme	2,2%	1 001	1 001	-	-	-	2,5%	1 805	1 805	-	-	-
Banques	1,9%	251	251	-	-	-	1,9%	416	416	-	-	-
Découverts bancaires	2,6%	(20)	(20)	-	-	-	2,8%	(85)	(85)	-	-	-
<b>TRÉSORERIE</b>		<b>1 232</b>	<b>1 232</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>2 136</b>	<b>2 136</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
OCEANE 2003	5,1%	408	-	-	-	408	5,1%	418	-	-	418	-
OCEANE 2005	-	-	-	-	-	-	4,8%	396	-	-	-	396
Dettes bancaires ou assimilées	2,8%	46	46	-	-	-	6,1%	8	8	-	-	-
Dettes liées aux contrats de location financement	4,9%	228	64	42	67	55	4,3%	174	50	34	55	35
Autres dettes financières	3,7%	266	70	12	3	181	4,4%	220	13	2	117	88
Billets de Trésorerie	-	-	-	-	-	-	2,65%	15	15	-	-	-
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>948</b>	<b>180</b>	<b>54</b>	<b>70</b>	<b>644</b>		<b>1 231</b>	<b>86</b>	<b>36</b>	<b>590</b>	<b>519</b>

## Taux d'intérêt par devises

Au 31 décembre (en %)	2004			2005		
	Euro	Dollar US	Livre Sterling	Euro	Dollar US	Livre Sterling
OCEANE 2003	5,1%	-	-	5,1%	-	-
OCEANE 2005	-	-	-	4,8%	-	-
Dettes bancaires ou assimilées	-	2,8%	-	-	-	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	2,9%	6,0%	8,2%	2,3%	6,0%	8,2%
Autres dettes financières	3,2%	5,4%	-	3,8%	5,3%	-
Billets de trésorerie	-	-	-	2,65%	-	-

## B) Justes valeurs

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004		2005	
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Valeur au bilan	Juste Valeur
<b>ACTIF</b>				
Placements à court terme	1 001	1 001	1 805	1 805
Banques	251	251	416	416
Découverts bancaires	(20)	(20)	(85)	(85)
<b>PASSIF</b>				
OCEANE 2003 <sup>(1)</sup>	408	406	418	419
OCEANE 2005 <sup>(2)</sup>	-	-	396	387
Dettes bancaires ou assimilées	46	46	8	8
Dettes liées aux contrats de location-financement	228	(3) -	174	(3) -
Autres dettes financières	266	267	220	220
Billets de Trésorerie	-	-	15	15

(1) La juste valeur de l'instrument financier (valeur boursière) le 24 juin 2003 s'élevait à 460 millions d'euros, contre respectivement 465 et 456 millions d'euros aux 31 décembre 2005 et 2004.

(2) La juste valeur de l'instrument financier (valeur boursière) le 16 juin 2005 s'élevait à 495 millions d'euros, contre 496 millions au 31 décembre 2005.

(3) Compte tenu du nombre de contrats de location-financement, de la diversité de leurs formes et de leurs échéances, cette information n'a pas été jugée pertinente.

## C) Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004		2005	
	Montant	%	Montant	%
Euro	747	78,8	1 063	86,3
Dollar US	103	10,9	94	7,7
Livre Sterling	58	6,1	43	3,5
Autres devises	40	4,2	31	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>948</b>	<b>100</b>	<b>1 231</b>	<b>100</b>

## D) Sûretés réelles

Au 31 décembre 2005, les dettes financières sont garanties par des sûretés réelles à hauteur de 400 millions d'euros

(526 millions d'euros au 31 décembre 2004), dont 174 millions d'euros relatifs à des dettes de location financement.

### E) Variation des dettes financières

La variation des dettes financières s'analyse comme suit :

en millions d'euros	2004	2005
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>1 005</b>	<b>948</b>
Écarts de conversion	(10)	20
Variation de périmètre	5	-
Nouveaux emprunts	158	514
Remboursements	(237)	(210)
Variation nette des tirages sur lignes de crédit	(7)	(43)
Autres mouvements	34	2
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>948</b>	<b>1 231</b>

## NOTE 19 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

### A) Couverture des risques de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2005, deux couvertures de taux d'intérêts sont en cours sous la forme de contrats d'échange de taux et de produits optionnels (cap et floor) portant sur un montant total de 496,8 millions d'euros (contre un montant de 500,2 millions d'euros au 31 décembre 2004), pour des périodes allant de 4 à 9 ans, relatives à :

- d'une part, le 28 octobre 2004 la Société a signé un contrat d'échange de taux d'intérêts relatif à l'OCEANE 2003 qui porte sur un notionnel de 460 millions d'euros et pour une période restant à courir de 4 années. Selon les termes de ce contrat d'échange de taux d'intérêts, la Société est payeur d'un taux variable (Euribor 12 mois postfixé - 0,59%) contre le taux fixe de l'OCEANE (2,5%). Le taux variable est plafonné à 3,41% et soumis à un taux plancher de 1,41%. Enfin, ce contrat d'échange comprend une clause de désactivation automatique (à coût nul) en cas d'exercice par la Société du droit dont elle dispose de procéder, dans certaines conditions, à l'amortissement anticipé d'obligations (Cf. § A) de la note 18 "Trésorerie nette"). L'évaluation de ce contrat à la valeur de marché au 31 décembre 2005 fait apparaître en "Autres produits et charges financiers" un produit s'élevant à 1,4 millions d'euros.
- d'autre part, un contrat d'échange de taux (swap de taux d'intérêts) portant sur un notionnel de 36,8 millions d'euros, pour une période restant à courir de 9 ans, relatif à la couverture à hauteur de 50% du crédit bail contracté par la S.A.R.L. Immobilière Les Fontaines (Université Capgemini) en décembre 2002. Au terme du contrat d'échange de taux correspondant, la S.A.R.L. Immobilière Les Fontaines est payeur de taux fixe à 3,51% contre Euribor 3 mois. L'évaluation de ce contrat à la valeur de marché au 31

décembre 2005 fait apparaître en "Autres produits et charges financiers" une perte de 0,2 million d'euros (contre une perte de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2004).

### B) Couverture des risques de change

En 2005, le Groupe est couvert contre certains risques de variabilité de flux liés à des transactions futures (cf. infra) dans le cadre de ses activités d'infogérance en Inde et en Pologne (infogérance d'externalisation et de transformation des fonctions de support "Business Process Outsourcing").

La mise en place de la comptabilité de couverture (Cf. Note 1.M. "Instruments financiers") a conduit à comptabiliser :

- en capitaux propres ou en marge opérationnelle, la part efficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés (qualifiés comptablement de couverture) selon qu'elle concerne des transactions non réalisées au 31 décembre 2005 ou réalisées et comptabilisées sur l'exercice ;
- en "Autres produits et frais financiers", la part inefficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés comptablement de couverture.

Au 31 décembre 2005, les couvertures de taux de change s'élèvent au total à 206,5 millions d'euros et sont les suivantes :

- couvertures commerciales à échéance 2006 et 2007 sous la forme de contrats d'achats / ventes de devises à terme pour une contre-valeur totale de 74 millions d'euros et qui portaient sur des montants en euros, dollars US, livres sterling, zlotys polonais, roupies indiennes, dollars australiens, couronnes suédoises et danoises,
- couvertures financières à échéance 2006 sous la forme de contrats d'achats / ventes de devises à terme (swaps de change) dans le cadre de financements internes au

- Groupe, pour les montants suivants :
- 85 millions de livres sterlings pour une contre-valeur de 124,6 millions d'euros,
  - 25 millions de dollars Hong Kong pour une contre-valeur de 2,7 millions d'euros,
  - 40 millions de couronnes suédoises pour une contre-valeur

- de 4,2 millions d'euros,
- 1,5 millions de francs suisses pour une contre-valeur de 1 million d'euros.

L'évaluation de ces contrats à la valeur de marché au 31 décembre 2005 fait apparaître une perte de 1 million d'euros.

## NOTE 20 - PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

La variation des provisions pour retraites et engagements assimilés se décompose de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	<b>1<sup>er</sup> Janvier 2005 (1)</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31 décembre 2005</b>
Provisions pour retraites et engagements assimilés	427	(11)	99	(67)	448
<b>TOTAL</b>	<b>427</b>	<b>(11)</b>	<b>99</b>	<b>(67)</b>	<b>448</b>

(1) Dont 1 million d'euros de passif courant

Les variations de périmètre sur l'exercice résultent de la cession par le Groupe en janvier 2005 de sa participation de 25,22% dans la société IS Energy, et en août 2005, de 95% de sa participation dans la société Capgemini Japan K.K.

Il existe deux catégories de régimes de retraite :

### Régimes à cotisations définies

Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Benelux, Allemagne et Europe Centrale, les pays Nordiques, Italie, et Ibérie), aux Etats-Unis ainsi que dans les pays d'Asie-Pacifique.

Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite et sont comptabilisés

en charges de l'exercice. Les dettes relatives à ces régimes sont comptabilisées en dettes opérationnelles.

### Régimes à prestations définies

Il existe deux natures de régime comptabilisées dans les provisions pour retraites et engagements assimilés :

- les régimes à prestations définies couverts par des actifs : ces régimes existent au Royaume-Uni, au Canada et dans d'autres régions (Etats-Unis, Irlande, Suède, Benelux, Allemagne, Suisse et France).
- les régimes à prestations définies non couverts par des actifs : ces régimes correspondent à des indemnités de départ à la retraite et de couverture sociale. Les pays principalement concernés sont le Canada, la France, l'Allemagne et l'Europe Centrale et l'Italie.

## A) Provisions sur régimes de retraites à prestations définies couverts par des actifs

### Analyse des engagements

<i>Au 31 décembre (en millions d'euros)</i>	<b>2004</b>				<b>2005</b>			
	<b>Royaume- Uni</b>	<b>Canada</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>	<b>Royaume- Uni</b>	<b>Canada</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Dette actuarielle	993	138	72	1 203	1 572	212	104	1 888
Juste valeur des actifs de couverture	673	132	52	857	1 045	182	76	1 303
<b>Engagements bruts</b>	<b>320</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>346</b>	<b>527</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>585</b>
Ecart actuariel non constatés	(24)	(6)	(3)	(33)	(198)	(33)	(13)	(244)
Coûts des services passés non constatés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>ENGAGEMENTS NETS AU BILAN</b>	<b>296</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>313</b>	<b>329</b>	<b>(3)</b>	<b>15</b>	<b>341</b>
Montants à l'actif (1)	-	(16)	-	(16)	-	(11)	-	(11)
Montants au passif	296	16	17	329	329	8	15	352
<b>ENGAGEMENTS NETS AU BILAN</b>	<b>296</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>313</b>	<b>329</b>	<b>(3)</b>	<b>15</b>	<b>341</b>

(1) Les montants concernent en 2004 et en 2005 un excédent de couverture sur un plan au Canada.

Au 31 décembre 2005, le montant net des autres engagements (15 millions d'euros) porte essentiellement sur les États-Unis (9 mil-

lions d'euros), le Benelux (3 millions d'euros), l'Irlande (2 millions d'euros) et l'Allemagne et l'Europe Centrale (1 million d'euros).

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

# Capgemini

### Analyse des variations des engagements

en millions d'euros	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs de couverture	Écarts actuariels non reconnus	Engagements nets au bilan
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2005</b>	<b>1 203</b>	<b>(857)</b>	<b>(33)</b>	<b>313</b>
Charge nette de l'exercice :				
- Coût des services rendus	78	-	-	<b>78</b>
- Intérêts financiers	73	-	-	<b>73</b>
- Rendement attendu des actifs	-	(68)	-	<b>(68)</b>
- Pertes/(Gains) actuariels nets reconnus	-	-	-	-
- Coût des services passés reconnus	-	-	-	-
Prestations versées aux salariés	(31)	28	-	<b>(3)</b>
Contributions aux plans	-	(57)	-	<b>(57)</b>
Variations des écarts actuariels	313	(120)	(193)	-
Écarts de conversion	63	(50)	(5)	<b>8</b>
Contrat Aspire à la date de transfert	178	(165)	(13)	-
Autres variations	11	(14)	-	<b>(3)</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>1 888</b>	<b>(1 303)</b>	<b>(244)</b>	<b>341</b>

La charge opérationnelle de l'exercice (78 millions d'euros) concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni (59 millions d'euros) et le Canada (10 millions d'euros).

La charge financière de l'exercice correspondant à l'actualisation de l'obligation s'élève à 73 millions d'euros. Celle-ci concerne principalement le Royaume-Uni (54 millions d'euros).

Le produit de rendement attendu des actifs concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni. Il est déterminé sur la base de taux détaillés ci-après (Cf. Hypothèses actuarielles).

Les prestations versées aux salariés (31 millions d'euros) portent sur le Royaume-Uni (14 millions d'euros), le Canada (8 millions d'euros) et divers autres pays (9 millions d'euros).

La variation des écarts actuariels sur l'exercice s'explique

principalement par la baisse des taux d'actualisation des engagements au Royaume-Uni et au Canada (Cf. infra, Hypothèses actuarielles), et par l'adoption d'une nouvelle table de mortalité retenue au Royaume-Uni.

Le transfert des engagements liés à la signature du contrat Aspire au Royaume-Uni est intervenu sur l'exercice 2005, le délai offert aux employés pour rejoindre, à leur initiative, le régime de retraite de la société Capgemini UK Plc ayant pris fin au cours du premier semestre 2005. À la date du transfert, portant sur les droits de 1 530 collaborateurs, le refinancement du plan a été pris en charge par le précédent prestataire de services, sur la base d'une évaluation d'actuaire.

Les principaux contributeurs aux plans sur l'exercice (57 millions d'euros) sont le Royaume-Uni (40 millions d'euros) et le Canada (12 millions d'euros).

### Effectifs

	2004				2005			
	Royaume-Uni	Canada	Autres	Total	Royaume-Uni	Canada	Autres	Total
Salariés en activité	4 110	1 308	573	<b>5 991</b>	5 100	1 348	4 491	<b>10 939</b>
Anciens salariés	5 215	16	420	<b>5 651</b>	5 510	29	768	<b>6 307</b>
Retraités	751	50	10	<b>811</b>	865	55	16	<b>936</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 076</b>	<b>1 374</b>	<b>1 003</b>	<b>12 453</b>	<b>11 475</b>	<b>1 432</b>	<b>5 275</b>	<b>18 182</b>

Le total des autres effectifs concerne pour l'essentiel l'Inde (3 489 salariés en 2005), et les dettes actuarielles s'y rapportant s'élèvent à 1 million d'euros au 31 décembre 2005.

En Inde, un contrat d'assurance couvre le versement de primes de départ aux salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté et quittant le Groupe.

#### Hypothèses actuarielles

	2004			2005		
	Royaume-Uni	Canada	Autres	Royaume-Uni	Canada	Autres
Taux d'actualisation des engagements (%)	5,4	6,0	3,5 - 7,0	4,8	5,25	2,6 - 7,4
Taux d'augmentation des salaires (%)	3,5	3,3	1,5 - 6,0	3,5	3,0 - 3,3	1,5 - 6,0
Rendement attendus des actifs de couverture (%)	7,0	7,0	1,5 - 8,5	6,9	7,0	3,3 - 8,5

#### B) Provisions sur régimes de retraites à prestations définies non couverts par des actifs

##### Analyse des engagements

Au 31 décembre (en millions d'euros)						2005	2004
	France	Canada	Suède	Allemagne et Europe Centrale	Italie	Total	Total
Dette actuarielle	31	34	13	24	14	116	108
Juste valeur des actifs de couverture							
<b>Engagements bruts</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>116</b>	<b>108</b>
Ecart actuariels non constatés	(4)	(3)	(3)	(5)	-	(15)	(5)
Coûts des services passés non constatés	(5)	-	-	-	-	(5)	(5)
<b>ENGAGEMENTS NETS AU BILAN</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>96</b>	<b>98</b>
Montants à l'actif							
Montants au passif	22	31	10	19	14	96	98
<b>ENGAGEMENTS NETS AU BILAN</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>96</b>	<b>98</b>

Il convient de noter qu'en France et en Italie le régime à prestations définies est relatif au service des indemnités de départ à la retraite.

Au Canada, le régime concerne principalement le service

d'une couverture médicale.

En Allemagne et Europe Centrale, le régime concerne principalement des régimes de retraites venant en complément du régime légal.

##### Analyse des variations des engagements

en millions d'euros	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs de couverture	Écart actuariels non reconnus	Coûts des services passés non reconnus	Engagements nets au bilan
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2005</b>	<b>108</b>		<b>(5)</b>	<b>(5)</b>	<b>98</b>
Variations de périmètre	(11)		-	-	(11)
Charge nette de l'exercice :					
- Coût des services rendus	11		-	-	11
- Intérêts financiers	3		-	-	3
Prestations versées aux salariés	(5)		-	-	(5)
Variations des écarts actuariels	10		(10)	-	-
Différences de change	3		-	-	3
Autres variations	(3)		-	-	(3)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>116</b>		<b>(15)</b>	<b>(5)</b>	<b>96</b>

La charge opérationnelle sur l'exercice (11 millions d'euros) concerne la France (4 millions d'euros), le Canada (3 millions d'euros), l'Italie (3 millions d'euros) et l'Europe Centrale (1 million d'euros).

Les prestations versées aux salariés concernent principalement l'Italie (3 millions d'euros).

L'écart de conversion est essentiellement relatif au Canada.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE  
Capgemini

Effectifs						2005	2004
	France	Canada	Suède	Allemagne et Europe Centrale	Italie	Total	Total
Salariés en activité	16 894	1 348	37	432	1 278	19 989	23 767
Anciens salariés	-	29	1 053	66	-	1 148	986
Retraités	-	55	8	57	-	120	116
<b>TOTAL</b>	<b>16 894</b>	<b>1 432</b>	<b>1 098</b>	<b>555</b>	<b>1 278</b>	<b>21 257</b>	<b>24 869</b>

Hypothèses actuarielles

	2004					2005				
	France	Canada	Suède	Allemagne et Europe Centrale	Italie	France	Canada	Suède	Allemagne et Europe Centrale	Italie
Taux d'actualisation des engagements (%)	4,7 - 5,0	6,0	4,4	5,0 - 6,0	4,8	4,2	6,0	4,4	3,7 - 5,5	4,0
Taux d'augmentation des salaires (%)	1,5 - 2,0	3,3	2,0	2,0 - 2,8	4,8	2,0	3,3	2,0	2,0 - 2,8	4,5

NOTE 21~PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

La variation des provisions courantes et non courantes se décompose de la manière suivante :

en millions d'euros

	Provisions courantes et non courantes
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2005</b>	<b>39</b>
Dotations	18
Reprises pour utilisation	(18)
Reprises pour non utilisation	(10)
Autres	5
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>34</b>

Au 31 décembre 2005, les provisions courantes et non courantes concernent principalement des risques sur projets pour

un montant de 28 millions d'euros, et des risques liés à des litiges sociaux pour un montant de 6 millions d'euros.

NOTE 22~AUTRES DETTES NON COURANTES

Les autres dettes non courantes comprennent principalement les dettes de restructuration liées aux mesures de rationalisation du parc immobilier engagées sur l'exercice aux

Etats-Unis et sur les exercices précédents au Royaume-Uni et, en France, la part à plus d'un an de la réserve spéciale de participation.



## NOTE 23~DETTES OPÉRATIONNELLES

Les dettes opérationnelles s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2005
Fournisseurs	534	735
Avances et acomptes reçus des clients	538	609
Impôts et taxes	251	294
Personnel	697	787
Divers	62	65
<b>TOTAL</b>	<b>2 082</b>	<b>2 490</b>

L'évolution du poste fournisseurs entre 2004 et 2005 est directement corrélée à l'évolution du poste achats et sous-traitance sur

la même période, qui reflète principalement la part croissante des grands contrats d'infogérance dans l'activité du Groupe.

## NOTE 24~DETTES DIVERSES

Les dettes diverses courantes s'analysent entre la réserve spéciale de participation, les produits constatés d'avance et les autres dettes courantes, soit 19 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 37 millions d'euros au 31

décembre 2004.

L'évolution sur l'exercice des dettes diverses résulte principalement du paiement en France de la participation reconnue sur les résultats de l'exercice 1999.

## NOTE 25~RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Le tableau ci-dessous analyse la rémunération au titre de 2005 des membres des organes de direction générale présents à la clôture de l'exercice, soit 20 personnes au 31 décembre 2005.

(en milliers d'euros)	2005
Avantages à court terme hors charges patronales (1)	14 632
Avantages à court terme : charges patronales	2 451
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	504
Rémunération en actions (3)	973

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant comprend essentiellement des indemnités conventionnelles de départ en retraite.

(3) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions d'options de souscription d'actions.

## NOTE 26~ENGAGEMENTS HORS BILAN

### A) Engagements reçus

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2005
Engagements reçus :		
- sur contrats	7	11
- autres	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>15</b>

### B) Engagements donnés

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2005
Engagements donnés:		
- sur locations non résiliables	1 078	1 046
- sur contrats	79	96
- autres	75	44
<b>TOTAL</b>	<b>1 232</b>	<b>1 186</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

# Capgemini

- L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables, par nature et par échéance, au 31 décembre 2005 est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Matériel Informatique</b>	<b>Bureaux</b>	<b>Voitures</b>	<b>Autres locations non résiliables</b>	<b>Total</b>
n+1	56	173	47	5	281
n+2	27	151	37	4	219
n+3	14	133	24	3	174
n+4	3	104	8	-	115
n+5	-	83	1	-	84
n+6 et années ultérieures	-	173	-	-	173
<b>TOTAL 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>100</b>	<b>817</b>	<b>117</b>	<b>12</b>	<b>1 046</b>
<b>TOTAL 31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>69</b>	<b>888</b>	<b>112</b>	<b>9</b>	<b>1 078</b>

L'évolution des engagements sur locations de bureaux non résiliables entre 2004 et 2005 est essentiellement liée aux mesures de rationalisation du parc immobilier (Cf. Note 5 "Autres produits et charges opérationnels").

La variation des engagements sur locations de matériel informatique entre 2004 et 2005 s'explique principalement par la prise en compte de l'engagement total d'un certain nombre de contrats de loyer résultant de la signature du contrat d'infogérance avec Schneider Electric (Cf. Note 18 "Trésorerie nette").

Les baux relatifs aux bureaux varient selon les zones géographiques, et s'étalent sur des périodes comprises entre 5 et 25 ans. La durée des contrats de véhicules s'étale de 3 à 5 ans. Les engagements sur des locations non résiliables sont principalement donnés en Amérique du Nord (231 millions d'euros), au Royaume-Uni (198 millions d'euros), au Benelux (157 millions d'euros), en France (148 millions d'euros) et en Allemagne et Europe Centrale (120 millions d'euros). La charge de loyer reconnue en compte de résultat sur l'exercice s'élève à 212 millions d'euros.

- Les engagements sur contrats correspondent principalement aux commandes d'achat à venir dans le cadre de contrats d'achats globaux, et à des garanties bancaires données aux clients dans le cadre de projets.
- Les autres engagements recouvrent principalement :
  - des cautions fiscales données à l'occasion de contentieux fiscaux en France et en Espagne,
  - des engagements sociaux en Hollande et en Suède.

### C) Autres engagements

Les accords signés au titre de l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young stipulent que les anciens associés d'Ernst &

Young qui exerçaient leur activité dans le domaine du conseil sont devenus des salariés du Groupe Capgemini et bénéficient à cet effet d'un contrat de travail. Au cas où ces personnes devenues salariées du Groupe l'avaient quitté avant un certain délai (et au plus tard, le 23 mars 2005), elles sont tenues de restituer ainsi tout ou partie des actions reçues au titre de l'apport, le nombre d'actions restituées étant fonction de la cause du départ et de la date de celui-ci.

Cap Gemini S.A., l'ensemble de ses filiales et toute société contrôlée directement ou indirectement à 50% ou plus sont assurées pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant leur incomber en raison de leurs activités au sein d'un programme mondial organisé en plusieurs lignes placées auprès de différentes compagnies d'assurance. Ce programme est revu et ajusté périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus. À hauteur de 30 millions d'euros (contre 20 millions d'euros jusqu'au 15 octobre 2005), ce programme est couvert par l'intermédiaire d'une société Captive de ré-assurance consolidée par intégration globale, intégrant les protections en ré-assurance.

Les 26 juin 2003 et 28 juin 2004, Cap Gemini S.A. a cédé pour respectivement 74 millions d'euros et 33 millions d'euros à un établissement de crédit une créance de 90 millions d'euros et un complément de créance de 39 millions d'euros détenus sur le Trésor Public, résultant de l'option de report en arrière (carry-back) du déficit fiscal français généré au titre de l'exercice 2002. Aux termes des contrats de cession, Cap Gemini S.A. s'est engagée à indemniser le cessionnaire à hauteur de toute différence qui serait constatée entre le montant des créances cédées et le montant effectivement recouvrable auprès du Trésor Public, et ce pour une période allant jusqu'au 30 juin 2011.

Selon les normes IFRS, la cession des créances de carry-back est analysée comme une opération de financement garanti. L'analyse des risques et avantages attachés à ces créances a conduit à réintégrer les créances de carry-back au bilan consolidé pour leur valeur actuelle, en contrepartie des dettes financières. La dette et la créance devraient disparaître en 2011 lorsque les règlements par l'Etat au bénéfice du cessionnaire des créances de carry-back prévus en 2008 et en 2009 seront certains dans leur montant.

En date du 20 octobre 2003, la société Cap Gemini S.A. a lancé une Offre Publique d'Echange visant les actions de la société Transiciel, par laquelle les actionnaires de Transiciel se voient proposer par Capgemini d'échanger leurs actions selon l'une des deux options suivantes :

- 1ère branche : une parité d'échange de 1 (une) action Capgemini à émettre pour 3 actions Transiciel,
- 2ème branche : une parité de 5 actions Capgemini à émettre et 16 bons d'attribution d'actions nouvelles Capgemini pour 16 actions Transiciel.

La seconde option comporte un mécanisme de complément de prix se traduisant par l'attribution d'actions Capgemini supplémentaires conditionnée à l'atteinte par le nouvel ensemble Sogeti/Transiciel d'objectifs de résultat au cours des années 2004 et 2005. Ce mécanisme de complément de prix est détaillé dans la note d'information ayant reçu le visa de la COB n°03-935 en date du 29 octobre 2003. Sous réserve de réalisation de ces objectifs, chaque bon d'attribution d'actions donnera droit à l'attribution au profit de son titulaire d'une quotité d'actions nouvelles Capgemini, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 2006, soit un maximum de 508 600 actions à l'issue de la période de réouverture de l'offre le 28 janvier 2004. Au 31 décembre 2005, l'écart d'acquisition a été ajusté à hauteur du complément de prix estimé à 11 millions d'euros, soit 315 790 actions nouvelles (sous réserve de la validation par le tiers arbitre telle que prévue par l'article 1.4.13.10. de l'Offre Publique Alternative d'Echange), valorisées à 35,44 euros (cours de bourse du 18 décembre 2003, date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé l'opération), en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

Le 12 avril 2005, le Groupe a signé une alliance avec le groupe japonais NTT Data Corporation, cédant 95% de sa participation dans la société Capgemini Japan K.K., pour un montant de 30 millions d'euros. Le contrat de cession stipule au bénéfice du Groupe Capgemini, une option de vente de ses 5% d'intérêts résiduels dans la société Zacatii Consulting Inc. (anciennement Capgemini Japan K.K.) ; et au bénéfice du groupe NTT Data Corporation, une option d'achat portant sur ces même titres. Ces options sont exerçables sur une période de deux ans (à partir du 14 juillet 2008) pour le montant le plus élevé entre la valeur de marché de ces titres à la date de l'exercice, et la valorisation de ces titres telle que déterminée à partir du montant initial de la transaction (soit 1,6 millions d'euros pour les 5% résiduels).

Dans un certain nombre de grands contrats signés par des sociétés du Groupe (en particulier les contrats "ASPIRE" signé avec Inland Revenue le 5 janvier 2004 pour un montant estimé à 3 milliards de livres Sterling, TXU signé le 17 mai 2004 pour un montant de 3,5 milliards de dollars, et Schneider Electric Industries SAS signé le 28 octobre 2004 pour un montant de 1,6 milliards d'euros), le Groupe a été amené à mettre en place une garantie de performance et/ou une garantie financière. Le contrat d'infogérance avec les sociétés TXU Energy Company LLC et TXU Electric Delivery Company (anciennement dénommée Oncor Electric Delivery Company) prévoit par ailleurs, au profit du groupe TXU, hors clauses habituelles en la matière, un droit de résiliation dans le cas où la notation de crédit du Groupe viendrait à être abaissée au-dessous du niveau "investment grade". À noter qu'à la suite de l'abaissement de la notation de crédit du Groupe par Standard & Poors intervenue le 7 janvier 2005, le contrat s'est poursuivi.

Le Groupe Capgemini a signé le 25 mai 2004 avec France Telecom un contrat d'externalisation d'une partie de ses réseaux de télécommunications pour une durée de 8 ans, comportant un mécanisme d'indemnité au profit de France Telecom ou au profit de Capgemini conditionné respectivement par le niveau de réalisation, à la baisse ou à la hausse, du volume d'achat prévu au contrat. Les passifs éventuels de Capgemini à ce titre, en cas de non atteinte de l'objectif, s'élèvent au maximum à 19,8 millions d'euros au 31 décembre 2005.

## NOTE 27~INFORMATION SECTORIELLE

### I. INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Au 31 décembre 2005, le Groupe exerce son activité dans huit zones géographiques détaillées ci-dessous:

ZONES GÉOGRAPHIQUES	PAYS
Amérique du Nord	Canada, Etats-Unis, Mexique
Royaume-Uni et Irlande	Royaume-Uni, Irlande
Pays Nordiques	Suède, Finlande, Danemark, Norvège
Benelux	Pays-Bas, Belgique, Luxembourg
Allemagne et Europe Centrale	Allemagne, Autriche, Suisse, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Serbie
France	France
Europe du Sud	Espagne, Portugal, Italie
Asie Pacifique	Australie, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Singapour

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

# Capgemini

### A) Analyse du résultat sectoriel

Le résultat sectoriel sur l'exercice 2005 s'analyse comme suit :

en millions d'euros	Royaume			Allemagne			Europe du Sud	Asie Pacifique	Non alloué (1)	Élimination	Total
	Amérique du Nord	-Uni et Irlande	Pays Nordiques	Benelux	et Europe Centrale	France					
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>											
Chiffre d'affaires hors-groupe	1 353	1 738	415	956	443	1 666	310	73	-	-	6 954
Chiffre d'affaires inter-segment	17	50	17	49	42	67	22	70	-	(334)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 370</b>	<b>1 788</b>	<b>432</b>	<b>1 005</b>	<b>485</b>	<b>1 733</b>	<b>332</b>	<b>143</b>	<b>-</b>	<b>(334)</b>	<b>6 954</b>
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE</b>											
Marge opérationnelle	(26)	67	24	101	36	44	9	9	(39)	-	225
%	(1,9)	3,8	5,9	10,6	8,2	2,6	2,9	12,1	-	-	3,2
<b>RESULTAT OPÉRATIONNEL</b>											
Résultat opérationnel	20	56	14	85	50	16	5	8	(40)	-	214
Coût de l'endettement financier net											(24)
Autres produits et charges financiers											(14)
Charge d'impôt											(35)
<b>Résultat Net</b>											<b>141</b>
<b>Part du Groupe</b>											<b>141</b>

(1) Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège.

La marge opérationnelle de la France en 2005 est affectée par les résultats négatifs dégagés sur la période par le contrat Schneider. En effet, ce contrat démarré fin 2004 représente une opé-

ration ambitieuse et complexe de transformation qui a amené le Groupe, en accord avec le client, à ré-échelonner le planning du projet et re-négocier certains aspects du contrat.

Le résultat sectoriel sur l'exercice 2004 s'analyse comme suit :

en millions d'euros	Royaume			Allemagne			Europe du Sud	Asie Pacifique	Non alloué (1)	Élimination	Total
	Amérique du Nord	-Uni et Irlande	Pays Nordiques	Benelux	et Europe Centrale	France					
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>											
Chiffre d'affaires hors-groupe	1 351	1 288	391	857	477	1 479	299	93	-	-	6 235
Chiffre d'affaires inter-segment	13	35	12	45	23	64	12	50	-	(254)	-
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 364</b>	<b>1 323</b>	<b>403</b>	<b>902</b>	<b>500</b>	<b>1 543</b>	<b>311</b>	<b>143</b>	<b>-</b>	<b>(254)</b>	<b>6 235</b>
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE</b>											
Marge opérationnelle	(108)	8	1	46	15	54	(10)	3	(33)	-	(24)
%	(8,0)	0,6	0,3	5,4	3,1	3,6	(3,3)	3,2	-	-	(0,4)
<b>RESULTAT OPÉRATIONNEL</b>											
Résultat opérationnel	(149)	(26)	(15)	(2)	(6)	(10)	(41)	1	(33)	-	(281)
Coût de l'endettement financier net											(28)
Autres produits et charges financiers											1
Charge d'impôt											(226)
<b>Résultat Net</b>											<b>(534)</b>
<b>Part du Groupe</b>											<b>(534)</b>

(1) Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège.

## B) Analyse des charges d'amortissement et des charges sans contre-partie en trésorerie

Sur l'exercice 2005, les charges d'amortissement et les charges sans contre-partie en trésorerie s'analysent comme suit :

en millions d'euros	Royaume			Allemagne			Europe du Sud	Asie Pacifique	Non alloué	Total
	Amérique du Nord	-Uni et Irlande	Pays Nordiques	Benelux	et Europe Centrale	France				
Charges d'amortissement	(47)	(47)	(8)	(25)	(24)	(25)	(4)	(5)	(1)	(186)
Dotations aux provisions / reprises de provisions (1)	1	(1)	-	(1)	-	(10)	(1)	1	-	(11)
Ecarts de change latents	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(46)</b>	<b>(48)</b>	<b>(8)</b>	<b>(26)</b>	<b>(24)</b>	<b>(35)</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>(197)</b>

(1) Ce compte inclut les provisions pour créances douteuses et les provisions courantes et non courantes (position nette des dotations et reprises).

Sur l'exercice 2004, les charges d'amortissement et les charges sans contre-partie en trésorerie s'analysent comme suit :

en millions d'euros	Royaume			Allemagne			Europe du Sud	Asie Pacifique	Non alloué	Total
	Amérique du Nord	-Uni et Irlande	Pays Nordiques	Benelux	et Europe Centrale	France				
Charges d'amortissement	(49)	(60)	(9)	(28)	(32)	(27)	(5)	(4)	(1)	(215)
Dotations aux provisions	(2)	(1)	-	(2)	(3)	(3)	(1)	(3)	-	(15)
Ecarts de change latents	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(51)</b>	<b>(61)</b>	<b>(9)</b>	<b>(30)</b>	<b>(35)</b>	<b>(30)</b>	<b>(6)</b>	<b>(7)</b>	<b>(1)</b>	<b>(230)</b>

## C) Analyse des actifs sectoriels et passifs sectoriels

L'implantation des actifs dans le Groupe correspond à la localisation des clients, exception faite des centres d'externalisation tels que l'Inde.

Les actifs sectoriels et passifs sectoriels s'analysent comme suit au 31 décembre 2005 :

en millions d'euros	Royaume			Allemagne			Europe du Sud	Asie Pacifique	Non alloué	Élimination	Total
	Amérique du Nord	-Uni et Irlande	Pays Nordiques	Benelux	et Europe Centrale	France					
Actifs sectoriels hors Groupe	685	981	257	899	348	1 348	201	71	178	-	4 968
Actifs sectoriels inter-segments	22	22	9	19	15	65	9	18	36	(215)	-
<b>Total des actifs sectoriels</b>	<b>707</b>	<b>1 003</b>	<b>266</b>	<b>918</b>	<b>363</b>	<b>1 413</b>	<b>210</b>	<b>89</b>	<b>214</b>	<b>(215)</b>	<b>4 968</b>
Impôts différés actifs											811
État – Impôt sur les bénéfices											21
Placements à court terme											1 805
Instruments dérivés (1)											-
<b>TOTAL ACTIF</b>											<b>7 605</b>
Passifs sectoriels hors-groupe	601	901	155	321	165	861	143	38	28	-	3 213
Passifs sectoriels inter-segments	41	46	11	32	18	45	10	(1)	10	(212)	-
<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>642</b>	<b>947</b>	<b>166</b>	<b>353</b>	<b>183</b>	<b>906</b>	<b>153</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>(212)</b>	<b>3 213</b>
Situation nette de l'ensemble consolidé											2 992
Impôts différés passifs											121
Dette d'impôt courant											47
Dettes financières											1 231
Instruments dérivés (1)											1
<b>TOTAL PASSIF</b>											<b>7 605</b>

(1) Couverture des risques de taux d'intérêt (Cf. Note 19 "Instruments financiers dérivés").

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

# Capgemini

Les actifs sectoriels et passifs sectoriels s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 :

en millions d'euros	Royaume			Allemagne			Europe du Sud	Asie Pacifique	Non alloué	Élimination	Total
	Amérique du Nord	-Uni et Irlande	Pays Nordiques	Benelux	et Europe Centrale	France					
Actifs sectoriels hors Groupe	690	1 010	299	814	383	1 210	209	57	158	-	4 830
Actifs sectoriels inter-segments	29	23	6	21	11	35	6	15	21	(167)	-
<b>Total des actifs sectoriels</b>	<b>719</b>	<b>1 033</b>	<b>305</b>	<b>835</b>	<b>394</b>	<b>1 245</b>	<b>215</b>	<b>72</b>	<b>179</b>	<b>(167)</b>	<b>4 830</b>
Impôts différés actifs											775
État – Impôt sur les bénéfices											29
Placements à court terme											1 001
Instruments dérivés (1)											1
<b>TOTAL ACTIF</b>											<b>6 636</b>
Passifs sectoriels hors-groupe	464	731	176	225	200	756	161	34	2	-	2 749
Passifs sectoriels inter-segments	36	23	7	23	31	23	8	9	3	(163)	-
<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>500</b>	<b>754</b>	<b>183</b>	<b>248</b>	<b>231</b>	<b>779</b>	<b>169</b>	<b>43</b>	<b>5</b>	<b>(163)</b>	<b>2 749</b>
Situation nette de l'ensemble consolidé											2 788
Impôts différés passifs											95
Dette d'impôt courant											56
Dettes financières											948
Instruments dérivés (1)											-
<b>TOTAL PASSIF</b>											<b>6 636</b>

(1) Couverture des risques de taux d'intérêt (Cf. Note 19 "Instruments financiers dérivés").

### D) Analyse des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2004	2005
Amérique du Nord	35	38
Royaume-Uni et Irlande	61	27
Pays Nordiques	8	8
Benelux	20	9
Allemagne et Europe Centrale	54	20
France	29	24
Europe du Sud	2	8
Asie Pacifique	7	8
<b>TOTAL</b>	<b>216</b>	<b>142</b>

Il convient de noter que le montant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (142 millions d'euros) diffère du montant présenté en tableaux de flux de

trésorerie du fait de l'exclusion dans ce dernier des transactions sans effet de trésorerie (acquisitions d'actifs détenus en location financement).

## II. INFORMATION SECTORIELLE PAR MÉTIERS

Au 31 décembre 2005, les prestations du Groupe s'organisent autour de quatre métiers :

Le Conseil, qui a pour mission de contribuer à l'amélioration des performances des entreprises clientes grâce à une connaissance approfondie de leurs activités et de leurs processus. Ce métier répond à l'appellation de "Consulting Services".

L'intégration de systèmes et le développement d'applications informatiques, qui permet de planifier, de concevoir,

de diriger et de développer des systèmes et des applications informatiques ("Technology Services").

L'Infogérance, qui prend en charge totalement ou partiellement l'infogérance de transformation et l'externalisation des fonctions de support "Business Process Outsourcing" (BPO), dans un ensemble de services appelés "Outsourcing Services".

Les Services Informatiques de Proximité, qui proposent au sein de l'entreprise un accompagnement et un savoir-faire informatiques ("Local Professional Services").

La ventilation du chiffre d'affaires par métier s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2004		2005	
	Montant	%	Montant	%
Conseil	1 027	16	918	13
Intégration de systèmes et développement d'applications informatiques	2 163	35	2 307	33
Infogérance	2 034	33	2 611	38
Services Informatiques de Proximité	1 011	16	1 118	16
<b>TOTAL</b>	<b>6 235</b>	<b>100</b>	<b>6 954</b>	<b>100</b>

La ventilation de la marge opérationnelle par métier s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2004		2005	
	Montant	%	Montant	%
Conseil	10	1,1	41	4,5
Intégration de systèmes et développement d'applications informatiques	(44)	(2,0)	118	5,1
Infogérance	(40)	(2,0)	3	0,1
Services Informatiques de Proximité	83	7,8	102	9,1
Non alloué	(33)	-	(39)	-
<b>TOTAL</b>	<b>(24)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>225</b>	<b>3,2</b>

## NOTE 28~EFFECTIFS

### A) Effectifs moyens

Les effectifs moyens se répartissent entre les principales zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

	2003		2004		2005	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Amérique du Nord	8 832	18	8 338	15	7 381	12
Royaume-Uni et Irlande	6 651	14	7 471	13	8 668	15
Pays Nordiques	3 926	8	3 652	6	3 439	6
Benelux	8 098	16	8 356	15	8 402	14
Allemagne et Europe Centrale	3 026	6	3 256	6	3 487	6
France	12 905	26	18 443	32	19 196	32
Europe du Sud	4 563	9	5 210	9	5 246	9
Asie Pacifique	1 655	3	2 509	4	3 762	6
Non alloué	149	-	152	-	153	-
<b>TOTAL</b>	<b>49 805</b>	<b>100</b>	<b>57 387</b>	<b>100</b>	<b>59 734</b>	<b>100</b>

**B) Effectifs de fin d'année**

Les effectifs de fin d'année se répartissent entre les principales zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

Au 31 Décembre	2003		2004		2005	
	Effectifs (*)	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Amérique du Nord	7 914	14	8 893	15	6 351	10
Royaume-Uni et Irlande	6 496	12	8 534	14	8 826	15
Pays Nordiques	3 672	7	3 485	6	3 429	6
Benelux	8 540	15	8 306	14	8 613	14
Allemagne et Europe Centrale	3 055	5	3 390	6	3 732	6
France	18 301	33	18 508	31	19 714	32
Europe du Sud	5 404	10	5 151	9	5 591	9
Asie Pacifique	2 053	4	2 901	5	4 628	8
Non alloué	141	-	156	-	152	-
<b>TOTAL</b>	<b>55 576</b>	<b>100</b>	<b>59 324</b>	<b>100</b>	<b>61 036</b>	<b>100</b>

(\*) dont effectifs de Transiciel (7 272 personnes), intégré au 31 décembre 2003.

**NOTE 29-ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Le 16 janvier 2006, la société TXU Energy Company LLC a fait état auprès de notre filiale Capgemini Energy LP d'un manquement présumé aux engagements de service des centres d'appel tels qu'ils ressortent des indicateurs de satisfaction des clients mentionnés aux contrats. Le 2 février, Capgemini Energy LP a répondu à TXU en contestant formellement ces manquements présumés et des négociations sont actuellement en cours qui devraient aboutir prochainement. Bien que TXU n'ait pas renoncé à ces droits contractuels, il est à noter que TXU n'a entrepris aucune démarche concrète visant à mettre un terme à tout ou partie du contrat et continue à faire état dans diverses communications financières des effets bénéfiques de sa relation avec Capgemini et des améliorations significatives dans les résultats et les performances y compris dans le domaine de la relation client.

Le 2 février 2006, dans le cadre d'un appel d'offre lancé par General Motors, Capgemini America Inc., Capgemini UK Plc, Capgemini Systems GmbH et Capgemini International

B.V. ont co-signé un contrat de plus de 500 millions de dollar US sur une durée de cinq ans couvrant plusieurs projets importants relatifs à la mise en œuvre par General Motors d'une externalisation dite de troisième génération.

Le 14 février 2006, la société Cap Gemini S.A. a reçu une assignation devant le Tribunal de Commerce de Paris actionné par Monsieur Georges Cohen, ancien dirigeant de la société Transiciel qu'elle avait acquise en décembre 2003 via une offre publique d'échange, lequel conteste à la fois la parité d'échange retenue dans cette offre et les conditions dans lesquelles il a été amené à quitter le Groupe. Le Groupe considère que la demande de Monsieur Georges Cohen est totalement infondée et en conséquence n'a constitué aucune provision à ce titre dans ses comptes au 31 décembre 2005.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de verser aux actionnaires du Groupe au titre de l'exercice 2005 un dividende de 0,5 euros par action.



## NOTE 30~LISTE PAR PAYS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Le nombre de sociétés consolidées au 31 décembre 2005 s'élève à 108.

Pays	Sociétés Consolidées	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
<b>ALLEMAGNE</b>	Capgemini Deutschland GmbH	100,0%	IG
	Capgemini Deutschland Holding GmbH	100,0%	IG
	Capgemini Systems GmbH	100,0%	IG
	Software Design and Management AG (Münich)	100,0%	IG
	Sogeti Deutschland GmbH	100,0%	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Deutschland GmbH	100,0%	IG
<b>AUSTRALIE</b>	Capgemini Australia Pty Ltd.	100,0%	IG
	Capgemini Business Services Australia Pty Ltd.	100,0%	IG
<b>AUTRICHE</b>	Capgemini Consulting Österreich AG	100,0%	IG
<b>BELGIQUE</b>	Capgemini Belgium N.V/S.A.	100,0%	IG
	Sogeti Belgium S.A.	100,0%	IG
	Sogeti-Transiciel International S.A.	100,0%	IG
<b>CANADA</b>	Capgemini New Brunswick Inc.	100,0%	IG
	Capgemini Nova Scotia Ltd.	100,0%	IG
	Capgemini Canada Inc.	100,0%	IG
	Inergi Inc.	100,0%	IG
	Inergi LP	100,0%	IG
	New Horizons System Solutions LP	100,0%	IG
	New Horizons System Solutions Inc.	100,0%	IG
<b>CHINE</b>	Capgemini (Shanghai) Co. Ltd.	100,0%	IG
	Capgemini Hong Kong Ltd.	100,0%	IG
	Capgemini Data Processing Shenzhen Ltd.	100,0%	IG
	Capgemini Business Services (China) Ltd.	100,0%	IG
	OneResource Ltd	100,0%	IG
	Capgemini Business Services (Asia) Ltd.	100,0%	IG
<b>DANEMARK</b>	Capgemini Danmark AS	100,0%	IG
<b>ESPAGNE</b>	Capgemini España, S.L.	100,0%	IG
	Sogeti España S.L.	100,0%	IG
<b>ÉTATS-UNIS</b>	BiosGroup Inc.	38,03%	MEQ
	BIOS GP Inc.	100,0%	IG
	Capgemini America Inc.	100,0%	IG
	Capgemini Applications Services LLC	100,0%	IG
	Capgemini Kansas City Service Center LLC	100,0%	IG
	Capgemini U.S. Consulting B.V.	100,0%	IG
	Capgemini Holding Inc.	100,0%	IG
	Capgemini U.S. LLC	100,0%	IG
	Capgemini North America Inc.	100,0%	IG
	Capgemini Technologies LLC	100,0%	IG
	Capgemini Government Solutions LLC	100,0%	IG
	Sogeti USA LLC	100,0%	IG
	Capgemini Energy GP LLC	100,0%	IG
	Capgemini Energy Holdings LLC	100,0%	IG
	Capgemini Energy LP	97,1%	IG
<b>FINLANDE</b>	Capgemini Finland Oy	100,0%	IG

IG = Intégration globale, MEQ : Mise en équivalence.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE  
**Capgemini**

<b>Pays</b>	<b>Sociétés Consolidées</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>	<b>Méthode d'intégration</b>
<b>FRANCE</b>	Cap Gemini S.A.	Société mère	IG
	Answork	14,8%	MEQ
	Capgemini France S.A.S	100,0%	IG
	Capgemini Gouvieux S.A.S	100,0%	IG
	Capgemini Service S.A.S.	100,0%	IG
	Capgemini Université S.A.S	100,0%	IG
	Immobilière Les Fontaines S.A.R.L.	100,0%	IG
	SCI Béhoust	100,0%	IG
	SCI Paris Etoile	100,0%	IG
	Capgemini Consulting S.A.S.	100,0%	IG
	Capgemini Finance et Services S.A.S.	100,0%	IG
	Capgemini Industrie et Distribution S.A.S.	100,0%	IG
	Capgemini Est S.A.S.	100,0%	IG
	Capgemini Ouest S.A.S.	100,0%	IG
	Capgemini Sud S.A.S.	100,0%	IG
	Capgemini Outsourcing Services S.A.S.	100,0%	IG
	Capgemini OS Electric S.A.S.	100,0%	IG
	Cap Gemini Telecom & Media S.A.S	100,0%	IG
	Sogeti-Transiciel S.A.S.	100,0%	IG
	Sogeti-Transiciel Infrastructure Service S.A.S.	100,0%	IG
	Sogeti-Transiciel Application Service S.A.S.	100,0%	IG
	Sogeti-Transiciel Technology S.A.S.	100,0%	IG
	Sogeti-Transiciel Régions S.A.	100,0%	IG
	Sinfor Automation S.A.	100,0%	IG
	Sogeti-Transiciel Services S.A.S.	100,0%	IG
	Retec S.A.	100,0%	IG
	Chryseis Micro et Réseaux E.U.R.L.	100,0%	IG
<b>GRANDE- BRETAGNE</b>	Capgemini UK Plc	100,0%	IG
	CGS Holdings Ltd.	100,0%	IG
	Gemini Consulting Holding Ltd. (UK)	100,0%	IG
	Sogeti UK	100,0%	IG
<b>HONGRIE</b>	Capgemini Magyarország Kft	100,0%	IG
<b>INDE</b>	Capgemini Consulting India Private Ltd.	100,0%	IG
<b>IRLANDE</b>	Capgemini Ireland Ltd.	100,0%	IG
<b>ITALIE</b>	Capgemini Italia S.p.A.	100,0%	IG
<b>LUXEMBOURG</b>	Sogeti Luxembourg S.A.	100,0%	IG
	Capgemini Reinsurance Company S.A.	100,0%	IG
	Sogeti PSF Luxembourg S.A.	100,0%	IG
<b>MEXIQUE</b>	Capgemini Mexico S. de R.L. de C.V.	100,0%	IG
<b>NORVÈGE</b>	Capgemini Norge AS	100,0%	IG

IG = Intégration globale, MEQ : Mise en équivalence.

Pays	Sociétés Consolidées	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
<b>PAYS-BAS</b>	Capgemini Outsourcing B.V.	100,0%	IG
	Capgemini Interim Management B.V.	100,0%	IG
	Capgemini Nederland B.V.	100,0%	IG
	Capgemini Sourcing B.V.	100,0%	IG
	Capgemini Educational Services B.V.	100,0%	IG
	Capgemini N.V.	100,0%	IG
	Paul Postma Marketing Consultancy B.V.	100,0%	IG
	Capgemini Datacenter Amsterdam B.V.	100,0%	IG
	Sogeti Nederland B.V.	100,0%	IG
	Capgemini International B.V.	100,0%	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Nederland B.V.	100,0%	IG
<b>POLOGNE</b>	Capgemini Polska Sp z.o.o.	100,0%	IG
<b>PORTUGAL</b>	Capgemini Portugal, Serviços de Consultoria e Informatica S.A.	100,0%	IG
<b>RÉP. TCHÈQUE</b>	Capgemini Czech Republic S.r.o.	100,0%	IG
<b>SERBIE</b>	Capgemini d.o.o (Serbia and Montenegro)	100,0%	IG
<b>SINGAPOUR</b>	Capgemini Asia Pacific Pte Ltd.	100,0%	IG
<b>SLOVAQUIE</b>	Capgemini Slovensko, s.r.o.	100,0%	IG
<b>SUÈDE</b>	Capgemini AB	100,0%	IG
	Capgemini Sverige AB	100,0%	IG
	Sogeti Sverige AB	100,0%	IG
<b>SUISSE</b>	Capgemini Suisse S.A.	100,0%	IG
	SD&M Schweiz AG	100,0%	IG
	Ad Hoc Management	100,0%	IG
	Sogeti Suisse S.A.	100,0%	IG

IG = Intégration globale, MEQ : Mise en équivalence.

## NOTE 31 ~ EFFETS SUR LES COMPTES 2004 DE LA TRANSITION AUX NORMES IFRS

### I. CONTEXTE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Capgemini au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS, édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board), applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes consolidés publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux du premier semestre 2005 présentés avec un exercice comparatif au titre du premier semestre 2004 établi selon le même référentiel.

Aux fins de comparaison avec 2004, le Groupe a préparé des informations financières 2004 retraitées selon les normes IAS/IFRS présentant :

- le bilan à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 retraitées en IFRS sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été annexées dans

le rapport semestriel 2005 du Groupe Capgemini (Cf. IV "Principaux impacts liés à l'adoption des normes IAS/IFRS sur les états financiers"), et préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le Groupe estimait devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005. Il convient de noter que le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 ont été effectivement établis et présentés dans le rapport annuel 2005, est identique à celui présenté dans le rapport semestriel 2005 du Groupe Capgemini.

La base de la préparation de ces informations financières 2004 décrite en notes résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005,
- des options retenues et des exemptions utilisées par le Groupe pour l'établissement des premiers comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2005.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit et de diligences d'audit par les commissaires aux comptes.

## II. PRÉSENTATION DES NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE CES PREMIÈRES INFORMATIONS CHIFFRÉES IFRS

### A) Présentation des normes appliquées

Cf. Note 1 "Règles et méthodes comptables".

### B) Description des options comptables liées à la première adoption des IFRS

Hors options de première application, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

Les options de première application retenues par le Groupe conformément à la norme IFRS 1 "Première application des normes d'information financière internationale" sont les suivantes :

#### Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### Avantages du personnel (écarts actuariels sur engagements de retraites)

Le Groupe a retenu l'option de première application consistant à reconnaître en provisions pour retraites et engagements assimilés à la date de transition les écarts actuariels cumulés non encore constatés, en contrepartie des capitaux propres consolidés. Cet ajustement a un impact après impôts négatif de 9 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### Montant cumulé des différences de conversion

Le Groupe Capgemini a reclassé en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour un montant total de

-236 millions d'euros. Cet ajustement est sans impact sur le total des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La valeur des écarts de conversion dans les comptes consolidés établis selon les normes IFRS est ainsi réputée nulle au 1<sup>er</sup> janvier 2004. À noter qu'en cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion constatés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### Transactions fondées sur des actions

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" pour les plans de stock-options octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Ce retraitement n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture. La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2004 s'élève à 4 millions d'euros.

Les options de première application non retenues par le Groupe conformément à la norme IFRS 1 "Première application des normes d'information financière internationale" sont les suivantes :

- juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé,
- instruments financiers composés,
- actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de co-entreprises,
- désignation d'instruments financiers précédemment comptabilisés,
- contrats d'assurance,
- passifs de démantèlement inclus dans le coût des immobilisations corporelles,
- contrats de location,
- évaluation à la juste valeur d'actifs et de passifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

### III. TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ENTRE PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS ET NORMES IFRS

#### A) Analyse du passage au nouveau format du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (reclassements)

ACTIF en millions d'euros	Comptes français au 01/01/04	Avances et acomptes reçus	Créances opération- nelles	Impôts différés	Actifs destinés à être cédés	Autres	Comptes français présentés au format IFRS	ACTIF en millions d'euros	
<i>Notes section IV</i>		(j)							
Immobilisations incorporelles	1 849	-	-	-	-	14	1 863	Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	471	-	-	-	(21)	(2)	448	Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	88	-	-	-	-	-	88	Immobilisations financières	
Impôts différés actifs long terme	671	-	-	103	-	-	774	Impôts différés	
	-	-	7	-	-	(1)	6	Créances non courantes	
<b>Total des Actifs à long terme</b>	<b>3 079</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>103</b>	<b>(21)</b>	<b>11</b>	<b>3 179</b>	<b>Total Actif non courant</b>	
Créances opérationnelles	1 411	343	(28)	-	-	12	1 738	Créances opérationnelles	
Créances diverses	320	-	21	(103)	-	(6)	232	Créances diverses	
	-	-	-	-	21	-	21	Actifs destinés à être cédés	
Placements à court terme	929	-	-	-	-	-	929	Placements à court terme	
Banques	292	-	-	-	-	-	292	Banques	
<b>Total de l'Actif circulant</b>	<b>2 952</b>	<b>343</b>	<b>(7)</b>	<b>(103)</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>3 212</b>	<b>Total Actif courant</b>	
<b>Total Actif</b>	<b>6 031</b>	<b>343</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>6 391</b>	<b>Total Actif</b>	

PASSIF en millions d'euros	Comptes français au 01/01/04	Avances et acomptes reçus	Provi- sions pour engage- ments de retraite et assi- milés	Provi- sions pour risques et charges	Autres dettes	Réserve de parti- cipation des salariés	Dettes d'impôt courant	Impôts différés	Autres	Comptes français présen- tés au format IFRS	PASSIF en millions d'euros	
<i>Notes section IV</i>		(j)										
Capital social	1 049	-	-	-	-	-	-	-	-	1 049	Capital social	
Primes d'émission et d'apport	2 220	-	-	-	-	-	-	-	-	2 220	Primes d'émission et d'apport	
Réserves et report à nouveau	82	-	-	-	-	-	-	-	-	82	Réserves et report à nouveau	
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 351</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 351</b>	<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	
Dettes financières à long terme	722	-	-	-	-	-	-	-	(3)	719	Dettes financières à long terme	
	-	-	-	-	-	-	-	70	-	70	Impôts différés	
	-	-	101	-	-	-	-	-	(1)	100	Provisions pour retraites et engagements assimilés	
Provisions et autres passifs à long terme	258	-	(101)	(19)	-	(62)	-	(52)	-	24	Provisions non courantes	
	-	-	-	-	50	62	-	-	1	113	Autres dettes non courantes	
<b>Total des Passifs à long terme</b>	<b>980</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(19)</b>	<b>50</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>(3)</b>	<b>1 026</b>	<b>Total Passif non courant</b>	
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	233	-	-	-	-	-	-	-	3	236	Dettes financières à court terme et découverts bancaires	
Dettes opérationnelles	1 384	343	-	-	(50)	(13)	-	-	9	1 673	Dettes opérationnelles	
	-	-	-	19	-	-	-	-	-	19	Provisions courantes	
	-	-	-	-	-	-	53	-	8	61	Dette d'impôt sur le résultat	
Dettes diverses	83	-	-	-	-	13	(53)	(18)	-	25	Dettes diverses	
<b>Total des Passifs à court terme</b>	<b>1 700</b>	<b>343</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>(50)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(18)</b>	<b>20</b>	<b>2 014</b>	<b>Total Passif courant</b>	
<b>Total Passif</b>	<b>6 031</b>	<b>343</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>6 391</b>	<b>Total Passif</b>	

N.B : les colonnes "Autres" dans les tableaux A) et suivants concernent un agrégat de retraitements non significatifs

**B) Analyse de la transition du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2004**

ACTIF <i>en millions d'euros</i>	Comptes français pré- sentés au format IFRS	Reconnais- sance du chiffre d'affaires	Reconnais- sance des coûts sur contrats d'infogérance	Provisions pour engage- ments de retraite et assimilés	Carry-back	Annulation de l'actuali- sation des impôts différés	OCEANE	Location- financement	Autres	IFRS au 01/01/04
<i>Notes section IV</i>		(A)	(B)	(C)	(E)	(E)	(G)	(H)		
Immobilisations incorporelles	1 863	-	-	-	-	-	-	-	1	1 864
Immobilisations corporelles	448	-	-	-	-	-	-	65	1	514
Immobilisations financières	88	-	-	-	-	-	-	-	-	88
Impôts différés	774	-	9	7	-	218	-	-	6	1 014
Créances non courantes	6	-	-	-	75	-	-	-	1	82
<b>Total Actif non courant</b>	<b>3 179</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>75</b>	<b>218</b>	<b>-</b>	<b>65</b>	<b>9</b>	<b>3 562</b>
Créances opérationnelles	1 738	12	-	-	-	-	-	-	-	1 750
Créances diverses	232	-	(29)	-	-	-	(8)	-	2	197
Actifs destinés à être cédés	21	-	-	-	-	-	-	-	-	21
Placements à court terme	929	-	-	-	-	-	-	-	-	929
Banques	292	-	-	-	-	-	-	-	-	292
<b>Total Actif courant</b>	<b>3 212</b>	<b>12</b>	<b>(29)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>3 189</b>
<b>Total Actif</b>	<b>6 391</b>	<b>12</b>	<b>(20)</b>	<b>7</b>	<b>75</b>	<b>218</b>	<b>(8)</b>	<b>65</b>	<b>11</b>	<b>6 751</b>
Engagements reçus	9									

PASSIF <i>en millions d'euros</i>	Comptes français pré- sentés au format IFRS	Reconnais- sance du chiffre d'affaires	Reconnais- sance des coûts sur contrats d'infogérance	Provisions pour engage- ments de retraite et assimilés	Carry-back	Annulation de l'actuali- sation des impôts différés	OCEANE	Location- financement	Autres	IFRS au 01/01/04
<i>Notes section IV</i>		(A)	(B)	(C)	(E)	(E)	(G)	(H)		
Capital social	1 049	-	-	-	-	-	-	-	-	1 049
Primes d'émission et d'apport	2 220	-	-	-	-	-	-	-	-	2 220
Réserves et report à nouveau	82	12	(20)	(279)	-	218	33	(1)	(7)	38
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>3 351</b>	<b>12</b>	<b>(20)</b>	<b>(279)</b>	<b>-</b>	<b>218</b>	<b>33</b>	<b>(1)</b>	<b>(7)</b>	<b>3 307</b>
Dettes financières à long terme	719	-	-	-	75	-	(61)	56	1	790
Impôts différés	70	-	-	-	-	-	20	-	4	94
Provisions pour retraites et engagements assimilés	100	-	-	285	-	-	-	-	-	385
Provisions non courantes	24	-	-	-	-	-	-	-	-	24
Autres dettes non courantes	113	-	-	-	-	-	-	-	10	123
<b>Total Passif non courant</b>	<b>1 026</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>285</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>(41)</b>	<b>56</b>	<b>15</b>	<b>1 416</b>
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	236	-	-	-	-	-	-	10	-	246
Dettes opérationnelles	1 673	-	-	-	-	-	-	-	-	1 673
Provisions courantes	19	-	-	1	-	-	-	-	-	20
Dettes d'impôt sur le résultat	61	-	-	-	-	-	-	-	-	61
Dettes diverses	25	-	-	-	-	-	-	-	3	28
<b>Total Passif courant</b>	<b>2 014</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>2 028</b>
<b>Total Passif</b>	<b>6 391</b>	<b>12</b>	<b>(20)</b>	<b>7</b>	<b>75</b>	<b>218</b>	<b>(8)</b>	<b>65</b>	<b>11</b>	<b>6 751</b>
Engagements donnés	1 343									

N.B : les engagements hors-bilan ne sont plus présentés au bas du bilan mais dans des tableaux distincts présentés en note III-I et III-J.

### C) Analyse du passage au nouveau format du bilan consolidé au 31 décembre 2004 (reclassements)

ACTIF en millions d'euros	Comptes français au 31/12/04	Avances et acomptes reçus	Créances opération- nelles	Impôts différés	Actifs destinés à être cédés	Autres	Comptes français présentés au format IFRS	ACTIF en millions d'euros
Notes section IV		(j)						
Immobilisations incorporelles	1 884	-	-	-	-	2	1 886	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	460	-	-	-	(17)	(3)	440	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières	64	-	-	-	-	-	64	Immobilisations financières
Impôts différés actifs long terme	558	-	-	95	-	(5)	648	Impôts différés
	-	-	18	-	-	(9)	9	Créances non courantes
<b>Total des Actifs à long terme</b>	<b>2 966</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>95</b>	<b>(17)</b>	<b>(15)</b>	<b>3 047</b>	<b>Total Actif non courant</b>
Créances opérationnelles	1 316	484	(18)	-	-	23	1 805	Créances opérationnelles
Créances diverses	296	-	-	(95)	-	10	211	Créances diverses
	-	-	-	-	17	-	17	Actifs destinés à être cédés
Placements à court terme	1 001	-	-	-	-	-	1 001	Placements à court terme
Banques	251	-	-	-	-	-	251	Banques
<b>Total de l'Actif circulant</b>	<b>2 864</b>	<b>484</b>	<b>(18)</b>	<b>(95)</b>	<b>17</b>	<b>33</b>	<b>3 285</b>	<b>Total Actif courant</b>
<b>Total Actif</b>	<b>5 830</b>	<b>484</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>6 332</b>	<b>Total Actif</b>

PASSIF en millions d'euros	Comptes français au 31/12/04	Avances et acomptes reçus	Provisions pour engagements de retraite et assimilés	Provisions pour risques et charges	Autres dettes	Réserve de partici- pation des salariés	Dette d'impôt courant	Impôts différés	Autres	Comptes français présentés au format IFRS	PASSIF en millions d'euros
Notes section IV		(j)									
Capital social	1 051	-	-	-	-	-	-	-	-	1 051	Capital social
Primes d'émission et d'apport	2 226	-	-	-	-	-	-	-	-	2 226	Primes d'émission et d'apport
Réserves et report à nouveau	82	-	-	-	-	-	-	-	-	82	Réserves et report à nouveau
Résultat	(359)	-	-	-	-	-	-	-	-	(359)	Résultat
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 000</b>	<b>Capitaux propres part du Groupe</b>
Intérêts minoritaires	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2	Intérêts minoritaires
<b>Situation nette de l'ensemble consolidé</b>	<b>3 002</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 002</b>	<b>Situation nette de l'ensemble consolidé</b>
Dettes financières à long terme	653	-	-	-	-	-	-	-	1	654	Dettes financières à long terme
	-	-	-	-	-	-	-	78	(4)	74	Impôts différés
	-	-	123	-	-	-	-	-	(3)	120	Provisions pour retraites et engagements assimilés
Provisions et autres passifs à long terme	255	-	(123)	(18)	-	(38)	-	(55)	(2)	19	Provisions non courantes
	-	-	-	-	78	38	-	-	-	116	Autres dettes non courantes
<b>Total des Passifs à long terme</b>	<b>908</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(18)</b>	<b>78</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>(8)</b>	<b>983</b>	<b>Total Passif non courant</b>
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	197	-	-	-	-	-	-	-	(1)	196	Dettes financières à court terme et découverts bancaires
Dettes opérationnelles	1 634	484	-	-	(78)	(23)	-	-	23	2 040	Dettes opérationnelles
	-	-	-	18	-	-	-	-	4	22	Provisions courantes
	-	-	-	-	-	-	56	-	-	56	Dette d'impôt sur le résultat
Dettes diverses	89	-	-	-	-	23	(56)	(23)	-	33	Dettes diverses
<b>Total des Passifs à court terme</b>	<b>1 920</b>	<b>484</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>(78)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(23)</b>	<b>26</b>	<b>2 347</b>	<b>Total Passif courant</b>
<b>Total Passif</b>	<b>5 830</b>	<b>484</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>6 332</b>	<b>Total Passif</b>

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE  
**Capgemini**

**D) Analyse de la transition du bilan consolidé au 31 décembre 2004**

ACTIF <i>en millions d'euros</i>	Comptes français présentés au format IFRS	Reconnaissance du chiffre d'affaires	Reconnaissance des coûts sur contrats d'infogérance	Provisions pour engagements de retraite et assimilés	Dépréciation et amortissement écarts d'acquisition	Intégration Transiciel	Carry-back	Annulation de l'actualisation des impôts différés	OCEANE	Location-financement	Options de vente sur intrêts minoritaires	Autres	IFRS au 31/12/04
<i>Notes section IV</i>													
Immobilisations incorporelles	1 886	-	(4)	-	26	(16)	-	-	-	-	71	-	1 963
Immobilisations corporelles	440	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	2	449
Immobilisations financières	64	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64
Impôts différés	648	-	9	7	-	-	-	106	-	-	-	5	775
Créances non courantes	9	-	-	-	-	-	112	-	-	-	-	3	124
<b>Total Actif non courant</b>	<b>3 047</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>(16)</b>	<b>112</b>	<b>106</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>71</b>	<b>10</b>	<b>3 375</b>
Créances opérationnelles	1 805	2	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 814
Créances diverses	211	-	(26)	-	-	-	-	-	(6)	-	-	(1)	178
Actifs destinés à être cédés	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17
Placements à court terme	1 001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 001
Banques	251	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	251
<b>Total Actif courant</b>	<b>3 285</b>	<b>2</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>3 261</b>
<b>Total Actif</b>	<b>6 332</b>	<b>2</b>	<b>(14)</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>(16)</b>	<b>112</b>	<b>106</b>	<b>(6)</b>	<b>7</b>	<b>71</b>	<b>9</b>	<b>6 636</b>
Engagements reçus	11												

PASSIF <i>en millions d'euros</i>	Comptes français présentés au format IFRS	Reconnaissance du chiffre d'affaires	Reconnaissance des coûts sur contrats d'infogérance	Provisions pour engagements de retraite et assimilés	Dépréciation et amortissement écarts d'acquisition	Intégration Transiciel	Carry-back	Annulation de l'actualisation des impôts différés	Stock options	OCEANE	Location-financement	Options de vente sur intrêts minoritaires	Autres	IFRS au 31/12/04
<i>Notes section IV</i>														
Capital social	1 051	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 051
Primes d'émission et d'apport	2 226	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 226
Réserves et report à nouveau	82	14	(20)	(278)	-	-	-	218	4	33	(1)	-	(7)	45
Résultat	(359)	(55)	6	(19)	26	(16)	-	(112)	(4)	(5)	1	(2)	5	(534)
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>3 000</b>	<b>(41)</b>	<b>(14)</b>	<b>(297)</b>	<b>26</b>	<b>(16)</b>	<b>-</b>	<b>106</b>	<b>-</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>2 788</b>
Intérêts minoritaires	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	-
<b>Situation nette de l'ensemble consolidé</b>	<b>3 002</b>	<b>(41)</b>	<b>(14)</b>	<b>(297)</b>	<b>26</b>	<b>(16)</b>	<b>-</b>	<b>106</b>	<b>-</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(2)</b>	<b>2 788</b>
Dettes financières à long terme	654	-	-	-	-	-	112	-	-	(52)	4	51	(1)	768
Impôts différés	74	-	-	-	-	-	-	-	18	-	-	-	3	95
Provisions pour retraites et engagements assimilés	120	-	-	306	-	-	-	-	-	-	-	-	-	426
Provisions non courantes	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19
Autres dettes non courantes	116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	5	145
<b>Total Passif non courant</b>	<b>983</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>306</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>112</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(34)</b>	<b>4</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>1 453</b>
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	196	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	1	200
Dettes opérationnelles	2 040	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	2 082
Provisions courantes	22	-	-	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
Dettes d'impôt sur le résultat	56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56
Dettes diverses	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	37
<b>Total Passif courant</b>	<b>2 347</b>	<b>43</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>2 395</b>
<b>Total Passif</b>	<b>6 332</b>	<b>2</b>	<b>(14)</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>(16)</b>	<b>112</b>	<b>106</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>7</b>	<b>71</b>	<b>9</b>	<b>6 636</b>
Engagements donnés	1 379													



## E) Analyse du passage au nouveau format du compte de résultat 2004 (reclassements)

<i>en millions d'euros</i>	Format français 2004	Créance de carry-back	Profits et pertes de change	Coûts de restructuration	Cession d'activités	Cession Vertex	Dépréciation écarts d'acquisition	Autres produits et charges	Format IFRS 2004
Chiffre d'affaires	6 291	-	-	-	-	-	-	-	6 291
Coûts des services rendus	(4 699)	-	-	-	-	-	-	-	(4 699)
Frais commerciaux	(610)	-	-	-	-	-	-	-	(610)
Frais généraux et administratifs	(924)	(6)	(6)	-	-	-	-	(4)	(940)
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>58</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	-	-	-	-	<b>(4)</b>	<b>42</b>
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	(220)	6	-	(11)	-	(225)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>58</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	<b>(220)</b>	<b>6</b>	-	<b>(11)</b>	<b>(4)</b>	<b>(183)</b>
Coût de l'endettement financier brut	(38)	-	-	-	-	-	-	(1)	(39)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	18	-	-	-	-	-	-	-	18
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(20)</b>	-	-	-	-	-	-	<b>(1)</b>	<b>(21)</b>
Autres produits et charges financiers	(4)	-	(1)	-	-	18	-	(3)	10
Autres produits et charges	(217)	6	7	220	(6)	(18)	-	8	-
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>(183)</b>	-	-	-	-	-	<b>(11)</b>	-	<b>(194)</b>
Charge d'impôts	(125)	-	-	-	-	-	-	-	(125)
<b>Résultat net avant intérêts minoritaires</b>	<b>(308)</b>	-	-	-	-	-	<b>(11)</b>	-	<b>(319)</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition</b>	<b>(308)</b>	-	-	-	-	-	<b>(11)</b>	-	<b>(319)</b>
Amortissements des écarts d'acquisition	(51)	-	-	-	-	-	11	-	(40)
<b>Résultat Net (part du Groupe)</b>	<b>(359)</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>(359)</b>

La principale modification affectant la présentation du compte de résultat concerne la notion de *Marge opérationnelle* et de *Résultat opérationnel*. La différence entre les deux notions correspond à la prise en compte des *Autres produits et charges opérationnels* tel que définis dans la recom-

mandation n°2004-R.02 du 27 octobre 2004 du Conseil National de la Comptabilité, correspondant à des éléments en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatifs (Cf. détails en pied de note F).

F) Analyse de la transition du compte de résultat 2004

en millions d'euros	Comptes français au format IFRS 2004	Reconnaissance des coûts sur le chiffre d'affaires	Reconnaissance des coûts sur contrats d'infogérance	Provisions pour engagements de retraite et assimilés	Écarts d'acquisition	Intégration Transiciel	Carry Back	Annulation de l'actualisation des impôts différés	Stock-options	Océane	Autres	IFRS 2004
	(A)	(B)	(C)	(D)	(D)	(E)	(E)	(F)	(G)			
Notes section IV		(A)	(B)	(C)	(D)	(D)	(E)	(E)	(F)	(G)		
Chiffre d'affaires	6 291	(56)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 235
Coûts des services rendus	(4 699)	-	6	(11)	(5)	-	-	-	-	-	(3)	(4 712)
Frais commerciaux	(610)	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(611)
Frais généraux et administratifs	(940)	-	-	(1)	-	-	4	-	-	-	1	(936)
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>42</b>	<b>(56)</b>	<b>6</b>	<b>(13)</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>(24)</b>
Autres produits et charges opérationnels (1)	(225)	-	-	-	(8)	(25)	-	-	(4)	-	5	(257)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(183)</b>	<b>(56)</b>	<b>6</b>	<b>(13)</b>	<b>(13)</b>	<b>(25)</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>(281)</b>
Coût de l'endettement financier brut	(39)	-	-	-	-	-	(4)	-	-	(9)	6	(46)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18
<b>Coût de l'endettement financier net (2)</b>	<b>(21)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>6</b>	<b>(28)</b>
Autres produits et charges financiers (3)	10	-	-	(6)	-	-	-	-	-	-	(3)	1
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>(194)</b>	<b>(56)</b>	<b>6</b>	<b>(19)</b>	<b>(13)</b>	<b>(25)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(9)</b>	<b>6</b>	<b>(308)</b>
Charge d'impôts	(125)	1	-	-	(1)	9	-	(112)	-	3	(1)	(226)
<b>Résultat net avant intérêts minoritaires</b>	<b>(319)</b>	<b>(55)</b>	<b>6</b>	<b>(19)</b>	<b>(14)</b>	<b>(16)</b>	<b>-</b>	<b>(112)</b>	<b>(4)</b>	<b>(6)</b>	<b>5</b>	<b>(534)</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition</b>	<b>(319)</b>	<b>(55)</b>	<b>6</b>	<b>(19)</b>	<b>(14)</b>	<b>(16)</b>	<b>-</b>	<b>(112)</b>	<b>(4)</b>	<b>(6)</b>	<b>5</b>	<b>(534)</b>
Amortissements des écarts d'acquisition	(40)	-	-	-	40	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat Net (part du Groupe)</b>	<b>(359)</b>	<b>(55)</b>	<b>6</b>	<b>(19)</b>	<b>26</b>	<b>(16)</b>	<b>-</b>	<b>(112)</b>	<b>(4)</b>	<b>(6)</b>	<b>5</b>	<b>(534)</b>

(1) Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement :

- des coûts de restructuration pour un montant de 240 millions d'euros,
- une dépréciation d'écarts d'acquisition pour un montant de 19 millions d'euros,
- une charge liée à l'attribution d'options de souscription d'actions pour 4 millions d'euros,
- une plus-value sur cession d'activité pour 6 millions d'euros.

(2) Le coût de l'endettement financier net comprend principalement :

- des intérêts financiers sur l'Océane 2003 pour 20 millions d'euros,
- des intérêts financiers sur contrats de location-financement pour 14 millions d'euros,
- des intérêts financiers sur autres emprunts pour 9 millions d'euros,
- des produits sur placements financiers à court terme pour 18 millions d'euros.

(3) Les autres produits et charges financiers comprennent principalement :

- une plus-value sur la cession des titres Vertex pour 18 millions d'euros,
- des intérêts financiers sur engagements de retraites et assimilés pour 9 millions d'euros,
- des charges d'intérêts notionnelles sur emprunt liées au retraitement de la créance de carry-back pour 4 millions d'euros,
- des charges liées à la reconnaissance au coût amorti de la dette de participation en France pour 3 millions d'euros,
- des gains et pertes de change nets pour -1 million d'euros.

## G) Analyse du passage au nouveau format du tableau des flux de trésorerie 2004 (reclassements)

en millions d'euros	Format français 2004	Coût de l'endettement financier net	Impôts courants et différés	Denettement de la dette	Amortissement des écarts d'acquisition	Avances clients	Autres	Format IFRS 2004	
				(D)	(J)				
Notes section IV									
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(359)</b>	-	-	-	-	-	-	<b>(359)</b>	<b>Résultat net consolidé</b>
		-	-	-	11	-	-	11	Dépréciation des écarts d'acquisition
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations	256	-	-	-	(11)	-	-	245	Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations
Dotations nettes aux provisions (hors actifs circulants)	13	-	-	-	-	-	(8)	5	Dotations nettes aux provisions (hors actifs circulants)
		-	-	-	-	-	-	-	Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur
Plus ou moins-value de cession	(14)	-	-	-	-	-	-	(14)	Plus ou moins-value de cession
Variation des impôts différés	140	-	(140)	-	-	-	-	-	
		-	-	-	-	-	-	-	Charges de stocks options
Autres éléments	(1)	1	-	-	-	-	-	-	Autres
		21	-	-	-	-	-	21	Coût de l'endettement financier net
		-	129	-	-	-	-	129	Charge nette d'impôt
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>35</b>	<b>22</b>	<b>(11)</b>	-	-	-	<b>(8)</b>	<b>38</b>	<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>
		-	4	-	-	-	-	4	Impôt versé (B)
Variation liée aux créances clients et comptes rattachés (net)	101	-	-	-	-	(149)	17	(31)	Variation liée aux créances clients et comptes rattachés (net)
Variation liée aux dettes fournisseurs et comptes rattachés (net)	108	-	-	-	-	114	32	254	Variation liée aux dettes fournisseurs et comptes rattachés (net)
Variation liée aux autres créances et dettes diverses (net)	81	-	7	-	-	35	(26)	97	Variation liée aux autres créances et dettes diverses (net)
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>290</b>	-	<b>7</b>	-	-	-	<b>23</b>	<b>320</b>	<b>Variation du BFR lié à l'activité (C)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>	<b>325</b>	<b>22</b>	-	-	-	-	<b>15</b>	<b>362</b>	<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ (D=A+B+C)</b>
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(176)	-	-	-	-	-	1	(175)	Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	41	-	-	-	-	-	(18)	23	Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles
	<b>(135)</b>	-	-	-	-	-	<b>(17)</b>	<b>(152)</b>	
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(73)	-	-	-	-	-	-	(73)	Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	78	-	-	-	-	-	18	96	Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières
	<b>5</b>	-	-	-	-	-	<b>18</b>	<b>23</b>	
Incidence des variations de périmètre	(4)	-	-	-	-	-	-	(4)	Incidence des variations de périmètre
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(134)</b>	-	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>(133)</b>	<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	Augmentations de capital
Emissions / Remboursements d'emprunts	(152)	-	-	234	-	-	(1)	81	Encaissements liés aux nouveaux emprunts
		-	-	(234)	-	-	-	(234)	Remboursements d'emprunts
		(21)	-	-	-	-	-	(21)	Coût de l'endettement financier net
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(152)</b>	<b>(21)</b>	-	-	-	-	<b>(1)</b>	<b>(174)</b>	<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	<b>15</b>	<b>55</b>	<b>Variation de la trésorerie nette (G=D+E+F)</b>
Incidence des variations des cours des devises	3	(1)	-	-	-	-	(15)	(13)	Incidence des variations des cours des devises (H)
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>1 190</b>	-	-	-	-	-	-	<b>1 190</b>	<b>Trésorerie d'ouverture (I)</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>1 232</b>	-	-	-	-	-	-	<b>1 232</b>	<b>Trésorerie de clôture (G+H+I)</b>

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE  
Capgemini

H) Analyse de la transition du tableau des flux de trésorerie 2004

en millions d'euros	Comptes français présentés au format IFRS	Reconnaissance du chiffre d'affaires	Reconnaissance des coûts sur contrats d'infogérance	Provisions pour engagements de retraite	Locations finance-impôts	Annulation de l'actualisation des impôts différés	OCEANE	Carry-back	Stock options	Amortissement des écarts d'acquisition	Option de vente sur intérêts minoritaires	Intégration Transiciel	Éléments non cash : leases	Autres	IFRS 2004
Notes section IV	(A)	(B)	(C)	(H)	(E)	(G)	(E)	(F)	(D)	(I)	(D)				
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(359)</b>	<b>(55)</b>	<b>6</b>	<b>(19)</b>	<b>1</b>	<b>(112)</b>	<b>(6)</b>	-	<b>(4)</b>	<b>26</b>	<b>(2)</b>	<b>(16)</b>	-	<b>6</b>	<b>(534)</b>
Dépréciation des écarts d'acquisition	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	19
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations	245	-	-	-	2	-	-	-	-	(27)	3	-	-	(10)	213
Dotations nettes aux provisions (hors actifs circulants)	5	-	-	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus ou moins-value de cession	(14)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14)
Charges de stocks options	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	1	-
Coût de l'endettement financier net	21	-	-	-	1	-	8	4	-	-	-	-	-	(6)	28
Charge nette d'impôt	129	-	-	-	-	112	(2)	-	-	1	-	(9)	-	(5)	226
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>	<b>38</b>	<b>(55)</b>	<b>6</b>	-	<b>4</b>	-	-	<b>4</b>	-	-	-	<b>(25)</b>	-	<b>(6)</b>	<b>(34)</b>
Impôt versé (B)	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Variation liée aux créances clients et comptes rattachés (net)	(31)	8	(8)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	(29)
Variation liée aux dettes fournisseurs et comptes rattachés (net)	254	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	295
Variation liée aux autres créances et dettes diverses (net)	97	-	(3)	-	-	-	2	(36)	-	-	-	25	-	(3)	82
<b>Variation du BFR lié à l'activité (C)</b>	<b>320</b>	<b>51</b>	<b>(11)</b>	-	-	-	<b>2</b>	<b>(36)</b>	-	-	-	<b>25</b>	-	<b>(3)</b>	<b>348</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ (D=A+B+C)</b>	<b>362</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	-	<b>4</b>	-	<b>2</b>	<b>(32)</b>	-	-	-	-	-	<b>(9)</b>	<b>318</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(175)	-	5	-	(3)	-	-	-	-	-	-	-	47	1	(125)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	23	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24
	<b>(152)</b>	-	<b>5</b>	-	<b>(2)</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>47</b>	<b>1</b>	<b>(101)</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(73)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(73)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	96
	<b>23</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>23</b>
Incidence des variations de périmètre	(4)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>(133)</b>	-	<b>5</b>	-	<b>(3)</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>47</b>	<b>1</b>	<b>(83)</b>
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	81	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	(47)	3	43
Remboursements d'emprunts	(234)	-	-	-	-	-	-	36	-	-	-	-	-	-	(199)
Coût de l'endettement financier net	(21)	-	-	-	(1)	-	(8)	(4)	-	-	-	-	-	6	(28)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>(174)</b>	-	-	-	<b>(1)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>32</b>	-	-	-	-	<b>(47)</b>	<b>8</b>	<b>(184)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (G=D+E+F)</b>	<b>55</b>	<b>(4)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>51</b>
Incidence des variations des cours des devises (H)	(13)	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(9)
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE (I)</b>	<b>1 190</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 190</b>
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE (G+H+I)</b>	<b>1 232</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1 232</b>

## I) Analyse de la transition des engagements hors-bilan au 1er janvier 2004

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Comptes français présentés au format IFRS	Location financement	IFRS au 01/01/04
<i>en millions d'euros</i>			
Notes section IV		(H)	
Engagements reçus	9	-	9
Engagements donnés	1 343	(66)	1 277

## J) Analyse de la transition des engagements hors-bilan au 31 décembre 2004

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Comptes français présentés au format IFRS	Location financement	Options de vente sur intérêts minoritaires	IFRS au 31/12/04
<i>en millions d'euros</i>				
Notes section IV		(H)	(I)	
Engagements reçus	11	-	-	11
Engagements donnés	1 379	(8)	(147)	1 224

## IV. PRINCIPAUX IMPACTS LIÉS À L'ADOPTION DES NORMES IAS/IFRS SUR LES ÉTATS FINANCIERS

### A) Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'application de la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires" se traduit par un impact négatif avant impôts de 56 millions d'euros sur le résultat 2004 et de 12 millions d'euros sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'incidence de la norme IAS 18 sur les comptes consolidés du Groupe provient essentiellement des deux effets suivants :

Selon les principes comptables français, le chiffre d'affaires des contrats d'infogérance est reconnu selon les termes du contrat. L'application de la norme IAS 18 conduit à reconnaître le chiffre d'affaires selon le niveau des services rendus. Il en résulte sur l'exercice 2004 une diminution du chiffre d'affaires de 47 millions d'euros sur le contrat d'infogérance signé aux Etats-Unis avec les sociétés TXU Energy Company LLC et TXU Electric Delivery Company (anciennement dénommée Oncor Electric Delivery Company).

L'application de la reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement précédemment retenue par le Groupe dans le référentiel français pour les contrats d'intégration de système et conseils, conduisait à reconnaître les dépassements sur contrats plus rapidement que ne le préconise la norme IAS 18. Il résulte de l'application de cette norme une augmentation des factures à émettre reconnue en contrepartie des capitaux propres, s'élevant à 12 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004, et à 3 millions d'euros au 31 décembre 2004, l'incidence correspondante sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2004 s'élevant à -9 millions d'euros.

### B) Reconnaissance des coûts sur contrats d'infogérance

Selon les principes comptables français, les coûts engagés dans le cadre de la phase initiale des contrats d'infogérance (coûts de transaction et/ou de transformation) ont été soit reconnus en résul-

tat de l'exercice, soit capitalisés puis étalés sur la durée du contrat dès lors que la reconnaissance du chiffre d'affaires était linéarisée sur cette même durée, soit reconnus en résultat et couverts par la reconnaissance d'un chiffre d'affaires dès lors que les termes du contrat le prévoient. Selon les normes IFRS, une partie des coûts engagés durant la phase initiale des contrats d'infogérance peut être différée lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables.

Selon les principes comptables français, dans le cadre du rattachement des charges aux produits, des coûts opérationnels dans certains contrats d'infogérance ont été étalés sur la durée du contrat. Le montant des coûts différés a été révisé périodiquement sur la base de prévisions de rentabilité sur la durée de vie du contrat. Au contraire, en IFRS, les coûts opérationnels ne peuvent faire l'objet d'un étalement et doivent donc être supportés immédiatement.

Il résulte de ces deux divergences une baisse des capitaux propres d'ouverture de 20 millions d'euros correspondant à la neutralisation des charges constatées d'avance au 1<sup>er</sup> janvier 2004, et une augmentation du résultat net 2004 de 6 millions d'euros liée principalement à la variation sur l'exercice 2004 des charges constatées d'avance et à la capitalisation de coûts sur le contrat TXU, précédemment reconnus en résultat mais couverts par la reconnaissance d'un chiffre d'affaires en principes comptables français (Cf. supra A) Reconnaissance du chiffre d'affaires).

### C) Avantages du personnel – Engagements de retraite

Il existe deux catégories de régimes de retraites :

#### Régimes à cotisations définies

Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Benelux, Allemagne et Europe Centrale, Pays Nordiques, Italie, et Ibérie), aux Etats-Unis ainsi que dans les pays d'Asie Pacifique.

Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite qui sont comptabilisés en charges de l'exercice. Le traitement comptable de ces régimes ne présente pas de divergence entre les principes comptables français et les IFRS.

#### Régimes à prestations définies

Il existe deux natures de régime, selon que les engagements du régime sont couverts ou non par des actifs. Des provisions pour engagements de retraite et assimilés sont constatées au passif du bilan dans le compte "Provisions pour retraites et engagements assimilés". Les régimes à prestations définies couverts par des actifs existent aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Irlande, en Allemagne, en Suisse et en France. Les régimes à prestations définies non couverts par des actifs concernent principalement la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Europe Centrale, les Pays Nordiques et l'Amérique du Nord.

Dans les comptes établis selon les principes comptables français, la méthode de détermination de la provision pour retraites et engagements assimilés dépendait des lois et usages des pays dans lequel le Groupe est implanté. Les provisions pour retraites et engagements assimilés résultaient principalement de la reconnaissance d'une partie de la différence entre, d'une part, la valeur actuarielle des engagements de retraites et prestations assimilées, et d'autre part la juste valeur des actifs éventuels investis en couverture des engagements.

La méthode d'évaluation et de comptabilisation des engagements retraites prescrite par la norme IAS 19 "Avantages du personnel" ne diffère pas significativement de ces lois et usages, à l'exception du Royaume-Uni. En effet, alors que la méthode légale dans ce pays (SSAP 24) consistait à actualiser les engagements de retraite au taux de rendement attendu à long terme sur les actifs en portefeuille (au cas particulier, le taux de rendement à long terme retenu sur les actifs investis en actions était de 8% au 31 décembre 2003), IAS 19 conduit à actualiser les engagements de retraite au taux de rendement des obligations, soit 5,5% à fin 2003. De plus, le déficit résultant de la comparaison avec la valeur de marché des actifs en portefeuille n'était pas reconnu immédiatement au bilan mais amorti sur la durée attendue de vie active résiduelle moyenne des salariés via des appels de cotisations, alors que selon la norme IAS 19 ce déficit doit être comptabilisé en provisions. Ces différences entre les deux référentiels conduisent donc à reconnaître une provision pour retraites et engagements assimilés complémentaire s'élevant à 267 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004, comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

Par ailleurs, et expliquant essentiellement le solde de l'impact au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe Capgemini a retenu l'option de première adoption des normes IFRS consistant à reconnaître à

la date de transition les écarts actuariels cumulés non encore constatés en contrepartie des capitaux propres consolidés. Il en résulte un accroissement des provisions pour retraites et engagements assimilés, pour l'essentiel en Amérique du Nord, pour 14 millions d'euros et une diminution des capitaux propres pour 9 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Globalement, l'application des normes IAS 19 "Avantages du personnel" et IFRS 1 "Première application des normes d'information financière internationale" conduit à constater :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2004 une augmentation des provisions pour retraites et engagements assimilés s'élevant à 286 millions d'euros et une augmentation des actifs d'impôts différés pour 7 millions d'euros, soit une diminution nette des capitaux propres pour un montant de 279 millions d'euros.
- une charge complémentaire de 19 millions d'euros pour l'exercice 2004, résultant pour l'essentiel de la différence entre les taux retenus dans l'actualisation des engagements de retraites et assimilés au Royaume-Uni (Cf. supra) avant et après l'adoption des normes IFRS.

#### D) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisitions correspondent à la différence entre le coût d'acquisition d'une société consolidée et la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis à la date de prise de contrôle, généralement concomitante à la date d'acquisition.

Selon les principes comptables français, les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée maximale de quarante ans. Par ailleurs, les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement exceptionnel lorsque leur valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Selon la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Ils sont annuellement, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur, l'objet d'un test de perte de valeur, consistant à comparer la valeur nette des écarts d'acquisition à leur valeur recouvrable (correspondant à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession). La valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés.

Par ailleurs, alors que les normes comptables françaises préconisent l'enregistrement d'écarts d'acquisitions négatifs au passif du bilan (et leur reprise linéaire sur une durée maximale de quarante ans dans le compte de résultat) lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiables, la norme IFRS 3 conduit à reconnaître ces derniers directement au compte de résultat comme un produit de l'exercice.

En application de la norme IFRS 1 "Première application des normes

d'information financière internationale", les amortissements existants au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont imputés sur la valeur brute des écarts d'acquisition. Cette opération de neutralisation des amortissements antérieurs n'a donc aucun impact sur les capitaux propres. Par ailleurs, les écarts d'acquisition négatifs ont été immédiatement repris par les capitaux propres, ce qui se traduit par une augmentation des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de 5 millions d'euros dans les comptes établis selon les normes IFRS.

Les tests de perte de valeur requis par IFRS 1 ont été effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et n'ont pas donné lieu à dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition à cette date.

L'application de la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises", se traduit essentiellement par les impacts suivants sur le résultat net 2004 :

- annulation de la charge d'amortissement, relative à des écarts d'acquisition, de 40 millions d'euros reconnue en principes comptables français,
- reconnaissance d'une dépréciation de 8 millions d'euros suite à la réalisation de tests de perte de valeur au 31 décembre 2004, sur les écarts d'acquisition qui ne sont plus amortis selon les normes IFRS,
- reconnaissance d'un amortissement de 5 millions d'euros sur des actifs incorporels acquis en 2004. Selon les principes comptables français, ces actifs ont été classés en écarts d'acquisition et amortis sur la durée du contrat. Selon les normes IFRS, ces actifs identifiables séparément de l'écart d'acquisition ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles et restent amortissables sur la durée du contrat. La charge d'amortissement correspondante est reclassée en IFRS au sein du résultat opérationnel,
- reconnaissance de coûts de restructuration pour un montant après impôts de 16 millions d'euros. En effet, contrairement aux principes comptables français qui permettent d'imputer un ajustement né en 2004 sur la valeur de l'écart d'acquisition de la société Transiciel acquise en décembre 2003, la norme IFRS 3 impose de comptabiliser cet ajustement directement dans le compte de résultat.

## E) Impôts

### a) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés pour tenir compte d'une part du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs, et d'autre part des déficits fiscaux reportables dont la recouvrabilité par le Groupe est jugée probable.

### b) Impôts différés actifs sur l'apport des activités conseil d'Ernst & Young en Amérique du Nord et impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables en France suite à la réorganisation des activités nord-américaines

L'impôt différé nord-américain, reconnu lors de l'apport des activités de conseil nord-américaines d'Ernst & Young, compte tenu de la possibilité pour le Groupe d'amortir fiscalement sur 15 ans la différence entre le prix de la transaction pour ces activités et la valeur fiscale des actifs et passifs acquis, a été déterminé à l'origine en tenant compte d'une estimation des résultats taxables de nos activités

nord-américaines sur 15 ans. Ces résultats ont fait l'objet d'un abattement progressif pour visibilité à compter de la sixième année (35%) progressivement porté à 70% la treizième année.

Au 31 décembre 2004, tirant les conclusions de réalisations inférieures aux performances escomptées aux Etats-Unis, et en particulier pour l'exercice 2004, le Groupe a décidé de limiter à 5 ans la prise en compte des économies fiscales potentielles.

L'impôt différé reconnu en France à la suite de la réorganisation de nos activités nord-américaines en 2002 a été déterminé, compte tenu du report illimité des pertes fiscales et de la prévisibilité des résultats fiscaux du Groupe en France, sur une durée limitée à 15 ans selon les mêmes modalités d'abattement progressif pour visibilité qu'appliquées initialement pour les Etats-Unis et décrit ci-dessus.

### c) Actualisation des impôts différés

Dans les comptes publiés selon les principes comptables français, les actifs d'impôts différés étaient actualisés lorsque les effets de l'actualisation étaient significatifs et qu'un échéancier fiable de reversement pouvait être établi. Au contraire, la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat" indique que les actifs d'impôts différés ne doivent pas être actualisés. Cette différence de principe a conduit à réévaluer les actifs nets d'impôts différés en contrepartie des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004, et à annuler l'effet annuel de l'actualisation des impôts différés au compte de résultat 2004.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, il résulte de l'annulation de l'effet de l'actualisation une augmentation des actifs d'impôts différés pour un montant total de 218 millions d'euros :

- des impôts différés actifs nets américains reconnus lors de l'apport des activités de conseil d'Ernst & Young, portant leur valeur de 248 à 352 millions d'euros, soit une variation de 104 millions d'euros ;
- des impôts différés actifs nets reconnus en France suite à la réorganisation des activités nord-américaines du Groupe, portant leur valeur de 421 à 535 millions d'euros, soit une variation de 114 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, il résulte de l'annulation de l'effet de l'actualisation une augmentation des actifs d'impôts différés pour un montant total de 106 millions d'euros :

- des impôts différés actifs nets américains reconnus lors de l'apport des activités de conseil d'Ernst & Young, portant leur valeur de 102 à 120 millions d'euros, soit une variation de 18 millions d'euros ;
- des impôts différés actifs nets reconnus en France suite à la réorganisation des activités nord-américaines du Groupe, portant leur valeur de 434 à 522 millions d'euros, soit une variation de 88 millions d'euros.

Par ailleurs, le retraitement en normes IFRS de l'effet d'actualisation constaté en principes comptables français sur l'exercice 2004 a conduit à annuler dans le compte de résultat consolidé un produit d'impôt différé de 112 millions d'euros, respectivement aux Etats-Unis pour 86 millions d'euros, et en France pour 26 millions d'euros.

**d) Cession de créances de carry-back**

Les 26 juin 2003 et 28 juin 2004, Cap Gemini S.A. a cédé à un établissement de crédit pour respectivement 74 millions d'euros et 33 millions d'euros une créance de 90 millions d'euros et un complément de créance de 39 millions d'euros détenus sur le Trésor Public, résultant de l'option de report en arrière (carry-back) du déficit fiscal français généré au titre de l'exercice 2002. Aux termes des contrats de cession, Cap Gemini S.A. s'est engagée à indemniser le cessionnaire à hauteur de toute différence qui serait constatée entre le montant des créances cédées et le montant effectivement recouvrable auprès du Trésor Public, et ce pour une période allant jusqu'au 30 juin 2011.

En principes comptables français, la cession des créances de carry-back a ainsi été comptabilisée comme une vente assortie d'une garantie. Selon les normes IAS/IFRS, la cession des créances de carry-back est analysée comme une opération de financement garanti. L'analyse des risques et avantages attachés à ces créances a conduit à réintégrer les créances de carry-back au bilan consolidé pour leur valeur actuelle, en contrepartie de dettes financières. La créance de carry-back constituant une créance d'impôt courant à long terme, elle n'entre pas dans la détermination de la trésorerie nette qui dès lors décroît de façon notionnelle. La dette et la créance devraient disparaître en 2011 lorsque les règlements par l'Etat au bénéfice du cessionnaire des créances de carry-back prévus en 2008 et en 2009 seront certains dans leur montant.

Les créances et les dettes financières sont comptabilisées au bilan consolidé au coût amorti au 1er janvier et au 31 décembre 2004 selon la méthode du taux d'intérêt effectif, pour respectivement 75 et 112 millions d'euros. À ce titre, et jusqu'en 2008 et en 2009, des produits notionnels seront constatés en résultat opérationnel en contrepartie de l'augmentation des créances de carry-back, et seront compensés par des charges d'intérêts notionnelles constatées en résultat financier en contrepartie de l'augmentation des dettes financières.

**F) Paiements en actions : options de souscription d'actions**

Le Groupe a émis plusieurs plans d'options donnant droit à la souscription d'actions. Ces options sont attribuées à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, selon des conditions de service et de performance. Elles donnent droit de souscrire à des actions Capgemini pendant un délai de cinq ans, à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Selon les principes comptables français, le Groupe ne constate aucune charge de rémunération lorsque les options sont attribuées. Si le Groupe émet de nouvelles actions en vue de répondre à des exercices d'options, alors la différence entre la valeur nomi-

nale et le prix d'exercice est comptabilisée en prime d'émission.

L'évaluation et la comptabilisation des options de souscription d'actions selon les normes IFRS sont précisées dans la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions".

Selon IFRS 2, les options sont évaluées à la juste valeur à la date d'octroi. La juste valeur correspond à la valeur de l'avantage accordé au salarié. Pour cette évaluation, le Groupe applique le modèle de "Black & Scholes", modèle de calcul dont les paramètres sont notamment le prix d'exercice des options, la durée de vie des options, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, etc.

La juste valeur des options accordées est reconnue en "Autres produits et charges opérationnels" et étalée sur la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

En application des dispositions de la norme IFRS 1 "Première application des normes d'information financière internationale", seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont la date d'acquisition des droits est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont évalués et comptabilisés en autres charges opérationnelles. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Du fait de la méthode de comptabilisation, l'application de la norme IFRS 2 n'a aucun impact sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe.

L'impact sur le résultat net représente une charge de 4 millions d'euros au titre de l'exercice 2004.

**G) OCEANE**

Le 24 juin 2003, Cap Gemini S.A. a procédé à l'émission d'un Emprunt Obligataire Convertible ou Echangeable en Actions Nouvelles ou Existantes, ayant pour date de jouissance le 2 juillet 2003 et pour échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (OCEANE 2003). Les conditions et modalités de cet emprunt sont détaillées dans la note d'opération ayant obtenu le visa de l'AMF n°03-607 en date du 24 juin 2003.

Selon les principes comptables français, l'emprunt obligataire est enregistré pour son montant nominal, soit 460 millions d'euros, dans les dettes financières à long terme. La charge d'intérêt annuelle correspond au montant du coupon, versé chaque année au taux d'intérêt fixe de 2,5%.

Selon les normes IAS 32 "Instruments financiers : information à fournir et présentation" et IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation", le traitement comptable de l'emprunt obligataire convertible est le suivant :



À la date de mise en place, la dette comptabilisée au passif du bilan correspond à la juste valeur de la composante dette. Celle-ci est calculée par actualisation des flux de décaissement futurs au taux d'intérêt du marché applicable au Groupe, à la date de souscription. La juste valeur de la composante dette est également diminuée des frais d'émission de l'emprunt.

Aux clôtures suivantes, la dette est revalorisée selon la méthode du coût amorti : la charge d'intérêt comptabilisée au compte de résultat ne correspond pas au coupon réellement payé mais au montant de la charge d'intérêt théorique résultant de l'application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux effectif est le taux qui permet de ramener les flux de décaissement futurs au montant de la juste valeur de la composante dette (déduction faite du montant des frais d'émission d'emprunt).

La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et la juste valeur de sa composante dette telle que calculée ci-dessus est inscrite en capitaux propres.

#### **À la date de mise en place des IFRS**

L'OCEANE 2003 ayant été émise à un taux d'intérêt (2,5%) inférieur à celui du marché (4,8%), la juste valeur de la composante dette ressort à 395 millions d'euros à l'origine après prise en compte de la quote-part concernée des frais d'émission (8 millions d'euros au total pour l'OCEANE 2003), soit une diminution de la dette de 65 millions d'euros à l'origine par rapport au traitement selon les principes comptables français.

La composante capitaux propres (avec prise en compte de la quote-part correspondante des frais d'émission), soit 57 millions d'euros, est inscrite en capitaux propres à l'origine. Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'impact net sur les capitaux propres de la mise au coût amorti de la composante dette s'élève à -4 millions d'euros avant impôt.

#### **Sur l'exercice 2004**

Compte tenu d'un taux effectif de 4,8% (5,1% après prise en compte des frais d'émission), le montant annuel de la charge d'intérêt de l'exercice s'élève à 20 millions d'euros, contre un coupon à 11 millions d'euros. En conséquence, l'impact de l'application de la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" sur le résultat de l'exercice est une charge complémentaire de 9 millions d'euros avant impôt.

Sur la durée de vie de l'emprunt, l'impact sur les capitaux propres est neutre dans la mesure où le complément de charges au titre des intérêts notionnels compense l'impact constaté à l'origine sur les capitaux propres.

#### **H) Location-financement**

Selon les principes comptables français, certaines immobilisations font l'objet de contrats de loyers aux termes desquels le Groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette finan-

cière correspondante. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le Groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de location-financement.

Le traitement des contrats de loyers selon la norme IAS 17 "Contrats de location" est identique. Toutefois, les travaux de passage aux IFRS ont amené à identifier des contrats de loyers, principalement afférents à des contrats d'infogérance, et qui répondaient aux critères de retraitement des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités dans le bilan consolidé de l'exercice 2004 établi selon les principes comptables français, et de façon rétroactive dans le bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2004 établis selon les normes IFRS pour un montant de 65 millions d'euros.

#### **I) Option de vente sur intérêts minoritaires**

Le contrat d'infogérance signé pour 10 ans avec les sociétés TXU Energy Company LLC et TXU Electric Delivery Company (anciennement dénommée Oncor Electric Delivery Company) prévoit au profit du groupe TXU une option de vente de sa participation de 2,9% dans la société Capgemini Energy LP et de certains actifs (essentiellement la plate-forme informatique dont le groupe TXU a concédé l'usage à Capgemini Energy LP pendant la durée du contrat) pour une valeur de 200 millions de dollars sous réserve de certains ajustements. Cette option est exercable par le groupe TXU pendant les dix ans suivant la fin du contrat et porterait la participation de Capgemini dans la société Capgemini Energy LP de 97,1% à 100%.

Selon les principes comptables français, cette option de vente constitue un engagement hors bilan (Cf. Note 21 "Engagements hors-bilan" du document de référence 2004). Au contraire, la norme IAS 32 "Instruments financiers : information à fournir et présentation" prévoit la constatation d'une dette financière au bilan. Ainsi, en IFRS, le coût d'acquisition de la société Capgemini Energy LP porte sur 100% des intérêts dès l'origine, et tient compte de l'option de vente dont bénéficie le groupe TXU. Il en résulte la reconnaissance d'un écart d'acquisition s'élevant à 6 millions d'euros, et la comptabilisation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de la société Capgemini Energy LP, soient des immobilisations incorporelles (65 millions d'euros), une autre dette à long terme (24 millions d'euros), et une dette financière (51 millions d'euros).

#### **J) Reclassement des avances et acomptes reçus des clients**

En normes françaises, le Groupe présente au bilan des créances clients et comptes rattachés nets des avances et acomptes reçus des clients, et donne dans une note spécifique le détail des différents éléments (Cf. Note 12 "Créances d'exploitation (net)" du document de référence 2004). Cette présentation traduit pour le Groupe la spécificité de la comptabilisation des contrats à long terme qui constituent la majeure partie de son activité. Cette spécificité n'étant pas conforme à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers", les avances et acomptes reçus des clients ont été reclassés au passif du bilan consolidé.

# COMPTES SOCIAUX SIMPLIFIÉS DE LA SOCIÉTÉ CAP GEMINI S.A.

les comptes sociaux complets, incluant l'annexe, ont été certifiés sans réserve par les Commissaires aux Comptes dans leur rapport en date du 22 Février 2006. Ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la Société.

## COMPTES DE RESULTATS RESUMES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2003, 2004, 2005

<i>en millions d'euros</i>	2003	2004	2005
Produits d'exploitation	136	130	162
Charges d'exploitation	(24)	(42)	(29)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>112</b>	<b>88</b>	<b>133</b>
Résultat financier	(155)	(756)	(28)
Résultat exceptionnel	(3)	(324)	(9)
Impôts sur les bénéfices	4	43	21
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(42)</b>	<b>(949)</b>	<b>173</b>

## BILANS RÉSUMÉS

AUX 31 DÉCEMBRE 2003, 2004, 2005

<i>en millions d'euros</i>	2003	2004	2005
<b>ACTIF</b>			
Actif immobilisé	7 036	6 251	6 013
Actif circulant	920	804	1 703
Autres actifs	9	7	81
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7 965</b>	<b>7 062</b>	<b>7 797</b>
<b>PASSIF</b>			
Capitaux propres	7 376	6 433	6 611
Provisions	17	10	11
Dettes financières	476	482	1 148
Autres dettes	96	137	27
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>7 965</b>	<b>7 062</b>	<b>7 797</b>

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en millions d'euros	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus)	Quote-part du capital détenu (%)	Nombre d'actions détenues	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés <sup>(1)</sup>	Chiffre d'affaires 2005	Dividendes encaissés
					Brute	Nette				
<b>FILIALES</b>										
Capgemini North America Inc	1	1 808	100,00%	982 000	5 509	1 241	0	-	-	-
CGS HOLDINGS Ltd	775	1	100,00%	558 777 061	721	721	-	-	-	-
Gemini Consulting Holding Ltd	0	11	100,00%	1 083	23	23	-	-	-	-
Capgemini Oldco Ltd	15	32	100,00%	1 033 938 857	801	203	-	-	-	-
Capgemini Old Ireland Ltd	0	0	100,00%	71 662	16	16	-	-	-	-
Capgemini AB (Suède)	3	227	100,00%	24 714	352	352	4	9	-	-
Capgemini NV (Benelux)	2	166	100,00%	21 582 376	1 467	1 179	-	-	-	258
CGTMN Nederland BV	0	1	100,00%	18 000	5	5	-	-	5	-
Capgemini Deutschland Holding GmbH	92	35	94,40%	1	581	450	20	50	10	-
Capgemini Deutschland GmbH	12	62	2,90%	1	10	10	-	-	174	-
Cap Gemini Telecom Media & Networks Deutschland GmbH	0	9	100,00%	1	16	6	37	-	27	-
Capgemini Consulting Österreich AG	0	3	100,00%	36 791	42	30	-	-	34	-
Capgemini Suisse AG	0	3	100,00%	500	39	32	-	49	43	-
Capgemini Polska Sp Z.o.o (Pologne)	4	2	100,00%	129 111	24	16	1	8	24	-
Capgemini Magyarorszag Kft	0	5	100,00%	1	2	2	-	-	6	-
Capgemini France SAS	44	0	100,00%	2 845 000	487	487	-	21	138	-
Capgemini Télécom & Media SOGETI S.A.	17	27	100,00%	1 090 762	171	171	-	-	194	3
SOGETI S.A.	0	0	99,84%	619	0	0	-	-	-	-
SOGETI TRANSICIEL SAS	230	256	100,00%	45 916 400	613	613	-	-	28	-
Capgemini Italia S.p.A.	5	3	100,00%	1 038 575	475	-	9	8	70	-
Cap Gemini Telecom Media & Networks Italia S.p.A.	0	1	100,00%	20 000	14	-	-	-	22	-
Capgemini España S.L. (Sociedad Unipersonal)	10	-8	100,00%	103 935	186	122	16	-	164	-
Capgemini Portugal, Serviços de Consultoria e Informatica, SA	8	2	100,00%	1 698 842	44	44	-	-	25	-
Capgemini Asia Pacific Pte. Ltd. (Singapour)	116	-101	100,00%	227 251 000	130	82	-	-	-	-
Capgemini Australia Pty Ltd (Australie)	29	-26	100,00%	1 450 000	166	57	-	27	-	-
Capgemini Service S.A.S	2	0	100,00%	1 500 000	59	2	-	16	137	-
SCI Paris Etoile	0	2	99,99%	9 999	48	31	-	-	3	2
SCI du Château de Béhoust	0	-7	99,00%	99	0	0	-	-	0	-
Immobilière les Fontaines S.A.R.L.	8	-14	99,80%	499 000	13	13	8	74	6	-
Capgemini Université SAS	0	0	100,00%	2 500	0	0	-	-	12	-
Capgemini Gouvieux SAS	0	0	100,00%	10 000	0	0	6	-	19	-
Autres France	na	na	na	na	3	3	-	-	na	-
Autres Etrangers	na	na	na	na	4	3	-	-	na	-

### PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2005, le montant des titres de participation détenus par Cap Gemini SA n'est pas significatif.

na : non applicable

Les résultats nets des filiales et participations ne sont pas fournis compte tenu du caractère préjudiciable que pourrait avoir leur divulgation sur la stratégie commerciale et financière.

(1) Au 31 décembre 2005, le montant total des cautions et lettres de confort octroyées par la Société à ses filiales dans le cadre de facilités de financement s'élève à 301 millions d'euros, dont 27 millions d'euros ont fait l'objet d'un tirage.

La société Cap Gemini SA est la société tête de Groupe de l'intégration fiscale française composée de 26 sociétés. Sur l'exercice 2005, l'impact de l'intégration fiscale sur le résultat de Cap Gemini SA est un gain de 21 millions d'euros

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Cette dernière est principalement déterminée par comparaison avec la valeur résultant de l'application de la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés corrigée de l'endettement net. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	31 décembre 2004	Affectation du résultat 2004	Autres mouvements	31 décembre 2005
Capital social	1 051	-	2	1 053
Prime d'émission, de fusion et d'apport	6 060	(991)	3	5 072
Réserve légale	100	-	(19)	81
Réserves réglementées	42	-	(42)	-
Autres réserves	172	-	60	232
Report à nouveau	(43)	42	1	-
Résultat de l'exercice	(949)	949	173	173
<b>TOTAL</b>	<b>6 433</b>	<b>-</b>	<b>178</b>	<b>6 611</b>

## RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en millions d'euros	2001	2002	2003	2004	2005
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 002	1 004	1 049	1 051	1 053
Nombre d'actions ordinaires existantes	125 244 256	125 479 105	131 165 349	131 383 178	131 581 978
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par exercice de droits de souscription d'actions	10 463 754	10 951 340	10 004 465	12 289 150	13 101 800
- par conversion d'obligations	-	-	9 019 607	9 019 607	(1) 20 830 417
- par bons d'attribution d'actions (opération Transiciel)	-	-	503 602	508 600	(2) 315 790
<b>II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Total des produits d'exploitation	184	162	136	130	162
Total des produits d'exploitation et financiers	301	248	175	876	547
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	264	(1 523)	108	(491)	395
Impôts sur les bénéfices	64	(92)	(4)	(43)	(21)
Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	(1 874)	(4 135)	(42)	(949)	173
Résultat distribué	50	0	0	0	(3) 66
<b>III - RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)</b>					
Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,60	(11,40)	0,86	(3,41)	3,16
Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	(14,96)	(32,96)	(0,32)	(7,22)	1,31
Dividende attribué à chaque action (net)	0,40	0	0	0	(3) 0,50
<b>IV - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen de salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

(1) À noter que Cap Gemini SA a décidé de neutraliser intégralement la dilution potentielle liée à l'OCEANE émise le 24 juin 2003 et devant venir à maturité le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par l'acquisition auprès de la Société Générale en juin 2005 d'une option d'achat portant sur un nombre d'actions égal à la totalité du sous-jacent de cette OCEANE, à un prix d'exercice et à une maturité correspondant à ceux de l'OCEANE.

(2) Sous réserve de la validation par le tiers-arbitre telle que prévue par l'article 1.4.13.10 de l'offre publique alternative d'échange

(3) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2006

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence

éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 22 février 2006

*Les Commissaires aux Comptes*

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

### **KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN  
Associé Associé

## **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETÉES**

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 MAI 2006) - 21ÈME RÉOLUTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Cap Gemini S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 al.7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de

commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale dans la 20ème résolution et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 24 mois, au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris, le 22 février 2006

*Les Commissaires aux Comptes*

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

### **KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN  
Associé Associé

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIERES

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 MAI 2006) - 23ème, 24ème, 25ème ET 26ème RÉSOLUTIONS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émissions de diverses valeurs mobilières, tels que présentés aux 23ème, 24ème, 25ème et 26ème résolutions, opérations sur lesquelles vous êtes amenés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer votre compétence, et ce pour une durée de 26 mois, pour procéder à ces opérations et en arrêter les modalités et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription pour ce qui concerne la 24ème résolution.

### 1/ Emissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec et sans droit préférentiel de souscription

Les 23ème et 24ème résolutions prévoient l'émission en une ou plusieurs fois avec maintien (23ème) ou suppression (24ème) du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société.

Il est précisé que le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières ne pourra être supérieur à 450 millions d'euros s'agissant de la 23ème résolution et à 200 millions d'euros s'agissant de la 24ème résolution. Le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 3 milliards d'euros s'agissant de la 23ème résolution, et à 1,5 milliard d'euros s'agissant de la 24ème résolution.

Dans le cadre de la 24ème résolution, le prix d'émission devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

En outre, selon la 25ème résolution, le nombre de titres à émettre en vertu des émissions prévues par les 23ème et 24ème résolutions pourra, en cas de demandes excédentaires, être augmenté ("option de surallocation") dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 et dans la limite des plafonds prévus auxdites résolutions.

### 2/ Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité de capital ou à l'attribution de titres de créance en rémunération de titres apportés à une Offre Publique d'Echange (OPE) ou d'apports en nature de titres de capital

La 26ème résolution prévoit l'émission en une ou plusieurs fois d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières en rémunération, soit de titres apportés à une OPE initiée en France ou à l'étranger par votre Société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur un marché réglementé, soit d'apports en nature, consentis à votre Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Ces émissions seront réalisées dans la limite des plafonds fixés à la 24ème résolution.

S'agissant des titres apportés à une OPE, le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de cette délégation sera défini sur la base de la législation applicable.

S'agissant de la rémunération d'apports en nature, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières est limitée à 10% du capital actuel de votre Société.

Il vous est précisé que les actionnaires ne disposeront pas de droit préférentiel de souscription aux actions ou aux valeurs mobilières qui seraient émises, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des apports en nature ainsi que des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société.

Enfin les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence conférées par les 23ème, 24ème, 25ème et 26ème résolutions sont ainsi définies dans la 27ème résolution :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émissions d'action ou de valeurs mobilières ne pourra être supérieur à 450 millions d'euros,
- le montant global maximum d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra dépasser le plafond de 3 milliards d'euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de

détermination des prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital données dans le rapport du conseil d'administration au titre de la 24ème résolution.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les condi-

tions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée, et par voie de conséquence pour ce qui concerne la 24ème résolution, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 22 février 2006

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN  
Associé Associé

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS**

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 MAI 2006) - 28ÈME RÉOLUTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-138 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE), à créer le cas échéant, de votre Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration, faisant application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, et ce pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider de cette opération dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail, et d'en arrêter les modalités. Il vous précise également que cette délégation emportera renonciation à votre droit préférentiel de souscription.

Le nombre maximum d'actions nouvelles pouvant ainsi être souscrites est fixé à 3 500 000 actions nouvelles.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes profession-

nelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 22 février 2006

*Les Commissaires aux Comptes*

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Bernard RASCLE

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Luc DECORNOY – Frédéric QUÉLIN  
Associé Associé



# TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

## PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 MAI 2006

### I – RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

#### Première résolution

##### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2005

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant connaissance :

- du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration,
- et du rapport général de MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission,

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui se soldent par un bénéfice net de 173 millions d'euros et en conséquence donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion des affaires de la société au cours dudit exercice.

#### Deuxième résolution

##### Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2005

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant connaissance :

- du rapport présenté par le Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe au cours de l'exercice écoulé,
- et du rapport de MM. les Commissaires aux Comptes sur ces comptes,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui se soldent par un bénéfice net part du Groupe de 141 millions d'euros.

#### Troisième résolution

##### Conventions réglementées

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

#### Quatrième résolution

##### Réaffectation à la réserve légale d'une partie des sommes provenant de l'ancienne réserve des plus-values à long terme

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide - en complément de la quatrième résolution à caractère ordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 ayant décidé le transfert de la réserve spéciale des plus-values à long terme s'élevant à 61 345 008,61 euros au compte "autres réserves" - de retransférer la somme de 19 564 446,76 euros du

compte "autres réserves" au compte "réserve légale". En conséquence, le montant de la réserve légale est porté de 79 879 988,44 euros à 99 444 435,20 euros.

#### Cinquième résolution

##### Affectation du résultat et dividende

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, approuve les propositions du Conseil d'Administration relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui s'élève à 173 440 186,21 euros.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

- À la réserve légale, qui sera ainsi portée à  
105 265 582,40 euros, soit 10% du capital social  
au 31 décembre 2005.....5 821 147,20 euros
- À titre de dividende, une somme  
de 0,50 euro par action, soit.....65 790 989,00 euros
- Au report à nouveau, le solde.....101 828 050,01 euros
- ce qui fait bien au total .....173 440 186,21 euros

En conséquence, le dividende est fixé à 0,50 euro pour chacune des 131 581 978 actions composant le capital social au 31 décembre 2005. Ce dividende, éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, sera mis en paiement à compter du 16 mai 2006. Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés à ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents (2004, 2003 et 2002).

### II – RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

#### Sixième résolution

##### Réduction de 6 à 4 ans de la durée des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant connaissance du rapport du Conseil d'Administration - décide de réduire de 6 ans à 4 ans la durée des mandats des administrateurs, cette mesure s'appliquant

immédiatement aux mandats en cours à la date de la présente Assemblée. En conséquence, le 3ème point de l'article 11 des statuts ("Conseil d'Administration") commence par la phrase : "La durée des fonctions des administrateurs est fixée à quatre années."

### Septième résolution

#### Réduction de 6 à 2 ans de la durée des mandats des censeurs

L'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant connaissance du rapport du Conseil d'Administration - décide de réduire de 6 ans à 2 ans la durée des mandats des censeurs, cette mesure s'appliquant immédiatement aux mandats en cours à la date de la présente Assemblée. En conséquence, le 2ème alinéa de l'article 17 des statuts (Collège de Censeurs) est désormais rédigé ainsi : "La durée des fonctions des censeurs est fixée à deux années".

## III – RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

### Huitième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yann Delabrière

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - renouvelle pour une durée de quatre années le mandat d'administrateur de Monsieur Yann Delabrière arrivé à expiration ce jour. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

### Neuvième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-René Fourtou

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - renouvelle pour une durée de quatre années le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-René Fourtou arrivé à expiration ce jour. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

### Dixième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Paul Hermelin

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - renouvelle pour une durée de quatre années le mandat d'administrateur de Monsieur Paul Hermelin arrivé à expiration ce jour. Ce mandat prendra

donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

### Onzième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Jalabert

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - renouvelle pour une durée de quatre années le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Jalabert arrivé à expiration ce jour. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

### Douzième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Serge Kampf

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - renouvelle pour une durée de quatre années le mandat d'administrateur de Monsieur Serge Kampf arrivé à expiration ce jour. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

### Treizième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Phil Laskawy

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - renouvelle pour une durée de quatre années le mandat d'administrateur de Monsieur Phil Laskawy arrivé à expiration ce jour. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

### Quatorzième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Ruud van Ommeren

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - renouvelle pour une durée de quatre années le mandat d'administrateur de Monsieur Ruud van Ommeren arrivé à expiration ce jour. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

### Quinzième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Terry Ozan

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Gén-

rale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - renouvelle pour une durée de quatre années le mandat d'administrateur de Monsieur Terry Ozan arrivé à expiration ce jour. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

### **Seizième résolution**

#### **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Roger**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - renouvelle pour une durée de quatre années le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Roger arrivé à expiration ce jour. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

### **Dix-septième résolution**

#### **Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Pierre Hessler**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - renouvelle pour une durée de deux années le mandat de censeur de Monsieur Pierre Hessler arrivé à expiration ce jour. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

### **Dix-huitième résolution**

#### **Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Geoff Unwin**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - renouvelle pour une durée de deux années le mandat de censeur de Monsieur Geoff Unwin arrivé à expiration ce jour. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

### **Dix-neuvième résolution**

#### **Jetons de présence au Conseil d'Administration**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires - fixe à 700 000 euros par exercice le montant total des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

### **Vingtième résolution**

#### **Autorisation d'un programme de rachat d'actions**

Conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, l'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant connaissance du rapport présenté par le Conseil d'Administration - autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre à la Société de procéder par ordre de priorité décroissant à :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- l'attribution des actions ainsi acquises aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation boursière en vigueur,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution des actions ainsi acquises à des salariés et mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la vingt-et-unième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de ce jour.

Les opérations ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 60 euros par action et fixe, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la Société arrêté au 31 décembre 2005, ce qui correspond à 13 158 197 actions : le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra donc pas dépasser 789 491 820 euros (60 euros x 13 158 197 actions).

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation boursière en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres

formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires réunis en Assemblée Ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celle donnée dans la cinquième résolution à caractère ordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

## IV – RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

### Vingt-et-unième résolution

#### Autorisation d'annulation d'actions rachetées

L'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes - autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à :

- annuler - conformément aux dispositions de l'Article L.225-209 du Code de Commerce - en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision, tout ou partie des actions propres détenues par la Société, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la présente résolution, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

La présente autorisation est consentie pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celle donnée dans la neuvième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

### Vingt-deuxième résolution

#### Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-2 et L 225-130 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant connaissance

du rapport du Conseil d'Administration :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital social par voie d'incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes,
- mais décide que dans le cadre de la présente délégation, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation de réserves ne pourra être supérieur à 1,5 milliard d'euros.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celle donnée dans la dixième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

### Vingt-troisième résolution

#### Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-2 et L 228-92 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies,
- décide que les émissions décidées dans le cadre de la présente délégation devront respecter les plafonds suivants :
  - le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 450 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs

de valeurs mobilières donnant accès au capital. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,

- le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 3 milliards d'euros,

- décide qu'en cas d'utilisation de la présente délégation par le Conseil d'Administration, les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution, étant précisé que si les souscriptions irréductibles et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L 225-134 du Code de commerce et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
- donne pouvoir au Conseil d'Administration d'imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celle donnée dans la onzième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

### **Vingt-quatrième résolution**

#### **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission, tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies,
- décide que dans le cadre de la présente délégation, le mon-

tant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra dépasser 1,5 milliard d'euros. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières qui seront émises en application de la présente délégation en conférant, toutefois, au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce et de fixer, dans cette hypothèse, le délai d'exercice du droit de priorité,
- décide que le prix des actions ordinaires émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %,
- donne pouvoir au Conseil d'Administration d'imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celle donnée dans la douzième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

### **Vingt-cinquième résolution**

#### **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions dans le cadre d'options de surallocation**

L'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes - décide que dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au Conseil d'Administration en vertu des vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions ci-dessus, le nombre de titres à émettre prévu dans l'émission pourra, en cas de demandes excédentaires, être augmenté dans les conditions et limites prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et son décret

d'application et dans la limite des plafonds prévus aux dites résolutions.

### Vingt-sixième résolution

#### **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société ou d'apports en nature à la Société de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

Conformément aux articles L 225-147, L 225-148, L 225-129 et L 228-92 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la Société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés audit article L. 225-148,
- délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder dans la limite de 10% du capital actuel de la Société (sous réserve de ce qui est indiqué au tiret suivant), à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables,
- décide que le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, et décide que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra dépasser 1,5 milliard d'euros. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,
- décide que les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés au deuxième tiret de la vingt-quatrième résolution ci-dessus,
- prend acte que les actionnaires de la Société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des apports en nature ainsi que des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société,
- prend acte que le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de la présente délégation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'apport en nature ou d'offre publique d'échange,
- donne pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, de mettre en œuvre la présente autorisation et d'imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celle donnée dans la quatorzième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

### Vingt-septième résolution

#### **Plafond général des délégations de compétence résultant des quatre résolutions précédentes**

L'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant connaissance du rapport du Conseil d'Administration - décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'Administration résultant des quatre résolutions précédentes (vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième résolutions) étant précisé que cette limite ne

s'appliquera pas aux augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 450 millions d'euros majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions à réaliser éventuellement pour préserver conformément à la loi les droits des titulaires de ces titres, étant précisé que cette limite ne s'appliquera pas aux augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,
- le montant global maximum d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra dépasser le plafond de 3 milliards d'euros.

## **Vingt-huitième résolution**

### **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise du Groupe à créer le cas échéant**

Conformément aux articles L 225-129-6, L 225-138, L 225-138-1 du Code de commerce et L 443-1 et suivants du Code du travail, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- délègue au Conseil d'Administration, dans l'hypothèse où il ferait usage des autorisations qui lui ont été conférées en vertu des vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions ci-dessus ainsi qu'en vertu de la quinzième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 (options de souscription d'actions), le soin de décider s'il y a lieu de réaliser une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE) du Groupe qui devraient alors être mis en place,
- décide que la ou les augmentations de capital qui seraient décidées en vertu de la présente délégation ne pourront donner droit de souscrire plus de 3 500 000 actions nouvelles,
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles, déterminé conformément aux dispositions prévues par l'article L. 443-5 du Code du Travail, ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours de l'action de la Société constatés à la bourse de Paris lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Directeur Général fixant la date

d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne,

- constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée,
- donne pouvoir au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, notamment de :
  - décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS),
  - arrêter la liste précise des bénéficiaires,
  - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des actions ainsi que les délais de leur libération,
  - arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription,
  - imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
  - et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée et se substitue à celle donnée dans la dix-septième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

## **Vingt-neuvième résolution**

### **Mise à jour des statuts concernant la tenue de réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication**

L'Assemblée Générale des actionnaires - statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant connaissance du rapport du Conseil d'Administration - décide de modifier le point 2) de l'article 12 des statuts (Délibérations du Conseil) qui devient ainsi rédigé :

*“Le Règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant, dans les conditions prévues par la réglementation, leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux réunions du Conseil d'Administration dont l'ordre du jour porte sur la nomination, la rémunération ou la révocation du Président ou du Directeur Général, sur le mode d'exercice de la Direction Générale, sur l'arrêt des comptes annuels (sociaux et consolidés), ou sur la rédaction des rapports et des résolutions présentés aux assemblées d'actionnaires.”*

## **Trentième résolution**

### **Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

# INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

## Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : Cap Gemini

Siège social : 11, rue de Tilsitt, 75017 Paris

## Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme soumise aux dispositions de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 17 septembre 1984. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 4 octobre 1984.

Sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, la durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

## Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et hors de France, d'aider à la gestion et au développement des entreprises en mettant à leur service ses connaissances dans leur domaine d'activité économique, son savoir-faire en matière de restructuration et d'organisation des tâches, et ses compétences dans les technologies de l'information.

Dans l'accomplissement de cet objet, la Société exerce au profit de ses clients, directement ou par l'intermédiaire de sociétés filiales ou associées, l'une ou l'autre des activités suivantes prise isolément ou plusieurs de ces activités de façon séparée ou intégrée :

### 1. Le conseil en management

En association étroite avec le client, la Société participe à la transformation de l'entreprise en l'aidant à la redéfinition ou à la réorientation de sa stratégie, en modifiant sa ligne de produits et services, en remodelant ses structures, en rénovant ses processus de fonctionnement, en remotivant son personnel, etc. Elle utilise à cette fin, et en tant que de besoin, toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information les plus récentes.

### 2. La conception et la réalisation de systèmes d'information

La Société conçoit et réalise des systèmes d'information : développement sur mesure de logiciels spécifiques, mises en œuvre d'applications informatiques à base de produits logiciels (fournis par des tiers ou appartenant à la Société), intégration de systèmes incorporant des matériels, des moyens

de communication, des logiciels spécifiques, des progiciels et éventuellement d'autres composants, etc. La Société fournit également les prestations de conseil, de maîtrise d'œuvre, de formation et d'assistance relatives à ces réalisations.

### 3. La gestion des systèmes d'information

La Société gère pour le compte de ses clients tout ou partie des ressources associées à leur système d'information. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à fournir elle-même tout ou partie des ressources matérielles nécessaires : ordinateurs, moyens de télécommunications, etc.

La Société peut également gérer pour le compte de ses clients les services que l'exploitation de ces systèmes d'information leur permet de fournir à leurs propres clients. Elle peut aussi devenir l'associé de son client dans une structure qui exerce tout ou partie de ses activités.

Dans l'exercice de cet objet social, la Société peut décider :

- la création de filiales spécialisées ou la prise de participations financières dans le capital d'autres sociétés et la gestion de ces participations : cette gestion, qui est rémunérée, inclut notamment l'assistance dans les domaines technique, commercial, juridique et financier, la diffusion et l'entretien d'une image commune, l'organisation des structures financières, l'aide aux négociations destinées à faciliter l'obtention de tous contrats ou marchés, la formation, les efforts de recherche et développement, etc,
- le placement et la gestion des fonds lui appartenant, ainsi que l'octroi d'avances de trésorerie, de cautions, d'avals ou de garanties qu'il sera jugé utile d'apporter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation majoritaire ou non,
- l'obtention ou l'acquisition de tous brevets, procédés de fabrication ainsi que leur exploitation, cession, apport ou concession.

L'objet de la Société inclut plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles de faciliter l'accomplissement ou le développement desdits objets.

### Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 703 844. Le code APE de la Société est 741 J.

### Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particu-



lier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration (ou le Directoire du 24 mai 1996 au 23 mai 2000) et les commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société : 11, rue de Tilsitt - 75017 Paris.

### **Exercice social**

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

### **Répartition des bénéfices**

Le bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi est à la disposition de l'Assemblée Générale. Celle-ci décide souverainement de son affectation : elle peut, en totalité ou pour partie, l'affecter à tous fonds de réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le distribuer aux actionnaires.

L'Assemblée décide également des modalités de cette distribution. Elle peut proposer aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre un paiement du dividende en numéraire ou un paiement en actions : dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions nouvelles dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les dispositions qui précèdent sont également applicables à la distribution d'acomptes sur dividendes, dans les conditions prévues par la loi.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, dans la mesure où la loi le permet.

### **Assemblées Générales**

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou par correspondance, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme d'une inscription nominative ou au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation : le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte qu'à la condition que les bulletins de vote parviennent à la Société trois jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par correspondance prime le vote par procuration.

### **Franchissements de seuils**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2002 a introduit dans les statuts une obligation d'information : le seuil de participation en capital (ou en droits de vote) à partir duquel naît l'obligation d'information est fixé à 1% et à chacun de ses multiples tant à la hausse qu'à la baisse. L'inobservation de ces déclarations statutaires est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, pour autant que l'application de cette sanction soit demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1% au moins du capital ou des droits de vote de la Société et que cette demande soit consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

### **Identification des détenteurs de titres**

La Société a adopté le régime des titres au porteur identifiables et peut en conséquence faire usage des dispositions légales prévues en la matière.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2002 a introduit une nouvelle clause statutaire permettant à la Société de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom (ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination), la nationalité, l'année de naissance (ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution) et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### **Droits de vote**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Il n'existe pas de droits de vote double.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'action nominative attribuée gratuitement. A chaque action est attachée une voix quelle que soit la forme de l'action, nominative ou au porteur.

### **Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits attachés aux actions**

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts et décrites ci-dessous.

## CAPITAL SOCIAL

### Montant du capital

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élevait à 1 052 655 824 euros, divisé en 131 581 978 actions de 8 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

### Autorisations financières

#### Autorisations financières existantes

Les délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 permettent au Conseil d'Administration, dans la limite d'un montant maximum d'augmentations de capital de 450 millions d'euros de nominal (hors augmentations de capital par incorporation de réserves ou augmentations de capital réservées au profit du personnel du groupe) et d'un montant global maximum d'émission de 3 milliards d'euros, de procéder à diverses opérations sur le capital de la Société dans les limites des plafonds particuliers indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nature des titres	Montant plafonné (en euros)	Date d'autorisation	Date d'expiration
Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfiques ou autres	1,5 milliard de nominal	12/05/2005	12/07/2007
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec DPS	450 millions de nominal (1) 3 milliards d'émission (2)	12/05/2005	12/07/2007
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance sans DPS (3)	300 millions de nominal (1) 2 milliards d'émission (2)	12/05/2005	12/07/2007
Actions ordinaires sans DPS (loi sur l'épargne salariale)	28 millions de nominal	12/05/2005	12/11/2006

Abréviation : DPS = Droit Préférentiel de Souscription

- (1) Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- (2) Montant global maximum d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance.
- (3) Y compris pour rémunérer des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société sur des titres d'une société admis aux négociations sur un marché réglementé ou, hors offre publique d'échange, pour rémunérer des apports en nature de titres consentis à la Société. Outre les plafonds particuliers indiqués ci-dessus, le montant des émissions susceptibles d'être réalisées en rémunération d'apports en nature de titres à la Société est également limité à 10 % du capital actuel de la Société.

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, le Conseil d'Administration a le pouvoir d'instituer un droit de priorité non négociable au profit des actionnaires.

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil d'Administration a, dans le cadre de la délégation de compétence sans droit préférentiel de souscription, décidé de procéder à une émission d'obligations à option de conversion et/ou échange en actions Cap

Gemini nouvelles ou existantes (OCEANE) ayant pour date de jouissance le 24 juin 2005 et pour échéance le 1er janvier 2012. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 437 millions d'euros et il est représenté par 11 810 810 obligations d'une valeur nominale unitaire de 37 euros.

Il est rappelé que depuis l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, le Conseil d'Administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples.

## Proposition de renouvellements d'autorisations financières

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2006 de substituer aux délégations de compétence existantes de nouvelles délégations de compétence de même nature mais avec des dates de validité actualisées. Quant aux montants, ils seraient identiques à l'exception de l'autorisation supprimant le droit préférentiel de souscription : dans ce cas, le montant nominal total des augmentations de capital ne pourrait être supérieur à 200 millions d'euros (au lieu de 300 lors de la précédente délégation) et le montant d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourrait être supé-

rieur à 1,5 milliard d'euros (au lieu de 2 lors de la précédente délégation).

Les délégations de compétence soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2006 permettraient au Conseil d'Administration, toujours dans la limite d'un montant maximum d'augmentations de capital de 450 millions d'euros de nominal (hors augmentations de capital par incorporation de réserves ou augmentations de capital réservées au profit du personnel du groupe) et d'un montant global maximum d'émission de 3 milliards d'euros, de procéder à diverses opérations sur le capital de la Société dans les limites des plafonds particuliers indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nature des titres	Montant plafonné (en euros)	Date d'autorisation	Date d'expiration
Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfiques ou autres	1,5 milliard de nominal	11/05/2006	11/07/2008
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec DPS	450 millions de nominal <sup>(1)</sup> 3 milliards d'émission <sup>(2)</sup>	11/05/2006	11/07/2008
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance sans DPS <sup>(3)</sup>	200 millions de nominal <sup>(1)</sup> 1,5 milliard d'émission <sup>(2)</sup>	11/05/2006	11/07/2008
Actions ordinaires sans DPS (loi sur l'épargne salariale)	28 millions de nominal	11/05/2006	11/07/2008

Abréviation : DPS = Droit Préférentiel de Souscription

- (1) Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- (2) Montant global maximum d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance.
- (3) Y compris pour rémunérer des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société sur des titres d'une société admis aux négociations sur un marché réglementé ou, hors offre publique d'échange, pour rémunérer des apports en nature de titres consentis à la Société. Outre les plafonds particuliers indiqués ci-dessus, le montant des émissions susceptibles d'être réalisées en rémunération d'apports en nature de titres à la Société est également limité à 10 % du capital actuel de la Société.

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, le Conseil d'Administration a le pouvoir d'instituer un droit de priorité non négociable au profit des actionnaires.

Il est rappelé que depuis l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004, le Conseil d'Administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples.

## INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

### Capgemini

#### Autres titres donnant accès au capital

##### Options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 24 mai 1996, le 23 mai 2000 et le 12 mai 2005, le Conseil d'Administration ou le Directoire à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un

délai respectif de 5 ans pour les plans des 24 mai 1996 et 23 mai 2000 et de 38 mois pour le plan du 12 mai 2005, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques des 3 plans en vigueur au 31 décembre 2005 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Présentation de synthèse	Plan 1996 (plan n°4)	Plan 2000 (plan n°5)	Plan 2005 (plan n°6)
Date de l'Assemblée	24 mai 1996	23 mai 2000	12 mai 2005
Nombre total d'options pouvant être souscrites	6 000 000	12 000 000	6 000 000
Date des premières attributions au titre de ce plan	1 <sup>er</sup> juillet 1996	1 <sup>er</sup> sept. 2000	1 <sup>er</sup> octobre 2005
Délai d'exercice des options à compter de leur date d'attribution	6 ans	6 ans	5 ans
Prix de souscription en % de la moyenne des vingt séances précédant l'octroi	80%	80%	100%
Prix de souscription (par action et en euros) des différentes attributions en vigueur :			
- Plus bas	144,00	139,00	21,00
- Plus haut	161,00	161,00	60,00
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2005	1 423 465	-	243 800
Nombre d'actions au 31 décembre 2005 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées	559 000 <sup>(1)</sup>	1 300 600 <sup>(2)</sup>	9 326 700 <sup>(3)</sup>
Dont options détenues par deux des treize membres du Conseil d'Administration	70 000	-	165 000

(1) Soit 293 000 actions au prix de 161 euros et 266 000 actions au prix de 144 euros.

(2) Soit 776 100 actions au prix de 161 euros et 524 500 actions au prix de 139 euros.

(3) Soit 1 770 500 actions au prix de 60 euros, 1 447 600 actions au prix de 24 euros, 1 020 000 actions au prix de 40 euros, 371 000 au prix de 31 euros, 3 255 600 au prix de 21 euros et 1 462 000 au prix de 27 euros

(4) Soit 1 915 500 actions au prix de 30 euros..

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par Euronext d'un avis de recevabilité d'une offre publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourront – s'ils le souhaitent – lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties [ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)].

Par ailleurs, au 31 décembre 2005, le nombre d'actions pouvant être souscrites sur des options de souscription d'actions précédemment consenties et non encore exercées s'élève à 13 101 800. Si toutes ces options, quel que soit le prix d'exercice auquel elles ont été attribuées (i.e., qu'il soit ou non supérieur au cours de l'action), étaient exercées au 31 décembre 2005, la dilution serait de 9,06%.

#### Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes de Cap Gemini SA (OCEANE)

Le 24 juin 2003, Cap Gemini SA a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes pour un montant de 460 millions d'euros et arrivant à échéance le 1er janvier 2010 (OCEANE 2003). Les 9 019 607 obligations créées le 2 juillet 2003 ont une valeur nominale unitaire de 51 euros. Cette opération a

donné lieu à une note d'information qui a obtenu le visa no 03-607 de la COB en date du 24 juin 2003.

Le 16 juin 2005, Cap Gemini SA a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable en actions nouvelles ou existantes pour un montant de 437 millions d'euros et arrivant à échéance le 1er janvier 2012 (OCEANE 2005). Les 11 810 810 obligations créées le 24 juin 2005 ont une valeur nominale unitaire de 37 euros. Cette opération a donné lieu à une note d'information qui a obtenu le visa de l'AMF

n°05-564 en date du 16 juin 2005.

Au 31 décembre 2005, si ces obligations étaient converties en actions nouvelles Cap Gemini SA, la dilution serait de 13,67%. Il est toutefois précisé que l'impact dilutif potentiel des OCEANE 2005 serait totalement neutralisé en cas d'exercice par la Société des options d'achat acquises le 27 juin 2005.

### **Offre Publique Alternative d'Echange visant les actions de la société Transiciel**

En date du 20 octobre 2003, la société Cap Gemini a lancé une offre publique d'échange amicale visant les actions de la société Transiciel.

#### **Points clés de l'offre**

Aux termes de l'offre publique d'échange, les actionnaires de Transiciel se sont vu proposer par Cap Gemini d'échanger leurs actions selon l'une des deux options suivantes :

1ère option (dite encore "Première Branche de l'offre") : une parité d'échange de 1 action Cap Gemini à émettre pour 3 actions Transiciel ;

2nde option (dite encore "Seconde Branche de l'offre") : une parité de 5 actions Cap Gemini à émettre et 16 bons d'attribution d'action nouvelle Cap Gemini pour 16 actions Transiciel.

La seconde option comportait un mécanisme de complément de prix se traduisant par l'attribution d'actions Cap Gemini supplémentaires conditionnée à l'atteinte par le nouvel ensemble

Sogeti/Transiciel d'objectifs de performance opérationnelle "ROBA" au cours des deux prochaines années. Ce mécanisme de complément de prix a été détaillé dans la note d'information ayant reçu le visa de la COB n°03-935 en date du 29 octobre 2003.

Sous réserve de réalisation d'objectifs opérationnels définis sous le terme "ROBA", chaque bon d'attribution d'actions donnera droit à l'attribution au profit de son titulaire d'une quotité d'actions nouvelles Cap Gemini, jouissance 1er janvier 2006 qui, sur la base du nombre de titres Cap Gemini émis au titre de la Seconde Branche de l'offre publique, s'élèvera à un maximum de 508 600 actions.

Au 31 décembre 2005, le complément de prix est estimé à 11 millions d'euros, soit 315 790 actions nouvelles (sous réserve de la validation par le tiers arbitre telle que prévue par l'article 1.4.13.10. de l'Offre Publique Alternative d'Echange). Si le nombre d'actions nouvelles Cap Gemini précité devait être remis aux titulaires des bons d'attribution, la dilution serait de 0,24%.

### **Récapitulatif des autres titres donnant accès au capital**

Au 31 décembre 2005, si le nombre maximum d'actions étaient émises au titre de levées d'options de souscription d'actions, de conversion des OCEANES 2003 et 2005 et d'exercice des bons d'attribution d'actions émis dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange sur Transiciel, la dilution serait de 20,65 %.

**Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années**

	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Prime d'émission et d'apport (en euros)
<b>AU 1ER JANVIER 2001</b>	<b>124 305 544</b>	<b>994 444 352</b>	<b>11 784 197 914</b>
<b>Réduction de capital :</b>			
- Annulation des actions restituées par d'ex-associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe	(208 370)	(1 666 960)	(34 278 002)
<b>Augmentations de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	1 147 082	9 176 656	21 368 417
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2001</b>	<b>125 244 256</b>	<b>1 001 954 048</b>	<b>11 771 288 329</b>
<b>Paiement du dividende prélevé sur la prime d'apport</b>	-	-	(50 097 702)
<b>Réduction de capital :</b>			
- Annulation des actions restituées par d'ex-associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe	(237 352)	(1 898 816)	(18 106 308)
<b>Augmentations de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	472 201	3 777 608	8 653 224
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2002</b>	<b>125 479 105</b>	<b>1 003 832 840</b>	<b>11 711 737 543</b>
<b>Imputation de la perte de l'exercice 2002 et de la totalité du report à nouveau</b>	-	-	(5 806 779 517)
<b>Réduction de capital :</b>			
- Annulation des actions restituées par d'ex-associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe	(41 360)	(330 880)	(1 193 207)
<b>Augmentations de capital :</b>			
- par l'offre publique d'échange sur les titres Transiciel	5 689 304	45 514 432	156 114 502
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-	(4 675 700)
<b>Augmentations de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	38 300	306 400	612 800
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2003</b>	<b>131 165 349</b>	<b>1 049 322 792</b>	<b>6 055 816 421</b>
<b>Augmentations de capital :</b>			
- par la réouverture de l'offre publique d'échange sur les titres de Transiciel	211.129	1.689.032	5.793.380
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-	(679.180)
<b>Augmentations de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	6 700	53 600	107 200
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>131 383 178</b>	<b>1 051 065 424</b>	<b>6 061 037 821</b>
<b>Imputation de la perte de l'exercice 2004 et du report à nouveau sur la prime d'apport</b>	-	-	(990 396 277)
<b>Augmentation de capital en numéraire :</b>			
- par levée d'options de souscription d'actions	198 800	1 590 400	3 094 400
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2005</b>	<b>131 581 978</b>	<b>1 052 655 824</b>	<b>5 073 735 944</b>

## Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital au 31 décembre 2005 est donnée page 34 étant rappelé qu'il n'existe pas de droits de vote double. Il est également rappelé qu'en exécution des accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young devenu définitif le 23 mai 2000, 884 actions Cap Gemini ont été restituées à la Société entre le 23 février 2005 et le 31 décembre 2005 par des personnes devenues salariées du Groupe Cap Gemini et l'ayant quitté depuis. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2005, il existait 1 518 actionnaires nominatifs.

À la date de clôture de l'exercice, et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire détenant directement, indirectement, ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales de notre Société. En effet, au cours de l'exercice, Monsieur Serge Kampf a déclaré à la

Société avoir franchi à la baisse ce seuil de 5%.

En application des dispositions de l'article 10 des statuts de la Société, les sociétés ci-dessous ont effectué les déclarations suivantes à la Société, au cours de l'exercice :

- Société Générale Asset Management Alternative : franchissement à la baisse du seuil de 1 % du capital et des droits de vote de la Société,
- les fonds gérés par Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC : franchissement à la hausse de ce même seuil de 1% du capital et des droits de vote,
- UBS, AG : franchissements successifs à la hausse des seuils de 2%, puis 3%, puis 4% du capital et franchissements successifs à la hausse des seuils de 1%, puis 2%, puis 3% des droits de vote,
- UBS Investment Bank : franchissement à la hausse du seuil de 1 % du capital et des droits de vote,
- UBS Global Asset Management : franchissement à la hausse du seuil de 1% du capital.

Les personnes physiques membres du Conseil d'Administration détiennent 4,8% du capital de la Société.

## Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

	Situation au 31/12/2003			Situation au 31/12/2004			Situation au 31/12/2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Wendel Investissement	5 566 014	4,2	4,3	3 118 514	2,4	2,4	2 068 514	1,6	1,6
Serge Kampf	7 069 947	5,4	5,4	6 819 947	5,2	5,2	6 121 641	4,6	4,6
Paul Hermelin	140 048	0,1	0,1	140 048	0,1	0,1	140 048	0,1	0,1
Public <sup>(1)</sup> (porteur + nominatif)	118 179 863	90,1	90,2	121 292 429	92,3	92,3	123 165 891	93,6	93,7
Auto-détention	209 477	0,2	0,0	12 240	0,0	0,0	85 884	0,1	0
Auto-contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>131 165 349</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>131 383 178</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>131 581 978</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Y compris la part de capital détenue par les managers, notamment ceux ayant exercé dans le passé des options de souscription d'actions et conservé leurs actions depuis lors, ainsi que les actions des associés d'Ernst & Young Consulting ayant reçu des actions en mai 2000 et étant devenus salariés du Groupe suite à cette acquisition.

Au 31 décembre 2005, la société détient 884 actions restituées par les ex-associés d'Ernst & Young Consulting et ayant quitté le Groupe.

La Société a effectué au 30 septembre 2005 une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) qui a permis d'identifier 197 371 actionnaires.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de droits de vote double.

## Pactes d'actionnaires

Les accords d'actionnaires conclus entre la société Cap Gemini et les vendeurs des activités de conseil d'Ernst & Young (apporteurs qui n'exercent pas des activités de conseil d'une part, et apporteurs qui exercent des activités de conseil d'autre part) ont fait l'objet d'une publicité effectuée par le Conseil des Marchés Financiers (CMF) en date du 3 mai 2000 sous la référence 200 C 0662. Ces accords prévoyaient essentiellement les conditions dans lesquelles tout ou partie des 42 737 107 actions nouvelles Cap Gemini émises en rémunération des apports seraient mises sur le marché de façon ordonnée d'ici mi-2005, de façon à limiter les effets de perturbation éventuels sur le marché du titre.

Le Conseil des marchés financiers a considéré que les accords entre Cap Gemini et d'une part, les associés et entités du réseau

Ernst & Young et, d'autre part, les anciens associés Ernst & Young désormais employés du Groupe n'étaient pas constitutifs d'une action de concert entre ses différents signataires.

Ces accords ont fait l'objet d'un amendement qui a fait l'objet d'une publicité par le CMF en date du 10 avril 2001 sous la référence 201 C 0384. Cet amendement visait à assouplir les modalités de cessions d'actions Cap Gemini (tant en terme de volume que de calendrier) tout en demeurant dans le cadre d'un processus de vente organisé, aux fins de minimiser les perturbations de marché. Cet amendement aux accords a essentiellement consisté à mettre en place une procédure d'interrogation régulière des actionnaires quant à leurs intentions de vente des titres en leur possession ainsi qu'un comité les représentant, chargé de décider du lancement des opérations et de leurs modalités, Cap Gemini étant pour sa part chargée de coordonner la préparation et le lancement des opérations de mise sur le marché. Ces modifications ne changent en rien les modalités selon lesquelles les actions devenaient acquises sans conditions ("lock-up") aux termes des accords d'origine.

Il n'existe aucun autre pacte entre actionnaires ni aucune convention entre actionnaires.

## INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

# Capgemini

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Pour plus de détails, et pour éviter les répétitions, voir aussi le chapitre I du Rapport du Président.

### Conseil d'Administration

- **composition** : 13 administrateurs
  - Serge KAMPF, *Président du Conseil*
  - Daniel BERNARD
  - Christian BLANC
  - Yann DELABRIERE
  - Jean-René FOURTOU
  - Paul HERMELIN, *Directeur Général*
  - Michel JALABERT
  - Phil LASKAWY
  - Thierry de MONTBRIAL
  - Ruud van OMMEREN
  - Terry OZAN
  - Bruno ROGER
  - Ernest-Antoine SEILLIERE, *Vice-Président*

Les 8 administrateurs dont les noms sont soulignés ont été, après examen approfondi de leur situation personnelle, considérés par le Conseil comme "indépendants".

- **Durée du mandat : 6 ans**

Le mandat de 11 des 13 administrateurs composant le Conseil actuel – qu'ils aient été nommés par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 ou qu'ils aient remplacé en cours de mandat un des administrateurs nommés par cette même assemblée (cf. le paragraphe 1.1 du Rapport du Président) – vient à expiration à la date de l'Assemblée Générale du 11 mai 2006. Il s'agit de MM. Serge Kampf, Christian Blanc, Yann Delabrière, Jean-René Fourtou, Paul Hermelin, Michel Jalabert, Phil Laskay, Ruud van Ommeren, Terry Ozan, Bruno Roger et Ernest-Antoine Seillière. Parmi ces 11 administrateurs sortants, 2 ont décidé pour des raisons personnelles de ne pas demander le renouvellement de leur mandat : MM. Christian Blanc et Ernest-Antoine Seillière. Il est donc **proposé** à l'Assemblée Générale du 11 mai 2006 de renouveler le mandat des 9 autres administrateurs pour une **durée ramenée de 6 ans à 4 ans**. Le mandat des 2 derniers administrateurs, MM. Daniel Bernard et Thierry de Montbrial, nommés pour une durée de 6 ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2005 prendra fin (sous réserve de l'adoption par les actionnaires de la résolution présentée par le Conseil d'Administration réduisant de 6 ans à 4 ans la durée du mandat des administrateurs) à la date de l'Assemblée Générale de mai 2011.

- **Nombre minimum d'actions** :

Chaque administrateur doit détenir à titre personnel un nombre d'actions de la Société au moins égal à 100. Cette obligation ne s'impose pas aux censeurs.

- **Réunions** :

- 6 fois par an au siège social de la société à Paris (ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation).
- taux de participation en 2005 : 85 % (à noter que le Conseil s'est réuni 8 fois en 2005).

### Collège de Censeurs

- **Composition** : 3 censeurs
  - Pierre HESSLER
  - Marcel ROULET
  - Geoff UNWIN.

- **Durée du mandat : 6 ans**

Le mandat de MM. Pierre Hessler et Geoff Unwin – précédemment administrateurs et devenus censeurs pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs nommés par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 (cf. le paragraphe 1.2 du Rapport du Président) – vient à expiration à la date de l'Assemblée Générale du 11 mai 2006. Il est donc **proposé** à cette Assemblée Générale de renouveler le mandat de ces 2 censeurs pour une **durée ramenée de 6 ans à 2 ans**.

Le mandat de M. Marcel Roulet, nommé pour une durée de 6 ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2005 prendra fin (sous réserve de l'adoption par les actionnaires de la résolution présentée par le Conseil d'Administration réduisant de 6 ans à 2 ans la durée du mandat des censeurs) à la date de l'Assemblée Générale de mai 2011.

### Règlement Intérieur

Le Conseil a élaboré et adopté un Règlement Intérieur ayant pour principal objet de préciser la répartition des tâches entre le Conseil lui-même, les Comités qu'il peut créer en son sein, le Président et le Directeur Général. Il donne aussi une liste des obligations que les administrateurs et les censeurs s'engagent à respecter.

### Comités spécialisés

Ces comités ont pour mission générale d'étudier ou de préparer certaines délibérations relevant de leur domaine de compétence, d'élaborer des propositions et de transmettre au Conseil des avis ou des recommandations sur les décisions à prendre. Ils n'ont eux-mêmes aucun pouvoir de décision - celles-ci doivent être prises par le Conseil d'Administration réuni dans les formes prévues - et ne doivent pas traiter de sujets sortant de leur domaine de compétence propre. Le Président du Conseil a souhaité n'être lui-même membre titulaire d'aucun Comité, laissant à chaque Président de Comité l'initiative de l'inviter à sa convenance.

Ces Comités sont au nombre de trois :

- **Comité d'Audit**

- président : Phil Laskawy
- membres : Daniel Bernard, Yann Delabrière, Michel Jalabert
- censeur : Marcel Roulet
- réunions : 5 fois en 2005, avec un taux de participation de 91 %

- **Comité Nominations, Rémunérations et Gouvernance**

- président : Ruud van Ommeren
- membres : Christian Blanc, Thierry de Montbrial, Terry Ozan
- censeur : Pierre Hessler
- réunions : 6 fois en 2005, avec un taux de participation de 85 %

- **Comité Stratégie et Investissements**

- président : Jean-René Fourtou
- membres : Paul Hermelin, Bruno Roger, Ernest-Antoine Seillière
- censeur : Geoff Unwin
- réunions : 3 fois en 2005, avec un taux de participation de 87 %





## Autres mandats ou fonctions exercés par chacun des membres du Conseil d'Administration

Les mandats ou fonctions exercés par chacun des treize membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

COMPOSITION DU CONSEIL	DATE DE LA PREMIERE NOMINATION ET ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTIONS EXERCÉES EN 2005 OU EN COURS	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES DANS DES SOCIÉTÉS HORS GROUPE
<b>Serge KAMPF</b>	2000-2005	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Président du Conseil d'Administration de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP GEMINI S.A</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u>  <b>Président de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capgemini Service S.A.S.</li> <li>• Sogeti S.A.S.</li> <li>• Capgemini Suisse S.A.</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capgemini North America Inc. (U.S.A.)</li> <li>• SANOFI-AVENTIS S.A.</li> </ul>	<p><b>Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité Nominations et Rémunérations de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AVENTIS</li> </ul>
<b>Ernest-Antoine SEILLIERE</b>	2000-2005	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Président du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• WENDEL Investissement</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u>  <b>Président Directeur Général de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• STÉ LORRAINE DE PARTICIPATIONS SIDÉRURGIQUES SLPS</li> </ul> <p><b>Président du Conseil d'Administration de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FIMEP S.A.</li> <li>• LUMINA PARENT S.A.R.L. (Luxembourg)</li> </ul> <p><b>Président du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ORANJE NASSAU GROEP B.V. (Netherlands)</li> </ul> <p><b>Vice-Président du Conseil d'Administration de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP GEMINI S.A.</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SOFISAMC (SUISSE)</li> <li>• EDITIS</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GRAS SAVOYE &amp; CIE (S.C.A.)</li> <li>• HERMES INTERNATIONAL (S.C.A.)</li> <li>• PEUGEOT S.A.</li> <li>• BUREAU VERITAS S.A.</li> </ul>	<p><b>Président Directeur Général de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• WENDEL Investissement</li> </ul> <p><b>Président du Conseil d'Administration de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MARINE WENDEL</li> </ul> <p><b>Président du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TRADER.COM N.V.</li> </ul> <p><b>Vice-Président du conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BIOMERIEUX PIERRE FABRE</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ERIDANIA BAGHIN SAY</li> <li>• SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</li> <li>• VALEO</li> <li>• SOFISAMC</li> </ul>
<b>Daniel BERNARD</b>	2005 -2010	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Président de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PROVESTIS</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u>  <b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALCATEL</li> <li>• SAINT-GOBAIN</li> <li>• CAP GEMINI S.A.</li> </ul>	<p><b>Président Directeur Général du</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe CARREFOUR</li> </ul>
<b>Christian BLANC</b>	2000-2005	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Député à l'Assemblée Nationale</b></p> <p><u>Autres fonctions :</u>  <b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP GEMINI S.A.</li> <li>• COFACE</li> <li>• J.C. DECAUX</li> <li>• THOMSON</li> </ul>	<p><b>Président de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MERILL LYNCH France</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CARREFOUR</li> </ul>

\* à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES  
**Capgemini**

COMPOSITION DU CONSEIL	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION ET ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTIONS EXERCÉES EN 2005 OU EN COURS	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES DANS DES SOCIÉTÉS HORS-GROUPE
<b>Yann DELABRIÈRE</b>	2004-2005	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Membre du Comité Exécutif et Directeur Financier de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PSA PEUGEOT CITROËN</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u>  <b>Président Directeur Général de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BANQUE PSA FINANCE</li> <li>• CREDIPAR (Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers)</li> </ul> <p><b>Président du Conseil d'Administration de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PEUGEOT CITROËN ARGENTINE</li> <li>• PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL NV</li> <li>• PERGOLESE INVESTISSEMENTS</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PSA INTERNATIONAL</li> <li>• PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES</li> <li>• AUTOMOBILES CITROËN</li> <li>• GEFCO</li> <li>• FAURECIA</li> <li>• CAP GEMINI S.A.</li> </ul>	<p><b>Gérant de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GIE PEUGEOT CITROËN Finance et Comptabilité (Belgique)</li> <li>• PSA Services S.R.L. (Italie)</li> </ul>
<b>Jean-René FOURTOU</b>	2002-2005	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Président du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• VIVENDI UNIVERSAL</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u>  <b>Président du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GROUPE CANAL+</li> </ul> <p><b>Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AXA</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MAROC TELECOM</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP GEMINI S.A.</li> <li>• SANOFI-AVENTIS S.A.</li> <li>• AXA MILLESIMES S.A.S</li> <li>• NBC UNIVERSAL INC. (USA)</li> <li>• NESTLÉ (SUISSE)</li> </ul> <p><b>Président honoraire de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE (ICC)</li> </ul>	<p><b>Vice-Président Directeur Général de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AVENTIS</li> </ul> <p><b>Président Directeur Général de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• VIVENDI UNIVERSAL</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• RHÔNE-POULENC PHARMA</li> <li>• RHÔNE-POULENC AGRO Ltd</li> <li>• THE EQUITABLE LIFE ASSURANCE</li> <li>• E.A.D.S.</li> </ul>

\* à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

COMPOSITION DU CONSEIL	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION ET ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTIONS EXERCÉES EN 2005 OU EN COURS	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES DANS DES SOCIÉTÉS HORS-GROUPE
<b>Paul HERMELIN</b>	2000-2005	<p><u>Fonctions principales :</u>  <b>Directeur Général et Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP GEMINI S.A.</li> </ul> <p><b>Directeur Général exécutif du</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe CAPGEMINI</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u>  <b>Président de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capgemini France S.A.S.</li> <li>• CAP SOGETI 2005 S.A.S.</li> <li>• CAP SOGETI FRANCE 2005 S.A.S.</li> <li>• SOGETI FRANCE 2005 S.A.S.</li> <li>• Capgemini North America Inc. (U.S.A.)</li> <li>• Capgemini Holding Inc. (USA)</li> <li>• Capgemini Energy GP LLC (USA)</li> </ul> <p><b>Directeur Général de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capgemini Service S.A.S.</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capgemini America, Inc. (USA)</li> <li>• Capgemini US LLC (USA)</li> <li>• Cgs Holdings Ltd (UK)</li> <li>• Capgemini Australia Pty Ltd</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capgemini N.V.</li> </ul>	Néant
<b>Michel JALABERT</b>	2000-2005	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP GEMINI S.A.</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u>  Néant</p>	Néant
<b>Phil LASKAWY</b>	2002-2005	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP GEMINI S.A.</li> <li>• GENERAL MOTORS CORPORATION</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u>  <b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• HENRY SCHEIN, INC.</li> <li>• LOEWS CORPORATION</li> <li>• THE PROGRESSIVE CORPORATION</li> </ul>	<p><b>Président Directeur Général de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ERNST &amp; YOUNG</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• THE GOODYEAR TIRE &amp; RUBBER Cie</li> <li>• HEIDRICK &amp; STRUGGLES International, Inc</li> </ul>
<b>Thierry de MONTBRIAL</b>	2005-2010	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Fondateur et Directeur Général de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES (IFRI)</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u>  <b>Président du :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CENTRE FRANCO-AUTRICHIEN POUR LE RAPPROCHEMENT ÉCONOMIQUE EN EUROPE</li> </ul> <p><b>Professeur titulaire de la Chaire “Économie appliquée et Relations Internationales” au :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS</li> </ul> <p><b>Membre de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'INSTITUT DE FRANCE (ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES)</li> </ul>	<p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la SOCIÉTÉ DU LOUVRE</li> </ul>

\* à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

## INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

### Capgemini

COMPOSITION DU CONSEIL	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION ET ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTIONS EXERCÉES EN 2005 OU EN COURS	AUTRES FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES DANS DES SOCIÉTÉS HORS-GROUPE
<b>Ruud van OMMEREN</b>	2000-2005	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP GEMINI S.A.</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP GEMINI N.V.</li> <li>• GAK ONROEREND GOED V.O.F</li> <li>• DELFTS INSTRUMENTS NOV.</li> </ul> <p><b>Président du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• WILLEM VAN RIJN B.V.</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ANWB</li> <li>• KONINKLYKE GROLSCH N.V.</li> </ul>	<p><b>Membre du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GTI N.V.</li> </ul> <p><b>Membre du :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• COMITÉ NATIONAL DE PROTECTION DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES AUX PAYS-BAS</li> </ul>
<b>Terry OZAN</b>	2000-2005	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP GEMINI S.A.</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u>  <b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• NOTEWORTHY MEDICAL SYSTEMS, INC.</li> <li>• COHESANT TECHNOLOGIES, INC.</li> </ul> <p><b>Membre du Comité d'Orientation de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• STATE INDUSTRIAL PRODUCTS</li> </ul>	<p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• KANISA Corporation</li> </ul>
<b>Bruno ROGER</b>	2000-2005	<p><u>Fonction principale :</u>  <b>Président de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LAZARD FRERES S.A.S.</li> </ul> <p><u>Autres fonctions :</u>  <b>Président de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GLOBAL INVESTMENT BANKING</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP GEMINI S.A.</li> </ul> <p><b>Censeur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EURAZEO</li> </ul>	<p><b>Membre du Conseil de Surveillance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AXA</li> <li>• PINAULT PRINTEMPS REDOUTE</li> </ul> <p><b>Administrateur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN</li> <li>• THALÈS</li> </ul>

\* à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

À la connaissance de la Société, aucun des membres actuels du Conseil d'Administration :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années ;
- n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou liquidation au cours des 5 dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas :

- de conflits d'intérêts entre les devoirs à l'égard de Capgemini, des membres composant le Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- de contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à Cap Gemini S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS – MANDATAIRES SOCIAUX

Ces informations figurent au paragraphe 3.9 du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2006

Commerce n'a été autorisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

### Informations sur les opérations réglementées

Aucune convention au sens de l'article L225-38 du Code de

### Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

## INTERESSEMENT DU PERSONNEL

### Contrats d'intéressement et de participation

L'ensemble des sociétés françaises du Groupe bénéficie, dans le cadre de la réglementation en vigueur, d'accords de participation.

### Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions consenties par Cap Gemini SA aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et les options levées par ces derniers sont :

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites	Prix moyen pondéré (en euros)	Plan
Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	201 000	28,01	Plan n° 5 et n° 6
Options levées durant l'exercice par les dix salariés de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	76 300	24,00	Plan n° 5

## ORGANES DE DIRECTION GÉNÉRALE

La structure de direction opérationnelle s'articule comme suit :

### • Le Comité Exécutif, composé de 13 membres (1) :

Paul Hermelin	Directeur Général
Nicolas Dufourcq	Directeur Général Adjoint en charge des Finances
Alain Donzeaud	Secrétaire Général et Ressources Humaines
Henk Broeders	Europe du Nord et Asie-Pacifique
Philippe Donche-Gay	France et coordination globale TS (2)
Salil Parekh	Amérique du Nord
Antonio Schnieder	Europe Centrale et Sud, coordination globale CS (3)
Luc-François Salvador	Services Informatiques de Proximité (Sogeti)
Paul Spence	Infogérance
Pierre-Yves Cros	Stratégie
Philippe Grangeon	Communication
Patrick Nicolet	Ventes et Alliances
Gilles Taldu	Production et Qualité

### • Autres Directeurs Groupe

#### Responsables de Secteur :

Didier Bonnet	Secteur Télécommunication, Médias et Entertainment
Stanislas Cozon	Secteur Public
Bernard Helders	Secteur Industrie, Commerce et Distribution
Bertrand Lavayssière	Secteur Banque, Finance et Assurance
Colette Lewiner	Marketing et Secteur Energie et Utilities

#### Autres fonctions :

Philippe Christelle	Audit Interne
Jean-Pierre Durant des Aulnois	Contrôle Opérationnel

(1) Le rôle et le fonctionnement de ce comité sont donnés dans le rapport du président au paragraphe 3.2.1.

(2) TS : *Technology Services* (intégration de systèmes et développement d'applications informatiques)

(3) CS : *Consulting Services*

## RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### Commissaires aux Comptes titulaires :

- PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers, 92208 NEUILLY-SUR-SEINE,  
représenté par M. B. RASCLE  
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire  
du 24 mai 1996.  
Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale  
statuant sur les comptes de l'exercice 2007.
- KPMG S.A.  
Les Hauts de Villiers, 2 bis, rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex  
représenté par MM. J.L. DECORNOY et F. QUELIN  
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire  
du 25 avril 2002.  
Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale  
statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

### Commissaires aux Comptes suppléants :

- Monsieur Philippe GUEGUEN  
20, rue Garibaldi, 69006 LYON,  
Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet  
PricewaterhouseCoopers Audit,  
nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2003.  
Échéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes  
de l'exercice 2007.
- Monsieur Guillaume LIVET  
Les Hauts de Villiers, 2 bis, rue de Villiers  
92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex,  
Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet  
KPMG S.A., nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire  
du 25 avril 2002.  
Échéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes  
de l'exercice 2007.

### Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

en milliers d'euros

	KPMG				PWC			
	Montants		%		Montants		%	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés	2 154	1 903	65 %	59 %	3 433	2 945	67 %	71 %
Missions accessoires	495	693	15 %	21 %	688	959	12 %	23 %
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 649</b>	<b>2 596</b>	<b>80 %</b>	<b>80 %</b>	<b>4 122</b>	<b>3 904</b>	<b>78 %</b>	<b>94 %</b>
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal, social	491	439	14 %	14 %	244	267	4 %	6 %
Audit informatique	0	26	0 %	1 %	956	0	17 %	0 %
Audit interne	0	24	0 %	1 %	0	0	0 %	0 %
Autres	190	165	6 %	5 %	0	0	0 %	0 %
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>681</b>	<b>654</b>	<b>20 %</b>	<b>20 %</b>	<b>1 200</b>	<b>267</b>	<b>22 %</b>	<b>6 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 330</b>	<b>3 250</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>5 322</b>	<b>4 171</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Nicolas DUFOURCQ  
Directeur Financier  
11, rue de Tilsitt, 75017 PARIS  
Tél. : 01 47 54 50 00



### CALENDRIER INDICATIF DES PUBLICATIONS FINANCIÈRES RELATIVES À 2006

Chiffres d'affaires 1er trimestre 2006 : 3 mai 2006  
Chiffres d'affaires 2ème trimestre 2006 : 27 juillet 2006  
Résultats 1er semestre 2006 : 7 septembre 2006  
Chiffres d'affaires 3ème trimestre 2006 : 9 novembre 2006  
Chiffres d'affaires 4ème trimestre 2006 : 15 février 2007

Il est précisé qu'il ne s'agit là que d'un calendrier indicatif : les dates citées peuvent être sujettes à modification.

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

“J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu’à la lecture d’ensemble du document de référence.”

Paul Hermelin,  
Directeur Général



Le présent document de référence a été déposé auprès de l’Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2006, conformément à l’article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l’appui d’une opération financière s’il est complété par une note d’opération visée par l’Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Cap Gemini, 11 rue de Tilsitt, 75017 Paris, sur le site Internet : <http://investor.capgemini.com> et sur le site Internet de l’Autorité des Marchés Financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Conformément à l’article 28 du règlement européen n° 809 / 2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

### 1. Relatives à l’exercice 2004 :

- le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2005 sous le numéro D.05-0562 (respectivement pages 26 à 35 et 46 à 86).
- les comptes sociaux simplifiés de Cap Gemini SA figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2005 sous le numéro D.05-0562 (respectivement pages 87 à 89)
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2005 sous le numéro D.05-0562 en page 90.

### 2. Relatives à l’exercice 2003 :

- le rapport de gestion et les comptes consolidés, incluant le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 23 mai 2004 sous le numéro D.04-0313 (respectivement pages 20 à 27 et 38 à 74)
- les comptes sociaux simplifiés de Cap Gemini SA figurant dans le document de référence déposé le 23 mai 2004 sous le numéro D.04-0313 (respectivement pages 77 à 79)
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé le 23 mai 2004 sous le numéro D.04-0313 en page 76.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

## TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809 / 2004 de la Commission du 29 avril 2004.

	PAGES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
<b>1 PERSONNES RESPONSABLES</b> .....	158 et 159
<b>2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b> .....	158
<b>3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b> .....	2
<b>4 FACTEURS DE RISQUES</b> .....	31 à 33
<b>5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
Histoire et évolution de la Société .....	3
Informations juridiques concernant la Société .....	144 et 145
Investissements .....	12
<b>6 APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
Principales activités .....	3 à 6
Principaux marchés .....	6 à 9
<b>7 ORGANIGRAMME</b>	
Description sommaire du groupe et place occupée par l'émetteur .....	10 et 11
Liste des filiales importantes .....	113 à 115
<b>8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b> .....	S.O.
<b>9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b> .....	37 à 43
<b>10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
Informations sur les capitaux .....	47
Flux de trésorerie .....	67
Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur .....	93 à 100
<b>11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b> .....	S.O.
<b>12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b> .....	48
<b>13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b> .....	S.O.
<b>14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b> .....	152 à 157
<b>15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES</b> .....	44 à 46, 105
<b>16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b> .....	52 à 58
<b>17 SALARIÉS</b>	
Effectifs .....	19 à 21, 111 et 112
Stock-options .....	82 et 83, 148, 157
<b>18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b> .....	34 et 151
<b>19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b> .....	105
<b>20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
Informations financières historiques .....	2 et 159
Etats financiers .....	63 à 132
Vérification des informations financières .....	64 et 159
Politique de distribution de dividendes .....	36, 43 et 145
Procédures judiciaire et d'arbitrage .....	31
<b>21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
Capital social .....	43 et 146 à 151
Acte constitutif et statuts .....	144 et 145
<b>22 CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	S.O.
<b>23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b> .....	S.O.
<b>24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b> .....	144 et 145
<b>25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b> .....	131

S.O. : Sans Objet